

HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ

DE LIMOGES

I

HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ

DE LIMOGES

I

LIBRAIRES DÉPOSITAIRES

A NIORT

Chez M. Clouzot.

A BORDEAUX

Chez M. C. Lefebvre.

A LIMOGES

Chez Mme Ve Ducourtieux.

A ANGOULÊME

Chez M. Goumard.

Paris. — Imprimerie Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ DE LIMOGES

PAR

F. MARVAUD

Professeur d'histoire en retraite, Officier d'Académie,
ancien Vice-Président de la Société archéologique et historique de la **Charente**,
et correspondant du Comité des travaux historiques et des Sociétés **savantes**.

TOME PREMIER



A PARIS
CHEZ J.-B. DUMOULIN
Librairie de la Société des Antiquaires de France,
13, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS

1873

et civiles, les croyances religieuses, les coutumes des générations d'où nous sommes sortis, les familles qui ont laissé derrière elles de précieux souvenirs. Nous saurons ainsi de quelle vie ont vécu nos ancêtres, sur quelles espérances ils se sont appuyés dans les événements contraires à leurs aspirations, ou conséquence de la part qu'ils y ont prise.

Comme d'autres, j'ai eu l'ambition ou, si l'on veut, la présomption d'apporter une part de matériaux à l'édifice. En 1843, après dix ans d'études, de recherches attentives, je publiai l'*Histoire civile, politique et religieuse du Bas-Limousin,* aujourd'hui le département de la Corrèze, la partie de l'ancienne province que je connaissais, sur laquelle je vivais, et qui par conséquent, par de nombreuses relations, pouvait me fournir de précieux documents. Parmi ceux-ci, j'en rencontrai souvent qui n'entraient pas dans mon cadre et qui se rattachaient au Haut-Limousin, surtout aux vicomtes de Limoges, les représentants les plus élevés dans la société féodale. Alors, sans pouvoir trop compter sur l'avenir, je me mis à écrire aussi cette partie de l'histoire de l'ancienne province, et je l'annonçai à mes lecteurs, comme devant paraître à une époque indéterminée. Plus de trente ans se sont écoulés depuis; la révolution de 1848, qui venait d'ajouter à celle de 1830 de nouveaux désastres, mettant à jour de nouveaux éléments de discordes civiles, d'abaissement et de ruines, ne m'encouragea pas à continuer ces études, car les passions du temps, escomptant l'avenir, semblaient n'avoir plus besoin des leçons du passé. Cependant je me remis au travail, quelques années avant que dix-huit cent soixante-dix eût jeté notre malheureux pays

Quelques-unes de nos provinces ont aujourd'hui leur histoire, œuvre du dernier siècle ou du nôtre : la Bretagne avec Dom Morice et Dom Lobineau, le Languedoc avec Dom Vaissette, le Béarn avec Pierre de Marca, le Poitou avec Besly. Quelques villes ont aussi retrouvé leurs annales : La Rochelle, par le P. Arcère ; Tulle, par le savant Baluze ; de nos jours Rouen, par M. Chéruel, un de nos écrivains les plus estimés pour sa consciencieuse érudition, comme par ses éminents services universitaires. Nous devons aussi à d'autres, non moins connus, de précieuses études au point de vue politique, religieux ou économique ; de savantes monographies archéologiques, géologiques, agricoles et commerciales. Les Sociétés savantes de nos départements se sont aussi mises à l'œuvre, ont exhumé de la poussière des archives, longtemps oubliées, les souvenirs du pays natal, y consacrant, par un dévouement tout patriotique, leur temps et leur argent, tandis que tant d'écrivains de la dernière heure, rêvant dès la veille le lucre du lendemain, pour arriver à la fortune, quelquefois aux honneurs, n'ont su que flatter des goûts dépravés, des passions turbulentes, sûrs qu'ils étaient de capter l'éloge et l'argent, en se faisant les apôtres de doctrines antisociales.

Quant à notre histoire proprement dite, celle de la grande patrie, elle attend, pour se compléter, pour faire sa synthèse, les études sur les provinces. Avec celles-ci, elle mettra en relief les mœurs, les institutions politiques

mode, dans un certain monde, de jeter le mépris aux vieux siècles, de poursuivre de railleries les plus saintes traditions, de torturer l'histoire, d'en faire un pamphlet au profit de certaines opinions, que je n'ai obéi qu'à l'inspiration d'une conscience honnête, et que je me suis placé dans mes appréciations sur un terrain où tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté peuvent se rencontrer? Nier ce qu'il y eut de bon, de beau et de vrai dans le passé, ne serait-ce pas rougir de nous dire les descendants de ceux qui nous ont légué l'exemple de nobles dévouements, de patience et de courage dans les plus dures épreuves? Pour faire une France nouvelle il faudra toujours emprunter quelque chose au passé, et ne pas dire, comme un historien rationaliste de nos temps, que « l'ancienne France est finie, qu'un monde nouveau commence ».

Et ce monde nouveau, dont quelques libres penseurs veulent être les créateurs, avec quels éléments prétendrait-on le faire? Ne nous a-t-on pas appris d'une manière bien triste pour le présent, bien dangereuse pour l'avenir, ce que peuvent certains réformateurs, par la négation de tout ce qui a fait la fortune de la France, par le mépris des grands principes qui, dans l'ordre providentiel, conduisent les nations au progrès, lent quelquefois, mais toujours certain? Serait-ce avec des théories de hasard, qui ont toujours eu le triste privilége d'entasser ruines sur ruines, de mettre la haine à la place de l'amour, l'iniquité à la place de la justice, le scepticisme qui hébète à la place de la Foi qui grandit l'humanité et la console dans ses infortunes?

F. M.

HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ DE LIMOGES

CHAPITRE PREMIER

LES LÉMOVICES; LA DOMINATION ROMAINE ET LE CHRISTIANISME

L'histoire et les traditions. — Limoges, sa position; ses fondateurs, selon les traditions. — La civilisation asiatique; l'Hercule de Tyr et les marchands de Carthage. — Noms anciens de Limoges et de son territoire. — Anciennes limites. — Topographie du Limousin. — Souvenirs et monuments des temps celtiques. — Positions défensives dans le Bas-Limousin. — Coutumes religieuses. — Le Limousin et les Arvernes contre César. — Mort de Sédulius à Alésia, et soumission de ses successeurs : Duratius, proconsul. — Lucius Capréolus, Léocadius et Sabinius Culminius; leurs monuments. — Vestiges de la domination romaine, camps, voies antiques, tombeaux. — Note sur l'étymologie des noms de quelques localités. — La population gallo-romaine à Limoges. — Note sur une inscription trouvée à Rancon, et sur les *Pagi minores*. — Les anciennes croyances celtiques se conservent dans le pays. — Prospérité de la ville de Limoges, son commerce. — Le christianisme à Limoges avec saint Martial. — Légendes sur saint Martial. — Conversion des familles patriciennes; Suzanne, femme de Léocadius; sainte Valérie; Silanus. — Progrès du christianisme sous les évêques Aurélien et Evodius. — Limoges sous Domitien et Antonin-le-Pieux. — Note sur l'amphithéâtre d'Adrien. — L'arianisme dans le Limousin; l'évêque Edochius, et Jocondus, comte de Limoges, persécutés. — Appréciation des résultats de la domination des Goths. — Le luxe, le goût des arts à Limoges. — Les évêques Rurice Ier et Rurice II; leurs fondations; saint Prosper. — Fortunat de Poitiers fait l'éloge des deux évêques. — L'église de Brive bâtie en l'honneur de saint Martin. — Note sur l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix. — Troubles occasionnés par les invasions. — Le Limousin sous la domination des Francs; saint Yrieix; ses fondations. — Note sur le monastère de Saint-Yrieix.

L'histoire, quand elle manque de monuments écrits, donne lieu à des incertitudes d'appréciations, je dirai même

à des énigmes, dont l'explication absolue ne se traduit que par des hypothèses pour les intelligences les plus éclairées; mais nous n'en avons pas moins le devoir de chercher à expliquer ces mystères de la vie des nations, ou des cités, par des faits subséquents, à l'aide desquels il est plus ou moins possible de faire la lumière dans l'ombre. L'histoire est une grande synthèse à laquelle chaque siècle ajoute de nouveaux éléments, et qui ne s'explique ensuite que par l'analyse des transformations providentielles : de là, pour tous les chercheurs du passé de notre vieille France, la nécessité de se renfermer dans des limites étroites; de n'étudier que les annales d'une province ou d'une cité, d'abord au moyen des traditions, puis en embrassant de plus vastes horizons, qu'éclairent les monuments écrits. Les traditions, pieusement conservées par les générations, sont le plus souvent les fidèles échos des âges lointains. Hérodote les demanda aux prêtres de l'Égypte, Moïse aux voix de Dieu dans les solitudes du Sinaï; l'un, pour arriver au berceau des nationalités; l'autre, au point de départ de l'humanité. Ainsi ferons-nous en cherchant, loin de nos temps, l'histoire du Limousin, de sa capitale et de ses vicomtes, avant d'aborder, avec des preuves certaines, le récit des événements qui y transformèrent la société et en créèrent l'autonomie.

Longtemps avant que la Gaule fût connue du monde grec et du monde romain autrement que par des traditions légendaires, recueillies par quelques voyageurs qui s'en faisaient parfois les commentateurs fantaisistes, cette partie de l'Occident comptait sur son sol une population nombreuse et des villes, où les besoins de la vie sociale avaient créé les éléments de l'industrie et du commerce qui lui étaient propres. Déjà, sur les bords de la Vienne, dans le voisinage des vastes forêts et des verdoyantes prairies, à

l'endroit où le fleuve semble ralentir son cours, comme s'il regrettait de quitter ses montagnes, s'échelonnaient sur le versant de la colline plusieurs habitations, plus ou moins rapprochées, selon les liens sociaux qui les unissaient les unes aux autres. La position était bien choisie; l'œil courait au loin sur un vaste horizon, découpé par l'ondulation des hautes cimes, descendant des monts d'Auvergne vers l'occident, comme les flots d'une mer que le vent pousse au rivage.

Quels furent les premiers architectes de la cité naissante? Les traditions seules peuvent être invoquées, sinon comme des témoins infaillibles, au moins comme autant de vestiges des souvenirs, qui survivent au temps et auxquels se mêlent quelques-uns de ceux du monde asiatique. Limoges, car toutes nos villes anciennes veulent avoir leur âge héroïque, réclamerait pour fondateur l'Hercule de Tyr, ce mythe de la civilisation orientale, qui ne saurait être ici qu'un vague souvenir des premières relations du monde européen avec le monde asiatique. A l'Hercule de Tyr, d'autres légendes substituent Lémovix, un des survivants de la ruine de Troie qui, avec quelques-uns des siens, aurait pris possession de la colline qui domine la Vienne, bien longtemps avant que la belle Narbonne, l'antique ville celtique, si aimée, si bien célébrée par Sidoine Apollinaire, eût pris rang parmi les plus grandes villes du Midi.

Avons-nous besoin de dire que l'Hercule de Tyr, le Troyen Lémovix, ne nous apparaissent ici que comme les deux personnifications symboliques des migrations venues de l'Orient, apportant le génie de l'Asie à la Gaule en possession depuis des siècles de son autonomie, peuplée par un des rameaux de la race sémitique, mais qui avait oublié son origine? Les idées et les peuples, sans se reconnaître, se rencontrent parfois, se rapprochent par un instinct de

fraternité, se fournissent mutuellement de nouveaux modes d'existence, avec de nouveaux éléments de prospérité.

Cette civilisation asiatique, déjà naturalisée sur les bords de la Méditerranée, s'était à peine montrée au centre de la Gaule que, poussée par ses instincts de prosélytisme, elle chercha à monter plus au nord. Arrêtée entre le Clain et la Vienne, elle ne put franchir la Loire, limite du nord et du midi dans les premiers siècles de notre histoire. Alors, tout en laissant derrière elle des traces de son passage, elle recula vers la Garonne, derrière les monts d'Auvergne, où elle posa les fondements de nouvelles villes, ou donna plus d'extension à celles qui l'avaient déjà acceptée.

Selon les traditions, l'Hercule de Tyr ou la conquête: l'exilé de Troie, venant s'asseoir pacifiquement au foyer des Celtes; le marchand de Carthage, apportant des relations commerciales, qui réunirent deux mondes, purent bien être les trois éléments primordiaux de la fortune de Limoges, et les initiateurs du pays à une nouvelle vie sociale. Les tribus celtiques, s'assimilant les mœurs et les coutumes importées chez elles par les étrangers, se donnèrent rendez-vous sur les bords de la Vienne et y vinrent chercher les produits de l'Orient et du Midi, apportés par les marchands de Massalia, la belle Phocéenne, et qu'ils échangeaient pour les mines de fer du sol gaulois. Ces mêmes marchands, qui venaient aussi chercher jusque sur les rivages océaniques l'étain d'Uxissana (Ouessant), apprirent aux populations, dans leurs fréquents voyages, la culture et le commerce, l'art d'extraire les mines du sol, et leur apportèrent ainsi les éléments de la civilisation grecque, en les initiant aussi à la prononciation de cette belle langue ionienne, dont quelques mots sont restés dans le patois du pays. Mais d'abord, et avant de commencer le récit des événements particuliers à cette contrée, comme la géographie est l'introduction à

l'histoire qui se lie étroitement à celle du sol, sur lequel s'accomplissent les révolutions qui en changent l'aspect, comme elles modifient le côté moral des populations, il importe de dire sous quels noms furent connus la ville principale, les indigènes et le pays lui-même, dès la plus haute antiquité et à travers le moyen âge; les limites assignées par les anciens et les souvenirs laissés par les générations qui s'y succédèrent.

Avant de prendre le nom adopté par les temps modernes, corruption d'un nom plus ancien et souvent transformé, Limoges fut désigné de diverses manières : RITA, AUSRITUM [1], d'où AUGUSTORITUM [2], en souvenir de l'empereur Auguste; LEMOFEX AUGUSTORITUM [3], quand les habitants voulurent rappeler le souvenir légendaire de la fondation de leur capitale; CIVITAS LEMOVICUM [4], quand Rome leur eut conservé leur autonomie; LEMOVICES [5], au déclin de la domination romaine; URBS LEMOVICINA, URBS LEMOVICUM, LEMODIA CIVITAS [6], au VI[e] siècle; LEMOVECAS [7], sur quelques monnaies du VII[e]; LIMODECAS, sur d'autres de la fin du même siècle; *Limodia, Lemodicas* [8], au VIII[e] siècle : *Lemovigas*, au XI[e]; *Letmogas, Lemoges* [9], de 1246 à 1377, et enfin *Limoges*. Ces noms, surtout les derniers, marqués de la terminaison du pluriel, semblent prouver que la capitale du pays résumait en elle la contrée elle-même, comme centre de la population disséminée sur un vaste territoire,

1. *Table de Peutinger*.
2. PTOLÉMÉE : *Géograph.*, II, VI.
3. *Annuaire de la Société des Antiquaires*, année 1851.
4. DUCHÊNE : *Collect. des historiens des Gaules*, T. I. — D. BOUQUET, T. I, p. 123.
5. SID. APOLLINAIRE : *Epist.*, lib. VII.
6. FORTUNATI EPISC. : *Carmina historica*, ap. D. BOUQUET, T. II, p. 491.
7. *Revue numismatique :* année 1857, pl. XII.
8. *Revue numismatique :* année 1857, pl. XII.
9. *Cartul. Belliloci*, chap. CXCI.

et qui eut divers noms dans l'antiquité et durant le moyen âge dans les textes latins. La première mention de ce peuple se trouve dans les Commentaires de César : *Lemovices*[1]; puis successivement, dans la période gallo-romaine, nous lisons dans les auteurs grecs Λιμονικοί, Λεμοβίκες[2]. Le territoire est aussi diversement indiqué : *Lemovicina provincia*[3], *Pagus*, *ager*, *terminus Lemovicinus*, *regio Lemovicum*, *territorium Lemovicinum*[4], vers la fin du VIe siècle ; — *Pagus Lemovicensis*[5], au VIIIe ; — *Orbis Lemovicinus*[6], durant le IXe et le Xe ; — *Lemovicinum clima*, au XIIe[7] ; — *Lemovicinium* et *Limosinium*, aux XIIIe et XIVe. Le nom actuel n'est autre que celui de *Limozin*, d'où *Limousin*, des chroniques de Saint-Denis.

Le Limousin, *Pagus* ou *Orbis Lemovicinus*, comprit, dans la plus haute antiquité celtique, tout le pays limité par celui des *Bituriges Cubi* (le Berry) au nord ; les *Arverni* (Auvergne) au nord-est ; les *Cadurci* (le Querci), au midi ; les *Petrocorii* (le Périgord) à l'ouest, et vers le nord-ouest, par les *Pictavi* (Poitou), et les *Santones* (la Saintonge), dont la tribu la plus avancée, celle des *Agesinates*, avait remonté, à une époque incertaine, le bassin de la Charente et de quelques-uns des principaux affluents.

Cette contrée, dans la partie qui forme le Haut-Limousin, assise sur des bases granitiques, accidentée de collines souvent dénudées par les orages, ou ombragées par une riche végétation, est arrosée par un grand nombre de cours d'eau tributaires de la Vienne, qui serpentent au pied des sites

1. CÆS., *De bello Gallico*, lib. VII, cap. IV.
2. STRABON : *Géograph.*, IV, II.
3. *Vita S. Eptodii*, ap. PH. LABB. : *Nov. Biblioth.*
4. GREGOR. TURONENS. : *Hist. eccles. Francor.*, IV, XX.
5. *Testam. Rotgerii comitis*, ap. MABILLONIUM : *Annal. Benedict.* T. II, p. 711, *in appendice*.
6. BALUZE : *Hist. Tutel.* Col. 336.
7. GAUFREDI VOSIENS. : *Chronic.*

les plus pittoresques, surtout dans les vallées de la Gartempe et de la Briance. Ces collines, formant la ceinture de nombreux petits bassins, se détachent de la principale chaîne de montagnes, qui descend du plateau de l'Auvergne et court de l'est à l'ouest, à droite du bassin de la Vienne, vers les communes de Blond, de Mortemar et de Bussière-Boffy, ligne séparative du sol granitique et du sol calcaire. La partie du sud, ou Bas-Limousin, est généralement plus accidentée. Qu'on remonte les cours de la Corrèze, de la Vézère et de la Dordogne vers le grand plateau de Mille-Vaches, où le mont Odouze rivalise de hauteur avec le Puy-de-Dôme, on remarque de nombreux phénomènes géologiques produits dans des temps inconnus; des masses granitiques, qu'on dirait lancées d'hier par des volcans; des amas de scories, de longues traînées de lave s'étendant d'une colline à l'autre, comme d'anciens lacs de pierre fluide. De là descendent, en mugissant, sur des blocs de granit, la Corrèze et la Vézère, qui vont verser leurs eaux dans la Dordogne. La température est froide et humide dans la contrée montueuse, tandis qu'à mesure que les vallées s'allongent vers l'ouest ou le midi, le sol se revêt des plus belles cultures, et la vigne couronne les coteaux. Quant aux habitants de ces contrées, ils appartiennent bien à la même race, tout en présentant quelques différences de caractère, qui semblent naître de la diversité du sol. Au nord, ils sont plus graves, plus réfléchis, plus patients aux travaux pénibles, plus endurcis aux privations; au midi, plus enjoués, moins rudes dans leur extérieur, moins âpres dans leur langage et plus recherchés dans leurs vêtements. On dirait qu'ils ont respiré le souffle des races ibériennes qui ont dû franchir la Dordogne, pour se porter vers le nord par le bassin de la Vienne.

La terre des *Lemovices* conserve encore quelques souve-

nirs des temps celtiques et de ses relations avec l'Orient. Isis, la déesse égyptienne, y eut un culte sur la colline d'Issandon [1], alors que les druides, les prêtres de Teutatès, cachaient la célébration de leurs mystères au fond des forêts, ou dans les vallons solitaires. Les monuments de cette époque sont des *dolmens*, autels ou tombeaux, formés d'une large pierre horizontale, appuyée sur d'autres masses informes servant de supports. Parmi ceux que l'archéologue peut désigner pour le Haut-Limousin, nous citerons ceux du *Poyol*, paroisse d'Eybouleuf; de *Montpeyrat*, paroisse de Sauviat; de *Château-Chervix;* de *Frémaret*, commune de Folles; de *Berneuil*, qui repose sur cinq supports; les pierres druidiques, *menhirs* ou *peulvans* des *Métayers*, commune de Saint-Paul; de Saint-Léger-la-Montagne; du *Pic*, commune de Javerdat et de Cieux; les *tumuli*, ou sépultures gauloises, mais dont quelques-uns peuvent bien appartenir aux premiers temps de la domination romaine, à *Beaumont*, commune de Saint-Paul; du *Masneuf*, commune d'Eyjeaux; de *Biénac* et de *Veyres*. Le Bas-Limousin en compte aussi un assez grand nombre, mais dont le caractère n'offre pas toujours la même certitude : la pierre de *Treignac*, regardée comme un autel, où s'accomplissaient de sanglants sacrifices; les *peulvans* ou *menhirs* de Sainte-Fortunade, sur un plateau, d'où l'on découvre les monts du Cantal; deux autres encore plus remarquables, l'un sur la route de Beaulieu à Tulle, l'autre dans la vallée de La Gardelle; celui de *Clair-Fage*, dont la construction est regardée comme un ouvrage des fées par les légendes de la contrée; le *Roc-de-Vic*, où quelques archéologues ont cru voir la forme symbolique du *Dracontium*, ou serpent,

1. *Dunum. Dun*, montagne. *Isidis dunum*, montagne d'Isis. (WLGRIN DE TAILLEFER : *Antiquités de Vésone*. T. I, p. 29.)

qui représentait la croyance des druides [1]; les trois *tumuli*, près de Chamberet, au lieu appelé le *Puy-du-Doignon*, formant trois tertres de cinq à six mètres de hauteur sur soixante de circonférence, qui recouvrent les restes des guerriers, dont la gloire et le nom sont aujourd'hui oubliés. On en trouve aussi d'autres sur les collines, ou dans les vallons, à Vigeois, à Lubersac et autour de Pompadour [2].

Le Bas-Limousin, par sa position, était exposé aux invasions qui venaient du Midi; aussi est-ce dans cette partie de la province que les Gaulois multiplièrent leurs moyens de défense. On en voit des vestiges sur les collines de Roc-de-Vic, de Chatellux, de Sarjani et de Pauliac, dont l'approche était défendue par des masses granitiques péniblement remuées, et par des masses de petites pierres destinées à être lancées sur les assaillants. Le pic Châtellux [3] offrait des dispositions stratégiques encore plus remarquables : tout le circuit était garni de redoutes, coupé de fossés de distance en distance, en montant au point culminant de la position. Sur une autre éminence, qui sépare les étroites vallées de la Corrèze et d'Obazine, s'élève le pic Pauliac, ceint de rochers granitiques, dans un ordre stratégique tout particulier. C'était un poste avancé hors de la ligne naturelle des autres lieux de campements. On dirait encore que tout y est l'ouvrage d'un peuple de géants.

Les coutumes religieuses du monde grec et du monde égyptien étaient venues des Bouches-du-Rhône et des Pyrénées sur les collines du Limousin. Elles y avaient nécessairement opéré de certaines modifications sociales. Alors commença, pour se continuer jusqu'à nos jours dans un

1. *Journal de l'Institut historique*, rapport de 1838.
2. V. pour plus de renseignements mon *Histoire du Bas-Limousin*, 2 vol. in-8°. Tulle, 1842.
3. CHATELLUX, *Castellum Lucis*, ainsi nommé par les Romains, lorsqu'au jour de la conquête ils y virent briller les derniers feux gaulois.

nouvel ordre d'idées, cet usage solennel d'allumer des feux dans tous les hameaux, la première nuit d'été, aujourd'hui la Saint-Jean. Issandon, la montagne d'Isis, Roc-de-Vie, les montagnes de Blond et les autres cimes, comme des phares, donnaient le signal de cette fête nocturne aux populations d'alentour, et ce signal courait en traits de feu d'un bout du pays à l'autre. Les Celtes cependant continuèrent de suivre principalement le culte de leurs ancêtres, et de se réunir sous les chênes des druides. Il fallut enfin, après de longs siècles d'indépendance, qu'ils subissent la loi des étrangers, dont ils avaient déjà appris le nom par quelques fugitifs, échappés aux victoires de Marius.

Bientôt sonna l'heure fatale qui devait donner des maîtres à la Gaule. Le Limousin, en contact avec le pays des Arvernes, fut appelé à prendre part à la grande lutte. Habituée à une vie indépendante, au milieu de ses profondes forêts, sur ses montagnes de lave ou de granit, dans la solitude de ses vallées, la population s'émut au bruit des premiers succès du rival de Pompée. Mais déjà une partie de la Gaule était dans les mains des étrangers. César la croyait morte, quand la voix du Vercingétorix des Arvernes retentit parmi les tribus limousines. L'appel de la patrie et de la liberté menacées fut entendu, et bientôt les tribus lémoviques, soumises depuis quelque temps aux Arvernes, en qualité d'état client, comme elles l'avaient été aux Gals du Berry et ensuite à ceux d'Autun, fournirent dix mille de leurs guerriers à la grande conjuration de celui qui se faisait le défenseur de la liberté du vieux monde gaulois. Les Arvernes, comme les Lémovices, prétendaient pourtant à la même origine que les Latins[1]; mais les souvenirs de

1. Arvernique ausi Latios sibi fingere fratres,
Sanguine ab Iliaco. . . . .
(LUCAIN : *De bello civili.* — AMMIEN MARCELL.)

cette fraternité n'étaient plus que légendaires; le sentiment de la liberté l'emportait sur tout.

Le succès ne répondit pas aux efforts des combattants; les Lemovices furent vaincus avec leur chef Sédulius, qui périt dans la mêlée au siége d'Alésia[1] (52 av. J.-C.), ville qui, comme Limoges, regardait l'Hercule de Tyr comme son fondateur. Le commandement de Sédulius passa à ses deux fils, Durutias (l'homme fort) et Cœlicomatus (l'homme aux cheveux d'azur) qui, à la tête de deux mille des leurs, vinrent attaquer César sous les murs de Gergovie[2]. La victoire fut d'abord indécise; mais surpris par les Romains, à la faveur de la nuit, les deux frères perdirent une partie de leurs forces. Cependant les combattants ralliés par Cœlicomatus, revinrent engager deux autres combats, dans lesquels périrent deux lieutenants de César, Fabius et Pétronius[3]. Mais la fortune trahit la Gaule; la division se mit dans les rangs des Lémovices : deux de leurs chefs firent leur soumission au vainqueur, qui donna à Duratius, l'un d'eux, le gouvernement de la province. Alors toute la contrée subit la domination romaine, à tel point qu'un parti de Gaulois-Angevins (*Andegavi*) ayant tenté de s'emparer de Limoges, Duratius les repoussa. César récompensa sa fidélité par le titre de proconsul, avec la mission de percevoir des tributs dans une partie de la Gaule, et lui offrit la dignité de sénateur. Mais le noble Gaulois refusa cet honneur, qui l'aurait éloigné de son pays. Limoges dut à ses soins de devenir une des plus belles cités de l'empire. Auguste le maintint

1. Sedulius dux et princeps Lemovicum occiditur. (CÆS. *De bello Gall.*, l. VII, cap. 23). On connaît une monnaie de Sédulius, portant d'un côté son effigie, de l'autre une hache gauloise, placée entre un pied et une main (l'agilité et la force).

2. Moulins, selon les uns, ou selon d'autres *Gergoye*, aujourd'hui village à deux lieues sud-est de Clermont.

3. CÆSAR : *Comment.*, l. IV.

dans les mêmes fonctions [1]. On voyait encore au XVII[e] siècle au-dessus de l'église Sainte-Félicité, en montant vers la place des Jacobins, des ruines qui auraient appartenu à un palais, ou à un vaste théâtre dont les traditions faisaient honneur à Duratius [2]. La Gaule était bien morte, et la politique adroite des conquérants ne tarda pas à lui faire oublier sa nationalité. La cinquième partie des légions romaines, sous les ordres de C. Caninius Rébilus, campa dans le Limousin, où chaque position militaire devint l'origine de nouveaux centres dont l'archéologue retrouve les vestiges.

Des traditions, empruntant une certaine autorité aux hagiographes, qui les ont recueillies dès les premiers siècles du moyen âge, nous donnent les noms de quelques-uns des grands dignitaires de l'empire, auxquels fut confiée l'administration du pays des Lémovices : Sénobranus, successeur de Duratius, dont il acheva les monuments, le palais et le théâtre [3]; Lucius Capréolus, ainsi surnommé à cause de son courage et de son agilité à poursuivre les ennemis dans les lieux les plus abrupts, et qui aurait fait construire un château fort à Châlus (*Castrum Lucii Capreoli*); après lui, son fils Lucius Léocadius, élevé à Rome, où il aurait été l'ami de Drusus; Sabinius Culminius, qui appartenait à une des grandes familles du pays. S'il n'est pas possible d'assigner de dates précises à ces personnages, on peut être porté à

1. On connait une monnaie ou médaille en argent de Duratius (légende : DVRAT.), portant au revers le chevreuil, symbole de l'autonomie des Lémovices, et au-dessous ROMA. Une autre, trouvée à Eymoutiers, aurait été frappée à Limoges, en l'honneur de César; on y lit : D. D. LEMOV... (*Donum dedicavit Lemovica;* ou plutôt : *dedicaverunt Lemovices.*) Mss. de Beauménil. — ALLOU : *Monuments du Limousin.*

2. *Bonavent.*, T. III, p. 19.

3. Sur l'emplacement attribué à ces constructions on a trouvé des débris de vases, ornés de bas-reliefs, dont l'un porte au milieu d'un cercle : SENO... (*Senobranus*), des fragments de statues, des débris de mosaïques.

croire qu'ils appartiennent aux temps des deux premiers Césars. Limoges, nommée Augustoritum en l'honneur d'Auguste, surnommée la « seconde Rome » par ses habitants, placée par le même empereur dans la Gaule aquitanique, aurait eu, dans cette même période, son sénat, son capitole, son municipe, un amphithéâtre [1], des aqueducs et des fontaines; et, au milieu de jardins délicieux, placés sur les deux bords de la Vienne, d'élégantes villas servant d'habitations aux riches Gallo-Romains, agents de l'autorité impériale. Parmi les monuments les plus somptueux, on remarquait surtout le palais de *Croustha*, à une lieue de la ville, et celui de Jocondiac, dont les merveilles, peut-être légendaires, rivalisaient avec ce qu'avait produit de plus beau le génie romain. La population d'origine gauloise préféra la prospérité matérielle aux chances aventureuses des révoltes essayées ailleurs; employant son activité à de lucratives spéculations commerciales, donnant aux Césars ce que les Césars enfants, énervés par la débauche, réclamaient de Rome et du monde, des flatteries et une obéissance façonnées par la corruption. Pour cela, elle se fit ouvrière, tissa la laine de ses troupeaux, envoya ses étoffes aux patriciens de Rome avec son or, qu'elle savait déjà ciseler, et les autres produits de son industrie.

Partout où les maîtres du monde avaient intérêt à s'établir, on trouve les vestiges de leur domination, le tracé des camps, où séjournaient leurs légions, à Villejoubert [2]; à l'Echoisier, le *camp de César* [3]; au Puy-Châtelard (*Podium*

1. Sur une partie du terrain occupé par la place d'Orsay. Selon les traditions confirmées par des découvertes archéologiques, la ville gauloise aurait eu pour emplacement le quartier nommé plus tard la Cité, compris entre l'abbaye de Saint-Martial et le château de Beauséjour. Plus tard, sous les Romains, elle s'étendit du Naveix à la Roche-au-Goth. (D'EXPILLI : *Diction. géogr.*, p. 223.)
2. Commune de Saint-Denis-des-Murs.
3. Commune de Bonnat. (NADAUD : *Mss.*, T. III, p. 263.)

Castelli)[1]; à Tintignac, près de Tulle, position très-importante, qui surveillait les limites du pays du côté de l'Auvergne[2] : à Chassenon (*Cassinomagus*), dont les ruines sont encore les plus considérables de la France. Ailleurs des villas; à Condat, au confluent de la Vienne et de la Brionne; près de Pierre-Buffière, la villa d'Antoine (*villa Antonii*). Les restes des voies antiques, qui mettaient Limoges en communication avec Poitiers, Clermont, Périgueux, Lyon et Saintes, et qu'on indique encore sous le nom de chemins ferrés (*Lou chemies forrats*) près de Limoges, à Saint-Priest-sous-Aixe, à Chessenon, à Cieux, à Blon, et sur d'autres points appelés chemins romains, témoignent bien de l'activité stratégique des maîtres du monde. Le musée de Limoges conserve de précieux restes des antiquités du pays recueillies pieusement par les archéologues : une statue de Jupiter découverte au village de Giaud[3]; des cippes funèbres de *Pœtus Pœtinus*, de *Sabinianus* et de *Sabineus;* du grammairien-philosophe *Blesianus;* de *Proculus Ireneus*, affranchi de César; de *Julia Insidiola*, d'*Annia Anniota;* de *Julia Annonia;* de *Sulpicia Regina* et de plusieurs autres; des vases couverts extérieurement de bas-reliefs, représentant des combats de gladiateurs, des divinités païennes; des urnes funéraires; des amphores; des assiettes en terre noire vernies, trouvés à Lubersac (Luperciacus) en 1870 et conservés dans le château de cette localité.

1. Commune de Saint-Sulpice-Laurière.

2. Ce camp semble indiqué par ce passage des *Commentaires* de César : « Quibus gestis, Cæsar duas legiones in Lemovicum finibus collocavit non longe ab Arvernis. » (Lib. VIII, *De bello civili.*) Quelques localités des environs sont désignées par des noms d'origine latine : Mons-Jose (*Mons-Jovis*), Cérou (*Cérès*), Bach (*Bacchus*), Jeneste (*Janus*), Leuno (*Luna*), Masseret (*Mansio Sereni*), Tulle (*Tutela*), qui put bien être un avant-poste de Tintignac, pour garder la vallée de la Corrèze. (BALUZE : *Hist. Tutel.*)

3. Commune de la Roche-l'Abeille.

Depuis la conquête romaine jusqu'à l'invasion des barbares, Limoges n'a pour histoire que des traditions recueillies par les hagiographes. Comme dans d'autres provinces, au moins pour la partie la plus riche de la société, on y vivait de la vie de Rome. Le caprice des Césars et de leurs représentants couvrait ses belles collines de palais, les entourait de murailles, semait de riches villas sous de frais ombrages sur les bords de la Vienne. La population d'origine gauloise, attirée par toutes les séductions qui lui faisaient oublier sa nationalité, se pressait sur les gradins des arènes, réclamait *panem et circenses*, pendant que les riches Italiens, ou ceux des Gaulois qui s'étaient faits les agents de l'empire, allaient aux thermes d'*Evou*, ou *Evaux*, étaler leur luxe, se reposer des plaisirs voluptueux ou des fatigues de l'administration. Tout avait été organisé pour que les provinces subissent les lois du pouvoir dont Rome était le centre : celle du Limousin (*Lemovicina provincia*) fut partagée en plusieurs centres principaux correspondant, peut-être, aux anciennes divisions politiques des temps celtiques, car les conquérants durent nécessairement adopter, en les transformant, certains usages des peuples conquis. Aussi trouvons-nous, dès les premiers siècles de l'ère impériale, le pays divisé en tribus, dont un certain nombre formèrent les *Pagi majores*, les *Pagi minores*, les vigueries (*vicariæ*) subdivisées quelquefois en *centenies*[1].

1. Quelques inscriptions démontrent que sous les Romains, au moins dans les premiers temps, les Lémovices se divisaient encore en tribus, parmi lesquelles les *Cambiovicenses*, les *Andecamulenses*. Sur le portail d'une maison, qui avait appartenu à l'abbaye de Grandmont, on lisait cette inscription, trouvée à Rancon (*in vico Rancon*) :

NVMINIBVS AVG.[*usti*]
FANVM PLVTONIS
ANDECAMVLEN
SES DE SVO POSVE[*re*].

(*Ap. script. rer. Franc.*, T. 1.)

Plusieurs auteurs ont conjecturé que le culte de Pluton dans la Gaule était

Que gagna cette contrée en devenant une des grandes subdivisions de l'empire? La civilisation y fit-elle d'aussi rapides progrès que dans les provinces du Midi? Tout porte à croire qu'elle ne s'assimila que lentement les mœurs, les institutions, la religion et les usages des conquérants. Aucun nom gaulois ne se trouve, d'ailleurs, dans les inscriptions connues. Les produits, les ressources du sol n'y appelèrent point, dès le commencement, de colonies venues de l'autre côté des Alpes; son ciel était trop nuageux, ses collines trop peu fertiles, ses vallées trop étroites et trop humides, pour que les Romains y établissent de grandes exploitations agricoles, comme dans les autres contrées de l'Occident. Si leurs divinités eurent un culte dans quelques-unes des principales localités, elles ne firent point oublier les antiques croyances des Celtes. Les sombres forêts du Limousin retentirent encore longtemps de la voix des druides convoquant les tribus à la célébration de leurs mystères, réveillant parmi elles des souvenirs de nationalité et d'indépendance[1], leur montrant certains prodiges,

antérieur à la conquête romaine. César lui-même dit que les Gaulois se vantaient d'en descendre. (TEXIER : *Inscriptions*, p. 98.) Rancon se nomma-t-il *Andecamulum?* On sait que *Camulus* était un des surnoms du dieu Mars. *Ande*, selon l'abbé Lebœuf, signifiait *victorieux*. Une autre inscription de Rancon, serait une consécration au dieu Hercule par Tibérius Julius Julianus :

HERCVLI DEO
TIB. IVL. IVLIAN.

Ainsi, trois divinités du paganisme grec dans cette localité, ce qui nous porte à croire qu'elles n'y eurent droit de cité qu'après l'arrivée des Romains.

Les anciennes tribus gauloises correspondaient très-probablement aux *Pagi minores*, qu'on retrouve au moyen âge dans les chartes de quelques cartulaires : *Andecamulenses* (pays de Rancon). — *Biaenas* (pays de Beynat). — *Betrivus* (pays de Bort ?). — *Asnacensis* (pays du Puy-d'Arnac). — *Brivensis* (pays de Brive). — *Cambiovicenses* (pays de Chambon). — *Cambolivensis* (pays de Chamboulive). — *Exandonensis* (pays d'Yssandon). — *Legora* (pays de Châlus). — *Joconciacus* (pays de Jocondiac). — *Usercensis* (pays d'Uzerche). — *Nigermontensis* (pays de Nigremont). — *Santria* (pays de la Xaintrie). — *Rofiacense* (pays de Rouffiac). — *Sollemniacensis* (pays de Solignac). (DELOCHE : *Cartulaire de Beaulieu.*)

1. Nunc ipse signum celestis iræ datum, et possessionem rerum humana-

comme autant de présages de la chute de l'empire. Des masses de granit, ou des noms qui les rappellent, désignent encore les lieux où s'accomplissaient les cérémonies, tels que dans le Bas-Limousin ***Peyrelevade, la Roche-aux-Fées, Feix-Fayle et Pierrefite.*** Une génération a dit à une autre qu'on y offrit des sacrifices sanglants, que la voix des prêtres d'un dieu inconnu s'y fit entendre au milieu des orages, ou qu'on y confia à la terre les dépouilles d'un mort illustre. Aussi est-ce encore la pierre dressée par les fées, ou transportée par des géants, sur laquelle les mauvais génies viennent danser pendant les nuits orageuses; pour d'autres, un antique autel où se sont reposés les saints du christianisme, que ne frappe jamais la foudre, et dont la poussière, mêlée à certains breuvages, guérit certaines maladies [1].

A Limoges, au contraire, le vieux monde gaulois s'effaça devant le monde romain. Cette ville, d'abord place de guerre par sa position stratégique, centre d'une grande administration, séjour des familles patriciennes, comme des famille gauloises qui briguaient l'honneur d'être les agents de l'empire, devint un vaste entrepôt de commerce entre le Nord et le Midi. La population, pour satisfaire de nouveaux besoins, les goûts luxueux de ses maîtres, demanda à l'industrie ce que lui refusait la nature du sol : les grandes voies qui conduisaient à Saintes (***Mediolanum***), par Périgueux et par Chassenon, lui apportaient le sel des marais de l'Océan et les vins de la Saintonge. Ce fut bientôt une des plus riches cités de l'empire. Les étrangers de distinction venaient y briguer le droit de bourgeoisie; les robes patriciennes s'étalaient dans ses rues, dans ses comptoirs, sur ses

rum Transalpinis gentibus portendi, superstitione vana Druidæ canebant. (TACITE : *Hist.*, liv. IV, c. 54.)

1. Lavabant namque lapides et infra balnea diffundebant, unde ægrotati curabantur; miscebant etiam cum herbarum infectionibus, unde vulnerati sanabantur. (GEOFFROY DE MONTMOUTH, liv. V.)

places publiques, où l'on ne voyait guère la saie gauloise que sur quelques pauvres habitants de la campagne, qui venaient vendre les fruits de leurs champs, pour en donner le produit au fisc; car le despotisme impérial, en ruinant les provinces, ne laissa bientôt plus qu'à quelques localités privilégiées le droit de commerce, *jus commercii*; tandis que les citoyens romains usaient largement de leur fortune, possédaient de vastes propriétés, ces *latifundia*, où travaillait pour eux un peuple d'esclaves. Ces grands propriétaires du sol, romains d'origine, ou gallo-romains, ne seraient-ils pas, au moins pour la plupart, les ancêtres de ces grands propriétaires, qui se firent les agents de l'autorité royale, dès les premiers temps de la conquête franque? A qui, en effet, les premiers rois mérovingiens auraient-ils pu mieux déléguer leur pouvoir, qu'aux descendants de ces familles encore riches, influentes, ayant à leur disposition de nombreux esclaves et des hommes libres pour clients ?

Cependant, quelque absolue que fût la soumission des Lémovices ; quelque complet que fût leur renoncement à la cause de la nationalité gauloise ; quelque dévorantes que fussent pour les inspirations passionnées de l'honneur et de la foi les habitudes de leurs caractères mercantiles, le christianisme introduisit à Limoges une vie nouvelle. Au premier siècle de l'ère chrétienne (72 ans ap. J. C.), ou, selon d'autres, un peu plus tard, apparut dans ses murs, sous le proconsulat de Silanus, beau-frère de Sabinius Culminius et son successeur, saint Martial, disciple des apôtres, accompagné de saint Alpinien et de saint Austriclinien, envoyé dans la Gaule, pour y prêcher la bonne nouvelle, consoler les misères humaines, en leur apportant les divines promesses du Christ[1]. Mais toute vérité, si elle contrarie des

1. Diverses dates ont été assignées à la venue de saint Martial à Limoges

intérêts humains ; si elle fait obstacle aux mauvaises passions ou au pouvoir, n'est acceptée qu'à la longue, ne triomphe que par les plus dures épreuves. Le christianisme était trop grand pour se faire accepter sans peine de Rome païenne, pour s'incarner dans un corps dont les proportions morales étaient si misérablement asservies par la corruption. Il n'allait ni aux patriciens, ni aux Gallo-Romains qui s'étaient enrichis au service de l'empire. Proclamer devant eux les droits de tous à la liberté, à l'égalité devant Dieu ; abaisser l'orgueil au niveau des plus humbles, c'était attaquer les priviléges, porter la hache dans les rangs de cette société dégradée par toutes les infamies, et qui s'endormait sous l'autorité du plus honteux comme du plus lâche despotisme. Ce fut cependant la noble et sainte mission dont se chargea saint Martial, le premier apôtre de l'Aquitaine, et qu'il accomplit au prix d'un glorieux martyre. Avec lui commença à Limoges la belle époque des légendes, récits mystérieux, que répètent encore les habitants du Limousin, car aucune province n'a mieux conservé les souvenirs des épreuves et des triomphes de la foi chrétienne. Mais comme toute vérité nouvelle n'efface pas toujours les erreurs du passé, mais les transforme selon les nécessités des temps, on trouve encore dans le pays des croyances superstitieuses d'origine celtique, telles que le culte des fontaines, la foi aux présages et autres défaillances de l'esprit humain, s'inspirant de sentiments sincèrement religieux. La science de nos temps s'efforce de les détruire ; mais trop sûre d'elle-même, égarée par le scepticisme, elle ferme trop souvent les yeux au rayon divin qui illumine les consciences.

Le passage de saint Martial a donné lieu à un grand nombre de légendes aussi pieuses que poétiques. Il séjourna à

et la question a été longtemps controversée. Selon le Rituel de Limoges, la mort de l'apôtre se rapporte à l'an 73 de J. C.

Roffignac, au château nommé *La Blanche*, près d'Uzerche, sur les ruines duquel fut édifiée une chapelle, placée sous son invocation. De là il vint à Brive, où il baptisa le père et la mère de saint Justinian ; à la Griffolière, où le peuple accourut lui demander la foi qui console, qui guérit les maux du corps et de l'âme. La fontaine où il puisait l'eau du baptême est encore en grande vénération. Le bruit de ses miracles se répandit au loin. « Il vint à Tulle, y fut reçu dans la maison du riche Arnoul. Pendant son séjour la fille d'Arnoul, tourmentée par un esprit immonde, en fut délivrée, mais on la croyait morte, quand l'homme de Dieu, lui prenant la main, la releva et la remit bien portante à son père. » Dans la même ville, dit une autre légende, le prince ou gouverneur du château, nommé Nerva, parent de Néron, pleurait son fils unique. Le père et la mère, désolés, apportèrent le cadavre aux pieds de l'apôtre : « Homme de Dieu, lui dirent-ils, soyez-nous en aide ! » Le saint pleura avec eux ; puis, après avoir prié, il ordonna au mort, au nom du Sauveur crucifié, de se lever, et celui-ci, revenu à la vie, se mit à crier : « Homme de Dieu, baptisez-moi du signe de la foi ! » Trois mille six cents personnes furent baptisées le même jour [1].

Le christianisme, entré dans la Rome païenne avec les deux plus grands apôtres du Christ, avait déjà pénétré dans le palais des Césars ; à Limoges, il eut de pieux néophytes dans les familles patriciennes. Suzanne, femme de Léocadius, dont le mariage avait été l'occasion de fêtes brillantes [2], et qui pleurait la mort prématurée d'un fils bien-aimé, en l'honneur duquel elle aurait, selon quelques légendes, fait construire le château de Chalusset (*Castrum Lucilii*), fut la première qui ouvrit son cœur aux élans de

1. Orderic Vital : *Hist. de Normandie.*
2. *Hist. du Berry*, liv. II. — Fleury : *Hist. ecclés.*

la foi nouvelle. Valérie, sa fille unique, héritière d'un grand nom et d'une grande fortune, promise en mariage au proconsul Silanus, se convertit aussi et fit vœu de virginité. A cette nouvelle, son fiancé accourut du fond de la Bretagne, espérant la ramener au culte de ses ancêtres. La jeune fille, devenue l'épouse du Christ, ne cédant pas plus à ses prières qu'à ses menaces, fut par ses ordres décapitée dans les jardins du palais proconsulaire, au moment où un tremblement de terre ébranlait la ville jusque dans ses fondements, comme signe de la malédiction divine tombée sur les meurtriers. Silanus, nommé aussi, dans quelques chroniques, Marcus Aurélius Cotta, envoyé de Rome pour persécuter les chrétiens, aurait aussi ordonné le supplice de saint Martial, dont les précieux restes auraient été inhumés dans le cimetière gallo-romain, alors situé en dehors de la ville, où plus tard fut construite l'église souterraine de Saint-Pierre-du-Sépulcre [1]. Le sang des martyrs fut fécond ; les bourreaux pleuraient souvent leurs victimes et se faisaient chrétiens : Silanus se convertit et perdit son gouvernement; ses successeurs Stéphanus [2] et Sabinius Culminius renoncèrent aussi aux faveurs impériales pour se faire chrétiens.

Aurélien, second évêque de Limoges, continua dignement l'œuvre de son prédécesseur, dont il avait été le disciple [3], et

1. L'abbaye de Saint-Martial fut bâtie sur le même emplacement. (L'abbé LEGROS, *Mss.;* NADAUD, *Mss.;* ALLOU : *Monuments de la Haute-Vienne.*) — *Legend. Aurelian.* Le martyrologe du Limousin fixe aux calendes de mai, sous le règne de Néron, la dédicace de l'église de Saint-Pierre-du-Sépulcre.

2. *Stephanus*, le même qu'Étienne, nommé aussi Tève-le-Duc, gouverneur du Limousin, dont le tombeau fut longtemps placé dans l'église souterraine, appelée Saint-Pierre-du-Sépulcre. Ce grand sarcophage en granit existe encore dans l'arrière-cour d'une maison de la rue Neuve-des-Carmes.

3. Saint Aurélien fut inhumé dans une petite chapelle placée sous son invocation, et reconstruite en 1471 par l'évêque Barton de Montbas. Les hagiographes disent qu'il était prêtre des faux dieux lors de l'arrivée de saint Martial : qu'il voulut lui résister, et qu'alors frappé de la foudre et rendu à la vie par l'apôtre, il se fit chrétien.

mérita par l'ardeur de sa foi d'être honoré comme un saint. Le nombre des convertis ne fit que s'augmenter, malgré les persécutions ordonnées par les empereurs : plusieurs cependant scellèrent encore de leur sang les vérités chrétiennes. D'autres s'enfuirent dans des solitudes, d'où leurs exhortations arrivaient à leurs frères par des messagers de la bonne nouvelle. Evodius, troisième évêque de Limoges, « homme de grandes lettres » selon les chroniques, fut forcé, au temps de la persécution ordonnée par Domitien, de se cacher dans les montagnes, où il mourut, après avoir posé les fondements de l'abbaye d'Evaux.

Domitien, non content de persécuter les chrétiens, mais encore jaloux de quiconque, par sa fortune ou par son mérite personnel, portait ombrage à son despotisme, ruina les familles patriciennes établies à Limoges, en leur ôtant leurs anciens privilèges. Cette ville perdit pour longtemps sa splendeur, ses ressources commerciales. Le peuple écrasé d'impôts, persécuté pour ses croyances, se révolta ; quelques légionnaires furent massacrés. Antonin-le-Pieux, qui semblait promettre à l'empire la paix et la liberté, donna à la ville quelques beaux jours, pendant lesquels aurait été achevé le magnifique amphithéâtre commencé par Adrien[1] ; mais cédant aux injustes dénonciations de ses délégués contre les chrétiens, accusés d'honorer leurs morts comme des dieux, parce qu'ils venaient prier sur leurs tombes, ordi-

1. On a trouvé, pendant les travaux exécutés aux Arènes, diverses médailles d'Adrien et d'Antonin. Quant à l'amphithéâtre, l'opinion la plus générale est qu'il fut commencé par Adrien. Beauménil a donné à cette occasion cette inscription :

IMP. CAES. DIVO TIT. AEL. HADRIANO ANT.
DIVI TRAIANI PARTHICI MAX. FIL.
DIVI NERVAE NEPOTI AVG. PONT.
MAXIM. PP. TR. P. M. COS. I.
ARENAE LEMOV. AEDIF. LEG.
XX ET LEG. XIIII PER. P. M. II.
D. D°.

nairement placées dans des lieux écartés et devenus plus tard autant de petits oratoires, il ordonna l'établissement d'un cimetière commun. Malgré les persécutions, le christianisme fit de rapides progrès dans la société gallo-romaine; le paganisme ne pouvait résister à ce courant d'idées, acceptées d'autant plus facilement par les masses qu'opprimées, ruinées par l'exagération des impôts, elles ne voulaient plus croire aux dieux du Capitole, ni à l'apothéose des Césars. Sous l'épiscopat d'Adelphius, vers 276, la conversion de l'empereur Constantin donna enfin la liberté à l'Eglise, et dès lors les évêques jouirent d'une très-grande autorité, qui contrebalançait souvent celle des comtes ou gouverneurs.

L'hérésie d'Arius porta bientôt le trouble dans les rangs des fidèles, et donna lieu à de nouvelles persécutions, dont l'évêque Exupérius fut la première victime. L'arianisme, protégé par les empereurs, s'imposa aux consciences des nouveaux convertis, trouva des partisans dans les classes élevées, parce qu'il se rapprochait des doctrines philosophiques de l'école d'Alexandrie. Les Visigoths, qui débordèrent sur le Limousin et dans sa capitale, l'avaient adopté en entrant dans l'empire. Si nous en croyons la lettre de Sidoine Apollinaire au pape saint Basile, Euric, leur roi, « puissant par les armes, fougueux dans sa colère, impétueux dans sa jeunesse[1], » aurait fait massacrer à Limoges un grand nombre de catholiques. Exochius, ou Edochius, fut obligé de quitter son diocèse pour se réfugier en Bretagne. Quelque temps après, il voulut revoir son troupeau, le confirmer dans la foi, et revint secrètement. Surpris par ses ennemis, il fut tué au moment où il priait sur le tombeau de saint Martial. Fortunat de Poitiers eut des larmes pour

1. « Armis potens, acer animis, alacer annis... Lemovicem latum spiritualis ruinæ limitem traxit. » (SID. APOLLIN., l. VII, *Epist.* VI.)

pleurer le martyr, et des vers pour célébrer son courage et sa gloire [1]. Le peuple, las de ces persécutions, se révolta, mais rentra bientôt dans l'ordre, à l'arrivée d'Alaric II, qui usa contre lui des plus cruelles vengeances. Jocondus, riche Gallo-Romain, comte de Limoges, prit la fuite, laissant son jeune fils Arédius, qui devait être un saint, entre les mains de Gondebaud, allié d'Alaric.

Si nous en croyons les chroniques du temps et les historiens qui s'en sont inspirés, la domination des Goths fut fatale à la Gaule, en deçà de la Loire : « Les églises furent fermées, les ronces et les plantes sauvages couvrirent la pierre des autels. » Il y a peut-être trop d'exagération dans ces plaintes, redites par le clergé catholique, qui se fit trop facilement le défenseur des riches Gallo-Romains fâchés de voir les Goths en possession des riches contrées du Midi. Limoges, selon quelques-uns, n'aurait pas eu trop à se plaindre de ces barbares façonnés à la civilisation romaine, qui lui auraient laissé ses lois, ses priviléges de cité, moins les formes fiscales de l'empire. S'ils préféraient l'arianisme au catholicisme, c'était moins par conviction que par jalousie contre les évêques, qui semblaient faire revivre la majesté impériale et s'en attribuer les droits et les priviléges. Etablis en Gaule par le consentement d'Honorius, qui avait acheté leur alliance au prix de la main de sa sœur donnée à leur roi, ils n'écrasèrent point le peuple d'impôts, ne groupèrent point de forces militaires dans les villes. On sait que les provinces du Midi, déjà ravagées par les Vandales, si malheureuses sous les derniers empereurs romains, ne maudirent point les Goths autant qu'on l'a dit. — « *Gothicum fateor me esse secutum*, » disait saint Paulin, un des prêtres les plus savants, qui ne

1. Qui tria lustra gerens in pontificatus honore,
Pergit ad antiquos, plebe gemente, patres.

partageait pas les opinions d'Avitus, l'évêque patricien de Clermont[1].

Limoges, durant la domination des Goths, même après la bataille de Vouillé, après laquelle Jocondus reprit son titre de comte et fit construire l'église de Saint-Michel de Pistorie[2], conservait encore de précieux restes de son ancienne prospérité, le goût des arts et des lettres, voués à honorer la religion chrétienne; une société gardienne des souvenirs de l'antiquité; des familles sénatoriales encore riches et luxueuses; des plébéiens émancipés par le christianisme, cherchant la fortune dans le travail, toujours sûrs de trouver dans les évêques des protecteurs contre l'oppression. D'habiles artistes s'inspiraient, dans le même temps, des belles créations de l'architecture et de la sculpture, dont Amalius avait orné le tombeau de saint Martial[3]; saint Prosper, parmi les lettres, jouissait d'une grande réputation de science et de vertu[4]. Devançant de plusieurs siècles le progrès du calcul dans la supputation des années, Victorius caractérisait les tendances de l'esprit humain aux travaux sérieux par son Cycle pascal, cette table en huit colonnes, encore estimée, malgré ses imperfections[5], composée sous

1. PAULINUS : *Eucharistichon*.

2. S. Michaël de Pistoria, ainsi nommée de ce que le fondateur y faisait distribuer du pain aux pauvres? (DUCANGE : *Gloss.*) Ce fut aussi autrefois l'église d'une abbaye, selon Geoffroy de Vigeois. (*Ap. Labbe*, T. II, p. 286.)

3. Il fut enterré dans une petite chapelle de Limoges.

4. Saint Prosper d'Aquitaine, un des Pères de l'Eglise au ve siècle, naquit à Limoges, selon une légende. Bernard Guidonis, qui vivait au XIVe siècle, dit seulement qu'il naquit dans le diocèse : « *Sanctus Prosper, vir illustris et eruditus, ex provincia Aquitaniæ, atque ex Lemovicensi diœcesi, sicut posteritati suæ fidelis tradidit prior antiquitus, extitit oriundus.* »

5. GUIDO : *Saints du Limousin*. Plusieurs écrivains ont dit que Victorius était né en Aquitaine. Le savant mathématicien Paul de Middelbourg est le premier, selon D. Rivet de La Grange, l'illustre bénédictin, né à Confolens, qui l'ait fait naître à Limoges, opinion adoptée depuis. Quant au Cycle pascal, il fut terminé à Rome, en 457; Victorius s'y était retiré pendant la domination des Goths dans le Limousin.

le pape saint Léon. Le souvenir des anciens municipes, ce point de départ des libertés communales, se continuait par les élections canoniques auxquelles le peuple était appelé.

Deux évêques de grande naissance, Rurice I[er] et Rurice II, de la famille Annicia, illustrèrent l'église de Limoges : Rurice I[er], après avoir épousé Ibéria, fille d'un patricien de la province d'Auvergne, mariage dignement chanté par le poëte Sidoine Apollinaire, duquel naquirent deux fils, Omatius et Eparchius, renonçant aux joies de la famille, de concert avec sa femme, se consacra à la vie religieuse et fut élevé à l'épiscopat. Disciple de saint Hilaire, ami de Césaire d'Arles, de Fauste-de-Riez, comme eux il aima les lettres et les arts et mérita que Sidoine Apollinaire vantât ses écrits, les charmes de son style « rapide comme la flamme, coulant comme l'onde, doux comme le miel, piquant comme le sel[1]. » Défenseur énergique autant qu'habile des priviléges de son église, il signa la déclaration du synode d'Auvergne protestant contre les usurpations du roi Théodebert[2]. Une partie de son patrimoine fut employée à fonder, en l'honneur de saint Augustin, l'illustre et saint évêque d'Hipponne, un monastère et une église situés en dehors de l'enceinte primitive de la ville. Tous ses soins et son amour de l'art tendirent à l'enrichir de magnifiques ornements, empruntés à l'architecture et à la peinture[3]. La religion reconnaissante y reçut son tombeau. Rurice II, son petit-fils et son successeur au siége de saint Martial, se distingua aussi par ses talents littéraires et par de grandes vertus. Il écrivit le panégyrique de Théodoric, roi d'Italie, moitié barbare, moitié civilisé, qui aima avec orgueil les belles-lettres, mais qui

1. « ... Accipe per paterninum paginam vestram, quæ plus mellis an salis habeat, incertum est. Ceterum eloquii copiam hanc præfert, hos olet flores... » (SIDON. APOLLIN., l. X, *Epistola* XVI.)

2. LABBE : T. IV, des *Conciles : Scriptor. rer. franc.*, T. IV.

3. I. II. *Epist.* XIV et LX.

voulait conserver à sa nation son ignorance et ses mœurs. Le Limousin dut à cet évêque quelques-unes de ses plus belles églises, précieux témoignage de la reconnaissance publique en l'honneur des saints personnages qui se vouaient à la vie religieuse. Au milieu de la forêt de *Comodoliacum*, Junianus était venu faire l'apprentissage de la vie érémitique auprès de saint Amand, vieillard vénéré qui s'était choisi une pauvre habitation sur les rives sauvages de la Vienne. Rurice était allé souvent visiter cet asile de la prière et de la pénitence; aussi à la mort de l'ermite, son ami et son bienfaiteur, fit-il construire sur son tombeau une basilique, autour de laquelle se groupèrent plusieurs maisons. Telle fut l'origine de la ville de Saint-Junien[1]. On lui attribue aussi à Limoges la fondation de l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, où il fut inhumé[2]. Selon d'autres, il dormit son dernier sommeil dans la même crypte que saint Junien[3]. Ces deux évêques, dignement célébrés par Fortunat de Poitiers, furent les deux grandes illustrations de l'église de Limoges aux v[e] et vi[e] siècles[4].

1. MALEU : *Chron. Comodoliacense*, p. 28.

2. Cette église, construite en 507, fut nommée *S.-Petrus-de-Quadrivio* (*quatuor viæ*, carrefour), du latin du moyen âge, *Cairohensis* : plus tard, *Queyrroix*, dans la langue de Rabelais, pour la distinguer de *Saint-Pierre-du-Sépulcre*, où était le tombeau de saint Martial. L'église de nos jours, et du même nom, consacrée en 1454, n'a plus rien de la construction primitive.

3. *Ex lib. de gestis epp. Lemovic.*

4. Hic sacra pontificum toto radiantia mundo
Membra sepulcra tegunt, spiritus astra colit.
Ruricii gemini flores, quibus Aniciorum
Juncta parentali culmine Roma fuit.
Actu, mente, gradu, prænomine, sanguine nexi,
Exultant pariter hinc avus, inde nepos.
Tempore quisque suo fundans pia templa patronis,
Iste Augustini, condidit ille Petri.
Hic probus, ille pius, hic serius, ille serenus,
Certantes pariter, quis cui major erit.
Plurima pauperibus tribuentes divite censu,
Misere ad cœlos quas sequerentur opes.

C'est encore à l'un d'eux qu'on fait honneur de la construction d'une église de Brive, bâtie sur l'emplacement où saint Martin aurait trouvé les palmes du martyre. Pour connaître les premiers jours de cette localité, c'est encore à la légende des saints qu'il faut recourir. Le christianisme y avait été accepté dès le temps de saint Martial, mais les premiers principes de la divine révélation y avaient été oubliés, à la suite des invasions et des persécutions.

« Saint Martin, né en Espagne, vint dans la Gaule apporter la bonne nouvelle, consoler les hommes des dévastations des barbares. De l'Italie, où comme l'abeille, il avait recueilli le suc des fleurs du christianisme, il passa dans le Périgord, rencontra dans le village de Savignac un prêtre nommé Laurent, avec lequel uni d'amour divin, il prêcha la foi dans les campagnes, y brisant les idoles. Apprenant que dans le Limousin, en un lieu appelé Brive, la population adorait encore les faux dieux, il s'y présenta, une croix à la main, des paroles d'amour et de paix sur les lèvres, prêchant le Dieu incarné. Le peuple irrité s'arma de pierres et de bâtons, et le corps de saint Martin, sanglant et brisé, ne fut bientôt qu'une plaie, et cependant il ne demandait pas grâce, mais sollicitait de Dieu le pardon de ses meurtriers. Laurent lui donna la sépulture; et les habitants, bientôt en proie à de cruelles maladies, s'apercevant que les offrandes aux faux dieux ne guérissaient personne, s'adressèrent à saint Martin et tous furent guéris. La renommée des miracles opérés sur son tombeau se répandit au loin. Valentinien, pour arrêter les malheurs de son empire, envahi par les barbares, fit déposer sur le tombeau du martyr un calice

Quos, spargente manu, redimentes crimina mundi,
Inter apostolicos credimus esse choros.
Felices, qui sic de nobilitate fugaci
Mercati, in cœlis jura senatus habent.
(FORTUN., lib. IV.)

d'or fait par les plus habiles ouvriers de Constantinople, où il était venu épouser Eudoxie, fille de l'empereur Théodose II (437)[1]. »

Dans ce cinquième siècle, où disparut l'empire d'Occident, emporté par le flot des barbares tombant comme une malédiction du Ciel sur une société dégénérée, incapable de résister à la tempête, l'Église seule fit face aux révolutions, accepta seule la noble mission de défendre les derniers restes de la civilisation, le droit et la liberté contre l'abus de la force. Alors qu'en deçà de la Loire on s'effrayait à l'approche des hordes germaniques franchissant le Rhin, de leur marche à travers les villes dévastées, les forêts incendiées, de tout ce qu'on racontait de la bataille de Soissons, où tomba le dernier représentant de la puissance romaine, l'Église, forte de l'autorité de ses dogmes divins, calme, héroïque et sainte, se posait en face de l'orage. A la nouvelle du triomphe des Francs à Vouillé, confiante dans la grâce d'en haut, descendue sur le front du Sicambre par les prières de saint Rémy et par celles de saint Vaast, elle se consacra à la transformation de l'élément barbare, en le soumettant à l'empire du catholicisme. Grande dut être la joie des chrétiens, quand ils virent le premier roi franc, le héros de Soissons, de Tolbiac et de Vouillé, s'agenouiller sur le tombeau de saint Martial, poser les fondements d'un oratoire dans le petit village de Schotoriense[2]. Cependant Clovis ne connut qu'imparfaitement la vieille cité gallo-romaine et la terre des Lémovices; ses guerriers, désireux de champs plus fertiles, d'un climat plus doux, étaient im-

1. GREG. TUR. : *Hist. Franc.* — *Chron. de saint Martial.*

2. Un vieux titre latin, conservé autrefois dans le trésor du Dorat, localité appelée *Schotoriense* au ve siècle, porte à croire que l'église primitive remonterait à Clovis, qui y aurait fondé un petit oratoire en l'honneur de sainte Croix et de saint Pierre, « le porte-clef du royaume des cieux. » (JOULLIETON : *Hist. de la Marche.* — *Gall. christiana.*)

patients d'aller chasser les Goths des bords riants de la Garonne et de l'Adour : venus les derniers dans la Gaule, les richesses du Midi les attiraient; ils semblaient dédaigner les provinces du nord, que ne menaçaient plus les tribus germaniques. Des bords du Tanaïs à ceux de la Baltique, l'invasion avait fait halte; la race slave posait les premières assises des nationalités qui allaient faire oublier le vieux monde romain.

Sous la domination des Francs, le catholicisme appela à lui les hommes les plus remarquables par leur naissance, des lettrés, ceux qui tenaient de l'empire les honneurs et l'autorité, qui, devenus les colonnes du sanctuaire, conservèrent leur influence dans l'ordre politique par la part qu'ils prirent aux affaires publiques, les premiers maîtres de l'agriculture par la fécondité qu'ils surent donner aux lieux les plus déserts, où ils établirent de petites colonies de religieux voués à la prière et au travail des champs. Parmi ces fondateurs de monastères, se présente un des premiers Arédius (saint Yrieix), fils de Jocondus ou Jocondius, comte ou gouverneur de Limoges, qui s'était enfui à l'approche des Bourguignons, alliés d'Alaric : ce jeune héritier d'une grande famille, arraché à son pays, conduit à Trèves, passa ses premières années à la cour de Théodebert, où il fut d'abord traité comme esclave. Les grâces de son extérieur et son intelligence attirèrent sur lui l'attention de l'évêque Nicétius, qui l'attacha à sa personne et lui fit rendre la liberté [1]. A son retour à Limoges, Pélagie, sa mère, qui avant de le mettre au monde avait eu le pressentiment de ce qu'il devait être, confia son éducation à Sébastien, premier abbé de Vigeois, qui l'initia à l'étude des lettres et aux pratiques de la religion, puis le fit admettre

1. Gregor. Turon., l. X, c. 29.

au sacerdoce. La noble et sainte femme s'associa à toutes les œuvres de son bien-aimé fils, fonda avec lui un monastère à *Attanum*, au milieu d'une immense forêt, d'où allait rayonner dans le Limousin la foi chrétienne avec la vie monastique, et l'enrichit de si nombreuses donations territoriales, qu'on y vit bientôt accourir plusieurs personnes attirées par la réputation du fondateur, qui en fut le premier abbé. On doit aussi le regarder comme le fondateur de l'abbaye de Vigeois de l'ordre de Saint-Benoît, par les constructions qu'il fit faire sur les ruines d'un petit oratoire où s'était retirée une sainte fille, nommée Badalbodès, venue de la Grande-Bretagne, où le catholicisme ne trouvait pas encore parmi les Pictes, les Angles et les Saxons le calme des solitudes nécessaire aux divines aspirations des âmes. Arédius (saint Yrieix) fut l'ami de Grégoire de Tours et de Fortunat de Poitiers. Les maisons qui se groupèrent autour de la solitude d'Attanum formèrent la localité qui a pris depuis le nom de son fondateur[1].

1. L'antique abbaye, ou monastère de Saint-Yrieix, fondé vers l'an 572, fut soumise par son fondateur et son premier abbé à l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours. (MABILLON : *Analecta*, T. II, p. 48. — GALL. CHRIST.) Il y avait autrefois trente-deux canonicats, dont les titulaires devaient être gradués et nobles. En 1423, le chapitre exposait au pape Martin V que son église, immédiatement soumise au saint-siége, était la seconde du diocèse, après Limoges. Le doyen ou abbé était crossé, comme l'indique l'accord de 1307 fait par celui-ci avec Philippe-le-Bel. Ce chapitre avait la seigneurie temporelle de la ville et d'un grand nombre de fiefs et de seigneuries. (*Ordon. des rois de France*, T. VI.)

CHAPITRE II

LES COMTES DE LIMOGES SOUS LES MÉROVINGIENS ET SOUS LES CARLOVINGIENS

Les Francs confient l'administration aux Gallo-Romains : influence du clergé. — Les agents des rois francs à Limoges et dans les autres localités. — Térentiolus, comte de Limoges, et Gonthran, roi de Bourgogne. — Révolte contre Chilpéric, roi de Soissons, et l'intervention de l'évêque saint Féréole et de saint Yrieix. — Mort de Nonnichius, comte de Limoges. — Théodebert fait détruire les murailles de Limoges et l'abbaye de la Règle. — Dévouement du Gallo-Romain Domnolénus. — Note sur l'église consacrée à ce personnage. — Saint Loup, évêque, et Clotaire II. — Saint Éloi et sa famille. — Fondation de l'abbaye de Solignac. — Progrès des beaux-arts à Limoges. — La légende de saint Pardoux. — Lopès, duc des Vascons, s'empare de Limoges et y est tué. — Eudes, duc d'Aquitaine, vaincu par Pépin de Landen. — Il fortifie Limoges. — Note sur la Cité et la ville ou le château. — Invasion des Arabes et siége d'Uzerche. — Saint Cessator. — Eudes, duc d'Aquitaine, et les lions de granit, symbole de son autorité à Limoges. — Waifre et Pépin ravagent le Limousin. — Pépin fortifie Uzerche. — Mort de Waifre. — Pépin fait reconstruire les églises. — Rotgar, comte de Limoges. — Le Limousin divisé en vigueries. — Dénombrement des vigueries. — Rogérius, comte de Limoges, fonde l'abbaye de Charroux. — Louis-le-Pieux fonde l'abbaye de Saint-Martial, et réunit les États d'Aquitaine à Jacondiac. — Le comte Rogérius à la bataille de Fontanet. — Note sur le palais de Jocondiac. — Raymond I[er], comte de Toulouse; Foulques et Gérard, comtes de Limoges. — Invasion des Normands. — Ils s'emparent de Limoges. — Note sur l'abbaye de Solignac. — Charles-le-Chauve à Limoges et les religieux de Saint-Martial. — Rodulphe, archevêque de Bourges, sacre le fils de Charles-le-Chauve et fonde l'abbaye de Beaulieu. — Note sur Rodulphe. — Les Normands alliés de Pépin II.

L'autorité des Francs en deçà de la Loire fut moins imposée par la force qu'acceptée comme un moyen d'avenir par les populations, qui n'avaient vu dans les successeurs d'Alaric que les continuateurs des derniers empereurs romains s'entourant de toutes les satisfactions luxueuses des Césars, déléguant leur autorité aux Gallo-Romains qui, par

ambition, recherchaient les honneurs et les profits des fonctions publiques. Les rois francs acceptèrent en grande partie cet état de choses : ne pouvant gouverner le pays par eux-mêmes, ne trouvant pas parmi eux assez d'hommes pourvus des qualités nécessaires pour administrer en leur nom, ils conflèrent l'administration à des comtes, *comites*, chargés du pouvoir judiciaire et administratif et du commandement militaire. Ces grands fonctionnaires, établis d'abord dans les principales villes, eurent aussi des délégués dans les localités moins importantes et sous l'autorité desquels se percevaient les impôts au moyen d'agents du fisc, nommés *collectores*, comme dans les derniers temps de l'empire. Ces diverses fonctions avaient trop d'importance par l'influence politique qu'elles donnaient, pour ne pas être recherchées par les riches Gallo-Romains. Après toute révolution, œuvre de la conquête, ou survenue par suite de nouvelles aspirations politiques ou sociales, le gouvernement nouveau trouve toujours des hommes disposés à le servir, alors même qu'ils ont été des adversaires dans les dernières luttes. Telle fut, selon nous, l'origine des grandes familles, que nous trouverons plus tard en possession du sol, quand la féodalité se sera constituée par l'hérédité des fiefs, à Ségur, à Comborn, à Tulle, à Ventadour, à Lastours, à Turenne, à Chabanais, et partout où la royauté aura délégué ses pouvoirs et se sera créé des vassaux. A la tête de cette nouvelle hiérarchie se plaça tout d'abord le clergé par son évêque, reconnu partout comme le défenseur des droits de tous les citoyens, *defensor civitatis*. Le clergé devait, en effet, tenir le premier rang par son talent, par l'ascendant de ses vertus. C'était lui qui protégeait les classes laborieuses contre les exactions des puissants, arrêtait les violences du désespoir ou de la haine en prêchant au nom de Dieu la résignation et le courage, deux

vertus chrétiennes dont il donna toujours l'exemple dans toutes les grandes épreuves à travers lesquelles passa le moyen âge.

Quoique la puissance des mérovingiens résidât principalement au nord de la Loire, où primitivement s'étaient établies leurs tribus, les fils de Clovis n'en exerçaient pas moins leur autorité dans le Midi par des agents qui faisaient battre monnaie en leur nom à Limoges, à Uzerche, à Chabanais, à Ambazac, à Neuvic, à Auriac et à Ussel [1]. Par le premier partage des pays conquis, Limoges, avec son territoire, fut attribué à Childebert, et, après la mort de Clotaire Ier, à Chilpéric qui le donna ensuite à Galsuinte, sa première femme, à titre de présent de noces (*morgengab*, présent du matin) [2]. Brunehault, épouse de Sigebert, l'obtint bientôt après, comme rachat de la mort violente de sa sœur, victime de Frédégonde (566).

Pendant les guerres civiles entre la Neustrie et l'Ostrasie, les rois francs, avec leurs hordes sauvages avides de pillages, parcoururent souvent le Limousin. Térentiolus, qui avait été comte ou gouverneur de Limoges [3], suivit Gontran, roi de Bourgogne, dans une expédition contre les Wisigoths, encore campés au pied des Pyrénées; il fut tué, en sortant de Carcassonne, par une pierre lancée d'une des portes de la ville. Les Limousins qui l'avaient vu profaner les églises, piller les campagnes, regardèrent sa mort comme une punition divine, pendant qu'ils célébraient les vertus de Gontran, le plus pacifique des fils de Clotaire Ier, aimé des populations méridionales pour la douceur de ses mœurs, et sympathique par ses convictions religieuses. La mémoire

1. Ces localités ont fourni à la science numismatique plusieurs monnaies de la période mérovingienne. (*Numismatique du Limousin.*)

2. *Ap. Script. rer. Franc.*, T. III, p. 244.

3. ... Quondam comes Lemovicinæ. (*Ap. Greg. Turon.*: *Hist. Franc.*, l. IX.)

de ce prince resta chère aux habitants de Limoges, qui, longtemps après lui, se racontaient cette légende inscrite dans leurs chroniques : « Dans une de ses expéditions, la fatigue d'une longue marche et l'excessive chaleur du jour l'obligèrent à prendre quelque repos dans les environs de Limoges. Pendant son sommeil un de ses compagnons, qui veillait à ses côtés, fut grandement étonné de voir une belette sortir de la bourse du roi et courir ensuite sur le bord d'un ruisseau sans oser le franchir; mais quand il eut mis sa longue épée en travers du cours d'eau, l'animal accourut aussitôt, passa de l'autre côté, se glissa dans un trou au pied de la montagne, puis revenant par la même voie, rentra dans la bourse du roi. Gontran, en se réveillant, raconta à son écuyer qu'il avait rêvé qu'il était entré dans une caverne, où il avait trouvé un trésor. L'écuyer lui ayant aussi fait part de ce qu'il avait vu, le prince, voulant poursuivre sa vision, fit fouiller la terre à l'endroit où la belette était entrée, et y trouva des statues d'or et d'argent, dont il voulut consacrer le montant à couvrir le tombeau de saint Martial et à secourir les pauvres[1]. » Quelle serait la réalité de cette légende? Peut-être la découverte d'un trésor enfoui par quelque riche Gallo-Romain, à l'approche des invasions germaniques.

Chilpéric, roi de Soissons, moitié civilisé, moitié barbare, n'eut pas les mêmes droits à la reconnaissance du peuple : ambitieux d'amasser des richesses pour satisfaire ses haines et ses passions, il usa de toutes les mesures fiscales de l'ancienne administration romaine, levant des impôts si onéreux, que les habitants des villes soumises à sa domination abandonnaient leurs maisons pour se réfugier dans les autres royaumes. Ferréolus (saint Féréol), qui venait de ré-

1. Chron. mss. de Limoges.

tablir l'église de Brive, en grande partie détruite par un incendie, était alors évêque de Limoges[1]. Le pieux et courageux pontife réclama en vain contre les exactions du prince, et surtout contre les violences de Marcus, son référendaire, qui exigeait de chaque propriétaire de condition libre, et même des serfs ou colons (*mancipii*), une amphore de vin pour une certaine étendue de vignes, *per aripennem*, et d'autres tributs en nature[2]. Le peuple se révolta, et l'agent du roi ne dut son salut qu'à la fuite; il vint se placer sous la protection de l'évêque, qui le couvrit du droit d'asile, déjà accordé par Clovis aux églises et aux abbayes, et calma les colères de la foule en faisant brûler publiquement les registres de l'impôt. Mais la ville n'en fut pas moins livrée aux vengeances du roi franc. Les prêtres, accusés d'avoir été les instigateurs de la révolte, furent poursuivis, et plusieurs d'entre eux mis à mort aux fourches patibulaires.

La désolation était à son comble dans les campagnes comme dans les villes, dont les habitants vinrent en foule supplier Yrieix, qui vivait encore dans son monastère d'Attanum, d'intercéder pour eux. Chilpéric se laissa fléchir par le pieux ascendant de celui que l'Église compta bientôt parmi ses saints et que la vénération publique a toujours regardé, depuis treize siècles, comme le protecteur des opprimés. Il fit brûler les registres de l'impôt, mais se laissa bientôt entraîner à d'autres excès. Nonnichius, établi par lui comte ou gouverneur de Limoges, odieux instrument de sa tyrannie, n'épargna ni le clergé, ni le peuple. Son ambition et ses cruautés lui furent fatales; ses biens

1. Saint Féréol, quatorzième évêque de Limoges, mourut vers 595. Il avait présidé aux funérailles de saint Yrieix. (GRÉG. DE TOURS : *Hist. des Francs*, l. V, c. 29.)

2. *Aripennis*, est semijugerum in longitudine pedes 240, in latitudine 120. (DU CANGE : *Gloss.*)

furent confisqués, et il trouva la mort dans les guerres civiles, qui troublèrent encore les États francs. Le peuple, victime de ses injustices et de ses violences, crut que Dieu lui avait infligé le châtiment dû à ses crimes. Cette période de l'histoire fut si triste en calamités de toute sorte, que, longtemps après, on racontait qu'on avait vu des torrents de feu rouler dans l'air, la terre agitée de violentes secousses, des pluies diluviennes grossir les rivières, qui dévastaient les champs, et des nuages de sauterelles s'abattre sur la ville [1].

Par l'exagération des impôts, Théodebert, fils de Chilpéric, mécontenta encore les campagnes, qui se révoltèrent contre ses agents : sa colère ne connut plus de bornes; il fit raser les murailles de Limoges, promena partout la désolation et la mort, pilla les églises, et incendia l'abbaye de la Règle [2]. Toutes les contrées situées en deçà de la Loire eurent le même sort. — « Moult de citez prist, la cité de Tours, tout Kaoursin et tout Limosin; moines et clercs tourmenta, nonainz viola [3]. »

Domnolénus, gallo-romain, comme l'indique son nom, alors comte de Limoges, à la tête du peuple armé, pour arrêter ces hordes de barbares avides de meurtres et de pillage, sortit de la ville et trouva la mort avec plusieurs des siens dans un combat livré au Puy-Lanneau. Selon d'autres, Théodebert, vainqueur dans cette fatale journée, l'aurait envoyé au supplice (574). Selon quelques traditions, Domnolénus aurait combattu sous les ordres du patrice Mummole, et le combat, où périrent de part et d'autre vingt-cinq mille hommes, aurait été livré près du pont de Saint-

1. *Ap. Script. rer. Franc.*
2. Aimoin : *De gestis Francorum.* La tradition faisait remonter la fondation de l'abbaye de la Règle au temps de saint Martial, ce qui ne peut être vrai que pour l'église. L'abbaye, proprement dite, ne fut fondée qu'au VIIIe s.
3. Chroniques de Saint-Denis.

Étienne. Le peuple n'oublia pas l'héroïsme et le dévouement de son illustre défenseur ; il porta son corps et ceux de ses compagnons dans une petite église, placée sous l'invocation de saint Grégoire, et honora comme des saints ces martyrs du droit et de la liberté [1].

Toute la période mérovingienne ne nous offre guère que le triste spectacle des excès de la barbarie, tempérés par les sublimes efforts du clergé, toujours prêt à protéger le peuple contre la cruauté et l'ambition des grands, à sauver les derniers restes de la civilisation. Aussi les hagiographes du Limousin, ces moines lettrés, qui nous ont recueilli tant de pieuses légendes, célèbrent-ils à l'envi l'intervention toute puissante de l'Église dans les luttes fratricides des successeurs de Clovis, et les candides croyances de la foule, qui sut garder la mémoire des défenseurs de ses intérêts et de ses croyances. Les barbares les plus farouches s'inclinaient souvent devant ces apôtres de la foi et de la justice, implorant, par leur intermédiaire, l'assistance divine.

Saint Loup, d'une origine obscure, mais illustre par ses vertus, désigné par ses qualités personnelles pour occuper le siége de saint Martial (614), se rendit auprès de Clotaire II, pour obtenir la sanction de son élection, au moment où la reine déplorait la perte prochaine d'un de ses enfants. La pauvre mère, avertie en songe de l'arrivée de

1. Domnolénus (saint Domnolet), au temps de saint Féréol, évêque de Limoges, avait fait bâtir une église, où son corps fut inhumé. On en voyait encore naguère quelques restes derrière la chapelle du séminaire. Brûlée en 1105, et rétablie plus tard, elle resta sous l'invocation de saint Grégoire, jusqu'au 12 avril 1534, où l'évêque Jean de Langeac releva le corps du saint et lui consacra une chapelle. Les reliques furent déposées dans des coupes d'argent données par Jeanne de Bourbon, abbesse de la Règle, en 1582. En 1671, Jeanne de Verthamont, abbesse du même couvent, fit aussi faire une châsse d'argent. On célébra longtemps un service solennel en mémoire des citoyens morts avec leur comte. Aujourd'hui, le dimanche de *Quasimodo*, on porte en procession les reliques du saint, précédées de sa longue épée.

l'évêque, courut au-devant de lui, le suppliant de prier pour le malade, et de lui imposer les mains. L'enfant recouvra la santé, et saint Loup revint à Limoges, monté sur un beau cheval richement harnaché, que lui avait donné le roi, avec d'autres marques de sa reconnaissance [1].

Limoges comptait, à la même époque, parmi ses plus grandes illustrations un artiste célèbre, un lettré et un saint qui, à ces trois titres, occupa une large place dans l'histoire de ces temps de périlleuses transformations sociales. Eligius (saint Éloi), fils d'Eucharius ou Eucher, et de Ferrugia, qui avaient fondé à Limoges un monastère, fit concevoir dès sa naissance de hautes espérances à sa famille. Sa mère, disait-on, au moment de lui donner le jour, avait vu en songe un aigle voltiger autour d'elle [2]. Comme tous ceux qui ont eu le glorieux privilége d'exercer une grande influence sur leur siècle par des hauts faits, par de grandes vertus ou de rares talents, il a laissé après lui une longue série de légendes, parce que le vulgaire ne s'explique le génie et ses œuvres que par l'intervention du surnaturel. Sa famille, d'origine gallo-romaine, qui conservait une grande piété, le goût des lettres et des arts, après avoir appliqué ses premières années à l'étude des lettres, confia son adolescence à Abbon, célèbre sculpteur et ciseleur de métaux, et monétaire de Childebert II, roi d'Austrasie. L'élève surpassa bientôt son maître, qu'il remplaça, comme monétaire ou argentier des rois Clotaire II, Dagobert et Clovis II. Ministre de Dagobert, élu évêque de Noyon en 640, il

1. *Lupus* ou *Lopès* (saint Loup), dix-septième évêque de Limoges, fut enterré dans l'église de Saint-Michel. En 1158, l'évêque Gérard-Hector du Cher fit la translation de ses reliques. Cette cérémonie attira à Limoges un si grand nombre d'étrangers, qu'on choisit ce jour anniversaire pour l'établissement d'une foire, qui porte le nom du saint.

2. Il naquit, selon la tradition, dans un petit village de Châtelat, près de Limoges, vers 588. L'église de cette localité fut consacrée le 28 octobre 1461. (NADAUD : *Mém. mss.* T. III.)

se montra habile politique et toujours plein de douceur dans ses rapports avec les populations de la Gaule, qui n'étaient pas encore entièrement soumise à l'autorité des mérovingiens. Par son énergie, par l'ascendant de ses vertus, il réduisit à l'obéissance Judicaël, roi de Bretagne, ainsi que les tribus du Rhin. Par son exemple et par ses conseils, il réprima les mauvais penchants du prince, qui usait aussi largement que ses prédécesseurs de toute la licence des habitudes germaniques, et fit asseoir le repentir sur le trône, au profit de l'Église et du peuple.

Dagobert le combla de richesses et lui donna un domaine, agréablement situé dans un vallon arrosé par la Briance, afin d'y construire, selon ses expressions, « une échelle au moyen de laquelle ils pussent tous deux monter au ciel. » Ce fut l'origine de la célèbre abbaye de Solignac, dont l'Église fut, en 1142, consacrée en présence de vingt-deux évêques des diocèses voisins [1]. La date de cette consécration prouve ou que la construction fut bien longue, ou qu'il ne s'agit ici que d'une église postérieure. Saint Ouen, archevêque de Rouen, nous a laissé une description toute poétique de ce monastère, où l'on voyait, de son temps, « des artistes habiles dans plusieurs métiers. » Jusqu'alors, dans une partie de l'Occident, les religieux, soumis à la règle de saint Columban, n'avaient vécu que dans la prière et dans la contemplation des choses divines, isolés de toutes les préoccupations d'une vie active. Protecteur de ses clients et de ses voisins, gardien du bien des pauvres, de l'honneur des filles, de la faiblesse des petits et de tout le menu

1. L'emplacement de cette ancienne abbaye est aujourd'hui occupé par une fabrique de porcelaine. L'église actuelle, style bysantin à coupoles, est bien du XIIe siècle. Les stalles du chœur, du XVe siècle, offrent de belles sculptures. Les vitraux, de la même époque, portent les armoiries de Martial Bony de Lavergne, qui en fut abbé jusqu'en 1484. (FÉLIX DE VERNEILH : *Architecture bysantine en France*. T. III, p. 789.)

peuple contre l'oppression, le pillage, les violences et les extorsions des puissants; en même temps solitaire austère, et quasi chef féodal, comme l'étaient un grand nombre de supérieurs monastiques au moyen âge, saint Éloi prescrivit les travaux manuels, ceux de l'agriculture et des arts aux cent cinquante moines réunis par lui à Solignac (*Solemniacum*), et qui, fatigués des travaux des champs, se délassaient, après la prière, en ciselant des vases d'or et d'argent. Des femmes, appartenant aux classes riches, vinrent s'établir dans les environs de l'abbaye, dans une enceinte séparée, mais sous un gouvernement commun, où elles travaillaient à la confection des tissus d'or et de soie. Toute la fortune du saint servit à des œuvres pieuses, jusqu'à sa maison natale, où il fonda l'abbaye de Saint-Martin-lès-Limoges, qui fut une école d'habiles artistes, en même temps qu'une pépinière de saints cénobites. La charte de fondation de Solignac n'est pas seulement un monument religieux de cette époque, elle témoigne encore des vues élevées du savant fondateur, travaillant à améliorer la condition de ceux qui vivaient sur ses domaines, en y introduisant, avec la richesse, la liberté du travail. En se dépouillant, en faveur de l'abbaye, de vastes propriétés situées à Solignac (*apud Solemniacense S. Petri monasterium*), et dans les environs de Limoges, qu'il tenait de la libéralité de Dagobert, il y mettait cette condition, que jamais les moines n'attenteraient à la liberté des esclaves, qu'il avait affranchis par ses chartes, ou qu'il avait rachetés de son argent [1]. Toutes ces sages dispositions, placées sous la sauvegarde du pouvoir royal, furent signées par les dignitaires les plus éminents du clergé de ce temps. De cette communauté,

1. « ... Exceptis libertis meis, quibus per cartulas vel denarium meum missi, ut in ingenuitate integra maneant. » (*Charta ap. Gall. christ. : Eccles. Lemovicens. instrumenta.*)

comme de beaucoup d'autres, il ne reste plus que de vagues souvenirs. Les bâtiments ont été transformés, l'église seule témoigne encore des prodiges de la foi chrétienne[1].

La participation de saint Eloi aux grands événements politiques, que firent naître les longues rivalités de la Neustrie et de l'Austrasie, où les maires du palais jouèrent un si grand rôle, appartient plutôt à l'histoire nationale qu'à celle d'une province ; nous ne rappellerons donc ici que ce qui appartient au Limousin dans la vie de cet homme célèbre. Par l'impulsion qu'il donna à l'étude des beaux-arts, qui eurent le dessin pour base, on vit se grouper autour de lui les ciseleurs, les émailleurs, les peintres sur verre et les architectes les plus habiles. Limoges devint la grande école des orfévres, à qui nous devons le calice de Chelles, les châsses de métaux précieux de Saint-Denis, de Saint-Germain, de Sainte-Geneviève, toutes ces délicates et riches *limogiatures*, ces précieux tissus de soie brodée d'or, dont le temps n'a pu encore effacer ni le dessin, ni l'éclat des couleurs. Ce n'était pas seulement, à la fin du VI[e] siècle, la ville des saints, le sanctuaire vénéré du catholicisme, mais une grande école, dont les créations artistiques étaient recherchées par toute l'Europe, et même par les empereurs de Constantinople. Rien ne manquait à saint Eloi pour transmettre un nom illustre à la postérité, immortel dans le domaine des arts, comme dans les souvenirs religieux. Après avoir vécu luxueusement à la cour des rois, porté des vêtements de soie brodés d'or, il se livra à toutes les austérités du cénobite ; tout en pratiquant les vertus de l'homme public, il en abjura et en expia le faste, n'usant de ses richesses que pour secourir les pauvres, de son auto-

1. Le grand bâtiment, élevé en 1619, lorsque les bénédictins de Saint-Maur vinrent s'y établir, est aujourd'hui une fabrique de porcelaine.

rité que pour protéger les esclaves maltraités par leurs maîtres[1].

Limoges avait pour comte, à peu près à la même époque, et principalement chargé d'établir des impôts, Lentarius, qui se fit détester par sa dureté pour les pauvres, comme par le scandale de ses mauvaises passions. Un pauvre enfant, plus tard honoré comme un saint, eut la gloire de le ramener à de meilleurs sentiments. Pardulphus (*saint Pardoux*), né de parents sans fortune, se fit remarquer, dit le moine de Guéret, qui écrivit sa vie, dès ses premières années par sa douceur et par sa modestie. Un jour, assis sous un châtaignier, il se chauffait avec d'autres enfants à un feu alimenté par quelques broussailles, lorsque ses compagnons placèrent les charbons ardents dans le tronc d'un arbre qui, miné par le feu, tomba si subitement que le jeune pâtre, n'ayant pas le temps de fuir comme les autres, fit un signe de croix et resta à la même place. Blessé à la tête par une branche, il en perdit la vue. Il grandit avec cette infirmité, consolé par la religion, qui remplissait son âme d'une sainte énergie. Le peuple, admirant sa résignation, lui attribuant le pouvoir de guérir chez les autres l'infirmité qu'il subissait avec résignation, comme une épreuve imposée au salut de son âme, lui conduisait souvent des malades, pour leur faire l'imposition des mains. Pour tel auditeur inconnu qui venait le visiter, lui demander des conseils, il discernait les penchants, à l'aide du don surnaturel de lire dans le secret des cœurs, comme dans la nuit de l'avenir. On le voyait souvent, mal vêtu, demander l'aumône, à la porte du comte, qui dédaigna longtemps ses

1. Saint Éloy a laissé plusieurs épîtres et des homélies, où l'on trouve des pensées fines et gracieuses, qui témoignent de son instruction littéraire. Saint Ouen, son disciple, archevêque de Rouen, écrivit sa vie en trois livres. (*Apud Bolland.: Vita Sanctorum.*) Son nom, ELIGIVS, se lit encore sur quelques tiers de sous d'or.

prières, mais qui, à la fin, frappé de sa résignation et de sa piété, l'admit dans sa demeure, voulut l'avoir toujours à ses côtés, espérant ainsi racheter ses crimes. Docile à ses conseils, il fonda pour lui, aux sources de la Gartempe, au lieu appelé *Waractensis* (Guéret), un petit monastère, dont il lui donna la direction[1]. Le protecteur n'a conservé un nom dans l'histoire religieuse du Limousin que par le souvenir de son protégé, mort à l'âge de quatre-vingts ans, et depuis cette époque honoré comme un saint.

La dynastie des mérovingiens arrivait à sa fin; les maires du palais étaient tout-puissants en Neustrie et en Austrasie, tandis que l'Aquitaine reconnaissait pour chefs les descendants de Caribert, dont l'un, Lope ou Lopès, duc des Vascons, envahit le Limousin, à la tête de quelques bandes cantabres ou visigothes, s'empara de Limoges, et contraignit les habitants et l'évêque à lui jurer fidélité (673)[2]. Un jour, il entra avec les siens dans l'église, où l'on conservait les reliques de saint Martial. Voyant sur le tombeau de l'apôtre un riche baudrier, il s'en empara, disant qu'il saurait mieux s'en servir que le saint. Ce sacrilége souleva l'indignation des habitants : « Un homme petit de taille, disent les chroniques, mais haut de cœur, nommé Proculus, se glisse dans la foule ameutée, s'approche et le frappe si rudement à la tête, qu'il le renverse. Mais les gens du duc accourent et massacrent le courageux défenseur du sanctuaire. Lope, dangereusement blessé, demande un peu de l'huile qui brûle dans la lampe du sépulcre, en enduit ses plaies, dont la douleur se ravive, et meurt dans d'affreuses

1. Mabillon : *Acta sanctor*. T. III, p. 579.
2. Cet évêque de Limoges serait Rusticus, dont il est fait souvent mention dans la vie de saint Viance, en l'honneur duquel il avait fait construire, sur les bords de la Vézère, une église qui reçut les reliques du saint, renfermées dans une châsse d'un riche travail bysantin.

tortures, pendant que ses compagnons effrayés prennent la fuite [1]. Pour contenir la barbarie, il fallait dans ces temps autre chose que la colère des multitudes opprimées, la manifestation de la puissance de Dieu.

La nationalité française se faisait lentement, au milieu des luttes intestines, dans lesquelles l'ambition des maires du palais avait, sans doute, une large place, mais dans lesquelles avait aussi une large part l'opposition des caractères et des coutumes, qui distinguaient les diverses races juxtaposées dans la Gaule. Eudes, le descendant des rois mérovingiens, oubliant son origine, se posant comme le représentant des aspirations méridionales, se maintenait comme duc d'Aquitaine, mais ne voyait pas sans crainte, pour son autorité, la puissance de la maison d'Héristal absorber à son profit le pouvoir royal en Austrasie. A la tête de ses guerriers d'Aquitaine, il accourut au delà de la Loire pour s'opposer aux hordes austrasiennes, conduites par Pépin de Landen. La sanglante bataille de Testry (687), où la Neustrie succomba, décida du sort de la dynastie mérovingienne et assura la fortune de la famille d'Héristal.

Eudes vaincu, comme ses alliés, renonça à la lutte, repassa la Loire et revint à Limoges, où il se fit reconnaître comme duc d'Aquitaine, et reçut des mains de l'évêque, avec la couronne, l'anneau ducal de sainte Valérie. En prévision de nouveaux dangers, il fit construire de fortes murailles, « de grosses tours défensibles et de profonds fossés » dans cette partie de la ville, qui prit plus tard le nom de Cité [2]. Les évêques, investis dès cette époque, soit en vertu d'anciens priviléges, soit par une concession du duc d'Aqui-

1. Ce récit, qui se trouve dans D. Bouquet (*Recueil des Hist.*, t. III), diffère peu de celui des Chroniques de Limoges.
2. Chron. mss. de Limoges.

taine, de la juridiction au temporel, y prirent souvent le titre de comtes [1].

L'invasion des Arabes, en deçà des Pyrénées, ne tarda pas à appeler dans le Midi le nouveau maire du palais Charles-Martel qui, après avoir réprimé les résistances nationales de la France occidentale, convoitait les riches campagnes du bassin de la Garonne. Eudes, effrayé à l'approche des fils de l'Islam, qu'il tenta vainement d'arrêter sur les bords de la Dordogne, avait inutilement recherché leur alliance en donnant sa fille à l'émir Munusa. Toute l'Aquitaine était envahie; le torrent montait vers la Loire, menaçant d'anéantir les États francs et d'imposer à la Gaule la religion de Mahomet. Eudes appela à son secours Charles-Martel qui, à la tête de ses fiers austrasiens, vainquit Abdérame à la bataille de Tours, où combattit pour les Francs Lanthérius, comte de Limoges, qui déjà avait repoussé les Sarrasins au siége de Guéret (732). Les vaincus, rétrogradant vers les Pyrénées, traversèrent le Limousin, dévastant tout sur leur passage. Quelques-unes de leurs bandes y restèrent assez longtemps et pillèrent les églises. Cessator, alors évêque de Limoges [2], à la tête des populations armées, leur fit une rude guerre et les chassa du pays. Le peuple, qui lui dut sa délivrance, garda longtemps le souvenir de

1. Pour l'intelligence des événements particuliers à Limoges, il ne faut pas confondre la *Cité* avec la ville, ou le *château*. Selon toutes les probabilités, la *Cité* occupait l'ancien emplacement de la ville romaine (*Civitas*, au IVe s.). On peut suivre encore, comme le montre avec raison M. l'abbé Arbellot (*Revue archéologique*), le circuit des remparts de la Cité, en partant de la porte Panet, et en allant par les boulevards Saint-Maurice et de la Cité à la Maîtrise de la cathédrale; de là par une ligne qui, passant derrière le séminaire, rejoindrait la rue des Petits-Carmes. Quant à la ville ou château, elle eut pour berceau l'abbaye de Saint-Martial, autour de laquelle se groupèrent les maisons, à mesure que la population augmentait et ne trouvait plus de place dans la Cité.

2. Saint Cessator, vulgairement saint Cessadre, vingt-neuvième évêque de Limoges, mourut en 742. Ce ne fut qu'assez longtemps après que son corps fut porté dans l'église de Malemort.

son courage et de ses vertus; il lui témoigna sa reconnaissance en l'honorant comme un saint, et plaça son corps sous l'autel de Saint-Santin, petite église située près de Brive, à Malemort, sur la rive gauche de la Corrèze. Mais si nous en croyons le cartulaire d'Uzerche, les Arabes ne quittèrent le pays qu'assez longtemps après la bataille de Tours : retranchés dans les lieux escarpés, sur les collines aux hautes cimes, dans les forêts, ils tombaient à l'improviste sur les campagnes qu'ils pillaient. Ils auraient assiégé sept ans Uzerche, qui ne leur échappa que par un stratagème. Les habitants, quoique dépourvus de vivres, voulant faire croire aux assiégeants qu'ils en avaient en abondance, donnèrent le peu de blé qui leur restait à un bœuf qu'ils lancèrent ensuite hors de leurs remparts. Les Arabes, surpris de trouver une telle nourriture dans l'estomac de l'animal, levèrent le siége, croyant que la place était bien pourvue [1].

Eudes dut à la victoire de Charles Martel la conservation de son duché d'Aquitaine. Le pape Grégoire III le couvrit de sa protection contre l'ambition du maire du palais, son dangereux allié, et lui désigna, comme symbole de son autorité, deux lions en pierre placés dans les principales localités du Limousin, où ses agents commandaient en son nom [2]. Charles-Martel, mort en 742, quoique forcé de re-

1. « ... Quumque jam obsessi fame laborarent, assumentes bovem unum, dederunt ei unum sestarium frumenti, quod solum habebant, manducare; quem, callide causa bibendi emittentes, ceperunt hostes et occiderunt; et in ejus ventre frumenti copiam reperientes, rati urbem necessariis ad victum abundare, obsidione liberarunt. » (*Cartul. Usercens.*)

2. On lit dans les annales manuscrites de Limoges : « Voulant perpétuer l'Aquitaine à sa postérité, Eudes fit faire de grands lions de pierre grise (granit), lesquels il fit mettre ès bonnes villes et cités de son obéissance; desquels lions se voient pour le jourd'hui à Limoges, savoir : un au portail Imbert, deux au-devant le clocher et l'église de Saint-Michel, se regardant l'un l'autre, et un plus grand devant la porte de l'église de Saint-Martial. » Au moyen âge, on appelait *Triforium* le lieu placé devant l'église où l'on rendait la justice. Comme signe de juridiction, on y plaçait deux lions en

connaître l'indépendance de l'Aquitaine, avait néanmoins fondé la puissance et la gloire de sa famille, lui laissant le soin de ravir la couronne au dernier mérovingien. Pépin compléta l'œuvre de son père, en reléguant dans un cloître le dernier mérovingien qui, au lieu des insignes de la royauté mérovingienne, ne porta plus que l'habit de moine. Eudes venait de mourir, laissant son duché d'Aquitaine à son fils Hunald, qui essaya de se soustraire au vasselage du nouveau roi, en ravivant les vieilles haines et les antipathies du Midi contre le Nord. Hunald vaincu ne tarda pas à renoncer à la lutte et changea aussi son armure pour le froc. Waifre, son fils, qui lui succéda, avait tout l'orgueil d'un patricien, tout le courage d'un Austrasien; il voulut venger son père et faire de l'Aquitaine un royaume indépendant. De nombreux partisans se joignirent à lui dans ce duel à mort entre deux peuples qui ne pouvaient s'aimer, n'ayant ni les même mœurs, ni les mêmes lois. Alors commença contre le premier roi carlovingien cette sanglante guerre de huit ans, pendant laquelle les hommes du Midi virent leurs champs dévastés, leurs villes ruinées (760-768). Pour que Limoges ne devînt pas la place de guerre de son ennemi, Waifre en fit raser toutes les fortifications [1]. En voyant les guerriers du Midi se relever de tous les côtés plus fiers, plus audacieux que jamais, Pépin-le-Bref accourut de l'autre côté de la Loire, à la tête de ses Austrasiens, et envahit bientôt le Limousin. Limoges, privé de ses rem-

pierre, de là la formule : *inter leones*, dans quelques chartes, et dont le symbolisme est expliqué par ces deux vers d'Alciat :

Est leo, sed custos, oculis quia dormit apertis :
Templorum idcirco ponitur ante fores.

Un texte ancien, cité par Ducange, vient à l'appui de l'opinion qui veut que ces lions servissent de support au siége des magistrats qui rendaient la justice. (Du Cange : *Gloss.*, verb. *Assisa Chapotensis.*)

1. Annales de Metz. — *Ex Hermanni, ap. Script. rer. Franc.*, T. IV.

parts, ne put lui résister : il y entra en maître, accompagné d'un prince encore enfant, qui, après avoir été témoin et acteur dans ce grand drame, dont le dénoûment devait être la ruine de la liberté des vieilles races aquitaniques, devait être le grand empereur d'Occident, le propagateur de la civilisation [1].

La guerre fut cruelle de part et d'autre. La colère de Pépin croissait en proportion de la courageuse résistance de ses adversaires ; aussi le Limousin fut-il plusieurs fois ravagé par les deux partis. On y voyait partout des places fortes démantelées, des villages incendiés, des vignes arrachées, surtout dans les environs d'Issandon, où fut livrée une sanglante bataille, au pied de la colline, sur laquelle existait un ancien oppidum gaulois [2]. La frayeur était générale ; les moines, dont les cloîtres avaient été en partie pillés, allaient se cacher dans les forêts, dans les lieux les plus inaccessibles, emportant avec eux les ornements et les reliques de leurs églises. Remontant des bords de la Dordogne, après s'être emparé des places fortes de Turenne et de Scoraille, assises au sommet de rochers escarpés [3], Pépin arriva sur les bords de la Vézère, en face d'une haute colline entourée en grande partie par la rivière, et dont il jugea la position propre à la construction d'un poste, où il laisserait une garnison. Il y fit faire d'importants travaux défensifs, protégés par des tours, dont la plus élevée s'appelait *Milmande*, selon les uns, *Militante* selon les autres. La place ainsi fortifiée prit le nom d'Uzerche [4]. On a même

1. Annal. Francor., *passim*.

2. « ... Tractum qua patet in Lemovicum usque fines ferro et igne vastavit, oppida, quæ adhuc in potestate Vaifarii erant, cremavit, monasteriis ipsis non pepercit. Hissandonem opidum vini copia celebrem cepit et vastavit. » (Fredegar.)

3. « ... Castrum Scoraliam, Torinam... multas roccas et speluncas conquisivit. » (*Contin. de Fredeg., ap. Script. rer. Franc.*)

4. « ... Plagam Lemovicensem perlustravit. Cumque ad quemdam locum,

dit, mais sans documents certains, qu'indigné de ce que Limoges avait été une des premières villes qui s'étaient déclarées pour le duc d'Aquitaine, il transféra à Uzerche le siége épiscopal de saint Martial, déposa dans l'église de précieuses reliques [1], et que ce ne fut que plusieurs années après que l'évêque Turpin, supprima cet évêché, s'empara de tous ses biens, dont il distribua une partie au clergé, et s'appropria les reliques, dont la plus précieuse était un bras de saint Barthélemi, à laquelle les habitants attachaient le plus grand prix [2].

Quoi qu'il en soit, à partir de cette époque, Uzerche fut regardée, durant tout le moyen âge, comme la seconde ville du Limousin. On y fabriquait de la monnaie au nom des rois francs [3]. Les familles les plus puissantes du pays dans l'ordre féodal y avaient des habitations, souvent enceintes de murailles flanquées de hautes tours : aussi disait-on : — « qui a maison à Uzerche, a château en Limousin. » Cette ville conserve encore plusieurs vestiges de l'époque féodale.

fluvio Visera circumdatum pervenisset, aptum ad construendam urbem judicavit. Civitatem ergo ibi ædificavit, decem et octo turribus, una præ cœteris eminentiore, quam vocabat *Milmanda*, alii dicunt *Militantem*... *Userca*, excelso vocabulo, *Us* enim terra, *Archos* vero dicitur princeps. » (*Ex cartul. Usercens.*)

1. « ... Usercam tanta diligentia et industria ornavit ut ejus ecclesiam multis sanctorum reliquiis venerandam reddiderit. Ubi sedem regalem et episcopatum constituit. » (*Gall. christ.*, T. II.)

2. « ... Et sic multa prædia, ecclesias, et plura sanctorum pignora, et insuper, ut fertur, brachium sancti Bartholomæi auferens... Cleros vero secum duxit, et multa dona eis contulit, timens ne forte contra eum questionem moverent in præsentia regis. » (*Cartul. Usercens.*)

3. Plusieurs monnaies de cette époque ont été trouvées dans le Limousin. Une porte d'un côté une tête regardant à droite, avec une torsade de perles, et cette légende : VSERCA CAS. (*Castrum*); de l'autre, un cercle avec une croix grecque, et dans les angles ces lettres : L. E. M. O; en dehors le nom du monétaire : MAVRVS MONETAR (*monetarius*). Un tiers de sou d'or, tête diadémée, avec cette légende : VSERCA FIT; au revers une croix, avec le nom du monétaire : LEO. DO. MO. (*Leocarius dominus monetarius.*)

Pépin, toujours ardent à la poursuite de son ennemi, revint à Limoges en 764 ; à la vue de cette ville qu'il avait ruinée [1], de ses monastères renversés, de ses églises ravagées, il voulut faire oublier les tristes effets de sa colère en faisant reconstruire les églises. Il donna à celle de Saint-Martial le village de Saint-Vaulry[2], aux religieux celui de Solignac, et à Gontrade, alors abbesse de la Règle, de vastes domaines, situés sur les bords de la Gartempe, de la Creuse et de la Corrèze. Waifre, à la fin, abandonné par la plupart des siens, errait en fugitif dans les lieux les plus déserts, lorsqu'il tomba sous les coups d'assassins achetés par ceux qui désespéraient de le vaincre. Une église de Limoges fournit un tombeau, à côté de ceux de saint Martial et de sainte Valérie, au héros malheureux de l'Aquitaine [3] (768).

Jusqu'alors les comtes de Limoges, institués par les mérovingiens, n'avaient été que de simples délégués, des chefs militaires attachés à la personne des princes, mais ne résidant pas toujours dans la contrée, n'y possédant pas encore une partie du sol. Rien ne prouve que les ducs d'Aquitaine se fussent fait représenter par eux. Après l'ex-

1. Gaiferius, dux Aquitaniæ, Lemovicensis præsertim urbem Lemovicam ad rebellionem incitavit. Quod cum rex audivisset, captam Lemovicam penitus evertit. (*Cartul. Usercens.*)

2. Il y a quelques années, en fouillant les ruines de l'église de Saint-Vaulry, on y découvrit une statue équestre en pierre calcaire, le cavalier s'appuyant sur de larges étriers, terrassant un monstre à queue de serpent. On a cru que c'était la statue de saint Georges. Ne serait-ce pas plutôt celle de Pépin ?

3. Dans une niche, pratiquée dans le mur de l'église, existait autrefois un bas-relief en granit représentant une lionne couchée, tenant entre ses pattes trois lionceaux, et au-dessus une figure d'homme s'appuyant sur le dos de l'animal. La lionne était-elle le symbole de l'Aquitaine, et les lionceaux les trois derniers ducs, Eudes, Hunald et Waifre ? Selon d'autres, la lionne représentait-elle la Religion terrassant les ducs révoltés, et la figure serait-elle l'image de Pépin ? Ces vers latins, qu'on lisait sur une lame de cuivre, ne donneraient-ils pas raison à cette interprétation ?

Alma leæna duces sævos parit atque coronat :
Opprimit hanc natus Waifer malesanus alumnam;
Sed pressus gravitate, luït sub pondere pœnas.

tinction de la famille mérovingienne, il en fut autrement; les comtes eurent sous leur juridiction ce vaste territoire, où ils possédaient d'immenses propriétés. Pépin donna cette dignité à Rothgar, guerrier de race germanique, qui avait servi sa cause contre Waifre, et lui céda dans le Limousin plusieurs terres du domaine royal.

Hunald, sorti du cloître où il s'était retiré, voulut venger son fils, en poussant encore l'Aquitaine à la révolte; mais, mal secondé par les populations, qui craignaient pour elles d'autres malheurs, il ne tarda pas à chercher son salut dans la fuite. L'Aquitaine n'eut plus que de rares velléités d'indépendance. Charlemagne y rétablit l'ordre par de sages institutions politiques. C'est à partir de cette époque que nous trouvons le comté de Limoges divisé en petites administrations locales sous le nom de *vigueries*, et ayant pour limites le *pagus Caturcinus* (Quercy), *pagus Petrogoricus* (Perrigord), *pagus Engolismensis* (Angoumois), *pagus Pictavianus* (Poitou), *pagus Bituricensis* (le Berry), et le *pagus Avernicus* (*Auvergne*). Ce comté (*pagus Lemovicinus*) comprenait alors plus que l'étendue du diocèse de Limoges, qui, lors de sa création, ne représentait que l'ancienne division politique du temps des Romains [1]. Les cartulaires des abbayes mentionnent dans le *pagus* des vicairies, en bien plus grand nombre que dans le reste de la France. C'étaient autant de circonscriptions, placées sous la juridiction d'agents, qui dépendaient du comte, et plus tard d'un vicomte, quand l'autorité du premier se fut amoindrie [2].

1. En prenant les circonscriptions ecclésiastiques, telles qu'elles existaient avant le concordat de 1801, dit M. Guérard, on obtient assez exactement les divisions civiles de la Gaule romaine et de la Gaule des Francs. (*Essai sur le système des divisions territoriales.*)

2. M. Deloche, dans une savante étude comparative de la géographie ancienne du Limousin, a indiqué la ligne de circuit du *pagus Lemovicensis;* mais n'y aurait-il pas compris à tort la partie située de l'autre côté de la

Charlemagne n'inventa point ces divisions : elles avaient existé dans les derniers temps de la domination romaine, mais avaient été abandonnées à la suite du désordre apporté dans l'administration par les invasions. En les rétablissant, il institua toute une hiérarchie administrative, dont chaque partie fut confiée à des agents, pris dans les grandes familles d'origine gallo-romaine, qui conservaient encore quelque influence et même de grandes propriétés. Au sommet de cette hiérarchie se trouvait le comte, représentant de l'empereur, son délégué, et qui déléguait lui-même une partie de son autorité à des *vicarii*

Dordogne, comprise plus tard dans la vicomté de Turenne, et qui aurait appartenu au *pagus Caturcinus?* Serait-il possible d'admettre aussi que le *pagus Lemovicensis* s'étendait dans le Périgord, jusqu'à Chalais (*Calesium*)? Quant aux *vicairies*, qu'il nous fait connaître, elles étaient plus nombreuses dans le Limousin que partout ailleurs, ou au moins plus faciles à déterminer d'après des monuments écrits. Qu'il nous permette de les reproduire ici, telles qu'il les a indiquées, mais dans un autre ordre :

1° Dans le département de la Charente, pour l'arrondissement de Confolens qui fit partie du Limousin : *Vicaria Adecia* (Esse). *Vicaria Cabanensis* (Chabanais). *Vicaria Cassanomensis* (Chassenon).

2° Département de la Corrèze : *Vicaria Altiliacensis* (Altillac). *Vicaria Argentadensis* (Argental). *Vicaria Asnacensis* (Puy-d'Arnac). *Vicaria Barensis* (Bar). *Vicaria Beennatensis* (Beynat). *Vicaria Brivensis* (Brive). *Vicaria Cambolivensis* (Chamboulive). *Vicaria Castelli* (Chasteaux). *Vicaria de Cosatico* (Cousages). *Vicaria Dariacensis* (Darazac). *Vicaria Exandonensis* (Yssandon). *Vicaria de Feix* (Feix-Fayte). *Vicaria Spaniacensis* (Espagnac). *Vicaria de Juliaco* (Juillac). *Vicaria Luperciacensis* (Lubersac). *Vicaria Navensis* (Naves). *Vicaria Rosariensis* (Roziers). *Vicaria Salliacensis* (Seilhac). *Vicaria Sancti Juliani* (Saint-Julien-aux-Bois). *Vicaria Sancti Privati* (Saint-Privat). *Vicaria Seriacensis* (Sérillac). *Vicaria Spaniacensis* (Espagnac). *Vicaria Tornacensis* (Tornac). *Vicaria Torinensis* (Turenne). *Vicaria Usercensis* (Uzerche). *Vicaria Vertedensis* (Le Vert).

3° Département de la Haute-Vienne : *Vicaria de Axia* (Aixe). *Vicaria Carvicensis* (Château-Chervix). *Vicaria Curciacensis* (Cursac). *Vicaria Flaviniacensis* (Flavignac). *Vicaria Lemovicensis* (Limoges). *Vicaria Noviacensis* (Neuvic). *Vicaria Padriliacum* (Peyrilhac). *Vicaria Periacensis* (Peyrat).

Il est à remarquer que le nombre des vicairies est plus grand dans le bas Limousin que dans le haut Limousin. Serait-ce parce que le bas Limousin, plus rapproché du Midi, avait mieux conservé les divisions de l'époque gallo-romaine ?

dans les vicairies, à des *centenarii* dans les centenies. On a diversement expliqué l'origine de la féodalité. Ne fut-elle pas la suite d'une nécessité de cet ordre de choses, et n'eut-elle pas pour représentants ces mêmes fonctionnaires, quand l'autorité royale se fut affaiblie? Les divisions administratives ne devinrent-elles pas les grands fiefs qu'on retrouve à l'avénement des capétiens?

Après la soumission de l'Aquitaine, Charlemagne donna le gouvernement de l'*orbis Lemovicinus*, qui forma le comté de Limoges, *comitatus Lemovicinus*, à un chef représentant son autorité dans l'ordre civil, judiciaire et militaire, qui, à son tour, en délégua une partie à d'autres agents, selon les divisions territoriales déjà formées. Rogérius, chargé à titre de comte de cette importante mission, peut bien être le même que Rotharius, appelé par Théodulfe, évêque d'Orléans, « le grand comte, le héros célèbre, le savant initié à la langue de Pythagore [1]. » C'est à lui, et à sa femme Euphrasia, qu'on rapporte la fondation de l'abbaye de Charroux, de l'ordre de Saint-Benoît, enrichie par Charlemagne de précieuses reliques, apportées de Jérusalem, et d'une riche bibliothèque, car les abbayes étaient autant d'écoles de belles-lettres et de théologie (799) [2]. Cette fondation prouverait qu'alors l'autorité du comte de Limoges allait au-delà des limites assignées au territoire des anciens Lémovices. Car, comment admettre que ce comte eût étendu sa munificence sur une contrée qui n'aurait pas été dans la circonscription de son commandement?

1. Denique Rotharius, comes ingens, inclytus heros,
   Conjuge cum Eufrasia condidit istud opus :
Hoc fulvo, argento, gemmisque exornat et auro,
   Affluit et libris, vestibus atque sacris.
Prædia, prata, domos, sylvas, vineta, colonos,
   Et pecora et pecudes et bona quæque dedit.
(*Carmina Theodul.*, l. III, c. 8.)

2. MABILLON : *Annal.*, T. II, p. 271.

L'Aquitaine eut de beaux jours et crut encore à sa nationalité, lorsque Charlemagne l'eut érigée en royaume, au profit de son fils, Louis-le-Pieux, qui se fit aimer des populations méridionales, dont il parlait la langue et adoptait les mœurs. On comptait alors dans le Limousin un certain nombre d'établissements religieux, mais qui n'étaient encore que de petits oratoires, où s'étaient réfugiés quelques hommes voués aux saintes méditations. Louis en enrichit plusieurs d'importantes donations. Sur l'emplacement d'une église appelée Saint-Sauveur, il édifia, en y employant une partie des matériaux provenant de l'amphithéâtre des Arènes, l'église et l'abbaye de Saint-Martial, « ce berceau de la foi en Limousin, cet asile où dormirent tant de grands hommes, ce musée enrichi par la piété des siècles[1]. » Dans un de ses nombreux voyages, après avoir réuni au palais de Jocondiac les États d'Aquitaine, il présida à la consécration de de l'église, où fut transporté le corps de saint Martial, et donna à l'abbé la seigneurie de la partie de la ville appelée le Château, *Castrum*, concession qui fut plus tard l'occasion de longues rivalités entre les abbés et les vicomtes (830)[2]. On sait à quelles cruelles épreuves fut soumis Louis-le-Pieux par suite des révoltes fréquentes de ses fils. Relevé de la déposition prononcée contre lui, il revint à Limoges, accompagné de trois cents seigneurs fidèles à sa cause, séjourna encore au palais de Jocondiac[3], et visita une dernière fois le tombeau de saint Martial, en action de grâces de la protection divine, obtenue par son intercession dans

1. *Inscriptions du Limousin*, p. 244.
2. *Chron. Ademari Cabanensis, ap. D. Bouquet.*
3. Ce palais, résidence fort célèbre sous la dynastie carlovingienne, pouvait bien remonter à l'époque gallo-romaine et avoir fait partie du domaine impérial. Il était situé au bord de la Vienne, à peu de distance de Limoges. L'emplacement a été longtemps désigné sous le nom de *Palais*. Nadaud (*Mss. du Séminaire*) avait placé ce monument à Condat; mais, d'après Pierre-le-

ses malheurs de famille. Déjà, sollicité par l'évêque Regimbertus, il avait confirmé, en 817, les priviléges accordés par son père à la basilique consacrée à saint Étienne, le premier martyr de la foi chrétienne.

Le comte Rogérius ne fut pas toujours fidèle au parti du malheureux empereur : il s'attacha quelque temps à celui de Pépin, roi d'Aquitaine, mais, après la mort de ce fils rebelle, il se déclara contre Pépin II. Quoique déjà dans un âge avancé, il conduisit les hommes d'armes de son comté à la bataille de Fontenay, où il trouva la mort (841)[1]. Le clerc qui l'avait suivi à cette sanglante journée, où la rivalité des petits-fils de Charlemagne décida le démembrement de l'empire, revint dans le Limousin raconter aux moines lettrés ce qu'il avait vu dans ce grand duel des nations: « Seul, disait-il, je suis resté vivant de ceux qui étaient aux premiers rangs; j'ai vu les vêtements des morts blanchir les champs, comme les oiseaux en automne blanchissent les airs de leurs ailes[2]. »

Rogérius, ou plutôt Rotharius, n'eut point de successeur

Scolastique, qui écrivait au commencement du XIIe siècle, l'emplacement sur les bords de la Vienne en avait conservé le nom :

Vinzennam propter fluvium tentoria figunt,
Nam *Jovenciacus* locus aulicus ille vocatur,
Atque Lemovicum non multum distat ab urbe,
Qui regulis adhuc quod erat *monumenta Palati*,
Fert ejus vulgo relapsa nomen inane.
(Lib. III, Poem. XIV.)

1. Selon la chronique de Turpin, Rogérius aurait épousé Oda, fille de Waifre, et serait mort à la bataille de Roncevaux : d'où il faudrait conclure que ce n'est pas le même que Rotharius.

2. Solum de multis remansi,
Prima frontis acie,
Ima vallis retrospexi :
Albescebant campi vestes
Mortuorum lineas,
Velut solent in autumno
Albescere avibus.
(*Mss. ap. Bibl. nationale*, n° 1154.)

immédiat dans le comté de Limoges ; l'autorité y fut exercée par Raymond Ier, comte de Toulouse, mentionné dans quelques cartulaires, comme ayant fondé le monastère de Rouffiac (*Roffiacense monasterium*), sur les bords de la Creuse, et signé à la charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu. Après le traité de Verdun (843), qui dépossédait Pépin II du royaume d'Aquitaine, nous trouvons, comme comte de Limoges, Foulques, qu'on croit fils d'Eudes, comte de Provence, nommé par Charles-le-Chauve ; puis Gérard, que Pépin II attacha à son parti en lui donnant sa fille Berthe en mariage.

La guerre entre les princes carlovingiens s'était compliquée de nouveaux désastres. Les Normands, cette race de pirates, d'hommes de proie, chasseurs et voleurs de leurs semblables, enfants d'Odin, le dieu du sang et du carnage, venaient d'envahir l'Aquitaine. A l'approche de leurs bandes dévastatrices, les habitants de Limoges, femmes, enfants, vieillards se réfugiaient dans les forêts. Un seul homme, pauvre paralytique, était venu demander sa guérison aux reliques de saint Martial. Sans se préoccuper des ennemis, il continua de prier, et quand les fugitifs rentrèrent dans la ville, ils le retrouvèrent sain et sauf et guéri de son infirmité[1]. Le clergé, moins effrayé que les habitants, était resté dans ses cloîtres, comptant sur la protection de Pépin II qui, pour se l'attacher dans sa lutte contre Charles-le-Chauve, venait de donner à l'église de Saint-Etienne de vastes domaines, possédés autrefois par son père, et qui avaient fait partie du domaine impérial, comme le fief d'Oziac (*fiscum Oziacum*), avec les serfs qui le cultivaient, car le serf suivait la terre, et la villa d'*Orzis*, « en vue, disait-il, d'obtenir de Dieu le rétablissement de la paix

1. *Ex miraculis S. Martialis : ap. Script. rer. Franc.*, T. VII.

dans ses États » (845). La charte contenant ces donations fut solennellement déposée sur l'autel par l'évêque Stodile. Charles-le-Chauve, pour se faire des partisans, s'était montré aussi généreux, en renonçant à faire rendre la justice en son nom sur les terres des églises et des monastères, à y lever des tributs, et à affranchir les esclaves, ce privilége de donner la liberté et dont l'Eglise usa largement au moyen âge[1].

Deux ans après, les Normands reparurent, entrèrent dans Limoges, non plus comme alliés de Pépin, mais pour y faire du butin. Quelques églises, l'abbaye de Saint-Augustin, le petit monastère de Saint-Martin[2] et plusieurs maisons furent incendiés. Tout fuyait devant eux, les habitants des campagnes en conduisant leurs troupeaux dans les lieux les plus écartés, le clergé en emportant les reliques des saints. Quelques moines de Limoges allèrent au loin chercher un refuge dans le château de Turenne avec leurs trésors et les précieux restes de saint Martial. D'autres trouvèrent un asile dans celui d'Allassac; à Colonges, près de Meyssac; à Favars, près de Tulle, où l'on racontait qu'une source avait jailli miraculeusement sous les pieds du cheval de saint Martial. Les reliques, par la multitude de fidèles qui venaient les vénérer, étaient à cette époque une source de fortune pour les églises; aussi quelques localités, où l'on était venu les cacher pendant les invasions des hommes du Nord, ne voulaient-elles pas s'en dessaisir, quand le calme était rétabli : ainsi firent les habitants de Solignac et quelques sei-

1. GALL. CHRIST. : *Instrumenta eccles. Lemovic.*

2. La fondation primitive de cette abbaye, placée près de la porte Tourny, remontait à Alicius, frère de saint Éloi. C'était là, d'après la tradition, le monastère dont parle saint Ouen, et que le frère du saint évêque de Noyon avait fondé à Limoges, dans le patrimoine de sa famille. Hilduin, évêque de Limoges, répara ce monastère au XI[e] siècle, y plaça des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et y fut inhumé. (AUDOENUS : *Vita Eligii*, l. II, 14. — *Breviar. Lemovic.*, 1550.)

gneurs de la contrée; mais, racontent les légendes, quand ils voulurent résister par la force à ceux qui réclamaient leur vénéré trésor, « un ange fit tomber les murailles, derrière lesquelles ils se croyaient en sûreté[1]. »

Après d'affreuses dévastations, après les édifices renversés, les pierres sacrées des autels brisées, les pasteurs avec les ouailles égorgés, les Normands, chargés de butin, étaient remontés vers la Loire, ne laissant derrière eux que des ruines, des populations désespérées. Les maisons de Limoges les plus voisines de la Vienne avaient été détruites; celles du quartier appelé le *Château*, placées autour de l'abbaye de Saint-Martial, échappèrent à ces pillards, soit en livrant leur or et leur argent, soit parce que ceux-ci n'osèrent pas attaquer les murs d'enceinte. La misère était générale; partout des troupes de mendiants affamés, des prêtres pleurant sur les décombres de leurs églises. « Cette Aquitaine, qui autrefois nourrissait des guerriers, disent les chroniques, a maintenant les mains engourdies et ne peut plus manier le fer des batailles[2]. »

Lorsque Pépin II, las de la guerre, effrayé des dévastations de ceux qu'il avait appelés à son secours, eut consenti à renoncer à une partie du royaume d'Aquitaine, Charles-le-Chauve vint à Limoges, présida dans l'église de Saint-Martial une nombreuse assemblée d'évêques et de seigneurs du Midi. Au moment où il siégeait sur son trône, les religieux, conduits par Ainardus, leur abbé, se prosternèrent devant lui, lui demandant la permission de prendre l'habit monastique et de vivre selon la règle de saint Benoît. L'évêque Stodile s'y opposa, mais, cédant aux sollicitations du roi, encouragé par l'approbation des autres évêques et des grands personnages du pays, et reconnaissant que les prérogatives

1. *Chron. Adem. Cabanens. ap. Labbeum.*
2. *Chron. S. Maxentii.*

du saint-siége étaient sauvegardées, il y consentit, à la grande satisfaction du prince, heureux d'avoir rétabli l'ordre et la paix dans l'abbaye. Les réformes ne s'introduisaient pas toujours sans opposition dans les cloîtres. A peine les religieux furent-ils rentrés dans leur cloître, que l'un d'eux, Geoffroi, gardien du trésor, voyant que ses frères renonçaient à choisir un abbé parmi eux, qu'ils demandaient à vivre sous l'autorité d'Odo, abbé de Saint-Savin, refusa de prendre l'habit. A l'instigation de l'évêque, il courut s'emparer de l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix et du monastère de Saint-Junien. Cette révolte n'eut pas de suites.

Les Normands, dont les bandes semblaient se multiplier, continuèrent encore quelque temps de parcourir diverses parties de l'Aquitaine, où la tyrannie de Pépin II soulevait une indignation générale, jusqu'au moment où Sanche-Sancion, comte de Gascogne, livra le prétendant à Charles-le-Chauve, qui le fit enfermer dans le monastère de Soissons (854). Mais le calme se fit difficilement dans les esprits : on avait trop souffert pour ne pas craindre d'autres malheurs, aussi le peuple crut-il voir dans l'apparition d'une comète le présage de nouvelles révolutions. En même temps, la peste faisait de si grands ravages qu'on laissait çà et là les cadavres sans les ensevelir. Pépin II s'échappa de Soissons et recommença la guerre. Aussitôt Charles-le-Chauve passa la Loire pour le poursuivre, et vint à Limoges l'année suivante. Les grands se réunirent autour de lui, lui demandant pour roi d'Aquitaine, Charles, son fils, qui l'accompagnait. Rodulphe, archevêque de Bourges, qui s'était d'abord attaché à la fortune de Pépin, assisté de plusieurs évêques de France, — on désignait ainsi les prélats autres que ceux du Midi, — introduisit solennellement le jeune prince dans l'abbaye de Saint-Martial, lui donna l'onction royale, lui mit sur la tête la couronne et au

doigt l'anneau de sainte Valérie[1]. Rodulphe, le prélat consécrateur de cette royauté éphémère, tenait le premier rang parmi les évêques du Midi : né d'une famille célèbre, dont quelques membres possédaient le comté du Quercy, il se fit remarquer par de grands talents et une rare piété, qui lui méritèrent, parmi ses contemporains, le surnom glorieux de *Père de la patrie.* Possesseur de vastes propriétés sur les bords de la Dordogne, il y fonda, sous l'invocation de saint Pierre, sur ses propres domaines, à l'entrée de la riante et fertile vallée arrosée par le fleuve, abritée par de hautes collines, derniers chaînons des monts d'Auvergne, la célèbre abbaye de Beaulieu, *Bellus locus* (855), ainsi appelée à cause de la beauté du site. Douze moines, venus de Solignac, en furent les premiers habitants. Lors de la consécration, qui eut lieu en 860, en présence de deux évêques, Stodile de Limoges et Launus d'Angoulême, de l'abbé de Saint-Martial, du comte de Toulouse et des seigneurs de la famille de Turenne[2], il stipula que jamais cette abbaye n'aurait à subir la domination d'aucun des membres de sa famille, ni celle de tout autre souverain. On comprenait alors que la vie religieuse ne peut avoir pour juge que Dieu et la conscience; que, bien différente de la vie politique, qui se fait à elle mêm

1. « Anno 855, Aquitani urbem Lemovicum, mediante octobri mense, convenientes, Carlum, filium Carli, regem generaliter constituunt. » *Aliunde :* « Unctus est Lemovicæ in regem, supra Franciam et Aquitaniam et Burgundiam in basilica Salvatoris. » (*Ex Annal. S. Bertinensis.*) Selon d'autres, ce sacre se rapporterait à Charles-le-Chauve et non à son fils. Il existe des monnaies frappées à Limoges au nom des deux princes.

2. Rodulfe, nommé aussi Raoul, était fils de Rodulfe, comte de Turenne. Son père, et sa mère Ayga, le firent élever dans le monastère de Solignac. Le jour qu'il y reçut la tonsure, ils lui concédèrent plusieurs propriétés, situées en Limousin et en Quercy. (V. mon *Histoire du Bas-Limousin*). Le cartulaire de Beaulieu, que j'avais signalé au ministre de l'instruction publique vers 1842, a été publié depuis par M. Deloche, avec une introduction très-remarquable.

ses lois, elle relève d'une autorité supérieure aux passions humaines.

Le couronnement du jeune carlovingien à Limoges ne fut qu'une vaine ostentation de fidélité pour le père et pour le fils; car, à peine les chants de l'église avaient-ils cessé, que Charles-le-Chauve repassait la Loire, ne se fiant pas, sans doute, à la bonne foi des grands vassaux du Midi, venus à Limoges moins pour reconnaître son autorité que pour étudier ses dispositions et profiter de sa faiblesse. Le jeune roi trompa-t-il leurs espérances, ou fut-il la dupe de leur inconstance? Pépin II continua la guerre encore quelques années, toujours aidé des Normands, qui entrèrent encore dans Limoges, sans trouver d'abord de résistance de la part de Raymond, comte de Toulouse, désigné encore à cette époque comme comte de Limoges, et alors occupé à venger sa fille, répudiée par le comte d'Auvergne [1]. Ils égorgèrent tous ceux qui n'eurent pas le temps de prendre la fuite, violèrent les vierges jusque sur les marches des autels et les emmenèrent déshonorées et captives [2]. Raymond, qui se détermina enfin à les combattre, fut tué en les poursuivant [3]. Pépin II, livré une seconde fois à Charles-le-Chauve, fut réduit à prendre l'habit de moine dans le couvent de Senlis, d'où il ne sortit plus (864).

1. JUSTEL : *Hist. des vicomtes de Turenne.*
2. *Ex miraculis ord. S. Benedict.*
3. Selon Justel, il aurait transmis son titre de comte de Limoges à ses trois fils, Bernard, Eudes et Albert. Eudes, l'un d'eux, pourrait bien être la souche des vicomtes de Limoges?

CHAPITRE III

PREMIERS VICOMTES DE SÉGUR ET DE LIMOGES

Les alleux transformés en bénéfices. — Fulchérius arrête les Normands et fait de Ségur une citadelle. — Eudes, comte de Paris, se fait reconnaître à Limoges; cérémonie du couronnement. — Fulchérius est établi vicomte de Limoges; ses lieutenants, ou viguiers, à Lubersac, à Brosses, à Chabanais, etc. — Adémar d'Escals à Tulle, vicomte du Bas-Limousin. — Rodolphe, roi de Bourgogne, et le vicomte de Limoges défont les Normands. — Ebles, comte de Poitiers. — Fulchérius rentre dans son château de Ségur, où il meurt. — Adalbert, vicomte de Limoges, dépouille l'abbaye de Noaillé. — Les habitants de Limoges, et leurs consuls, contre Ebles, leur évêque. — Hildegaire succède à Adalbert dans la vicomté; Charles le Simple au tombeau de saint Martial. — Donations d'Hildegaire aux églises. — Adémar, vicomte de Ségur, et Renaud, vicomte de Limoges. — Leurs parents en possession des terres de Châlus, de Bré, de Ségur, etc. — Géraldus, ou Gérard, vicomte, et sa femme Rothilde de Brosse. — Guerre, au sujet du château de Brosse. — Le comte de Périgord fait crever les yeux à Benoît, chorévêque de Limoges. — Gui, fils du vicomte de Limoges, surprend le comte de Périgord, qui évite le supplice par la fuite. — Son frère Adalbert, prisonnier à Limoges. — Hildegaire, frère de Gérard, évêque de Limoges, enrichit les églises, l'abbaye d'Uzerche. — Etienne, abbé de Saint-Martial, contre le duc d'Aquitaine. — Guillaume III, comte de Poitiers, assiége Limoges. — Adalbert de Périgord épouse Aiscélina de Limoges. — Archéologie de la collégiale du Dorat. — Mort du vicomte Gérard; ses enfants.

Sous les derniers mérovingiens, la classe des hommes libres comprenait, après le clergé, les possesseurs d'alleux, Francs ou Gallo-Romains, qui, sous les premiers carlovingiens, changèrent leurs alleux en bénéfices, en se plaçant sous la protection des rois. Plus tard, isolés dans leurs vastes domaines, la plupart, pour ne pas dire tous ceux qui ne pouvaient se défendre par eux-mêmes, se trouvèrent soumis, par besoin de protection, aux plus riches et aux plus puissants d'entre eux. Après Charlemagne, qui divisa ses

États en légations, en duchés et en comtés, ils relevèrent de l'autorité des ducs et des comtes institués pour gouverner ces divisions de l'empire, et qui, de simples délégués de l'autorité supérieure, à titre temporaire, formèrent la classe des grands vassaux, après que Charles-le-Chauve, par le capitulaire de Kiersi (877) eut consacré l'hérédité des fiefs.

Selon nous, les premiers comtes de Limoges ne profitèrent pas de cette révolution, parce qu'ils n'avaient été que les représentants du pouvoir royal ou les délégués des ducs d'Aquitaine, et qu'ils ne possédaient pas dans le pays de grandes propriétés à titre de bénéfices. C'étaient, à proprement parler, des comtes sans comtés. De la classe des possesseurs d'alleux, devenus bénéficiers, sortit celle des grands vassaux, d'abord soumis au roi, puis devenus indépendants, quand les faibles héritiers de Charlemagne ne purent plus imposer leur suzeraineté aux ducs d'Aquitaine, qui eux-mêmes ne pouvaient pas davantage imposer la leur aux grandes familles qui se partageaient le Limousin. Les désordres, occasionnés par l'invasion des Normands, avaient eu pour résultat le relâchement de tous les liens d'obéissance. Le plus riche, comme le plus puissant par l'influence personnelle, fut celui qui sut le mieux défendre les populations contre les hommes du Nord, combattre pour elles, leur offrir des lieux de refuge contre la mort, l'esclavage, l'incendie et le pillage. On n'allait plus dans les villes chercher la sécurité : plusieurs de celles de l'Aquitaine avaient été trop souvent envahies, pillées, incendiées. On se retirait dans les lieux les mieux fortifiés par la nature, au milieu des rochers, sur les collines entourées de forêts ou protégées par quelques cours d'eau. Ces positions devinrent les citadelles du moyen âge. Ségur, en latin *securus* [1], fut

1. Ségur, aujourd'hui dans le canton de Lubersac, arrondissement de Brive.

une des premières construites à la hâte avec d'énormes blocs de rochers et quelques troncs d'arbres. Les habitants des campagnes, chassant devant eux leurs troupeaux, emportant des provisions pour quelques jours, s'y réfugiaient à l'approche de l'ennemi. Ces fortifications furent l'ouvrage d'un des lieutenants des comtes de Limoges, nommé Foucher (*Fulcherius*, et aussi *Fulcardus*), peut-être fils de Eudes, un des trois enfants de Raymond, comte de Toulouse, qui avait pris, comme on l'a vu, le titre de comte de Limoges. Guerrier, comme ses ancêtres, possesseur d'un vaste territoire, il avait réuni autour de lui un grand nombre d'hommes, à la tête desquels il faisait une rude guerre aux Normands. Sa valeur, son dévouement et ses talents firent sa fortune politique et furent la sauvegarde des populations effrayées. Lui seul, dans cette partie du Limousin, avait pu arrêter les bandes des Normands, conduites par Raynald, le roi de la mer, qui, deux fois, attaqua vainement les remparts de ce chef de clans, et descendit à la hâte vers la Dordogne, mais non sans laisser des ruines sur les bords de la Vienne et de la Vézère.

Eudes, comte de Paris, fils de Robert-le-Fort, le représentant du parti féodal, venait de s'attribuer la couronne de France, au mépris des droits de Charles-le-Simple, déshérité par sa propre famille, errant comme un exilé, sans amis dévoués, sans sujets fidèles. L'usurpateur, ou plutôt l'élu d'un parti qui voulait fonder la puissance de l'aristocratie territoriale aux dépens des carlovingiens, accourut en deçà de la Loire pour s'y faire reconnaître, et imposer son autorité aux grands feudataires du Midi, assez peu disposés à lui obéir, car l'Aquitaine conservait encore toutes ses vieilles antipathies contre les hommes du Nord. Limoges lui ouvrit ses portes; le clergé le reçut en triomphe dans la basilique de Saint-Martial, où l'évêque, au bruit des ac-

clamations de la foule, le proclama roi de France et duc d'Aquitaine. Quoique Limoges ne fût pas la capitale de l'Aquitaine, c'était toujours dans ses murs et par son clergé que les ducs se faisaient inaugurer : cérémonie imposante où l'évêque, après avoir fait jurer au nouveau maître de conserver les priviléges de la ville et ceux de l'abbé de Saint-Martial, lui ceignait la tête du cercle d'or, le revêtait de la chlamyde, lui mettait au doigt l'anneau de sainte Valérie, lui chaussait les éperons d'or, lui remettait l'épée et l'étendard, en présence des grands personnages du pays, parmi lesquels on remarquait le possesseur de la citadelle de Ségur[1].

Après son couronnement (888), comptant sur le dévouement du clergé, sur la fidélité des Aquitains, le nouveau roi fit frapper à Limoges des monnaies en son nom. Pour rétablir l'ordre dans le pays, il y créa des chefs dévoués à sa fortune[2]. Foucher de Ségur, « habile ouvrier en bois, c'est-à-dire habile à construire des machines de guerre[3], » fut institué par lui vicomte de Limoges, dignité attachée moins à la personne qu'à une division territoriale, et assez limitée dans l'enceinte de la ville par la juridiction de l'abbé de Saint-Martial. Au-dessous du vicomte, quelques seigneurs ou grands propriétaires, devaient, en qualité de viguiers, rendre la justice dans leurs circonscriptions et y maintenir l'ordre[4]. Ces magistrats subalternes, nous les trouvons dans plusieurs localités, moins importantes par leur popu-

1. *Chron. Ademari Cabanensis, ap. Labbe, Bibl. t.* 2. Cet auteur commet une erreur en disant que Eudes était fils de Raymond, comte de Limoges, alors qu'il était fils de Robert-le-Fort, comte de Paris. Cette assertion du chroniqueur pourrait seulement faire croire que ce même Eudes aurait eu la prétention d'hériter de l'autorité de son père dans le comté de Limoges.

2. « ... Lemovicinam ordinavit per vicecomites. » (*Chr. Adem. Cabanens.*)

3. « Industrium fabrum in ligno. » (*Ibid.*)

4. Quelques chartes désignent ainsi ces délégués des vicomtes : « Gentes domini comitis *ou* vicomitis. »

lation que par leur position stratégique, comme à Bridiers, à Lubersac, à Brosse, à Brigueuil, à Chabanais, à Confolens, à Saint-Yrieix, à l'intérieur du pays, et aux frontières qu'ils surveillaient.

Limoges fut le centre de cette organisation, mais comme son territoire s'étendait, comme autrefois, de la Creuse à la Dordogne, et des monts d'Auvergne aux sources de la Charente et du Bandiat, l'autorité d'un seul vicomte étant insuffisante, d'autres furent pourvus de la même dignité et des mêmes pouvoirs dans la partie arrosée par la Vézère et la Corrèze, séparée du Quercy par le cours de la Dordogne. Ainsi Adémar d'Escals, ou des Échelles, fut institué vicomte dans le Bas-Limousin, et résida dans un château fort situé à Tulle, au-dessus du cloître de Saint-Martin [1]. Autour de lui, comme délégués d'une partie de son autorité, étaient des seigneurs qui, un peu plus tard, furent les vicomtes de Turenne, de Comborn, de Ventadour, et d'autres qui, quoique d'un rang inférieur dans la hiérarchie féodale, n'en furent pas moins illustres, comme les seigneurs de Lastours, de Malemort, de Gimel, de la Roche-Canilhac.

Cependant quelques parties de l'Aquitaine étaient encore ravagées par les Normands; Limoges tremblait de les voir reparaître sous ses murs, lorsqu'un nouveau défenseur lui vint des bords du Rhône. Rodolphe, roi de Bourgogne, appelé par Eudes, qui seul ne pouvait délivrer le pays, arriva dans le Limousin avec une armée à laquelle se joignit le vicomte Foucher. A cette nouvelle, les Normands dispersés se réunirent sur les bords de la Dordogne, pour remonter vers le Nord. Rodolphe et les siens leur livrèrent une sanglante bataille à Estresse, près de Beaulieu, et les taillèrent

1. Baluze (*Hist. de Tulle*) cite plusieurs chartes dans lesquelles figure ce vicomte, qui fit de grands dons à l'abbaye de Saint-Martin de Tulle. (V. mon *Hist. du Bas-Limousin*. T. I, p. 97.)

en pièces (930)[1]. Une nouvelle défaite dans les environs de Bourganeuf rendit la paix au pays. L'évêque Anselme, suivi d'une foule immense, vint alors à Turenne reprendre le corps de saint Martial et le rapporta à Limoges dans le magnifique tombeau qu'on lui avait préparé.

Ebles, comte de Poitiers, tout en affectant sur cette partie de l'Aquitaine des airs de suzeraineté, depuis que Charles-le-Simple lui avait donné le titre de comte de Limoges, n'avait pris aucune part à la poursuite des Normands. Ennemi de Eudes, qui pour lui n'était que l'usurpateur du trône, il vit avec plaisir les Francs du Nord remonter vers la Loire, et resta honteusement dans sa capitale de Poitiers, retenu par son amour pour Adèle, fille d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, de laquelle naquit l'héritier du duché d'Aquitaine, que sa blonde chevelure fit surnommer Guillaume Tête-d'Étoupes.

Après la défaite des Normands, le vicomte de Limoges revint sur ses terres de Ségur, préférant sa citadelle à la cité où Eudes l'avait installé, où l'Église puissante et riche pouvait, par son influence et par ses priviléges, être un obstacle à sa fortune et peut-être à son indépendance : aussi prenait-il avec plus d'orgueil le titre de vicomte de Ségur que celui de vicomte de Limoges[2]. Il y mourut dans un âge avancé ; selon d'autres il périt dans un dernier combat contre les Normands. Sa tombe, cachée sous les ruines du château de Ségur, ou sous les décombres de quelque église, est restée ignorée, comme les dernières années de sa vie. Il avait des possessions hors du Limousin, car il donna

1. « ... Cum Normani regiones devorarent, et usque Lemovicas venissent, Rodulfus rex contra eos ad locum, qui dicitur ad Dextricios, veniens, Normani victi sunt. » (*Adem. Cabanens.*, *ap. Labbeum; Bibl. nova.* T. I, p. 168.) Au XVe siècle, Dextresse était une seigneurie, qui avait pour armoiries, *un chevron d'argent avec trois fers de lance.*

2. Baluze : *Hist. de Tulle.*

Ruffec-le-Château, situé dans le Berry, au monastère de Saint-Martial. Quoique l'autorité vicomtale ne fût pas encore héréditaire, sa renommée était si grande, ses services avaient été si utiles au pays, qu'il put laisser à sa famille, avec sa fortune, le titre de vicomte. Edelbert, ou Adalbert, un de ses enfants, lui succéda dans la vicomté, sans demander son investiture au roi de France ou au comte de Poitiers. L'hérédité était alors un droit dans l'ordre féodal.

Le nouveau vicomte n'eut pas à combattre les Normands, ni à se défendre contre ses voisins. Profitant de l'affaiblissement de la royauté carlovingienne, il paraît n'avoir été occupé qu'à augmenter sa puissance territoriale, en s'emparant, comme les autres grands feudataires, de la fortune des abbayes. Les moines de Noaillé, près de Poitiers, à qui il enleva la forêt de Bouresse, n'ayant pu lui résister par la force, avaient porté leurs plaintes au tribunal d'Ebles, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui, sous les hauts chênes du château de Clain et Boivre, réunit en cour plénière les seigneurs de la contrée, et se prononça en faveur de l'abbaye dépouillée, justifiant cette sentence par quelques dispositions de la loi romaine, que l'Église ne manquait jamais d'invoquer dans ses débats avec la féodalité [1]. Adalbert, obligé de restituer ce qu'il avait usurpé, revint sur ses terres. Il paraît n'avoir pris aucune part aux événements politiques de son temps, et n'avoir rien fait de remarquable comme vicomte. Il ne rechercha point par son mariage l'appui d'une illustre alliance, car il épousa, pour sa beauté seulement, Adeltrude, dont les chroniques nous ont laissés ignorer l'origine, parce que sans doute elle fut obscure. A cette époque les grands ne croyaient pas déroger en épou-

1. « ... Cum optimatibus nostris. » La sentence est datée des ides de mai de la sixième année du règne de Charles-le-Simple, qui est 904, selon Baluze.

sant les filles du peuple. Il ne prit aussi aucune part à ce qui se passa à Limoges.

Pendant l'invasion des Normands, les franchises municipales étaient tombées en desuétude; mais, après les fêtes célébrées en l'honneur de la translation des reliques de saint Martial, les habitants, qui avaient concouru à la reconstruction des anciennes fortifications, redemandèrent leurs privilèges, restes de l'antique municipe romain. La commune fut rétablie et dix consuls nommés, sans que nous puissions dire dans quelle forme avait eu lieu l'élection et dans quelles proportions y concouraient les habitants. L'Église vit avec peine à côté d'elle une autorité rivale qui empruntait sa force au nombre. Aussi, peu de temps après commença la lutte entre les élus du peuple et l'abbaye de Saint-Martial qui, dans les derniers temps, s'était attribuée tous les droits de justice. Après d'énergiques réclamations et une résistance non moins vive, on convint que le prévôt de l'abbaye partagerait avec les consuls le droit de rendre la justice [1]. Cet accord fut de courte durée; Ebles, fils du comte de Poitiers, devenu évêque de Limoges, soutenu par sa famille, usurpa la juridiction temporelle, prétendant qu'elle lui appartenait pour avoir fait construire à ses frais une partie de l'enceinte de la cité, ainsi que le palais, ou château, commencé par son prédécesseur.

Le vicomte Adalbert mourut sur ces entrefaites. Hildegaire, son fils, lui succéda dans les vicomtés de Limoges et de Ségur, vers l'an 898, au moment du plus fort de la lutte des grands vassaux contre Charles-le-Simple, réduit d'abord

1. Plusieurs documents relatifs à la commune se trouvent aux archives de Pau, où Henri IV, dernier vicomte de Limoges, les fit transporter. Désormais nous indiquerons ainsi les documents puisés à cette source : *Arch. de Pau.*

à partager le royaume avec Eudes, comte de Paris, puis reconnu seul roi à la mort de celui-ci. Mais la réunion de la Lorraine à la couronne de France ne tarda pas à lui susciter de nouveaux ennemis qui mirent à leur tête Robert, fils de Eudes. Obligé de fuir devant eux, il passa la Loire, pour appeler à lui les grands vassaux du Midi, et vint à Limoges, s'y fit couronner comme roi et comme duc d'Aquitaine, en présence des vicomtes de Limoges, de Comborn, de Ventadour, de Turenne et d'autres représentants des grandes familles féodales. Après cette nouvelle consécration de ses droits, comptant moins sur la fidélité des hommes que sur l'assistance divine, il passa toute la nuit en prières devant le tombeau de saint Martial[1]; puis, suivi de quelques guerriers dévoués à sa cause, il remonta vers le nord, où bientôt la bataille de Soissons trompa son courage et ses espérances (923). Trahi dans sa fuite par Herbert, comte de Vermandois, il alla mourir prisonnier au château de Péronne. Quelques jours auparavant il avait envoyé aux moines de Limoges un évangile recouvert d'or et d'argent, une dalmatique de soie, un fauteuil d'argent, tout un vêtement sacerdotal, des livres précieux et un magnifique étendard enlevé à Soissons à son vassal révolté, pieux hommage d'une royauté qui s'éclipsait.

Le vicomte Hildegaire paraît être resté étranger aux événements qui précipitèrent la ruine de la dynastie carlovingienne. Les chroniques locales ne nous fournissent rien de particulier sur sa vie. Quelques chartes témoignent seulement de sa générosité pour les églises et les abbayes du Limousin : par une d'elles, déposée solennellement sur l'autel, en présence de ses hommes d'armes et de l'évêque, il donna à Saint-Étienne de Limoges, pour le salut de son

1. Carolus cum valida amicorum manu Lemovicam pervenit; et pervigil nocte prope fenestram S. Martialis perstitit in orationibus. (*Adem. Cabanens.*)

âme, de celle d'Adalbert, son père, d'Adeltrude, sa mère, de l'abbé Pétrone, son cousin, et de tous ses parents, un de ses alleux, situé dans la viguerie de Limoges, au lieu dit *Cavaillac*[1]. Il souscrivit, en 934, une autre charte, par laquelle Blitilde, sa parente, léguait à la même église deux chapelles, où elle se livrait avec ses compagnes à des pratiques pieuses. Il fut aussi présent, avec Renaud, son fils, qualifié, même de son vivant, du titre de vicomte, à d'autres donations de terres situées à Voutezac (*Walteziaco*), auxquelles renonça Turpin, évêque de Limoges, restaurateur de l'abbaye de Saint-Augustin[2].

Après la mort d'Hildegaire, dont la date est incertaine, ses possessions furent partagées entre ses enfants. Adémar, l'un d'eux, eut la vicomté de Ségur. Celle de Limoges, déjà regardée de fait comme transmissible à l'aîné de la famille, quoique ce droit ne fût pas encore généralement reconnu, passa à Renaud. Guillaume Tête-d'Etoupes, comte de Poitiers, malgré les droits de suzeraineté que lui donnait son titre de duc d'Aquitaine, n'intervint point dans ce partage. Les limites de la vicomté n'étaient pas alors assez bien déterminées pour que les tenants de fiefs ne fussent pas soumis à deux suzerains à la fois. Les vicomtes de Limoges, les comtes du Périgord et les comtes de la Marche étaient appelés, dans certaines circonstances, quand il s'agissait d'aliéner certaines propriétés, à donner leur consentement. Ainsi, un nommé Diétric, voulant fonder une église collégiale dans son alleu de Lastours (*de Turribus*), fut obligé d'appeler à la signature de la charte ses seigneurs le vicomte de Limoges, et Bozon, marquis de la Marche[3] (8 août 959).

1. *Cartul. Eccl. Lemov.*, f° 13.

2. Fuit Eblus bonus pastor, et castellum S. Stephani Lemovicæ sedis, quod Turpio, episcopus, antecessor ejus, magna ex parte a solo construxerat, id ad perfectum integravit. (*Adem. Cabanens.*)

3. « ... In conspectu seniorum meorum, Reinoldi scilicet vicecomitis, et

Renaud conserva la vicomté de Limoges jusqu'en 963, ou plus tard, sans que les chroniques nous aient fait connaître à quels événements il prit part. A cette époque, la famille du premier vicomte de Limoges se divisait en plusieurs branches, dont les représentants possédaient plusieurs grands fiefs dans le Limousin, comme ceux de Ségur, de Châlus, de Bré et de Châlusset, prenaient quelquefois le titre de vicomtes de Limoges, ce qui rend si difficile à établir la généalogie de cette famille.

A Renaud succéda dans la vicomté *Geraldus* (Gérard ou Giraud), regardé par quelques-uns comme son fils, et par d'autres, avec plus de raison, comme fils d'Hildegaire, et par conséquent frère de Renaud, après lequel quelques annalistes ont placé Adémar comme vicomte de Limoges. Ce dernier fut, à la vérité, vicomte, mais ce fut de Ségur seulement[1]. Gérard épousa Rothilde, fille et héritière du vicomte de Brosse. Ce mariage, par suite des possessions qu'il lui apportait et de l'influence qu'il lui donnait, excita la jalousie de ses voisins. Bozon-le-Vieux, comte de la Marche, qui avait épousé Emma, fille de Guillaume Ier, comte de Périgord, venait de faire construire à Bellac un château flanqué de neuf tours[2], d'où il menaçait les possessions de son voisin (940). Aussi ambitieux que courageux, aidé de son fils Hélie, qualifié déjà de comte de Périgord, il faisait de fréquentes excursions sur les terres de la vicomté de Limoges. Un jour que Gérard réunissait dans son château de Limoges ses vassaux et ses hommes d'armes,

Bosonis marchionis, et aliorum nobiliorum. Anno 959. » (*Gall. Christ. : Instrumenta Eccl. Lemovicens.*)

1. Baluze : *Hist. Tutel.*, pp. 59-61, *et Append.*, p. 851.

2. La Marche, nommée aussi *Marche limosine*, avait fait partie du Limousin avant le milieu du xe siècle. Elle se divisait en haute et en basse Marche, dont la première avait pour capitale Guéret, et la seconde Bellac. (Expilly : *Diction. des Gaules.*)

on lui annonça que Bozon et son fils battaient de leurs machines le château de Brosse. Un cri de guerre et de vengeance répondit à son appel ; il se mit aussitôt en campagne avec Gui, son fils, dont le courage égalait le sien, et courut à la défense de la place assiégée. On en vint aux mains avec un acharnement égal de part et d'autre. Après une sanglante mêlée, Gérard resta maître du champ de bataille, tellement jonché de cadavres, qu'un historien rapporte « qu'on trouvait à peine dans les environs assez de place pour les enterrer[1]. »

Cette guerre fut bientôt la cause d'un crime qui souleva l'indignation du monde catholique. Benoît, chorévêque de Limoges, avait pris le parti du vicomte Gérard et encouru ainsi la haine du jeune comte de Périgord, qui le surprit dans une embuscade, et, après les plus odieuses insultes, lui fit crever les yeux (974). Ebles, alors évêque, en conçut une si grande douleur, qu'il en mourut peu de temps après. L'indignation contre le meurtrier fut générale ; le clergé l'excommunia, appelant sur lui la vengeance des hommes et la malédiction divine. Le duc d'Aquitaine répondit le premier à cet appel. Gérard et Gui, son fils, après être venus dans la basilique de Saint-Martial implorer la protection de Dieu, armèrent leurs vassaux et marchèrent contre le comte de Périgord. Mais, celui-ci, prévenu de leurs préparatifs, s'était mis en mesure de résister. On en vint aux mains ; la fortune trahit la bonne cause ; Gérard et son fils, vaincus, prirent la fuite.

La féodalité mettait dans ses haines toute la violence, toute la ténacité des anciennes tribus germaniques. La loyauté était encore une vertu inconnue, et laissait la place à la barbarie et à la force matérielle. L'institution toute

1. Aimoin : *Act. S. Benedict.*

chrétienne de la chevalerie n'avait pas encore adouci les mœurs. La vengeance était un droit, n'importe par quels moyens. Gui, pour satisfaire la sienne, n'eut pas recours aux armes : il fit embusquer ses partisans dans les forêts du Périgord, parvint à surprendre ainsi Hélie et son frère Adalbert, qu'il conduisit en triomphe à Limoges, montrant ainsi au clergé comment il savait défendre les privilèges de l'Église et l'inviolabilité d'un évêque. Le comte de Périgord fut ensuite enfermé dans le château de Montignac, dont quelques ruines seulement planent encore de toute la hauteur des souvenirs de l'histoire sur quelques constructions modernes rangées au bas de la colline.

La peine réservée à Hélie était celle du tallion. On faisait les préparatifs du supplice; l'échafaud se dressait devant le parvis de Saint-Martial, pour donner satisfaction au peuple outragé dans ses croyances, et au clergé pour la cruauté inouïe dont son chef avait été victime. Tout le monde attendait impatiemment l'heure de la vengeance, lorsqu'on apprit que le coupable s'était enfui, sans qu'on sût d'abord qui lui avait procuré la liberté. L'indignation et les malédictions ne l'en poursuivirent pas moins. Effrayé des suites d'une excommunication solennelle, tourmenté par les remords, il quitta l'épée pour le bâton et l'habit du pèlerin, alla à Rome demander le pardon de son crime, et mourut en route, après avoir été absous par le pape, autorité suprême qui seule, selon l'Évangile, accordait le pardon au repentir.

Le Ciel avait pardonné, la tombe s'était fermée sur le coupable; mais la haine poursuivait encore sa famille. Gaubert, son frère, surpris par les troupes du comte de Poitiers, eut les yeux crevés. Adalbert, retenu prisonnier dans le château de Limoges, pouvait craindre le même sort. Mais, pendant le silence des nuits, une jeune fille, la belle Aiscé-

lina, fille du vicomte Gérard, arrivait jusqu'à lui, relevait son courage et lui faisait espérer de meilleurs jours, sans oser lui dire toute l'affection qu'elle lui portait.

Le vicomte Gérard n'avait plus à craindre ses dangereux voisins, les comtes de la Marche et de Périgord : l'influence de sa famille s'était augmentée par l'élévation d'Hildegaire, son fils, au siége de Saint-Martial. Le nouvel évêque succéda à Ebles qui, à la demande d'Adémar, vicomte de Ségur, et de Milesinde, sa femme, avait déjà donné au monastère d'Uzerche, avec l'église de Sainte-Eulalie, un grand nombre de manses [1]. Voyant que les moines s'étaient affranchis des principales règles de la vie monastique, et qu'il en résultait des désordres fâcheux contre lesquels protestaient les fidèles, il leur imposa la règle de saint Benoît. A la demande de son père, de Rothilde, sa mère, de Gui, son frère, il sanctionna par une charte, à laquelle signèrent tous ses parents, les donations antérieures, et y ajouta les villas de Favars, dans le territoire d'Issandon, de Camiliac, de Grazam, de Labécia, de Bar, ainsi que la manse d'Aguedar [2]. Aussi est-ce avec raison qu'il a été regardé comme le fondateur de l'abbaye d'Uzerche, décorée de son temps de vastes bâtiments, d'une belle église placée au sommet de la colline, d'où l'œil embrasse les aspects les plus pittoresques [3].

Les abbayes, prodigieusement enrichies dans les derniers

1. Milesinde, femme d'Adémar de Ségur, vivait encore en 1001, d'après une donation faite à l'abbaye pour le salut de l'âme de son mari. (*Gall. Christ. : Eccles. Lemovic.*, p. 514.)

2. « ... In fundo Exandomense, villam quæ vocatur *Favars*, in alio loco unum mansum qui vocatur *Aguedar*, et in alio loco villam quæ vocatur *Camiliacus*, et in alio loco villam quæ vocatur *Grazam*, villam quæ dicitur *Labecia*, cum omnibus habitantibus, in vicaria Barense aliam villam quæ vocatur *Bar*. » (*Gall. Christ. : Instrum. Eccles. Lemovic.*)

3. *Annal. ordinis S. Benedict.* — BESLY : *Hist. des comtes de Poitiers : Annotations.*

temps, et alors jalousées par les grands seigneurs, se mettaient en mesure de résister à ceux qui auraient voulu les dépouiller. Au moment où Lothaire, menacé de perdre la couronne, venait à Limoges chercher des partisans, Étienne, abbé de Saint-Martial, par ses conseils, et pour résister à Guillaume, duc d'Aquitaine, qui prétendait soumettre la ville à sa suzeraineté, excita les habitants à s'armer contre les gens de guerre du Poitevin, fit élever de fortes murailles et plusieurs tours pour la défense de l'enceinte de l'abbaye, devenu le quartier le plus riche, le mieux peuplé de la ville, et qui, de son nom, fut appelé la *cité* de Saint-Étienne (*Stephanopolis*). Plusieurs grandes familles, comme celles de Peyrusse, de Brosse, de La Mothe-Canilhac et de Carbonnières y avaient aussi des habitations munies de tours et de créneaux [1]. Pendant ce même voyage, Lothaire fit épouser à son fils Blanche d'Aquitaine, qui brisa cette union par le poison, comme pour punir le dernier mérovingien de porter une couronne qui avait appartenu à ses ancêtres (987).

Mais quand la mort de Louis V eut livré à Hugues Capet la couronne, si longtemps enviée par les descendants de Robert-le-Fort, Guillaume III, comte de Poitiers, qui n'avait pas voulu faire hommage au nouveau roi, cherchant à profiter de ce changement de dynastie pour imposer sa suzeraineté à ses voisins, vint à Limoges à grands renforts d'hommes d'armes qu'il logea dans la cité. Mais en même temps que le grand feudataire cherchait à se rendre aussi puissant que le roi, les villes du Midi prétendaient maintenir leur indépendance, et voulaient que la féodalité respectât leurs franchises municipales. Celle de Limoges eut le courage de fermer ses portes à Guillaume, qui en fit aussitôt le siége. Après une assez longue résistance, pendant

1. De toutes ces habitations, autrefois si fastueuses, il n'en restait qu'une dans le dernier siècle, qu'on appelait *le Présidial*.

laquelle ils attendaient des secours de Charles de Lorraine, les habitants, abandonnés à eux-mêmes, furent obligés de se rendre. Le vainqueur, après avoir fait abattre leurs portes et leurs fortifications (988), séjourna quelque temps parmi eux et s'y fit couronner duc d'Aquitaine. Quand il repartit pour Poitiers, Agnès, sa dernière femme, emmena avec elle Emma, fille du vicomte Gérard, appelée par les chroniques la *belle Limousine*, dont la beauté captiva à la cour d'Aquitaine le duc et ses plus illustres chevaliers.

Le vicomte de Limoges avait, comme les autres vassaux du Limousin, reconnu la suzeraineté de Guillaume, sans que son autorité en fût amoindrie. Pressé par les prières d'Aiscélina, sa fille, et peut-être pour se faire un puissant allié, il consentit, ainsi que Gui, son fils, à mettre en liberté Adalbert, retenu depuis quelque temps dans le château de Limoges, et lui rendit les comtés de Périgord et la Marche, à condition, ce qui eut lieu, que celui-ci épouserait celle qui était venue si souvent le visiter dans sa prison. Le Limousin applaudit à cette union qui, en rapprochant deux familles puissantes, semblait promettre une longue paix. Adalbert revint au Dorat, où il avait déjà fait construire un château fort [1]. Nous le trouvons peu de temps après, vers

1. Bozon, son père, avait déjà fait construire un château à Bellac, capitale de la Basse-Marche. (Labbe : *Bibl. nov. mss.* t. II, p. 166.) On lui attribue aussi la fondation de la collégiale, dont l'église fut brûlée et remplacée, de 1013 à 1075, par celle qui existe encore et dont parle ainsi l'abbé Texier, ravi par la mort aux études archéologiques, et qui, un des plus savants du Limousin, aurait certainement écrit l'histoire de l'église de Limoges, dont les monuments sont si nombreux et si précieux : « Deux grandes coupoles couvrent la première travée de la nef et du point central de la croix. La première est aveugle et circulaire; la seconde, octogonale, est éclairée à la base d'un nombre égal de fenêtres et percée au centre d'une sorte de large *oculus* polylobé. Cette coupole a cent pieds de haut. Deux clochers couronnent l'église. L'un, à l'entrée, est carré, lourd et couvert en charpente; le second, placé à l'intersection des transepts, octogonal, évidé, léger, changeant de forme et d'ornementation à chaque étage, se termine par une flèche en pierre que surmonte un ange de cuivre doré tenant une croix. Cet ange, pièce ca-

l'an 980, possesseur des comtés de la Marche et du Périgord.

Gérard mourut peu de temps après le mariage de sa fille, vers l'an 1000, au plus tard, laissant à sa famille la vicomté, classée dès lors parmi les grands fiefs du Midi, et qui comptait parmi ses vassaux les seigneurs de Ségur, de Rochechouart, de Chabanais, de Confolens, de Lastours, de Pérusse, de Bonneval, de Bré, de Lubersac, de Ventadour, de Comborn, et plusieurs autres. De son mariage avec Rothilde, fille du vicomte de Brosse, il eut plusieurs enfants : Gui, qui lui succéda; Hildegaire, évêque de Limoges, remplacé un peu plus tard par Hilduin, son frère; Aimeri, dit *Osto Francus*, tige des seigneurs de Rochechouart; Gérald, sire d'Argenton; Geoffroi, surnommé *Petit-Bœuf*, à cause de sa petite taille et de sa force, qui fut, avec Hugues, son frère, moine de l'abbaye de Saint-Martial; Almodis, mariée à Bozon II, comte de la Marche, et Aiscélina, femme d'Adalbert.

pitale de l'orfévrerie romane, a cinq pieds et demi de haut... Quatre escaliers en vis sont percés dans quatre positions parallèles à la façade et au mur oriental des transepts... Sous le sanctuaire tout entier règne une crypte d'une admirable conservation. » (*Album du petit sém. du Dorat.*) Cette église fut consacrée en 1075 par un évêque de Lisieux. Vue de la gare du chemin de fer, la ville du Dorat a un aspect si magnifique, qu'on regrette la rapidité de la vapeur qui vous emporte.

CHAPITRE IV

GUI Ier ET ADÉMAR, VICOMTES DE LIMOGES

Le *mal des ardents :* exposition des reliques. — Hilduin, évêque, intervient dans les guerres féodales. — Bozon II de la Marche et Adalbert assiégent le château de Gençai : siége du château de Bellac. — Gui Ier, vicomte de Limoges, veut s'emparer de l'abbaye de Brantôme. — Confédération formée par Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine. — Gui Ier et Adémar, son fils, défendent le château de Brosse; Grimoald, évêque de Périgueux, retenu prisonnier à Limoges. — L'évêque et le vicomte à Rome; ils se réconcilient. — Gui Ier prend le parti de son frère contre Jourdain de Chabanais; mort de Jourdain, d'après Adémar de Chabanais. — L'abbaye de Lesterps fondée par Jourdain Ier. — Adémar, fils de Gui, maître du château de Brosse, attaque le prieuré de Saint-Benoît-du-Saut : la place défendue par Othier et Hugues de Gargilesse; Adémar prisonnier. — Captivité d'Emma de Ségur chez les Normands. — Puissance du vicomte de Limoges, Gérard, évêque. — Les reliques de saint Martial à Saint-Jean-d'Angely : celles de saint Vaulry restituées. — Adémar de Chabanais, moine de Saint-Martial : ses visions. — Troubles à l'occasion du choix d'un abbé de Saint-Martial. — Élection de Jourdain de Laron. — Pèlerinage de Gui Ier; sa mort, ses enfants. — Transformation sociale secondée par l'Église. — Le commerce à Limoges. — Les marchands vénitiens à Limoges. — Conséquence de cet établissement pour le luxe, l'industrie et les arts. — Haine contre les juifs. — Hilduin dispose des trésors de Saint-Martial; sa mort. — Emma de Limoges à la cour de Poitiers; violences exercées par ses frères. — Différends entre le vicomte et les consuls de Limoges. — Mœurs dépravées d'Emma de Limoges. — Adémar Ier, repoussé par le duc d'Aquitaine. — Ses donations aux monastères : fondation de celui de Bénévent. — Hommage du prieur du Dorat au comte de la Marche. — Adémar Ier enrichit l'abbaye de Saint-Martial. — Gui de Lastours et les reliques de saint Pardoux. — La noblesse du Limousin à la dédicace de l'église d'Arnac. — Note sur la famille de Lastours. — Donations de Gui de Lastours au monastère d'Arnac; dédicace de l'église de Saint-Sauveur de Limoges. — L'apostolat de saint Martial au concile de Limoges; la discipline religieuse. — Aymeri, vicomte de Rochechouart : réclamations contre ses usurpations. — Mort d'Adémar Ier; ses enfants.

Gérard avait, par son courage et par ses alliances, fondé la puissance de sa maison; mais dans les dernières années de sa vie, il avait vu les hommes de sa terre, ses tenants

de fiefs, et les habitants de sa capitale en proie à cette terrible peste, connue sous le nom de ***mal des ardents***, qui fit de nombreuses victimes dans toute l'Aquitaine. Limoges, la ville aimée du catholicisme, célèbre au loin par la réputation de ses nombreuses reliques des saints, conservées pieusement dans les monastères, fut, pendant le fléau, le rendez-vous des populations, accourant des contrées voisines, conduites par les prêtres, apportant avec elles d'autres reliques, qu'on déposait autour du tombeau de saint Martial, où la foule venait prier (994). Geoffroi, fils du vicomte Gérard, devenu de simple moine abbé de Saint-Martial, et l'évêque Hilduin, son frère, se concertèrent avec Guillaume III, comte de Poitiers, pour venir au secours de cette foule d'étrangers malades ou mourants, campés tout autour des murs de la ville, où des milliers de tentes avaient été dressées pour les abriter[1]. On ne pouvait combattre le fléau par la science; on eut recours à la religion qui donne l'espérance, le courage et la résignation. On annonça au loin qu'on allait faire l'exposition solennelle des reliques de saint Martial et des autres saints, toutes renfermées dans des châsses fabriquées par les meilleurs artistes du temps. L'enthousiasme fut général; de tous côtés on accourut à cette cérémonie à laquelle assistaient de nombreux évêques. La foule, qui avait pu pénétrer dans les églises, accompagnait de ses gémissements et de ses lamentations les prêtres, qui psalmodiaient les douleurs de Job et le repentir du roi-prophète, pendant qu'au dehors un peuple immense, prosterné la face contre terre, confessait ses péchés, pleurait, attendait le pardon. Dieu était venu en aide à tant de misères : à partir de ce jour, la peste fit

1. « Pestilentia ignis super Lemovicinos exarsit, corpora enim mulierum et virorum supra numerum invisibili igne depascebantur. » (*Chron. Adem. Cabanens.*)

moins de victimes et bientôt disparut du pays. Depuis cette époque, dans toutes les grandes calamités publiques, les populations de l'Aquitaine tournèrent toujours leurs regards et leurs prières vers la ville des riches basiliques, vers la métropole des saints [1].

L'Église ne se bornait pas à ranimer le courage des populations par les élans de la foi, à appeler par ses prières l'intervention divine au secours des foules consternées; elle s'efforçait aussi d'arrêter entre les grands vassaux les guerres privées, dont le résultat était toujours la ruine des habitants des campagnes ravagées par un parti ou par l'autre. Lorsque Bozon II, comte de la Marche, ennemi de Guillaume-Fierabras, comte de Poitiers, à la nouvelle que celui-ci était mourant dans l'abbaye de Saint-Maixent, eut envahi le Poitou, pris et démantelé le château de Gençai, Hilduin, évêque de Limoges, lança l'anathème sur l'agresseur et menaça, si la guerre continuait, de suspendre la célébration du culte dans les églises et les monastères du diocèse. Le pays dut à ces menaces quelques jours de paix. Mais Guillaume-le-Grand, qui succéda bientôt à son père dans le duché d'Aquitaine, ne tarda pas à relever son château de Gençai.

Les hostilités recommencèrent. Bozon II, accompagné d'Aldebert, son frère, comte de Périgord, vint de nouveau assiéger cette place qui menaçait ses possessions; le duc accourut avec ses Poitevins, tailla en pièces les troupes de son ennemi, et l'obligea à prendre la fuite. Adalbert, qui faisait le tour du château de Gençai sans armure, examinant de quel côté on pouvait l'attaquer, fut atteint d'une flèche, et vint mourir à l'abbaye de Charroux (995)[2]. Le

1. Alors commencèrent à Limoges, pour avoir lieu tous les sept ans, les *ostensions*, ou expositions des reliques, qui se continuent encore.
2. Besly : *Hist. des comtes de Poitiers*.

vainqueur, par représailles, alla ensuite assiéger le château de Rochemeaux, qui appartenait à Bozon, s'en empara et y fit prisonnière Almodis de la Marche, fille du vicomte de Limoges [1]. Quelque temps après, Bozon, vaincu dans une autre bataille et fait prisonnier, fut enfermé dans le château de Poitiers. Rendu à la liberté, il n'en profita que pour recommencer la guerre. Alors le duc d'Aquitaine, résolu de le poursuivre à outrance, engagea Robert, roi de France, et *toute la France guerrière* [2], à venir l'aider à faire le siége de Bellac, capitale de la Basse-Marche. La place résista à toutes les attaques, ce qui permit à l'assiégé d'obtenir une paix honorable, pendant laquelle il alla faire un pèlerinage à Rome.

Sur ces entrefaites, Gui Ier succéda à son père dans les vicomtés de Limoges et de Ségur (1000). Déjà connu par son courage, puissant par le nombre de ses hommes d'armes, par ses châteaux bien fortifiés, ambitieux d'étendre les limites de sa vicomté aux dépens de ses voisins, profitant de l'absence de Bozon, son beau-frère, il fit construire vis-à-vis de l'abbaye de Brantôme, en Périgord, un château fort, à l'aide duquel il comptait s'emparer aussi de l'abbaye fondée, dit-on, par Charlemagne [3]. Bozon II, à son retour de Rome, défit son ennemi dans un combat et fit détruire la forteresse.

L'ambition du vicomte de Limoges lui créa souvent des ennemis parmi ses voisins. Guillaume-le-Grand, jaloux de sa puissance, irrité de trouver presque un égal en celui qu'il

1. Almodis, fille de Gérard, vicomte de Limoges, épousa après la mort de Bozon II, dont elle avait abrégé les jours par le poison, vers l'an 1006, Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine, et vérifia par là la prédiction des magiciens qui lui avaient annoncé qu'elle aurait un jour ce duché. (*Chron. Malleacens.*)

2. *Chron. Adem. Cabanens.*

3. Il ne reste de cette abbaye qu'une partie de l'église abbatiale récemment restaurée, et un magnifique clocher, dans le style gothique.

avait la prétention de traiter en vassal, forma contre lui une confédération dans laquelle entrèrent Arnaud, comte d'Angoulême, Hélie II, comte de Périgord, Bozon II de la Marche, tous intéressés à arrêter ses entreprises, parce que leurs possessions touchaient à celle de la vicomté. Tous voulaient lui enlever le château de Brosse, qui pouvait menacer le Poitou et la Marche. Ainsi se renouvelaient sans cesse ces guerres féodales autour des manoirs du Limousin, de l'Angoumois, du Poitou, du Périgord et de la Marche, guerres de haine et d'ambition, auxquelles le peuple était obligé de prendre part, et dont il payait les frais de son sang et de sa fortune. L'Église essaya d'arrêter les hostilités. L'évêque de Limoges fit fermer les monastères et les églises aux prières publiques, et associa le peuple à son deuil, en ne permettant aux habitants d'Évaux, qui manquaient de pain, de manger la chair de leurs troupeaux, qu'à la condition d'en faire pénitence.

A la nouvelle que le château de Brosse était assiégé par les confédérés, Gui Ier, accompagné d'Adémar, son fils, guerrier avant l'âge, courut à la défense de la place, attaqua ses ennemis à l'improviste, et les mit en fuite après avoir tué un grand nombre des leurs [1]. Les soldats de la vicomté rentrèrent triomphants dans le château de Limoges et dans les forteresses voisines. Cette victoire ne donna cependant pas au pays une longue paix. Gui était trop fier de ce succès, pour ne pas rêver d'autres satisfactions d'orgueil et d'ambition. Tant que les grands vassaux avaient eu besoin de l'Église, pour assurer leur indépendance contre la royauté, ils avaient fondé sur leurs terres des abbayes et des monastères : devenus ensuite autant de petits rois, ils cherchèrent non à dépouiller les abbayes, mais à en être les

1. D. Bouquet, t. X, p. 146.

maîtres, sous prétexte qu'ils en étaient les abbés laïques. Gui avait déjà, du vivant de son père, tenté de soumettre à son autorité celle de Brantôme. Désespérant d'y réussir par la force, il sollicita Grimoald, évêque de Périgueux, de lui en faire présent; mais ne pouvant l'obtenir, il se saisit de sa personne et l'enferma dans la tour de Limoges. Cet outrage souleva l'indignation du peuple, habitué à regarder la personne d'un évêque comme inviolable et sacrée. Les fidèles, indignés et attristés, venaient tous les jours dans les églises prier pour le prisonnier, demandant à Dieu sa délivrance et aux saints de le protéger. Des murmures, on allait passer à la révolte, lorsque Gui Ier, effrayé, consentit à rendre le prélat à la liberté, après lui avoir arraché quelques promesses.

Cependant Grimoald, désireux d'obtenir réparation de cet outrage par des moyens plus faciles que ceux dont il pouvait disposer, engagea le vicomte à venir avec lui à Rome, promettant de lui livrer l'abbaye si le pape y consentait. Le saint-siége était bien alors, comme toujours, la grande cour d'appel, vers laquelle s'acheminaient en habits de deuil, vivant de pénitence sur les routes, les grands coupables, pour implorer leur pardon; les victimes de la spoliation ou de la violence, avec la confiance d'y trouver une justice toujours indépendante et libre. Les libres penseurs, les habiles, les vainqueurs de nos jours, qui font un droit des faits accomplis, souriraient aujourd'hui de pitié de ces coutumes oubliées. L'affaire fut soumise à la cour de Rome. La sentence n'était pas douteuse. L'Église n'avait pas abdiqué cette influence, dont elle savait toujours se servir pour défendre ses priviléges et le droit contre l'ambition des grands. Pour venger, non l'injure d'un seul, mais pour couvrir à l'avenir l'inviolabilité de tous ses membres, elle décida que quiconque oserait porter la main sur un évêque

serait attaché par les pieds à des chevaux indomptés, puis traîné, mis en pièces, et exposé à la voirie, pour que les éléments dévorassent les restes du coupable. De ce principe une fois admis, serait émané, selon quelques-uns, la condamnation du vicomte, qui aurait été remis à la garde de son accusateur, en attendant le supplice, qui probablement ne devait avoir lieu que par la volonté de celui qui avait reçu l'outrage. En effet, trois jours après, Grimoald, craignant peut-être, si la sentence s'exécutait, d'être persécuté par la famille de son adversaire et par les autres seigneurs du pays, ou plutôt touché du repentir de son ennemi, se réconcilia avec lui. Il partirent secrètement de Rome, et retournèrent l'un à la tête de son clergé, l'autre de ses hommes d'armes[1] (1002).

1. *Chron. Adem. Cabanens.* Cet auteur, presque contemporain, dit que le pape présida le tribunal qui rendit cette sentence. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* n'admettent pas cette assertion, se fondant sur le caractère bien connu du pape Sylvestre II (Gerbert). Aimoin (*Miracula SS. Benedict.*, l. III, c. v), qui vivait à peu près dans le même temps, et qui se montre l'ennemi acharné des vicomtes de Limoges, donne un tout autre motif au voyage de Gui I[er] à Rome, et ne dit rien de sa condamnation. (*Art de vérif. les dates*, t. X.)

Adémar, le savant écrivain du XI[e] siècle, naquit vers 988, et mourut environ en 1031. Il nous fournit dans sa précieuse chronique quelques notions sur sa famille : *Aldeardem* (ALIAS *Hildegarden*) *accepit in matrimonium Raimundus Cabanensis, abnepos... Turpionis episcopi* (LEMOVICENSIS), *frater Adalberti, decani inclyti et præpositi ex monasterio S. Martialis; habuit ex ea filium Ademarum, Egolismensem monachum, qui hæc scripsit.* » (T. II, p. 174 de l'édition du P. Labbe, Paris, 1657, in-fol.) Dans un catalogue des abbés de Saint-Martial de Limoges, après avoir parlé de l'amitié d'Aimon, huitième abbé, pour son frère Turpion, évêque de Limoges, il ajoute : « *Ex cujus nepte officia nomine, nati sunt Adalbertus decanus et Rotgerius* (*Cantor*), *patre Fulcherio, in proprio jure hereditario quod vocatur Campanense, juxta Castellum Potentiam. Tertius quoque Raimundus junior natu Germanus extitit amborum, cujus ego Ademarus filius fui, matre Hildegarde* (ALIAS *Aldearde*). » On a cru longtemps qu'Adémar était de la famille des seigneurs de Chabanais, d'où le surnom de *Cabanensis*. M. E. Castaigne, à qui l'Angoumois doit d'importants travaux d'érudition, a victorieusement relevé cette erreur. (*Dissertation sur le lieu de naissance et sur la famille du chroniqueur Adémar*, Angoulême, 1850, in-8.) Cherchant le lieu de naissance d'Adémar, il le place, d'après le texte

Gui Ier était trop ambitieux, trop pressé d'accroître son influence et celle de sa famille, pour ne pas mettre tout son courage au service d'Hilduin, son frère, évêque de Limoges, à l'occasion de quelques contestations avec Jourdain II, seigneur de Chabanais, relatives aux limites de juridiction de cette seigneurie et de celles de l'église de Saint-Junien. Pour se prémunir contre ses voisins, le prélat, comptant sur l'amitié du comte de Poitiers, et sur sa protection, avait fait construire le château de Beaujeu, sur la route de Saint-Junien à Brigueil, près de la Glâne, dans le but de s'approprier plus facilement quelques droits féodaux sur cette partie du pays, alors soumise à la suzeraineté de son puissant voisin. Par une froide journée d'hiver, pendant que le

cité plus haut, près de Château-Ponsac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bellac, au lieu dit *Cabanensis*, qui serait une altération de *Campanensis* (Champagnac); mais il n'existe dans les environs de Château-Ponsac aucun lieu qui porte ce nom, ni autres semblables comme *Champagnac*, *Campagnac*, *Compaignac*. D'après quelques renseignements qui m'ont été fournis par M. Dumas-Champvallier, et que j'ai pu vérifier, je crois que notre chroniqueur naquit à Champagnac, près de Champsac, dans le canton d'Oradour-sur-Veyre, arrondissement de Rochechouart. M. Castaigne, peu de temps avant sa mort, semblait admettre cette opinion. Champagnac, en latin *Campanensis*, et *Cabanensis* par corruption, ou par erreur de copiste, doit bien être le lieu indiqué par Adémar, et Champsac est bien aussi par abréviation Château-Ponsac, en latin *Castrum*, *Castellum Potentiam*, *Potentiacum*, *Ponsaci*, variables dans quelques chartes. Une lettre d'Adémar (Mabillon., *Annal. Ordinis S. Benedicti*, p. 270, t. IV) nous apprend, qu'étant venu à Bussière-Badil, alors du diocèse de Limoges, célébrer la fête de la Nativité de la Vierge, il y trouva ses parents venus pour le voir : « *Qui ad Festivitatem de longinquo venerant, ac pro mea utilitate me spectabant.* » L'expression *de longinquo* s'appliquerait bien sans doute à Château-Ponsac, puisqu'il y a plus de seize lieues de cette localité à Bussière-Badil, mais elle peut encore mieux s'appliquer à Champsac, quoique ce lieu ne soit qu'à huit lieues environ de Bussière-Badil. La manière de l'auteur de caractériser la longueur du voyage se justifie, même avec une moindre distance, car à cette époque les communications étaient si difficiles, que même à deux lieues on se croyait en pays étranger. Adémar habitait alors l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême, à une distance à peu près égale à celle de Château-Ponsac à Bussière-Badil; ses parents pouvaient venir l'y voir. En partant de Champsac, ou de Champagnac, ils abrégeaient leur route de moitié, et l'expression, *pro mea utilitate*, explique très-bien qu'ils profitaient de ce rapprochement.

comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, guerroyait contre Bozon II, comte de la Marche, Jourdain, accompagné de Gui son frère, vint menacer la nouvelle forteresse. Hilduin réunit à la hâte un grand nombre d'hommes d'armes, et appela à son secours ses deux frères, Gui de Limoges et Aymeri, vicomte de Rochechouart. Un combat s'engagea sur les bords de la Vienne. Jourdain avait vaincu ses ennemis; mais comme il revenait triomphant sur ses terres, emmenant plusieurs prisonniers, il fut tué traîtreusement par l'un d'eux. Ses compagnons irrités, attribuant ce crime à l'évêque, mirent à mort plusieurs de leurs prisonniers les plus remarquables par leur naissance. Jourdain Manzer (le bâtard) voulut venger son frère; il tendit des embûches à Aymeri de Rochechouart, s'empara de sa personne et le retint prisonnier, jusqu'à ce que l'évêque eût consenti à payer sa rançon par la destruction du château de Beaujeu (1010)[1].

Jourdain Ier, père de Jourdain II, et sa femme Dia, avaient fondé le monastère de Lesterps[2], de l'ordre de Saint-Augustin, vers l'an 980, et l'avaient enrichi de grandes propriétés. Jourdain II et ses frères confirmèrent ces donations, avant même que la règle monastique y eût été

1. « His temporibus, Alduinus (*Lemovicensis*), adducto secum duce (*Aquitanorum*) Willelmo, extruxit castrum Bellojocum, secus monasterium S. Juniani, contra Jordanum principem Cabanensem; reversoque duce, Jordanus properaverat cum electis, vel ad castrum expugnandum, vel ad episcopum debellandum. Episcopus, aggregata armatorum immanitate, habito in auxilio fratre Widone, occurrit, et grave ortum est prælium tempore durioris hiemis, plurimus sanguis effusus, fugati Lemovicini cum episcopo et vicecomitibus suis. Victor Jordanus, cum pluribus principibus captis, revertitur, jamque securus, casu a milite, quem ipse prostraverat, a tergo in cervice percussus interiit; et qui a suis capti tenebantur, mox pro eo confossi ferro, animas cum sanguine deposuêrunt, pro quibus gravior luctus exstitit quam antea pro in bello prostratis fuerat. Jordanus quoque Manzer frater defuncti, post modicum captum fratrem episcopi Aimericum tamdiu vinculatum tenuit quousque castrum memoratum dirutum esset. » (*Chron. Adem.*, p. 173.)

2. Jourdain Ier, prince de Chabanais, était fils d'Abo Cat Armat, mentionné plusieurs fois dans les titres primitifs du monastère de Saint-Pierre de Lesterps (*canton de Confolens, Charente*).

régulièrement établie par saint Gautier, qui en fut le premier abbé [1].

Adémar, fils aîné du vicomte de Limoges, seconda courageusement son père dans toutes les guerres entreprises pour augmenter la fortune de sa famille. Plein d'ambition, impatient d'avoir des possessions, où il pourrait commander en maître, il s'était emparé du château de Brosse, dont une partie appartenait à Hugues de Gargilesse, qui ne put résister à ses premières attaques. Voyant s'accroître le nombre de ses frères, et craignant que les biens de sa maison ne suffisent pas à les doter et que sa part d'héritage n'en fût amoindrie, il résolut de s'emparer de ceux de ses voisins. Trouvant à sa bienséance la ville et le prieuré de Saint-Benoît-du-Saut, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, il médita de les envahir par surprise. Profitant de l'absence du prévôt Othier, sous la garde duquel étaient le monastère et la ville, il entra dans la place « comme un voleur, » et y installa ses hommes d'armes [2]. Othier, trop faible pour venir l'attaquer, intéressa facilement à sa cause Hugues de Gargilesse, qui n'avait pas pu encore se faire restituer de gré ou de force la moitié du château de Brosse. Tous deux vinrent donc faire le siége du prieuré de Saint-Benoît. Arrivés devant la place, le mardi de la troisième semaine de carême, leurs forces ne suffisant pas à l'attaque, quoiqu'ils eussent avec eux deux de leurs puissants voisins, l'un nommé Gérard, l'autre Jauffre-l'Ane, ils y jetèrent des matières enflammées qui embrasèrent les bâtiments et obligèrent Adémar à se sauver dans le clocher, vieille tour construite en bois, au sommet de laquelle les Limousins dressèrent leur bannière, en signe de la résistance qu'ils

1. Saint Gautier, d'une des grandes familles d'Aquitaine, fut abbé de Lesterps, après avoir été chanoine du Dorat. Il mourut en 1070.
2. Aimoin : *Miracula S. Benedict.*, l. 2.

voulaient faire. Mais Adémar, menacé par les flammes, reconnaissant l'impossibilité de résister plus longtemps et de sortir sain et sauf, après avoir vainement cherché à se cacher sous les poutres embrasées, demanda quartier à Hugues de Gargilesse, qui ne s'engagea à lui laisser « la vie et les membres » que s'il se rendait sans condition. Adémar accepta, mais en sortant de la place il fut retenu prisonnier avec plusieurs seigneurs de la vicomté qui l'avaient accompagné. Maître de sa personne, Hugues le conduisit aussitôt devant le château de Brosse, et, le montrant à Gérard, qui était chargé de défendre la place, lui annonça qu'on allait lui abattre la tête, si les portes ne lui étaient pas ouvertes sur-le-champ. Gérard, pour sauver son maître, livra à Hugues la tour du château.

Gui Ier, dans les dernières années de sa vie, laissa à son fils le soin de faire face à ses voisins par la force des armes; mais si nous ne le trouvons pas comme intervenant dans les conflits d'ambition et de vengeance qui venaient de se produire, il n'en sut pas moins s'attribuer la fortune des cloîtres pour sauvegarder la sienne, et user de toute son influence pour servir les intérêts de sa famille. Geoffroi de Vigeois raconte qu'Emma de Ségur, sa femme, étant partie par dévotion pour un pèlerinage à Saint-Michel-en-l'Herm, fut enlevée par des pirates normands qui venaient de débarquer sur la côte, et conduite en Norwége, où elle demeura captive près de trois ans. On mettait sa rançon à un prix si élevé, que manquant de ressources légitimes pour y pourvoir, son mari força le clergé de Limoges à lui livrer une statue d'or de saint Martial et les ornements les plus précieux du trésor de l'abbaye. Mais quand il eut envoyé la somme demandée, les Normands, après l'avoir reçue, refusèrent néanmoins de rendre la liberté à la vicomtesse. Alors attristé de l'inutilité de son sacrilége, désespéré de la mau-

vaise foi des pirates, il eut recours à Archambaud, vicomte de Turenne[1], qui, par le crédit de Richard II, son beau-frère, alors duc de Normandie, obtint la liberté d'Emma. Celle-ci revint à Limoges accompagnée des plus illustres chevaliers de Normandie. En témoignage de sa délivrance, elle fit, avec son mari, de riches présents à l'abbaye d'Uzerche, et lui donna entre autres l'église de Saint-Pardoux[2].

Gui Ier, par la hardiesse de ses entreprises contre ses voisins, par ses succès, et surtout par le courage de son fils, avait fait de la vicomté un des grands fiefs de la France féodale; devenu l'égal des comtes de la Marche et du Périgord, il ne se reconnaissait plus l'humble protégé des comtes de Poitiers. Par ses soins et par sa protection, quelques-uns des membres de sa famille se trouvaient en possession des premières dignités de l'Église. Gérard, son neveu, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, fut appelé, après Hilduin, au siége épiscopal de Limoges, par la protection de sa tante, alors duchesse d'Aquitaine, qui obtint de son mari que le jeune moine reçût le même jour tous les ordres hiérarchiques le rendant propre aux fonctions d'évêque[3]. Le clergé protesta contre cette violation des règles canoniques, et s'en plaignit au pape; mais le vieux duc d'Aquitaine, cédant toujours aux obsessions de sa femme, fit taire les opposants. Le nouvel évêque, conduit à Limoges par les prélats qui l'avaient sacré, y fit une entrée solennelle et fut porté par le

1. Archambaud, surnommé *Jambe-Pourrie* (*Camba putrida*) à cause d'une blessure reçue en attaquant le château de Turenne, fut célèbre par son courage et par ses faits d'armes. (*Chron. Gaufredi Vosiensis.*) Il n'était que vicomte de Comborn, lors de son mariage avec la sœur de Richard, duc de Normandie. Il épousa, après la mort de celle-ci, Sulpicia, fille de Bernard, vicomte de Turenne. (V. mon *Histoire du Bas-Limousin*, t. 1, p. 135 *et suiv.*)

2. *Chron. Gaufredi Vosiensis, ap. Labb.*, t. 2, p. 147.

3. On ne saurait préciser la date de ce fait, mais elle peut se placer, selon les auteurs du *Gallia christiana*, entre 1008 et 1012.

peuple sur le siége de saint Martial[1]. Il obtint peu de temps après d'Hélie de Chalais, en faveur de l'abbaye de Saint-Martial, la donation de la seigneurie de Puypéroux, en Angoumois, et celle de la ville de la Souterraine, consentie par Gérard de Crozant. Ces donations eurent pour témoins le duc d'Aquitaine et les principaux seigneurs du Limousin.

Il partit peu de temps après pour Saint-Jean-d'Angely, avec l'abbé de Saint-Martial et son clergé, pour assister à l'invention du chef de saint Jean-Baptiste, récemment découvert. On y porta solennellement pour cette cérémonie les reliques de l'apôtre de l'Aquitaine, au-devant desquelles accouraient sur toute la route les habitants des contrées traversées par ce pieux cortége de religieux et de laïques. Le vicomte de Limoges tint à honneur d'assister à cette fête. Geoffroi, abbé de Saint-Martial, qui accompagna son évêque, ne sut pas toujours protéger son abbaye, dont il avait pris possession en 1008, contre les usurpations de ses parents; mais il n'eut pas la même faiblesse contre d'autres prétentions. Son ambition, comme on le verra, lui fit de nombreux ennemis. Quelques seigneurs s'étant emparés, sur le territoire de Saint-Vaury, de plusieurs terres faisant partie de sa seigneurie, aidé de Bozon II, comte de la Marche, il enleva les reliques de l'église de Saint-Vaury, qu'il transporta à Limoges. Les habitants, désespérés de la perte de ces précieux restes des saints, se rendirent auprès de lui en suppliants, mais il ne céda à leurs prières qu'à la condition que les seigneurs qui avaient envahi ses terres les lui restitueraient, et s'humilieraient devant lui, en témoignant de leur repentir. La châsse du saint fut reconduite en grande pompe à son église par le clergé, en tête duquel marchait

1. *Ademar. Cabanensis.*

le duc d'Aquitaine, escorté par ses barons et par ceux de la vicomté.

Dans l'attente de grands événements, ou dans la tristesse des préoccupations du moment, les esprits cherchaient dans des signes miraculeux l'explication de l'avenir. Alors vivait, comme novice dans le monastère de Saint-Martial, sous la direction de son oncle Roger, un jeune moine, Adémar de Chabanais, qui fut plus tard l'écrivain d'une chronique, la plus précieuse de toutes celles du XIe siècle. Comme beaucoup d'autres, il livrait son imagination séraphique à toutes les rêveries d'une âme pieuse et exaltée, gémissant sur les malheurs et les fléaux dont il était témoin, pleurant pendant la nuit à l'aspect de la croix du Christ, qui pleurait lui-même les égarements de l'humanité. Pour lui, ces manifestations divines, qu'il contemplait sous la voûte du ciel resplendissant d'étoiles, étaient si tristes et si étonnantes, qu'il n'osa que plus tard les consigner dans sa chronique, c'est-à-dire lorsqu'il fut devenu moine d'Angoulême [1].

A la mort de l'abbé Geoffroi, qui avait décoré le tombeau de saint Martial d'une magnifique couronne d'or ornée de pierres précieuses, et reconstruit la basilique de Saint-Sauveur, l'abbaye de Saint-Martial fut troublée par quelques

1. Le passage d'Adémar mérite bien d'être cité : « His temporibus (*circa annum* 1010) signa in astris, siccitates noxiæ, nimiæ pluviæ, nimiæ pestes et gravissimæ fames, defectiones multæ solis et lunæ apparuerunt, et Vigenna fluvius per tres noctes aruit Lemovicæ per duo millia, et supradictus monachus Ademarus, qui tunc cum avunculo suo inclyto Rotgerio, Lemovicas degebat in monasterio Santi-Martialis, experrectus intempesta nocte, dum foris astra susciperet, vidit contra austrum in altitudinem cœli magnum crucifixum quasi confixum in cœlis, et Domini figuram in cruce pendentem, multo flumine lacrymarum plorantem : qui autem vidit, attonitus nihil aliud agere potuit quam lacrymas profundere. Vidit vero tam ipsam crucem, quam figuram crucifixi, colore igneo et nimis sanguine totam per dimidiam noctis horam, quousque cœlo sese clauderet; et quod vidit, et semper in corde celavit quousque hic inscripsit; testisque est Dominus quod hæc vidit. » (*Chron. Adem.*, p. 174.)

intrigues, à l'occasion du choix d'un nouvel abbé. L'évêque Gérard, peut-être en qualité de parent du dernier dignitaire, voulut s'emparer des richesses du monastère. Les religieux lui résistèrent et choisirent pour leur chef spirituel Hugues, l'un d'entre eux, connu par sa rare piété, « *dilectione Dei fortissimus,* » mais qui ne put être reconnu que deux ans après son élection. L'évêque, qui s'était opposé à son intronisation, étant mort à Charroux en revenant de Poitiers, le vicomte de Limoges voulut pourvoir un de ses fils de cette dignité (1020). De là de vives réclamations de la part du clergé. Tous les jours on voyait circuler dans les rues de la ville des processions de moines et de prêtres, demandant à Dieu de rendre la paix à l'Église, appelant sa colère sur l'ambitieux vicomte, excitant contre lui le mécontentement de la foule. Le plus grand désordre régnait dans la cité et au dehors, où l'on s'attendait à la fin du monde, pieuse erreur propagée par les récits de l'apparition du Christ versant des larmes.

Le duc d'Aquitaine, pour rétablir le calme, et malgré les intrigues de Gui Ier qui, pour assurer l'évêché à son fils, offrait d'achever à ses frais l'église de Saint-Étienne, commencée par Hilduin, réunit le clergé à Saint-Junien et fit élire Jourdain de Laron. L'élu, sacré par Islo, évêque de Saintes, au grand mécontentement de l'archevêque de Bourges qui réclamait ce privilége, fut ramené en triomphe à Limoges et intronisé dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix [1].

Gui Ier était déjà vieux à cette époque, mais comme il avait beaucoup d'erreurs à se faire pardonner, il eut le courage d'entreprendre un pèlerinage en Terre-Sainte. Atteint en route d'une maladie de langueur, on le ramena sur un

1. Jourdain de Laron, 42e évêque de Limoges, consacra l'église de Saint-Sauveur, présida aux conciles de Limoges de 1020 et de 1031.

brancard dans son château de Limoges, où il mourut en demandant pardon à Dieu d'avoir usurpé les biens des abbayes (27 octobre 1025)[1], et fut inhumé dans l'église de Saint-Martial. Par une donation de la même année, dans laquelle il fait mention de Gérard, son père, de Rothilde, sa mère, il avait renoncé en faveur de l'abbaye d'Uzerche au monastère de Tourtoirac[2]. Emma, sa femme, qui lui avait apporté en dot la vicomté de Ségur et qui était sa parente, mourut peu de temps après lui. De ce mariage naquirent plusieurs enfants : Adémar, qui lui succéda, Pierre et Adalric, mentionnés dans la vie manuscrite de l'illustre Gauzlin, abbé de Fleuri, qui jouissaient d'une grande réputation dans la vicomté de Limoges[3].

Plus d'un demi-siècle s'était écoulé dans l'anarchie des guerres féodales, depuis que les descendants de Fulchérius, vicomte de Ségur, étaient en possession de la vicomté. Leur puissance politique, comme leur fortune territoriale, n'avait fait que grandir dans ce chaos de prétentions rivales. Leur capitale, où l'autorité était partagée entre eux et le clergé, deux éléments dont l'un représentait la force, l'autre l'intelligence, avait vu se développer dans ses murs le travail libre et l'industrie avec des résultats qui étonnent, quand on sait que le dixième siècle eut pour l'humanité tant de tristes épreuves. L'Église pouvait s'attribuer la plus grande part dans cette transformation; par ses anathèmes, elle avait souvent désarmé la force brutale; en favorisant,

1. Adémar de Chabanais dit que ce voyage en Terre-Sainte eut lieu en 1002. Hilduin serait mort la même année. (*Gall. christ.*, t. II, col. 512.) Si le vicomte partit avec son frère, et s'il tomba malade en route, il faudrait donc admettre que sa maladie traîna bien en longueur, puisqu'il serait mort vingt ans après. (*Chron. Aquitan., ap. Script. rer. Franc.*)

2. Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située sur les bords de la haute Vézère, dans une étroite vallée entourée de hautes collines.

3. « Duo germani fratres Lemovicæ urbis comitatu insignes. » (*Bibl. Reginæ Sueciæ.*)

par l'exemple qu'elle donnait, l'émancipation des serfs, en exigeant, comme garantie de l'avenir, que les chartes d'affranchissement fussent solennellement déposées sur l'autel, elle avait posé les premiers éléments de la liberté politique. Pendant que ses grands dignitaires, évêques ou abbés, étaient choisis dans les familles les plus riches, que la féodalité armée s'organisait en formulant des droits d'indépendance en face de la royauté, on voyait grandir dans les villes du Midi toute une population d'artisans se livrant à l'industrie qui sait créer, au commerce qui enrichit. Les moines avaient été les premiers à donner ce fructueux exemple du travail, en construisant sur des terres incultes et inhabitées, bientôt couvertes de moissons et de troupeaux, des abbayes qui devenaient autant d'écoles d'agriculture, dans lesquelles, hors des heures du travail des champs, on façonnait de riches tissus de soie et de lin, où l'or, l'argent et le cuivre prenaient toutes les formes de l'art le plus exquis. Venise venait à peine de sortir de ses lagunes, que ses marchands envoyaient à Limoges une colonie de commerce (977).

Depuis que les Arabes, maîtres de la Méditerranée, fermaient le détroit de Gibraltar, et que les chrétiens de l'Adriatique, de l'Illyrie et de la Grèce ne pouvaient plus apporter les produits de l'Orient sur les bords de l'Océan, le commerce avait trouvé une autre voie, celle de Marseille, d'où il remonta le Rhône, franchit les Cévennes et les monts d'Auvergne, comme autrefois les Phocéens, et vint établir à Limoges ses entrepôts d'épiceries, de riches étoffes et de parfums, qu'on exportait ensuite dans le Nord. Avec ces étrangers, à qui les moines, les abbés et les évêques avaient vendu le droit de cité, en les faisant contribuer à la reconstruction des monuments détruits par les Normands, Limoges était devenue une ville industrielle et commerçante;

la probité de ses marchands, comme la perfection de ses produits, était connue au loin.

C'est une tradition constante, acceptée par toutes les chroniques locales, que dans la dernière moitié du dixième siècle, des marchands vénitiens s'établirent à Limoges. Ce n'étaient pas seulement quelques individualités isolées cherchant les hasards de la fortune, mais une véritable colonie avec des projets arrêtés, des espérances de succès. Le nombre s'en était accru rapidement. Aidés de la population, qu'ils initiaient à leurs opérations, ils construisirent tout un faubourg qui longtemps garda leur nom[1]. D'autres étrangers n'avaient pas tardé à entrer en concurrence avec eux, de sorte que Limoges, à la fin du siècle, était devenu le point central qui, par les relations commerciales, mettait en contact le nord et le midi de la France. Les descendants des Lémovices, séduits par la prospérité de tous ces étrangers, se laissèrent facilement entraîner dans la même voie. Le luxe avait été le premier signe de ce changement; il s'était d'abord introduit dans les églises, dotées de magnifiques ouvrages d'or et d'argent. Puis les grands, les hommes de la féodalité, s'étaient mis à aimer les belles parures, les armes de luxe. Les beaux-arts avaient multiplié leurs ravissantes créations. L'école d'orfévrerie émaillée « *au champ levé* » avait produit des chefs-d'œuvre, dont plusieurs font encore l'admiration de nos artistes, comme les châsses ou coffrets de Grandmont et d'Ambazac, le buste de saint Féréol à Nexon, les reliquaires de Saint-Sulpice, de Saint-Sylvestre, de Châteauponsac, et un peu plus tard les émaux, qui ornèrent au Mans le tombeau de Geoffroi

1. Les Vénitiens, les Lombards, s'établirent d'abord derrière l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, et construisirent une partie du faubourg Saint-Martin. Plus tard ils occupèrent toute l'enceinte comprise entre l'ancienne porte de Saint-Martin, l'église Saint-Paul, et ce qu'on appelait la *Cité*.

Plantagenet. On vantait au loin la statue en or de saint Martial donnant sa bénédiction au peuple, son riche tombeau orné de pierreries, qu'un incendie venait de détruire, et qui reparut bientôt aussi somptueux par les soins de Joubert, moine savant, à qui était confiée la garde des reliques. L'abbaye de Saint-Martial avait vu passer ses plus beaux ornements dans celle de Saint-Denis, la grande nécropole des rois, qu'Hildegaire, évêque de Limoges, avait enrichie des dépouilles de sa basilique, pour y payer la place de son tombeau[1]. Secondé par d'habiles ouvriers et par les aumônes du peuple, l'abbé Geoffroi avait fait oublier cette spoliation, en faisant fabriquer deux croix gigantesques d'or massif, ornées de pierres précieuses, qui furent placées sur l'autel.

A la suite des Vénitiens et des Lombards, étaient venus aussi un grand nombre de juifs, cette race proscrite qui mettait sa gloire à s'enrichir aux dépens des chrétiens. Mais l'Église et le peuple n'avaient vu en eux que des ennemis, surtout quand on eut publié partout qu'ils avaient aidé les musulmans à profaner le sépulcre de Jérusalem. L'évêque Hilduin leur avait ordonné de recevoir le baptême ou de sortir de la ville. On leur enseigna, en effet, quelque temps les dogmes de la religion chrétienne, mais trois ou quatre seulement consentirent à se convertir; les autres se dispersèrent dans les villes voisines; quelques-uns, manquant de ressources, se donnèrent la mort de désespoir[2].

Si la plupart des évêques de Limoges, pris dans la famille des vicomtes, furent en grand honneur dans leur diocèse, quelques-uns cependant avaient eu toutes les ambitions de

1. Hildegaire, frère de Gui Ier, mourut en revenant du concile de Rheims, en 992, et fut enterré à Saint-Denis. « Eidem regali cœnobio pretiosa contulit ornamenta, quæ ex ascetario sancti Martialis adportaverat. » (*Mss. de dom Estiennot, ap. Bibl. nationale.*)

2. *Chron. Ademar. Cabanens.*

fortune qui caractérisèrent leur famille. Hilduin, si sévère pour les juifs, était allé à Rome avec le duc d'Aquitaine, emportant avec lui les trésors de Saint-Martial que Gui Ier, son frère, lui avait vendus. L'or, l'argent et les plus précieux ornements disparurent ainsi, au grand regret des moines, qui, pour refaire la fortune de leur église, attirèrent à Limoges les plus riches et les plus nobles barons de l'Aquitaine à la célébration de la fête de saint Martial, dont les reliques se couvrirent d'abondantes aumônes. Pour faire oublier ses spoliations, Hilduin avait entrepris la reconstruction de l'église cathédrale de Saint-Étienne, et fait abattre l'église primitive consacrée par saint Martial, selon la tradition, modeste sanctuaire où s'était conservée la simplicité des premiers jours du christianisme. Mais il n'avait eu que le temps de faire des ruines : s'étant rendu au monastère d'Ahent, construit par Hildegaire, son prédécesseur, et d'où il chassa les moines, pour y ériger une collégiale, il y mourut presque subitement, en punition, disent les chroniques, de ses usurpations[1]. Son corps, transporté à Limoges, fut enterré dans l'église de Saint-Martin (1012).

Si l'on en croit les chroniques manuscrites de Limoges, Emma, ou Emmine, fille du vicomte Gérard, avait beaucoup contribué à la fortune de sa famille, en obtenant du duc d'Aquitaine que les grandes dignités de l'Église fussent données à ses neveux. Séduit par sa beauté, Guillaume III,

1. Il ne faut pas confondre, comme quelques historiens, le monastère d'Ahun, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par Bozon II, comte de la Marche, qui le donna à l'abbaye d'Uzerche, vers 997, avec celui d'Ahent, *Ahenti monasterium*, plus tard nommé le Moûtiers, d'où *Eymoutiers*. Ce passage d'Adémar de Chabanais lève tous les doutes à cet égard : « Alduinus autem episcopus monasterium S. Stephani Agentense, quod Hildegarius ornate disposuerat in magna caterva monachorum, triennium antequam moreretur destruxit et canonicos ibi restituit. Abiensque inde ad ecclesiam Agento, unde monachos extruxerat, ibi spiritum exhalavit. » (*Ademar Cabanensis*, *ap. Labbeum.*)

comte de Poitiers, après son couronnement à Limoges, l'avait conduite à sa cour et n'avait pas tardé à l'épouser. La belle *Lémosine*, ainsi la nommaient ses admirateurs, exerça sur lui un tel ascendant, que Gui Ier et ses fils en auraient profité pour se livrer aux plus scandaleux excès, opprimant le peuple, dépouillant les vassaux de la vicomté trop faibles pour leur résister, poursuivant les jeunes filles jusque dans les églises, et battant les moines qui refusaient d'être les complices de leur dépravation. Un jour, en l'absence de Gérard, abbé de Saint-Martial, au moment où les fidèles se rendaient en foule à l'office de la nuit du dimanche de la mi-carême, les jeunes vicomtes s'étaient précipités dans l'église et avaient enlevé une jeune fille. Cet acte de violence donna lieu à un grand tumulte ; les assistants effrayés s'étaient précipités vers la porte en si grand nombre, que près de cinquante d'entre eux y trouvèrent la mort. Pour expier ce sacrilége, pour purifier leurs autels profanés, les religieux, en signe de deuil et de pénitence, appelèrent l'évêque et les fidèles à une nouvelle consécration du sanctuaire[1]. Mais la jeune fille outragée n'en resta pas moins dans les mains des ravisseurs, sans que l'abbé Geoffroi songeât à les punir.

L'indignation avait été si grande que les consuls de la ville, invoquant leurs franchises municipales, allèrent demander justice au duc d'Aquitaine, en sa qualité de suzerain de la vicomté. Ils avaient bien voulu, en s'appuyant sur leurs priviléges, faire quelques informations contre les coupables, mais l'abbé Geoffroi, protégé par la duchesse d'Aquitaine, s'y était opposé, prétendant que les consuls n'avaient pas le droit de juridiction dans l'intérieur de l'enceinte du Château, partie de la ville comprise dans le

1. *Gall. Christiana : Eccles. Lemovicens.*

domaine seigneurial de l'abbaye. Se fondant sur les concessions faites à ses prédécesseurs par le roi Louis-le-Pieux, il s'arrogeait, avec la juridiction de la Cité, le droit de recevoir l'hommage des seigneurs de Pierre-Buffière, de Château-Chervix, et de plusieurs autres, regardés comme ses vassaux, parce qu'ils avaient des habitations dans cette partie de la ville. Cependant, craignant que ses prétentions ne soulevassent contre lui les hommes de la commune, il remit à Gui Ier, son frère, une partie de l'autorité féodale.

Gui, comme tous les seigneurs de l'époque, avait en haine les vieilles franchises municipales; il profita de cette concession pour restreindre les prérogatives réclamées par les consuls. Pour fortifier, à leur détriment, l'autorité vicomtale, il choisit dix personnes des plus notables de ses domaines afin de remplir, en son nom, les fonctions de viguiers, les investit du droit de rendre la justice et de plusieurs autres priviléges, entre autres celui de s'attribuer le tiers des amendes[1].

Les consuls ne purent rien contre une autorité appuyée sur la force, protégée par le vieux comte de Poitiers, toujours soumis aux volontés de sa femme. En effet, Emma de Limoges abusa non-seulement de la faiblesse de son mari, mais le déshonora par le scandale de ses mœurs. Longtemps après, son souvenir effrayait le peuple, qui racontait de sa vie diverses particularités plutôt du domaine de la fable que de l'histoire, mais qui caractérisent cette époque, où l'on expliquait les événements par des prodiges surnaturels. Pour le vulgaire, être fantastique, douée de tous les charmes de la beauté, elle attirait à elle de nombreux admirateurs pour les étouffer dans ses embrassements; selon d'autres, c'était un monstre, prenant toutes

1. Arch. de Pau, série E.

les formes, qui se montrait la nuit sur les ruines des châteaux, sur les collines désertes et souvent aux portes des villes. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la fille des vicomtes de Limoges sut longtemps cacher à son faible époux, sous de faux semblants de respect et d'amour, la vie la plus licencieuse, et qu'elle prodigua les richesses et les dignités de la cour de Poitiers à d'obscurs amants, « élevant force gars de ses parents [1]. » D'implacables ennemis dénoncèrent publiquement toutes ses turpitudes, ses liaisons criminelles avec un nommé Wulgrin, qu'on disait être le fils d'un forgeron, mais qui était en réalité le fils de Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême (*Sector ferri*). Accusée par plusieurs témoins de ses débauches, craignant la colère du duc, elle abandonna la cour d'Aquitaine avec quelques-uns de ses complices, et ne reparut plus. On publia partout qu'elle s'était envolée sous la forme d'un oiseau de proie, mais qu'on la voyait souvent la nuit courir sur les hautes tours du château de Clain-et-Boivre [2].

Adémar ou Aymar Ier, fils aîné de Gui Ier, lui succéda. Son ambition était connue depuis longtemps; sa participation aux entreprises de son père lui avait créé de si nombreux ennemis parmi les grands vassaux du Limousin, qu'il n'entra que difficilement en possession de la vicomté. Guillaume, comte de Poitiers, craignant les suites de son humeur guerrière, chercha à l'empêcher de prendre possession de son héritage, et refusa d'abord de lui donner l'investiture. Les grands feudataires du duché d'Aquitaine

1. Chron. mss. de Limoges.

2. Le P. Bonaventure de Saint-Amable (*Hist. de saint Martial*) repousse la plupart des faits attribués à Emma, en s'appuyant sur l'autorité d'Adémar de Chabanais et de Geoffroy de Vigeois. Les chroniques de Limoges ont bien pu exagérer, et attribuer à Emma de Limoges ce qui se rapporterait mieux à la fable de Mélusine, si connue au moyen âge dans le Poitou, la Marche et le Limousin, ou à Almodis, fille de Gérard, vicomte de Limoges, mariée à Guillaume III, duc d'Aquitaine.

s'indignèrent de ce refus, qui menaçait leurs droits héréditaires. Ils s'opposèrent à la suprématie féodale de Poitiers sur Limoges. Par des supplications d'abord, puis par des menaces, le comte d'Angoulême, un des plus intéressés par l'importance de ses possessions, obtint que le duc d'Aquitaine renonçât à ses prétentions. Le comte de La Marche fut encore plus hardi ; il osa braver son suzerain qui, aidé des troupes du roi de France, vint attaquer, mais en vain, son vassal révolté dans le château de Bellac.

Adémar Iᵉʳ conserva cependant la vicomté de Limoges. Il devait être alors assez avancé en âge, car, comme on l'a vu, depuis longtemps, et du vivant de son père, il s'était fait connaître par ses entreprises périlleuses : aussi, tranquille possesseur de ses États, ne s'occupa-t-il plus qu'à faire oublier au clergé la conduite de quelques membres de sa famille. Dès la première année de son avénement, il renouvela, en faveur de l'abbé d'Uzerche, la donation du monastère de Tourtoyrac, à condition que celui-ci conserverait libres de tout hommage les églises de Saint-Hilaire et de Saint-Trojan. De son temps, Robert, chanoine de Saint-Étienne de Limoges, s'était retiré depuis quelque temps, avec la permission de l'évêque Jourdain de Laron, dans un lieu solitaire, nommé *Secondelas*, pour y vivre comme les anciens anachorètes du désert. Quelques pèlerins, revenant de la Terre-Sainte, s'y étant arrêtés, lui donnèrent une partie des reliques de saint Barthélemi. Encouragé par Adémar Iᵉʳ, il fonda dans le même lieu une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, qu'il nomma *Beneventum* (Bénévent) (1028), et qui, devenue riche et florissante, releva plus tard de Saint-Étienne de Limoges [1]. Ses abbés demandaient la confirmation de leur élection à

1. *Gall. Christ.*, t. II, p. 619.

l'évêque, car non-seulement plusieurs églises et abbayes, mais encore plusieurs terres, tenues en fief par d'arrière-vassaux, relevaient de l'autorité épiscopale. Les vicomtes de Limoges avaient été souvent forcés de reconnaître ce privilége. Adémar, aussitôt après la mort de son père, vint faire hommage à l'abbesse de Notre-Dame-de-la-Règle, à genoux, sans ceinture et sans casque, et lui offrit un bezan d'or, en reconnaissance du droit de relief qu'exerçait l'abbaye.

Mais, si les seigneurs laïques rendaient ainsi certains devoirs à l'autorité religieuse, ils ne laissaient pas aussi oublier ceux que leur devaient quelques églises. Ainsi le prieur du Dorat était tenu de venir, avec les habitants de la ville, devant le château des comtes de la Marche, ses suzerains, faire trois fois le tour des remparts, en chantant les louanges du comte, et en criant : « Seigneur comte, salut! Salut, dame comtesse! que le Rédempteur vous conserve! » Si le comte était présent, il remerciait ses vassaux, à qui son prévôt versait du vin dans des coupes de bois.

Le vicomte Adémar I[er] contribua aussi par la richesse de ses aumônes à la prospérité de l'abbaye de Saint-Martial, qui avait alors pour abbé Oldéric, appelé à cette dignité en 1025, après avoir été élevé dans le cloître, où il avait étudié les belles-lettres et pris l'habit religieux [1]. Il fut aussi témoin d'une de ces grandes cérémonies qui, au moyen âge, avaient toutes les sympathies du peuple. Une des familles les plus illustres de la vicomté, toute-puissante dès les premières années du XI[e] siècle, possédait, dans l'an-

1. En 1028, Oldéric assista, en qualité d'abbé de Saint-Martial, au synode de Limoges, où le chroniqueur Adémar de Chabanais s'efforça par une lettre apologétique de prouver l'apostolat de saint Martial. Il assista aussi au concile de 1031, où la même question fut agitée.

cienne viguerie de Flaviniac, la seigneurie de Lastours. Elle dut son surnom au château fort que Gui, un de ses maîtres, fit construire sur une butte artificielle assise sur une chaîne de hautes collines faisant face à celles de Grammont, et dont l'approche était défendue par de hautes tours et par d'immenses forêts[1]. De là le nom de *Las Tors*, les Tours (*castrum de turribus*[2]). Gui, que nous retrouverons bientôt mêlé à toutes les guerres féodales de son temps, cédant aux prières d'Engalcie, sa femme, fille d'un seigneur de Malemort, avait fait construire à Arnac (*in arena*) une église dédiée à saint Martial. Selon l'usage et la piété du temps, il fallait que les nouvelles églises, pour appeler un grand concours de fidèles, offrissent à leur vénération les reliques des saints les plus populaires. On se les procurait quelquefois par la fraude, quelquefois à main armée. Gui de Lastours n'avait eu besoin de recourir ni à l'une, ni à l'autre. De pieux pèlerins, comme au temps de saint Augustin, parcouraient alors le pays, racontant des légendes, vendant aux moines et aux grands vassaux quelques restes des martyrs des premiers siècles[3]. L'un d'eux, prêtre de Sarlat, en Périgord, était venu un soir heurter à la porte du château de Lastours, offrant, pour prix de l'hospitalité, de livrer prochainement le corps de saint Pardoux, alors déposé dans une église de Sarlat, avec celui de saint Sadroc. L'offre fut acceptée, et, quelques jours après, le prêtre enleva secrètement la châsse et les reliques, les déposa dans une boîte, et en chargea un âne, se mit en route, mais disant, partout où il passait, qu'il portait

1. Canton de Nexon.
2. Nous avons déjà vu un nommé Dietric en possession de cette localité. Sans doute ses descendants, ou ceux qui le remplacèrent, ne prirent le nom de Lastours qu'après cette construction, dont on voit des ruines considérables dans la commune de Rilhac-Lastours.
3. S. Augustinus : *De opere monachorum*, c. 8.

du pain au château de Solignac. Après de longs détours, tant il craignait de se voir enlever son précieux dépôt par les seigneurs de la contrée, qui se faisaient alors la guerre, à l'occasion de la succession de Blanche, épouse d'Aymeri, vicomte de Rochechouart, il arriva sur les bords de la Vézère. Gui de Lastours, qui connaissait aussi le danger, était venu au-devant de lui avec des hommes d'armes. Le prêtre et le guerrier, après s'être arrêtés deux jours au village de Perpezat, pour éviter toutes rencontres fâcheuses, arrivèrent ensemble à Arnac. Le prêtre, qui servit si bien les intérêts du grand seigneur, avait cru aussi obéir à un pieux patriotisme, en changeant de place les reliques de saint Pardoux, le rival heureux de saint Sadroc, qui, disaient les habitants de Sarlat, ne faisait plus de miracles depuis qu'on avait placé à côté de lui le saint du Limousin. On voyait fréquemment à cette époque des moines cheminant ensemble, chantant des prières en l'honneur des reliques qu'ils portaient, parcourir les provinces, prenant quelquefois leur gîte nocturne sous un grand arbre pour tout abri, ou demandant l'hospitalité aux localités qu'ils trouvaient sur la route, et la payant en y laissant la relique d'un saint, en l'honneur duquel ne tardait pas à s'élever une petite chapelle.

Avant de partir pour la Terre-Sainte, Jourdain, évêque de Limoges, et Oldéric, abbé de Saint-Martial, accompagnés de douze prélats ou abbés les plus distingués des provinces voisines, vint faire la dédicace de la nouvelle église d'Arnac. On y vit accourir aussi tous les seigneurs du pays avec leurs gens de guerre. Aux premiers rangs de cette milice féodale apparaissaient Aymar de Laron, gendre de Gui de Lastours [1], Adémar Ier de Limoges, Ber-

1. Ce Gui de Lastours est le premier de ce nom qui nous soit connu. Il mourut ne laissant qu'une fille, mariée à Aymar de Laron, qui fut le chef de

nard de Chabrol, qui donna la chapelle de Bré à l'abbaye de Vigeois, Ebles I[er], vicomte de Turenne et de Comborn, dont le fils, Archambaud, attirait les regards de la foule par son attitude guerrière, et Constantin de Born, aïeul de l'illustre troubadour. La dédicace d'une église excitait toujours le pieux enthousiasme des fidèles; chaque seigneur tenait à honneur d'y assister à la tête de ses vassaux, faisant porter sa bannière à côté de lui par ses écuyers, brandissant l'épée des batailles, pendant que le clergé consacrait l'église, ou entourait l'autel de ses prières et de ses chants. Sur les côtés de la nef étaient rangées les châtelaines, escortées de leurs damoiseaux, varlets et écuyers portant leurs couleurs : au milieu d'elles, sur un siége plus élevé, la reine de la fête, la pieuse Engalcie, femme du fondateur; au dehors les serfs, qui n'avaient pu entrer dans l'église, agitant au-dessus de leur tête des branches d'arbres, poussant des cris de joie, se prosternant en silence, à un signal donné par le clergé, pour vénérer les reliques. Une autre pieuse femme, Rotberge, fille d'Aymeri II, vicomte de Rochechouart, épouse du vicomte de Comborn, assistait aussi à la cérémonie, heureuse d'avoir donné à l'abbaye d'Uzerche, comme présent de noces de son mari, deux manses situées au Mas (*al-masil*) [1].

Par les conseils de l'évêque, qui venait de consacrer l'église d'Arnac, Gui de Lastours fit bientôt après construire

la seconde branche des seigneurs de Lastours, et eut pour fils Gui, père de Gui, de Gouffier, le héros de la première croisade, et d'Olivier. Ce dernier, mort vers 1160, laissa une fille nommée Agnès, qui épousa Constantin de Born, seigneur d'Hautefort. Un des enfants nés de ce mariage, Gouffier, prit le titre de seigneur de Lastours. Les armoiries de Lastours étaient après la première croisade : « *De gueules, à un bras armé d'or du côté sénestre de l'écu, et tenant une épée nue d'argent en pal, la garde et la poignée d'or.* »

1. « ... Quos mansos dedit mihi senior meus in osculo. » (*Cartul. Uzercens., ap. Justel. — Gall. Christiana : Eccles. Lemovicens.*)

dans le même lieu un monastère, où furent inhumés plusieurs des membres de sa famille. Craignant que tôt ou tard les vicomtes de Limoges ne cherchassent à reprendre les possessions que lui ou ses ancêtres avaient enlevées à la vicomté de Ségur, il en donna une partie au nouveau monastère, en plaçant celui-ci sous la suzeraineté de l'abbé de Saint-Martial. La même année, la dédicace de l'église de Saint-Sauveur attira à Limoges l'élite des grands feudataires du Limousin et des contrées voisines. Guillaume, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, Sanche, duc de Gascogne, furent accueillis avec empressement par le vicomte Adémar Ier. Onze prélats, Geoffroi, archevêque de Bordeaux, Jourdain de Limoges, Isambert de Poitiers, Roho d'Angoulême, Arnaud de Périgueux, Pierre de Gironne, Dieudonné de Cahors, Amélius d'Alby, Arnaud de Rhodez, Foulques de Carcassonne et Islo de Saintes, assistèrent à cette cérémonie. Limoges, mieux que les autres villes d'Aquitaine, avait le glorieux privilége d'attirer de nombreux étrangers par la magnificence de ses fêtes religieuses. Des milliers de pèlerins venaient de diverses contrées vénérer ses reliques : ceux qui ne trouvaient pas à se loger dans les maisons passaient la nuit dans les églises, ou sous les voûtes des cloîtres.

L'année d'après eut lieu encore à Limoges un grand concours de fidèles et de dignitaires de l'Église, pour assister au concile, dans lequel fut solennellement agitée la question de l'apostolat de saint Martial (1031). On s'y occupa aussi de la discipline religieuse, alors très-relâchée dans quelques abbayes, et des moyens d'arrêter les usurpations de quelques hauts barons qui s'attribuaient le droit de disposer des biens des églises. Les religieux de celle de Beaulieu, représentés par des députés, se plaignirent devant les pères du concile de ce que le comte de Toulouse s'était emparé

de la leur et l'avait donnée en fief au comte de Périgueux, qui l'avait transmise ensuite au vicomte de Comborn. Ce dernier y avait établi comme abbé son propre fils, selon les uns, et selon d'autres le fils de Bernard de Comborn, évêque de Cahors, nommé Hugues[1]. L'intrus comparut devant l'auguste assemblée en habit de deuil, la cendre sur la tête, en signe de pénitence, et fit l'abandon de sa charge[2]. Comme le pays souffrait depuis longtemps des guerres privées, l'Église, dans ce même concile, proclama la paix de Dieu et menaça de ses anathèmes quiconque ne se soumettrait pas à ses décisions. Ce fut surtout à la noblesse du Limousin que s'imposa cette résolution : « Nous excommunions les chevaliers de cet évêché de Limoges qui ne veulent pas ou qui n'ont pas voulu assurer paix et justice à leur évêque. Maudits soient-ils, eux et leurs complices[3] ! »

L'Église ne put pas modérer longtemps les emportements, la haine et l'ambition des grands vassaux. Après la mort de Blanche de Rochechouart, Aymeri Ier, son mari, ne tenant aucun compte des malédictions de son père Ostro-Francus contre ceux qui envahiraient les biens donnés par lui aux religieux d'Uzerche, s'était emparé de l'abbaye à main armée et y avait mis le feu. Quelque temps après, son fils, tourmenté par cette idée, que son père subissait dans l'enfer la peine de ses violences, se présenta devant l'abbé Constantin, homme vertueux, élevé malgré lui à ces fonctions, lui présenta une charte, écrite au château de Rochechouart, en présence de toute sa famille, par laquelle,

1. Quelques annalistes disent que Hugues était de la famille des seigneurs de Castelnouvel (*Castellum novum*), branche des vicomtes d'Aubusson.

2. Mabillon : *Annal.*

3. « Excommunicamus illos milites de isto episcopatu Lemovicensi, qui pacem et justitiam episcopo suo firmare, sicut ipse exigit, nolunt, aut noluerunt. Maledicti ipsi et adjutores eorum ! » Les chroniques manuscrites de Limoges fournissent de curieux détails sur le cérémonial d'après lequel les évêques et les abbés devaient se préparer à assister au concile.

en réparation des crimes de son père, il donnait à l'abbaye plusieurs manses et une maison située près de l'église de Nieuil (de Nioll). Mais au même instant, un nommé Bernard, maître de l'oisellerie du château, intervint en disant que cette maison et ces manses lui avaient été données en fief, et qu'il suppliait le vicomte et l'abbé de lui en laisser l'usufruit. On fit droit à sa demande; mais après sa mort, Pétronille, sa veuve, qu'on disait « malheureuse, querelleuse et mauvaise langue[1], » vint à la cour du vicomte réclamer à son profit la continuation de l'usufruit. Aymeri de Rochechouart s'y refusa, parce que, disait-il, l'abbaye avait disposé de ce fief en faveur de deux de ses religieux. L'affaire fut portée devant sa cour de justice, réunie au château de Champagne, puis dans l'église de Nieuil. Pierre de Maynac, l'un des deux religieux, demanda qu'on eût recours au jugement de Dieu, c'est-à-dire au duel judiciaire. La veuve, ne pouvant pas trouver un champion pour défendre son droit, y renonça en pleurant, et pour que ses héritiers ne pussent reprendre l'affaire, les deux religieux remirent le fief à leur abbaye et déclarèrent que le vicomte de Rochechouart n'avait plus sur ces terres aucun droit de suzeraineté. Aymeri, malgré ses faux semblants de soumission, n'en chercha pas moins l'occasion de reprendre ce que ses ancêtres avaient donné, mettant tous les jours ses hommes d'armes à la poursuite des moines d'Uzerche, qui venaient chercher du bois dans les forêts de l'Espinasse. Ambitieux autant que déloyal, il fut tué à quelque temps de là pendant la nuit par un inconnu, et sa mort fut regardée comme une punition divine. Hildegaire, son fils, voulut maintenir les mêmes prétentions, en offrant de s'en remettre encore au jugement de Dieu : sur le refus des moines, et craignant

1. « Petronilla infelix multum et pessima, atque inter vicinos suos bilinguis nimis et litigiosa. » (*Chron. Gauf. Vosiens.*)

peut-être d'avoir le sort de son père, il renonça à ses prétentions dans une assemblée tenue au château de Rochechouart, à laquelle assistait Adémar Ier.

Adémar Ier mourut, au plus tard, en 1036, pendant un pèlerinage en Terre-Sainte. « Il était bègue, dit Geoffroi de Vigeois, et disait en jurant : *ma fé te permet*, voulant dire : *je te promets sur ma parole.* » De Sénégonde, sa femme, il laissa quatre fils, Gui, Adémar, Geoffroi et Bertrand, et une fille, nommée Mélisende, à cause de la douceur de son caractère [1].

1. *Art de vérifier les dates.*

CHAPITRE V

GUI II ET ADÉMAR II, VICOMTES DE LIMOGES

Gui II, vicomte : Guillaume V, comte de Poitiers, confirme les coutumes de Limoges. — Gui II à la cour de Poitiers : sa présence aux fêtes de l'Église; ses donations aux abbayes. — Note de Besly. — Adémar II, vicomte, prend part à l'élection au siége épiscopal. — Élection d'Ithier Chabot; Adémar II et les abbayes de Solignac, de Saint-Etienne : son repentir. — Différends entre les religieux de Saint-Junien et ceux de Charroux; intervention d'Ithier Chabot. — Guerre entre Adémar II et les seigneurs de Lastours et de Pierre-Buffière. — Les religieux de Saint-Martial et ceux de Cluny. — Adémar pour les clunistes. — Note relative au marbre de l'autel de Saint-Martin. — Conduite répréhensible d'Adémar II; il reconnaît ses fautes. — Il fait amende honorable. — Puissance de l'Église. — Étienne, comte de Thiers, et saint Gaucher d'Aureil. — Note sur saint Gaucher. — Gaubert, archidiacre de Saint-Étienne. — Poitiers et Toulouse se disputent la souveraineté. — Le comte de Poitiers envahit le Limousin; il est forcé de lever le siége de Limoges. — Troubles à l'occasion de l'élection d'un évêque. — Intervention de l'archevêque de Bourges : les deux prétendants à Rome. — Note sur le chroniqueur Geoffroi de Vigeois. — Adémar défend Limoges contre le duc d'Aquitaine; sa mort. — Démembrement de la vicomté; celle de Turenne. — Archambaud Ier de Comborn; guerre contre Ranulfe-Cabridel, à l'occasion de la vicomté de Turenne; Archambaud cède à son frère Ebles le château de Monceaux. — Ses donations aux monastères. — Archambaud II de Comborn et Ebles Ier de Ventadour. — Guerre contre Gaubert de Malemort, qui est fait prisonnier. — Le château de Malemort. — Guerre entre Gui de Lastours et le seigneur d'Authefort. — Le vicomte de Limoges fortifie le château de Ségur. — Les châteaux de Bré, de Lubersac, de Coussac-Bonneval. — Note sur le château de Bré. — Gui de Lastours, maître de Bré, fait construire le château de Pompadour. — Geoffroi Hélie, seigneur de Pompadour. — Dissensions dans les familles de Comborn et de Ventadour. — Archambaud II de Comborn envahit l'abbaye de Vigeois. — Nouvelles hostilités entre Gui de Lastours et Adémar; Engalcia et le monastère d'Arnac. — Archambaud III de Comborn : donations aux églises; le monastère de Meymac. — Note sur la famille de Lastours. — Discordes dans la famille d'Archambaud III; Ebles II et Bernard. — Mort d'Ebles II. — Note sur Geoffroi de Vigeois.

Gui II, fils aîné d'Adémar Ier, lui succéda dans la vicomté de Limoges. Il tient peu de place dans l'histoire, car il fré-

quenta plus les cloîtres que les batailles et les cours d'amour. L'année même de son avènement, par une charte, à laquelle signa Geoffroi, son frère, déposée dans les mains de l'abbé Richard, il donna à l'abbaye d'Uzerche l'église et le village de la Faye [1]. Guillaume V, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, comptant sur ses dispositions pacifiques, voulut profiter de sa faiblesse, pour reprendre sur la vicomté l'influence qu'y avaient eue ses ancêtres. À son retour d'un pèlerinage à Rome, il se déclara le partisan des habitants de Limoges qui, opprimés par les derniers vicomtes, redemandaient leurs franchises municipales. En vertu de son titre de suzerain, il confirma leurs anciennes coutumes, rétablit le consulat qui avait cessé d'exister pendant tout le temps que les dignités d'évêque et d'abbé de Saint-Martial n'avaient été dévolues qu'aux membres de la famille des vicomtes. Dès lors, la ville rentra en possession de ses priviléges, et redevint une véritable commune, où les habitants pouvaient se choisir eux-mêmes leurs magistrats.

Gui II, à défaut du courage qui brave le danger, et de la force qui triomphe, chercha par une humble soumission à désarmer la haine de son suzerain; il venait souvent à Poitiers, non plus comme l'égal, mais comme le vassal du comte. Mais il n'y trouvait souvent qu'humiliation et mépris. On le reléguait au dernier rang de ces chevaliers qui trouvaient à la cour de leur suzerain des prévenances, des honneurs, et une joyeuse hospitalité. Un jour, par un froid rigoureux, pour l'obliger à quitter la ville, on défendit aux habitants de lui vendre du bois. Alors, retrouvant un instinct de fierté, il acheta de vieilles souches de vigne, disant

1. Cette charte porte cette date : « L'an 1036 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, indiction IV, au mois de juillet, VIe série, lune onzième, Henri, roi de France régnant. » (Baluze : *Hist. Tutel.*, p. 867.)

par raillerie « qu'il voulait les planter en Limousin, qu'elles y réussiraient mieux qu'en Poitou. » Pendant les dernières années de son père, il avait principalement séjourné à Ségur, insoucieux des affaires politiques de ce temps, se livrant à de bruyantes chasses dans ses vastes forêts, ou à des pratiques pieuses. Il eut encore la même prédilection pour ce berceau de ses ancêtres, où les dignitaires des abbayes voisines venaient souvent le visiter. En présence de Pierre d'Albert, abbé de Saint-Martial, homme lettré, qui avait remplacé Oldéric, il y signa une charte, par laquelle il livrait à l'abbaye d'Uzerche un grand nombre d'enclaves dans les environs d'Ayen, en présence des abbés Geoffroi de Peyrusse et Bernard de Saint-Yrieix. Ses trois frères et sa femme, nommée Blanche, qu'on croit fille d'un vicomte de Rochechouart, furent mentionnés dans cet acte. Il aimait surtout, comme ses ancêtres, à assister aux dédicaces des églises. On le vit à celle de l'abbaye de Charroux (1047) [1], à laquelle assistèrent aussi treize archevêques ou évêques, avec l'élite de la noblesse, rangée autour d'Audebert II, comte de la Marche, qui ne s'était pas toujours fait remarquer par sa piété. Sept ans auparavant, il avait envahi l'abbaye de Lesterps, tué les moines et brûlé les bâtiments. Ce crime n'était pas resté impuni. Sur la demande de l'abbé Saint Gautier, qui était venu se plaindre au pape, le coupable avait été excommunié et condamné à rebâtir le monastère [2]. L'année suivante, le vicomte de Limoges, accompagné de tous ses vassaux, fut témoin à Uzerche d'une semblable cérémonie, présidée par Jourdain, évêque de Limoges. Cet illustre prélat, dont toute la vie avait été con-

1. Besly : *Hist. des comtes de Poitou.*
2. L'abbaye de Lesterps, autrefois dans le diocèse de Limoges, fut longtemps florissante. En 1567, un chef protestant incendia une partie des bâtiments et pilla l'église abbatiale, dont il ne reste que le clocher et la nef.

sacrée à l'édification des fidèles, à celle du clergé, dont il surveillait attentivement la discipline, mourut trois ans après [1]. Gui II ne lui survécut que d'une année, et mourut sans laisser d'enfants de son mariage avec Hedwige, surnommée *Blanche* (1052). Sa faiblesse et son dégoût des choses du monde lui firent négliger les priviléges de sa maison : ses arrière-vassaux étaient presque tous devenus indépendants; les terres de la vicomté s'étaient en grande partie affranchies des redevances que leur avaient imposées Gui I[er] et Adémar I[er].

Adémar II succéda à son frère : moins pacifique et plus ambitieux, il prit une grande part aux affaires de l'Église et aux événements politiques de son temps. Décidé à recouvrer ce qu'avait perdu son prédécesseur, il se disposait à se mettre à l'œuvre, quand son attention fut attirée d'un autre côté. Dès la première année de son avénement, le clergé et les grands vassaux de la vicomté eurent à pourvoir au siége épiscopal, vacant depuis la mort de Jourdain. Il fallait se hâter de faire l'élection, car de grands abus s'étaient introduits déjà dans les rangs du clergé. Les prêtres se disputaient les riches bénéfices, et recouraient à la simonie pour se les procurer. On craignait que le siége épiscopal ne passât dans les mains du plus hardi et du plus ambitieux. Adémar II et les seigneurs du Limousin résolurent donc de choisir un évêque qui, par sa naissance, par

1. Besly fait ainsi connaître, d'après le cartulaire de Saint-Étienne, les donations faites à l'église : « Jourdain, par la grâce de Dieu, évêque de Limoges, pour le repos de son âme, pour celle de ses parents Marbodus et Oldegarde, sa femme, de son père Gérard, de sa mère Oldegarde, cède de son alleu héréditaire dans l'alleu de Châteauneuf, la tour supérieure, avec son donjon, les maisons voisines et les terres qui m'appartiendront, après le partage qui en sera fait; plus, le pré d'en haut, les fontaines et la forêt de Serre; la quatrième partie de la chapelle de Saint-Michel, de Saint-Quentin, avec les terres qui en dépendent; le manoir de Curtfage, qui dépend du fief de Guillaume, comte de Poitiers, et qui m'avait été donné en dehors de l'évêché. »

sa fortune et par ses vertus, fût à la hauteur de ses fonctions [1]. Le vicomte usa de toute son influence sur le clergé et sur le peuple pour faire élire Ithier Chabot, homme de mœurs pures et d'un grand savoir [2]. Le droit de concourir à l'élection était à peu près le seul que la féodalité eût laissé au peuple qui, en prenant part au choix de ceux qui devaient lui être supérieurs, commander aux âmes par les dogmes de sa croyance, rêvait pour l'avenir une liberté plus large. C'était aussi pour le clergé un avantage de pouvoir représenter le peuple; car cette sanction lui donnait un appui contre la féodalité, trop souvent disposée à opprimer ou à corrompre, et qui dans de certaines circonstances aurait voulu s'imposer à l'Église.

Par un sentiment d'humilité toute chrétienne, Ithier Chabot déclina d'abord l'honneur d'occuper le siége de saint Martial, mais céda à la fin aux prières de la foule [3]. Quelques jours après, il eut la douleur de voir la basilique de Saint-Sauveur détruite par un incendie (1053). Les plus précieux ornements furent brûlés; trois religieux périrent sur le sépulcre de saint Martial qu'ils voulurent sauver. Adémar II, si zélé à faire prévaloir son candidat, n'usa pas moins de son autorité au détriment de presque toutes les abbayes situées dans la vicomté, et sur d'autres soumises à son patronage. Celle de Solignac fut forcée de lui payer une charretée de vin, *unam caratam de vino*, qu'il exigeait rigoureusement le jour de la Chaire de saint Pierre, et un droit de gîte, *unum receptum*, à la grande fête du même saint [4]. Ce dernier droit permettait aux grands vassaux de venir à des époques fixées s'établir dans les abbayes, avec leurs

1. B. Guido : *Gesta Lemovic. pontific.*
2. *Gall. Christiana*, t. 2, col. 516.
3. *Chron. Gauf. Vosiens.*, c. 14.
4. Cartul. de Solignac.

femmes, leurs enfants, leurs gens d'armes, leurs chevaux et leurs chiens, aux dépens des cloîtres, dont ils consommaient bien vite les provisions. Les moines, pour ne pas voir camper au milieu d'eux cette cour dépravée, entraient presque toujours en composition avec leur suzerain [1]. Ceux de Saint-Étienne de Limoges se virent enlever une partie de leurs ressources; mais à la fin ils parvinrent, par les menaces de l'excommunication, à imposer le repentir et l'expiation à l'ambitieux vicomte qui, pour racheter ses fautes, vint un jour déposer sur l'autel une charte par laquelle il leur donnait la terre de Vignoles et tous ses droits sur celle de Torion, voulant ainsi, disait-il, racheter son âme des peines d'un autre monde. Il conduisit aussi dans l'abbaye, pour y prendre l'habit de moine, Ebles, son neveu, dont les mains étaient couvertes d'un ornement de l'autel, symbole de l'engagement que prenait le jeune clerc, de vivre toujours dans le cloître [2].

Ithier Chabot illustra l'église de Limoges par de rares vertus, comme aussi il sut maintenir son autorité. Vers les dernières années de l'épiscopat de Jourdain de Larron, l'abbaye de Charroux avait envoyé une colonie de moines qui bâtit une église et fonda un monastère auprès du château de Rochechouart. Les religieux de Saint-Junien, regardant cette fondation comme un empiètement sur leur territoire, avaient réclamé auprès de Jourdain de Larron, qui menaça les nouveaux venus d'excommunication, s'ils refusaient de reconnaître les droits de l'église de Saint-Junien. Mais, étant mort en 1051, les moines de Charroux purent achever leur

1. « Nunc in monasteriis monachorum, abbates laici, cum suis uxoribus, filiis et filiabus, cum militibus morantur et canibus. » (*Ex concil. Juncariensi, ap. Script. rer. Franc.*, t. IX, p. 322.)

2. « Cum oblatione in manu atque petitione, altaris pallia manus suas involutus. » (*Cartul. de Beaulieu.*) Les parents s'engageaient à ne jamais laisser sortir du cloître l'enfant qu'ils y introduisaient ainsi.

église, qu'ils placèrent sous le patronage du vicomte de Rochechouart. Cependant les clercs de Saint-Junien, par leur nouveau prévôt Amélius, réclamèrent auprès d'Ithier Chabot, qui reconnut d'abord la légitimité de leurs prétentions, mais qui, après avoir entendu les moines de Charroux, déclara dans un synode, où se trouvaient les clercs de Saint-Junien, qu'il consacrerait, malgré leur opposition, l'église de Rochechouard. « J'en appelle au pape, » s'écria le prévôt Amélius. L'évêque n'en fixa pas moins le jour de la dédicace. Neuf jours avant le terme indiqué pour la cérémonie, il convoqua une assemblée de clercs et de laïques pour examiner les droits des deux parties, déclarant qu'il ne consacrerait pas l'église, si on lui prouvait que ce fût contraire aux canons. Les clercs de Saint-Junien firent valoir leurs titres, mais ne purent convaincre l'évêque. « Je consacrerai l'église, » dit-il en se levant du synode. — « Nous en appelons au pape, » dirent une seconde fois le prévôt et ses clercs. Ithier, indigné de voir braver son autorité, se retira dans son château, reparut trois jours après, suivi d'une troupe d'hommes de pied et de cavaliers armés, et alla s'emparer du monastère de Saint-Junien, d'où étaient sortis les clercs. Les habitants de la ville, hommes, femmes et enfants s'étaient enfuis. Il ne trouva dans l'église que deux serfs qu'on y avait laissés pour la garder. Il laissa rentrer les anciens possesseurs, et malgré les observations de son métropolitain, Aymon, archevêque de Bourges, il fit la dédicace de l'église de Rochechouart le 11 novembre 1067, mais refusa de bénir le cimetière. Les moines n'ayant pu, sur ce point, vaincre sa résistance, s'adressèrent à Guillaume, évêque d'Angoulême, qui bénit le cimetière [1].

1. Chron. de Maileu.

Cependant le pape Alexandre II avait envoyé deux légats à Bordeaux, pour remédier aux abus de la discipline ecclésiastique. L'évêque de Limoges s'y rendit, ainsi que les clercs de Saint-Junien, qui exposèrent leurs griefs (1068). Ithier Chabot fut blâmé par le cardinal Étienne et promit de faire justice. Mais après le départ du légat, il oublia ses promesses. Le prévôt Amélius se plaignit au pape; mais pendant qu'ils écrivaient à Rome, les moines de Charroux demandaient à Paris à la puissance temporelle la confirmation de leurs priviléges; ils triomphèrent auprès de Philippe Ier, en 1077 [1].

Aymeric III, vicomte de Rochechouart, fut si irrité de l'opposition qu'il avait rencontrée pour la construction du monastère de Saint-Sauveur, que revendiquant quelques droits sur Saint-Junien, dont il n'avait pas été question depuis la mort de Jourdain II, prince de Chabanais, il déclara la guerre au prévôt et à l'évêque, les appela en champ clos à Saint-Junien, ou au château de Nieul, mais n'y donna pas suite [2].

L'ambition d'Adémar lui suscita de puissants ennemis. Les plus acharnés furent Gaucelme de Pierre-Buffière et Gui de Lastours, le fondateur de l'église d'Arnac. Ils ravagèrent ses terres, brûlèrent les chaumières, et dispersèrent les habitants, qui venaient tous les jours montrer leur misère et leur désespoir dans les rues de Limoges, demandant du pain, mourant de faim sur le seuil des églises, où ils passaient les nuits. Malgré sa valeur et son audace, ne pouvant plus résister à ses ennemis, il fut réduit à leur demander la paix, qu'il eut bien de la peine à obtenir.

1. D. Fonteneau : Mss. à Poitiers.

2. Selon Nadaud (*Mss. au séminaire de Limoges*), Aymeric III, au milieu du XVe siècle, aurait fait rebâtir l'ancien château de Rochechouart, en n'y conservant de la construction primitive que le donjon qui existe encore, à gauche, en entrant dans cette demeure autrefois si splendide.

Malgré le trouble qu'apportait encore dans les esprits la croyance à la fin du monde, les mauvaises mœurs s'étaient introduites dans les cloîtres avec le relâchement de la discipline. Les moines quittaient leurs robes de bure pour chausser les éperons de chevaliers, couraient aux aventures, cherchaient le plaisir sous toutes les formes. Ceux du monastère de Saint-Martial étaient devenus si riches, si puissants, qu'ils ne cessaient de répéter aux grands vassaux, aux vicomtes de Limoges, « qu'ils ne relevaient que de Dieu et d'eux-mêmes, » formule d'un droit nouveau, la plus haute expression de l'indépendance, dont la royauté faisait aussi la base de son action politique. Adémar II, plus par jalousie et par esprit de vengeance que dans l'intérêt de la discipline, se crut appelé au rôle de réformateur. Il résolut d'introduire dans l'abbaye les religieux de Cluny, dont on vantait partout l'austérité et l'abnégation des choses du monde. Mais comment faire accepter une règle sévère, qui devait abaisser l'orgueil des moines, et mettre fin à leurs désordres? Il eut recours à la ruse et à la violence, pour faciliter les clunistes qui désiraient s'introduire dans l'abbaye. Depuis longtemps, un chevalier du château de Limoges, nommé Pierre Escausier, grand ami de Hugues de Cluny, chef de l'ordre de Saint-Benoît, le sollicitait d'y établir cette règle de la vie cénobitique. Retenu par l'amitié qui l'unissait à l'abbé Mainar, alors investi des fonctions d'abbé, le vicomte hésita quelque temps, dans la crainte de nuire à son ami. Mais à la mort de celui-ci, le chevalier revint à la charge; et comme Adémar II hésitait encore, par crainte de la résistance du peuple et même de ses hommes d'armes, Escausier s'avisa d'un expédient pour le déterminer; ce fut de lui promettre, au nom des clunistes, un fort beau cheval, appelé Milescouts, et une partie de l'or qui se trouverait dans le trésor

de l'abbaye. Vaincu par ses promesses séduisantes, Adémar eut un entretien secret avec Hugues de Cluny, l'introduisit dans la ville, ainsi que plusieurs des moines de son ordre, à la faveur d'une nuit obscure, et les logea secrètement dans l'abbaye de Saint-Michel, voisine de son palais. Le lendemain, jour de l'Invention de Saint-Étienne, suivi de quelques hommes d'armes les plus dévoués, il se rend dans le cloître, ordonne aux moines de se réunir en chapitre et de procéder sur-le-champ à l'élection d'un abbé. Les capitulants, s'étant mis en devoir de lui obéir, lui proposent trois d'entre eux comme candidats, Geoffroi de Nieuil, Gui Paule et Gérard le grammairien. Mais il ne veut pas une élection de ce genre; il garde un moment le silence, cherchant un expédient pour sortir d'embarras, lorsque Geoffroi de Nieuil, instruit dès la veille de l'arrivée des clunistes, et connaissant ses intentions : « Il y a ici, lui dit-il hardiment, des hommes dignes d'être abbés; nous n'ignorons pas que vous avez fait venir des religieux de Cluny, pour nous chasser d'ici, mais je doute que ce beau projet réussisse. » A ces mots, Adémar, furieux, saisit le moine par son habit et le traîne, avec l'aide de ses gens, hors du monastère. Les autres, émus de ces violences, prennent la fuite; plusieurs vont chercher un asile dans le monastère de Saint-Augustin, ne laissant dans l'abbaye que les enfants, que l'abbé Hugues dispersa plus tard dans différents établissements de son ordre.

Adémar, resté maître, ayant fait aussitôt venir les clunistes, les mit en possession de l'abbaye, où le nouvel abbé fit même enlever les tombeaux de ses prédécesseurs et toutes les inscriptions qui rappelaient leurs noms [1] (1062). Quelques annalistes ont blâmé le vicomte de Limoges en

1. Baluze : *Miscellanea*, t. VI, p. 517.

criant à la violence et à l'injustice. D'autres ont pensé que les moines de Cluny furent étrangers à cette violation des règles claustrales, qu'ils n'avaient fait aucun pacte avec Adémar qui, selon eux, ne se serait décidé que pour avoir le cheval promis par le chevalier Pierre Escausier [1]. Quoi qu'il en soit, la fraude, ou si l'on veut, la violence qu'il s'était permise, eut l'effet qu'il s'en était promis. En peu de temps on vit la discipline reparaître à Saint-Martial; les mœurs y furent plus pures, et la religion y eut de plus dignes ministres : le goût des lettres y reparut; l'instruction y fit de rapides progrès, et il en résulta pour l'histoire du pays de précieuses chroniques écrites par les moines. Cependant le nouvel abbé se montra parfois jaloux de la prospérité des autres monastères de la ville, surtout de celui de Saint-Étienne. Apprenant que celui-ci avait reçu de Guillaume V, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, pour en orner son église, un bloc de marbre, auquel se rattachait une pieuse légende, il le fit enlever pendant la nuit et en fit l'autel de Saint-Martin [2]. Malgré son attachement excessif au maintien des priviléges de son ordre, dont il introduisit la règle dans les abbayes de Vigeois et d'Uzerche, il jouit parmi le clergé de son temps d'une grande réputation de vertus et de talents.

La vie d'Adémar II, malgré ce qu'il venait de faire pour la discipline religieuse, ne fut pas toujours irréprochable

1. *Chron. Gaufredi Vosiensis.*

2. « Un religieux, nommé Simplicius, reçut l'ordre d'aller à Narbonne acheter un bloc de marbre, pour construire l'autel de l'abbaye de Saint-Martin. Après que le marbre fut taillé, il le fit voiturer jusque dans le Querci; mais arrivé près de Capdenac, il s'engagea profondément dans la terre et ne pouvait être transporté plus loin. Le seigneur du lieu, connaissant l'usage qu'on voulait en faire, fournit des bœufs et fit abattre quelques pans de mur pour lui donner passage. Le chariot s'étant encore embourbé dans une vallée profonde, ne pouvait avancer. Alors le moine, voulant que Saint-Martial manifestât sa puissance, détacha l'attelage, et n'y mit que deux vaches, qui entraînèrent rapidement le bloc jusqu'à Limoges. » (*Chron. Gauf. Vosiens.*)

dans la suite. A l'exemple de la plupart des seigneurs de son temps, il se permit des brigandages, des incendies, des meurtres et même d'odieux sacriléges. Après la mort du vertueux évêque Ithier Chabot, qui l'avait dominé quelque temps par l'ascendant de sa piété et de ses talents [1], il se laissa aller à tous les élans de son caractère haineux et vindicatif. On croit qu'il ne fut pas étranger à un incendie qui détruisit une partie de la Cité, le monastère de la Règle, l'église de Saint-André, et qui causa la mort de cent vingt personnes (1067). Il poursuivit tous ceux qui lui faisaient ombrage, se permit d'affreuses dévastations sur les terres de ses ennemis, commit plusieurs meurtres, et profana les églises. Les jeunes filles fuyaient à son approche, quand il paraissait dans les murs de Limoges seul, ou accompagné de quelques seigneurs, ses complices. Cependant les remords venaient parfois effrayer sa conscience : alors il s'humiliait devant le clergé qui le menaçait des punitions divines : il avouait ses fautes, promettait de se corriger, et venait au pied des autels implorer son pardon. Un jour, le peuple le vit, triste et repentant, entrer dans la cathédrale de Limoges, les pieds nus, vêtu d'un habit de deuil, sans éperons et sans baudrier, s'agenouillant sur les marches de l'autel, demandant pardon à Dieu et aux saints. Le clergé ne se contenta pas de cette pénitence publique; il voulut qu'une charte, écrite par quelque moine lettré et signée de sa main, transmît à ses successeurs le souvenir de ses crimes avec celui de leur expiation :

« Moi, Adémar, vicomte de Limoges, avec le consentement de ma femme Humberge et de mes enfants Elie et Adémar, donne à Dieu, au bienheureux martyr saint Étienne

1. Ithier Chabot fit construire le château de Chalusset pour remplacer un autre château très-ancien qui se trouvait à Fraissange. (*Chron. mss. de Limoges.*)

et à ses chanoines, à perpétuité, un ténement de mon alleu, appelé *Massiac*, dans la paroisse de l'église de Vignolles : me reconnaissant accablé sous le poids de mes crimes, pour avoir brûlé la ville et le siége épiscopal, poursuivi les prêtres et les habitants de la cité, les ayant privés de leurs biens, en ayant tué un grand nombre et profané les lieux saints. Touché de repentir, voulant faire pénitence et obtenir de Dieu le pardon de mes péchés, je suis venu, les pieds nus et en habit de pénitent, à l'église du bienheureux martyr saint Étienne, comme au port du salut : prosterné humblement devant le saint autel, j'ai demandé pardon à Dieu et aux saints, et demandé aux sages des conseils sur ce que je devais faire pour satisfaire Dieu et les hommes. Approchant donc de l'autel, avec mes deux enfants, Elie et Pierre, j'ai présenté un tapis (*pallium*), le tenant par un bout, et mes deux enfants de l'autre, j'ai fait, en présence de témoins, la donation de cet alleu. Je consens à confirmer cette pénitence par une charte renfermée dans ce tapis. Quant à l'abbaye de Saint-André que j'avais donnée à saint Étienne[1], avec le consentement de mon seigneur Guillaume, duc d'Aquitaine, je confirme cette donation de la même manière. J'ai aussi concédé aux chanoines de Saint-Étienne l'aqueduc de la fontaine qu'ils avaient demandé. Si quelqu'un ose violer mon testament, qu'il soit excommunié pour ce sacrilége et condamné à payer une livre d'or[2].

L'Église, souvent humiliée, dépouillée de ses biens par les représentants de la féodalité, luttait avec énergie contre ses ennemis. Depuis Grégoire VII, le courageux défenseur des droits du saint-siége, la grande république chrétienne

1. Il s'agit ici, non d'une église de Limoges, mais de l'abbaye de Saint-André de Saint-Junien.
2. Besly : *Histoire des comtes du Poitou*, p. 356.

avait repris son ascendant, en s'organisant, en corrigeant les abus qui depuis quelque temps s'étaient introduits dans ses rangs, et y appelant cette forte discipline qui mit un frein aux passions de ses ministres. De nouveaux saints édifiaient alors le monde catholique; le désert se peuplait encore de pieux ermites, s'imposant comme une vertu une renonciation absolue aux plaisirs du monde, pendant que la royauté, dans la personne de Philippe Ier, perdue dans les débauches, méprisée, avilie, s'obstinait à la honte, et résistait à ce grand mouvement qui, en appelant les peuples de l'Occident aux croisades, réveillait le vieux monde de son engourdissement et le préparait à la liberté; époque mystérieuse de prodigieux enfantements pour l'esprit humain, époque où couraient par le monde les pieuses légendes des saints, qu'il est bon de redire, parce qu'elles sont les échos de l'histoire.

On se racontait à Limoges les vertus d'un saint dont le nom est encore, après huit siècles, vénéré parmi les catholiques. Étienne, comte de Thiers, encouragé par le pape Grégoire VII, le héros de la papauté menacée par l'empire, se retirait, à cette époque, dans le Limousin, après avoir distribué ses richesses aux pauvres, pour vivre avec un pieux cénobite, saint Gaucher, qu'un moine de Limoges avait conduit dans la solitude d'Aureil[1]. Le descendant d'une

1. Saint Gaucher, qui fut le premier maître de saint Etienne de Muret, était né dans le diocèse de Meulan : Humbert, moine de Limoges, qui enseignait les belles-lettres dans cette ville, le conduisit dans le Limousin, où il lui choisit pour retraite la partie la plus déserte de la forêt d'Aureil, où, avec la permission des moines de Limoges, il bâtit un petit monastère. Il y mourut, à 80 ans, d'une chute qu'il fit en revenant de Limoges. L'église construite par lui existe encore en partie. Elle fut consacrée le 21 août 1093, comme le prouvent ces deux vers latins recueillis par Nadaud dans un manuscrit d'Aureil :

« Anno milleno nonageno septuageno
Quatuor ablatis, facta est dedicatio nostra. »

(NADAUD, *Mém. mss.*, t. III.)

famille illustre parmi les plus puissantes, dominé par les idées de son siècle, avait acquis bien vite une grande réputation de vertu et de sainteté. Abandonnant sa première retraite, où il s'était accoutumé à toutes les privations, il vint à Muret, y réunit autour de lui quelques hommes qui aimaient à prier dans le silence, et dont le plus célèbre fut Hugues de La Certa, seigneur de Châlus. Tels furent les premiers éléments de cette abbaye dont une colonie devait, plus tard, porter à Grandmont, avec de grandes richesses, les rigueurs de la discipline la plus sévère.

Dans le même temps, la cathédrale de Limoges s'enrichissait ; Gaubert, son archidiacre, achetait à Mont-Saint-Jean, au diocèse de Poitiers, une grande étendue de terres incultes qui, cultivées par les moines, se couvrirent bientôt d'abondantes moissons. Pour les mettre à couvert des prétentions d'Aldebert, comte de la Marche, et les dégager de toute suzeraineté, les religieux de Saint-Martial donnèrent à celui-ci, en présence du duc d'Aquitaine et d'Adémar II de Limoges, un anneau d'or, et à Eudes, son frère, une somme d'argent.

Pendant que l'Église s'illustrait par ses vertus autant qu'elle devenait puissante par ses richesses, Poitiers et Toulouse se disputaient la souveraineté du Midi. Les barons du Limousin se déclaraient pour Guillaume IV, comte de Toulouse. Adémar II en fit autant, parce que, depuis plusieurs années, sa famille avait eu à se plaindre des prétentions des comtes de Poitiers : lui-même n'oubliait pas qu'ils s'étaient souvent mêlés de ses différends avec certaines abbayes, et que les hommes d'armes de Guillaume VI avaient plusieurs fois envahi sa vicomté. D'un autre côté, Poitiers était trop près de Limoges, tandis que Toulouse, par son éloignement, n'inspirait pas les mêmes craintes ; car, avant de porter ses gens de guerre sur les bords de la Vienne, le

grand feudataire du Midi aurait été arrêté par les vicomtes de Turenne, par ceux de Comborn et de Ventadour, qui avaient aussi à sauvegarder leur indépendance féodale. Fier de voir sa suzeraineté nominalement reconnue dans le Limousin, le comte de Toulouse était venu à Limoges faire parade de tout l'éclat d'une cour fastueuse, escorté de brillants chevaliers, accompagné de sa femme, Almodis de la Marche, « la plus dissolue de l'époque, la plus insatiable dans ses passions, toujours avide de plaisirs et de nouveaux amants, prenant un époux pour quelque temps, lui donnant quelques enfants, et passant ensuite dans les bras d'un autre [1]. »

Le comte de Poitiers voulut punir Adémar II de son alliance avec le comte de Toulouse. Il envahit le Limousin, s'empara de Limoges et brûla, dit-on, toutes les églises placées en dehors des murailles [2]; selon d'autres, on n'eut à regretter que la destruction de celle de Saint-Gérard [3]. Quoi qu'il en soit, sa conduite souleva une indignation générale. Le peuple prit les armes et se défendit à outrance. Guillaume-Taillefer, comte d'Angoulême, si fier, si redouté sur les champs de bataille par son courage et par sa force physique, prit le parti du vicomte contre le comte de Poitiers [4]. Il s'enferma avec ses troupes dans la ville, la défendit,

1. « Almodis multis vicissim desponsatur : insano muliercula pruritu et irreverenti, ut cum ei longo usu vir displicuisset, alias migraret, novos impletura penates. » (*Guill. de Malmesbury.*)

2. Chron. mss. de Limoges.

3. Cette église avait été bâtie en l'honneur de saint Géraud d'Aurillac. Un jour que le saint venait visiter les reliques de saint Martial, comme il passait près du Puy-de-Grosses, quelques hommes libres (*rachimburgi*) l'ayant insulté, il appela sur eux et sur leur postérité la malédiction divine. Les habitants de Vigeois reprochent encore à ceux de Grosses la conduite impie de leurs ancêtres. (*Chron. Gauf. Vosiens.*, c. XIX.)

4. « Il a même tué, dit Geoffroi de Vigeois (*Chron.*, c. XIX), quelques chevaliers, en enfonçant sa lance à travers leur bouclier et leur cuirasse. On tient communément que jamais on n'a pu le désarçonner. »

ainsi que le château de Saint-Martial, contre toutes les attaques de l'ennemi. Le comte, forcé de lever le siége, alla investir le château d'Aix. Guillaume-Taillefer et Adémar II, avec les barons du pays, l'y poursuivirent et repoussèrent encore les Poitevins qui, en se retirant, brûlaient les maisons et ravageaient les champs[1].

Après cette guerre, de grands troubles eurent encore lieu à Limoges, à l'occasion de l'élection d'un évêque, pour remplacer Gui de Larron, mort en 1086. Le peuple, le clergé et les grands étaient loin d'être unanimes, le parti le plus nombreux voulait nommer Humbald; mais Richard, archevêque de Bourges, défendit de procéder à l'élection, ordonna au clergé de n'y prendre aucune part et au peuple de n'assister à aucune réunion. Le vicomte Adémar II, et tous ceux qui faisaient avec lui cause commune, comme l'abbé de Saint-Martial, ceux d'Uzerche, de Tulle, de Solignac et de Vigeois, obéirent à cette injonction et se retirèrent. Leurs adversaires se portèrent contre eux aux plus grandes violences, pillèrent leurs maisons, les incendièrent et tuèrent ceux qui n'eurent pas le temps de prendre la fuite. Humbald, élu évêque par cette faction, au lieu d'attendre que son élection fût confirmée par son métropolitain, fit procéder à son installation par des hommes armés qui, durant plusieurs jours maîtres de la ville, assassinèrent leurs ennemis dans les rues et sur les places publiques.

Cependant l'archevêque de Bourges, pour mettre fin à ces sanglantes discordes, paraissait disposé à se laisser fléchir par les partisans nombreux et puissants du nouvel élu : les moines de quelques abbayes, par haine contre ceux de Saint-Martial, se déclaraient pour lui. Adémar II et ses partisans, d'accord avec les abbés, protestaient éner-

1. Corlieu : *Recueil en forme d'histoire.*

giquement, signalaient tous les moyens violents dont Humbald avait usé pour faire prévaloir son ambition. « C'était, disaient-ils, une homme d'une vie déshonorée, sans probité, sans instruction, d'une réputation perverse ; un homme enfin capable de tous les crimes[1]. » L'abbé de Saint-Martial, Adémar, qui n'avait pris aucune part à l'élection, n'attendant plus rien de l'archevêque de Bourges, alla se plaindre au pape Urbain II, et en obtint l'annulation, comme ayant été faite contrairement à toutes les lois canoniques. Fier de ce triomphe, il revint en toute hâte à Limoges, où, dans une procession faite en actions de grâces, il s'écria devant le peuple, en montrant la bulle du pape : « Si j'avais reconnu Humbald, vous m'auriez reconnu coupable du sang de tous ceux de nos concitoyens dont les noms sont inscrits dans cette charte ! » Mais le nouvel évêque s'était aussi rendu à Rome, pour faire valoir sa cause, expliquer ce qui s'était passé et obtenir une décision favorable, avant même que ses ennemis eussent exposé leurs plaintes. Grand fut son étonnement en voyant qu'il avait été devancé par l'abbé de Saint-Martial, qui lui dit ironiquement : « Tu viens ici secouer la poussière qui est tombée sur ta chape pendant ton élection. » Cependant Humbald, resté à Rome après le départ de son ennemi, à force de sollicitations, obtint la confirmation de son élection, à condition qu'elle serait approuvée par l'abbé de Saint-Martial. Pour échapper à cette difficulté, et ne pas s'humilier devant son ennemi et son rival, car celui-ci aspi-

1. « ... Pro qua causa insurrexerunt adversum nos illi, qui nobis antea erant amici... intolerabilia mala nobis inferunt : incendiis namque rapinis ea quæ nostra sunt destruentes... Humbaldus quosdam sagittarios, diabolica arte imbutos, confestim ad civitatem misit, qui novo sacrificandi genere, corporibus occisorum plateas de die in diem replent... Ille qui electus est, nulla vitæ honestate, nulla morum pietate, nulla litterarum eruditione sit suffustus, sed contra variis sceleribus et criminibus irretibus esse opertissime convincatur... » (*Ap. Script. rer. Franc.*, t. XII, p. 426.)

rait à la même dignité, suivant les conseils de l'archidiacre Elie de Gimel, il fit altérer les lettres du pontife par Mathieu Vital, habile orfévre de Limoges, et les montra ainsi à Adémar, qui consentit à l'introduire dans la cathédrale[1].

Le vicomte Adémar II joua le principal rôle dans les troubles occasionnés par cette élection. Peut-être se serait-il opposé à l'installation d'Humbald, s'il n'avait craint de s'attirer encore l'inimitié du duc d'Aquitaine. Cependant, si l'on en croit les chroniques manuscrites de Limoges, le puissant suzerain, en haine de son vassal, serait venu, à la même époque, faire encore le siége de la ville, et aurait mis le feu à quelques maisons voisines du Château. Adémar, retranché dans cette citadelle avec ses meilleurs guerriers et des vivres en abondance, résista si bien que la place ne fut pas emportée. Harcelé au dehors par les barons de la vicomté, le duc fut contraint de se retirer, après avoir éprouvé de grandes pertes.

Adémar II, occupé toute sa vie à troubler l'Église, à s'humilier devant elle, selon ses intérêts, ne vit pas la fin des désordres occasionnés par l'élection d'Humbald : il mourut en 1090, assisté à ses derniers moments de plusieurs moines qui lui avaient imposé le repentir et des restitutions. Il avait épousé Humberge, fille de Geoffroi-

1. La chronique de Vigeois, que nous citons souvent, nous fournit quelques renseignements sur son auteur : elle nous apprend que son père, Geoffroi de Breuil, était de Clermont, près d'Excideuil, qu'il était parent des seigneurs de Lastours, du côté de sa mère, appelée Luce, fille de Bernard Marchès et d'une sœur des seigneurs de Noaillé, parents des Lastours. Dès son enfance il fut admis à l'école du monastère de Saint-Martial de Limoges. Il y était, lorsque furent célébrées les funérailles d'Ebles, abbé de Tulle, en 1151 : — « N'étant, dit-il, qu'enfant et à l'école. » — Il prit ensuite l'habit, fit profession vers l'an 1160, et fut ordonné prêtre sept ans après. En 1177, il fut nommé prieur de Vigeois. Ce fut dans cette abbaye qu'il commença à écrire sa chronique, qui est appelée quelquefois *Chronique de Saint-Martial*, parce que, peut-être, elle y fut terminée. (*Ap. Script. rer. Franc.*, t. XI, p. 442, et t. XII.)

Taillefer, comte d'Angoulême, de laquelle il eut trois fils, Elie, Pierre et Adémar, et une fille, nommée Marie, mariée à Ebles, vicomte de Ventadour.

Dans les derniers temps de la période carlovingienne, les vicomtes de Limoges, soit par suite des concessions des derniers rois de cette dynastie, soit parce qu'ils surent par eux-mêmes étendre au loin leur autorité, avaient exercé une puissance souveraine sur tout le Limousin. Mais à la fin du xe siècle, la vicomté se trouvait démembrée : quelques parties de ce vaste territoire formaient les fiefs de quelques grandes familles qui se regardaient comme indépendantes au même titre que leurs anciens suzerains. Entre le cours de la Corrèze et de la Dordogne, régnaient les vicomtes de Turenne, une des branches des comtes du Querci. Bernard, l'un d'eux, fils de Robert, tout-puissant dans la viguerie de Turenne, l'avait vu ériger en vicomté par Louis V d'outre-mer, comme prix de sa fidélité au jeune carlovingien. Elle passa ensuite par mariage à Archambaud, vicomte de Comborn, qui épousa Sulpicie de Turenne, dont la sœur avait été mariée à Ranulfe, vicomte d'Aubusson. Selon quelques-uns, Archambaud, qui réunissait à la vicomté de Comborn celle de Ventadour, serait fils de Raymond Ier, comte de Querci, et n'aurait réuni les trois grands fiefs que du consentement de Guillaume Ier, duc d'Aquitaine [1]. Ses ancêtres pourraient bien aussi n'être que les descendants de quelque famille gallo-romaine qui se serait continuée après la conquête franque. Quoi qu'il en soit, cette maison était si ancienne que les plus illustres du xie siècle prétendaient en descendre [2].

Archambaud Ier, de Comborn, par son courage et par sa

1. D. Martenne, t. I, col. 69. — Besly : *Histoire des comtes du Poitou*.
2. « ... Plurimi vetustorum heroum generis sui incunabula ad eos Combornenses referunt. » (Baluze : *Hist. Tutel.*, p. 58.)

force physique, commença dans l'histoire féodale de la France l'illustration de sa race. Les chroniques, échos des traditions, en ont fait un monstre et un héros. Ses ennemis l'appelaient *le Boucher*, parce que, de même que celui-ci coupe les viandes avec la hache, de même Archambaud pourfendait ses ennemis avec le glaive sur les champs de bataille [1]. Richard-sans-Peur, duc de Normandie, ne parlait de lui qu'avec admiration et rechercha son alliance en lui donnant la main de sa sœur. Il s'en fit ainsi un puissant appui contre ses ennemis, surtout contre l'empereur Othon de Germanie. La chronique de Vigeois dit que, galant autant que brave, il accepta plusieurs combats singuliers contre les détracteurs de la femme d'Othon IV, accusée d'adultère [2].

Archambaud ne possédait encore que les seigneuries de Comborn et de Ventadour, quand il épousa la sœur du duc de Normandie; et après la mort de celle-ci, il avait épousé, vers 946, Sulpicia, fille de Bernard, vicomte de Turenne. Il ne devint cependant vicomte de Turenne qu'après la mort d'Adémar, son beau-frère; mais ce ne fut pas sans avoir à lutter contre un puissant compétiteur, Ranulfe-Cabridel, vicomte de Rochechouart, qui prétendait au partage de la vicomté, au nom de sa femme, seconde fille de Bernard. Habitué à ne céder qu'à la force, Archambaud en appela aux armes; la guerre fut sanglante. Les vicomtes de Limoges, Gui II et Adémar II, n'y prirent aucune part, ne voulant pas contribuer à augmenter la fortune des deux compétiteurs. Ranulfe, par les armes ou par la ruse, s'empara

1. « ... Macellarius cognominatus est, quia, sicut carnifex carnes securi in macello, sic iste truncabat ense hostes in bello. »

2. Quelques auteurs croient qu'il s'agit de Marie d'Aragon, fille de Sanche II, roi de Navarre; selon d'autres, d'Emma, femme du roi Lothaire, qui fut accusée d'avoir empoisonné son mari. (*Chron. Gauf. Vosiens*; t. VI, *ap. Labbeum.*)

du château de Turenne. Archambaud vint aussitôt l'y assiéger; un jour, armé d'une hache, il brisait une des portes qui, cédant sous ses coups, s'ouvrit devant lui. Mais au moment où il s'y précipitait, une de ses jambes se trouvant engagée entre les deux battants que poussaient avec violence ceux de l'intérieur, il reçut une blessure dont il ne put jamais guérir, ce qui le fit surnommer Jambe-Pourrie (*camba putrida*). Il n'en resta pas moins maître de la place, après avoir fait massacrer ceux qui la défendaient. Son compétiteur, renonçant à ses prétentions, se réconcilia avec lui, et l'aida à assiéger le château de Monceaux, dépendance de l'abbaye de Tulle, qui le tenait du vicomte Adémar des Échelles, et le donnait ordinairement à un abbé laïque, pour prix de la protection que celui-ci lui accordait. Archambaud prétendit y avoir des droits, comme héritier du premier vicomte du Bas-Limousin. Il s'en empara par la force, et le céda à son frère, Ebles, vicomte de Ventadour, qui ne laissa pas de postérité, de sorte que les trois grands fiefs se trouvèrent réunis. On croit qu'il mourut vers 993, après avoir fondé sur ses terres, entre la Vezère et la Dordogne, l'abbaye de Meymac, de l'ordre de Saint-Benoît, qu'il donna ensuite à l'abbaye d'Uzerche, où il eut une tombe, privilége dont jouissaient aussi les seigneurs de Malefaïda, de Saint-Viance, de Blanchefort, de Bré, et plusieurs autres familles illustres [1]. De son second mariage lui étaient nés deux fils, Archambaud, marié à Jourdaine, fille de Bozon II, comte de la Marche, et Ebles, qui eut pour héritage la vicomté de Ventadour.

Aucune famille féodale n'eut plus de célébrité que celle de Comborn; aucun guerrier de cette époque n'eut une plus grande réputation de courage qu'Archambaud Ier, la

1. Mabillon : *Annales*; D. Martenne.

plus vraie personnification des races guerrières du moyen âge. Pour faire oublier ses usurpations et la violence de son caractère, comme aussi pour calmer ses remords, il fit de grandes libéralités aux monastères du pays. En présence de ses deux fils, il avait déjà donné à l'abbaye d'Uzerche l'église de Sainte-Marie et deux manses, l'une située à Cousage, l'autre au village des Bordes [1], à condition que les moines célébreraient, chaque semaine, une messe pour lui et pour les siens, et qu'ils entretiendraient à leurs frais un pauvre admis à vivre dans leur cloître. Comme il se regardait comme seul suzerain de l'abbaye, il voulut que les religieux ne pussent jamais être excommuniés que dans un synode diocésain, et que l'abbé tînt un rang égal à celui de Saint-Martial de Limoges. L'abbaye de Tulle, entre autres concessions, reçut encore de lui et de sa femme deux manses, près d'Alize, dans la vicairie de Naves [2].

Le château de Comborn, si célèbre dans notre histoire féodale par la puissance, par la valeur de ses maîtres et par leurs crimes, était situé dans la commune d'Orgnac, sur un rocher, au pied duquel coule la Vezère. On n'y voit plus aujourd'hui que des ruines sous lesquelles règnent de vastes souterrains, où le voyageur craindrait de s'aventurer, et quelques pans de murs, dont la solidité résiste depuis des siècles aux hommes et au temps. Si ce n'était le bruit de la Vezère qui mugit et se brise contre des masses de granit, un silence de mort assombrirait cette solitude de ruines et de deuil. Au milieu de ces pierres tombées des

1. Cartul. d'Uzerche.

2. Justel : *Hist. des vicomtes de Turenne.* — Baluze : *Hist. Tutel.* L'église de Naves est remarquable par de magnifiques sculptures dues aux frères Duhamel de Tulle. Cet ensemble de symboles religieux, ces ciselures admirablement fouillées, ces statues pleines de vie, et le magnifique cadre du maître-autel, font le plus grand honneur au talent des deux artistes, qui vivaient vers la fin du XVII[e] siècle.

voûtes du manoir, le laboureur indique la place d'un puits profond, dans lequel les vicomtes de Comborn précipitaient, dit-on, leurs ennemis, surpris dans les environs, ou vaincus dans les batailles. Il fut une époque où tant de haines s'élevaient contre la noblesse, qu'on inventa contre elle les plus injustes accusations. Sans doute elle eut ses erreurs, mais elle eut aussi ses vertus.

A Archambaud Ier, dit Jambe-Pourrie, succéda son fils aîné, Archambaud II, qui ne tarda pas à laisser en mourant son riche héritage à son frère Ebles Ier, déjà en possession de la vicomté de Ventadour. Ebles eut l'humeur guerrière et aventureuse de sa race. Le jeune vicomte prit part à tous les événements de son temps, défendit et dépouilla tour à tour les abbayes du Limousin : pour avoir réprimé une sédition des moines d'Uzerche contre leur abbé, il obtint de celui-ci, à titre de récompense, tous les droits qu'avait l'abbaye sur le village de Bar. Il soutint aussi une lutte acharnée contre Gaubert, un des seigneurs de Malemort, famille déjà puissante, qui prétendait ne devoir au roi que l'hommage, et *non l'est, ne chevauchée de droit* [1]. Les deux partis eurent de nombreux alliés parmi les barons de la contrée, car la haine se perpétuait à cette époque dans les rangs de la féodalité, comme autrefois dans les tribus germaniques. Witard, seigneur de la Roche-Canilhac, fils d'Adémar, marié à Farelda, fille de Ranulfe-Cabridel, vicomte d'Aubusson, défit les troupes d'Ebles dans les environs de Tulle [2]. Le vaincu, dangereusement blessé, fut sauvé par les siens qui le transportèrent en toute hâte dans le monastère de Saint-Martin de Tulle, où les moines lui donnèrent des soins qui rétablirent sa santé. En reconnaissance de cette hospitalité, il leur céda plusieurs terres dans

1. Laroque : *Traité du Ban et Arrière-Ban.*
2. *Chron. Gauf. Vosiens.*

le Bas-Limousin et dans les environs de Creissac en Querci. Après d'autres combats, où la victoire resta indécise, Gaubert de Malemort fut fait prisonnier. Ebles le retint étroitement dans un de ses châteaux, nommé *Melurensis*, et se disposait à l'y faire périr, lorsque les hommes de la terre de Malemort attaquèrent la forteresse, y mirent le feu, et la détruisirent de fond en comble, après avoir délivré leur maître, qui prit le bâton de pèlerin et alla mourir sur les routes de Jérusalem, où le suivirent bientôt Guillaume-Taillefer II, comte d'Angoulême, Isambert, évêque de Poitiers, Jourdain, évêque de Limoges, et Foulques, comte d'Anjou. Le peuple, touché de ses malheurs et admirateur de ses vertus, l'honora longtemps comme un saint[1].

Le château de Malemort était, dès cette époque, un des plus forts de la contrée. Situé, près de Brive, à l'extrémité d'une colline, qui domine la vallée arrosée par la Corrèze, on n'y arrivait que par un chemin tortueux, longeant plusieurs enceintes de murailles crénelées, qui défendaient l'approche d'un donjon, haut de plusieurs étages, dont les voûtes écroulées couvrent encore, comme d'une seule pièce, le sommet de la colline. L'historien qui étudierait ces ruines gigantesques y reconnaîtrait la forme des châteaux du quatrième siècle, si bien décrits par Sidoine Apollinaire[2]. Cette position, avec ses ruines, est sans contredit une des plus curieuses du Limousin.

La guerre entre Ebles, vicomte de Turenne, et Gaubert de Malemort, à laquelle prirent part, selon leurs intérêts, tous les grands vassaux du Limousin, ne fut pas la seule dont le peuple avait eu à souffrir. De graves inimitiés, nées de l'am-

1. *Chron. Adem. Cabanens.*

2. ... Ambiet altis
Mœnibus et celsæ transmittent aera turres.
(*Carm.* XXII.)

bition qui armait les vassaux de la vicomté de Limoges les uns contre les autres, poussèrent aussi Gui de Lastours, surnommé *Tête-Noire*, partisan des aventures périlleuses, à attaquer le seigneur d'Authefort, qui pouvait menacer les extrêmes limites de ses possessions du côté du Périgord. Adémar II, de Limoges, avait pris dans cette querelle le parti d'Authefort, parce qu'il craignait d'avoir plus tard à compter avec ceux de Lastours. Les deux alliés ne firent d'abord qu'une guerre d'embûches, se cachant dans les forêts, d'où ils ne sortaient que pour surprendre leur ennemi, pour ravager les terres et piller les chaumières.

Gui de Lastours devenant tous les jours plus audacieux, le vicomte de Limoges, pour se prémunir contre lui, laissa quelque temps son allié livré à lui-même, et mit tous ses soins à fortifier son château de Ségur, bâti par ses ancêtres sur un rocher escarpé, protégé par un cours d'eau et par une ceinture de hautes collines. Cette position militaire, célèbre dès le huitième siècle, avait vu se grouper peu à peu autour de son enceinte plusieurs petits vassaux accourus pour se mettre à l'abri sous ces fortes murailles. Ce fut l'origine de la petite ville de Ségur, fameuse dans la suite comme siége d'une cour de justice et comme séjour préféré à tout autre par l'illustre maison de Bretagne.

Ce n'était pas la seule place de guerre des vicomtes de Limoges. Dans la plaine, du côté d'Excideuil, d'autres châteaux forts d'assiette formaient autant de postes avancés dont la défense était confiée à quelques membres de la même famille, et dont le plus important fut longtemps celui de Châlus, qui commandait une vaste étendue de pays contre les comtes de Périgord. Pour se prémunir aussi contre les habitants de Limoges qui, souvent excités par l'abbé de Saint-Martial, venaient ravager leurs terres, les vicomtes avaient aussi fait construire le château de Bré,

point intermédiaire entre ceux de Lubersac et de Coussac-Bonneval qu'il surveillait, puissante citadelle placée sur le sommet d'une colline, défendue par plusieurs bastions de forme carrée, qu'entouraient d'épaisses murailles garnies de créneaux et réunies entre elles par des saillies et des barbecanes [1]. L'ensemble formait diverses enceintes : dans celle du milieu était le donjon, dont on ne pouvait approcher qu'en passant sous deux tours, ou en s'engageant dans de vastes souterrains pratiqués sous la place. Du haut de ces remparts, on pouvait surveiller d'autres postes fortifiés, situés dans les alentours, comme celui de Masseré, placé sur un point culminant, d'où la vue s'étendait jusqu'aux environs de Turenne, d'Issandon, et jusqu'aux cimes aériennes du Cantal et du Puy-de-Dôme [2]. Toutes ces positions stratégiques de la vicomté de Limoges, dans cette partie du Bas-Limousin, formaient comme un cercle dont le centre était la forteresse de Ségur, où s'étaient arrêtées les bandes des Normands.

Malgré tous ces moyens d'attaque ou de défense, Gui de Lastours, soutenu par Elie, comte de Périgord, et par Ebles, vicomte de Turenne et de Comborn, enleva au vicomte de Limoges le château de Bré, et pour braver son ennemi, fit construire, sur une colline, presque en face de Ségur, un château, plus tard Pompadour, quand des constructions plus grandioses et plus élégantes eurent couronné le faîte de cette colline, d'où l'œil embrasse un lointain horizon [3].

1. Le château de Bré fut en partie détruit vers 1242. On y remarque encore quelques vestiges d'une tour située dans la partie nord, la base d'une autre placée au centre, et une troisième en partie conservée, au nord-est. (*Arch. de la vicomté de Limoges*, à Pau, série E, n° 607.)

2. Le château de Masseré est placé sur une colline haute de 400 mètres.

3. Ce n'est que dans la seconde moitié du XIIe siècle que Pompadour paraît avoir été une seigneurie distincte de celle de Lastours. On croit que le premier qui prit ce nom fut Geoffroi Hélie, d'origine milanaise, amené en France, après la croisade, par Louis VII qui, pour récompenser ses services,

Comptant sur la forte assiette de cette forteresse, il s'avança sur les limites de la vicomté qui touchaient au Périgord, y brûla le château de *Jardana*, pour se venger du seigneur, son ennemi, qui, par dérision, le comparait à un ouvrier : « *Eum similem fabri cachinando vocaverat*, » prenant à la lettre ce que rapportaient les chroniques de Fulchérius, le courageux et habile adversaire des Normands, qui avait fait de Ségur la principale place forte du pays. D'Authefort, d'accord avec le vicomte de Limoges, mit fin à cette guerre en venant avec toutes ses forces attaquer le château de Pompadour. Il trouva les hommes d'armes de Gui campés, à quelque distance de la place, près d'une ancienne chapelle, située au milieu d'une vaste forêt, les attaqua à l'improviste, resta maître du champ de bataille, et détruisit la chapelle, pendant que son ennemi opérait sa retraite en bon ordre [1].

Les deux partis, cédant aux supplications du clergé et à la crainte de l'excommunication, suspendirent quelque temps les hostilités. Quelques-uns de leurs adhérents, en signe de repentir, firent aux églises et aux abbayes d'importantes donations. D'autres partirent pour la Terre-Sainte. Ebles, vicomte de Turenne et de Comborn, demeura dans sa famille, où éclatèrent bientôt de sanglantes discordes, dont il fut la première cause par la violence de ses passions. Dégoûté de sa première femme, Béatrix, fille du duc

lui aurait d'abord donné le titre de seigneur de Ségur et lui aurait fait épouser une femme de la famille de Lastours, qui lui aurait apporté en dot une partie des terres situées à Arnac. Geoffroi Hélie aurait alors fait construire sur l'emplacement de la petite citadelle, élevée par Gui de Lastours, le château appelé Pompadour du mot italien *Pompadora*, à cause de l'importance de cette construction. Quoi qu'il en soit, c'est bien avec Geoffroi Hélie que commence, vers 1179, la généalogie des seigneurs de Pompadour, tous portant le nom d'Hélie. (*Le P. Anselme.*) Le château de la Rivière, dont on voit encore les belles ruines, près de Pompadour, fut bâti par les seigneurs de la famille de Livron.

1. *Chron. Gauf. Vosiens.*

de Normandie, il l'avait répudiée pour épouser Péronelle, d'une obscure condition, et pour que l'Eglise lui pardonnât cette union et la légitimât, il avait donné aux moines de Tulle neuf borderies, situées à Malaval (*Malavallis*[1]), avec les hommes libres ou serfs qui s'y trouvaient, associant à cet acte d'une fausse générosité, Péronelle, sa seconde femme, et les enfants nés de la première[2]. De son second mariage naquirent Ebles et Robert, que quelques annalistes assurent être nés de Péronelle avant la répudiation de Béatrix. Robert, le plus jeune, fut l'objet des prédilections de son père, à tel point que cette préférence excita la jalousie d'Archambaud, qui, outre l'indignation vivement ressentie de l'injure faite à sa mère, craignait que le fils de l'étrangère n'eût la meilleure part de l'héritage paternel; aussi avait-il quitté en pleurant le château de Comborn pour aller retrouver sa mère délaissée. L'union était impossible entre les enfants des deux lits, les altercations continuelles. Vainement le père chercha-t-il à les réconcilier, en les associant avec sa dernière femme à une donation en faveur de l'église de Belmont (1030); il ne put éviter que sa maison ne fût souillée par un grand crime. Un jour, Archambaud, irrité contre Robert, l'assassina de sa propre main. Le père chassa de sa maison le fratricide qui, pendant quelque temps, erra de manoir en manoir. Le plaisir de la vengeance satisfaite rapprocha enfin le père et le fils. Le jeune Archambaud, partageant toutes les haines de sa famille contre ceux qui en avaient été les ennemis, tua, dans une embuscade, Witard de la Roche-Canilhac qui, quelques années auparavant, avait fait au vicomte de Turenne une blessure incurable. Ebles, appréciant le dévouement de son fils, se mon-

1. Malaval était situé dans la viguerie de Chamboulive.
2. Justel : *Hist. des vicomtes de Turenne, preuves*, p. 27.

tra alors disposé à pardonner. Une entrevue eut lieu, par les soins de quelques amis, dans les environs de Tulle, et le fratricide reçut son pardon à l'endroit même où il avait vengé son père.

Archambaud II, qui succéda à son père dans la vicomté de Comborn, tandis que celle de Turenne restait à Guillaume, son frère, épousa Rotberge de Rochechouart, proche parente d'Adémar II de Limoges. Ambitieux comme les autres d'accroître sa fortune, il fit souvent la guerre à ses voisins pour s'enrichir de leurs dépouilles, et ne respecta pas mieux les abbayes. Celle de Vigeois, dont l'église venait d'être consacrée par l'évêque de Limoges (1048), fut envahie à main armée, ses moines mis en fuite, et les serfs massacrés sur une partie de ses terres. Pour faire croire au clergé qu'il n'avait plus à redouter de telles violences, et pour se faire pardonner ses usurpations, il distribua aux autres maisons religieuses du pays une partie de ce qu'il avait enlevé à Vigeois; celle d'Uzerche en eut une large part. Blessé mortellement d'un coup d'épée, après une vie pleine d'aventures, de périls et de sacriléges, il demanda à être enterré dans l'abbaye de Tulle; et, le jour de ses funérailles, Rotberge, sa veuve, qui avait vainement tenté de modérer son ambition, fit en son nom de nombreuses aumônes [1] (1059).

Sa mort ne rendit pas la paix au Limousin : peu de temps après, Gui de Lastours recommença la guerre contre Adémar II, qui eut pour allié Gaucelme de Pierre-Buffière. Le vicomte de Limoges, ne pouvant résister à son ennemi, et voyant presque toutes ses terres ravagées, fut réduit à demander la paix. Le vainqueur, après cette réconciliation,

1. Archambaud II laissa pour lui succéder Archambaud III, qui fut vicomte de Comborn, Ebles, vicomte de Ventadour. Une fille nommée Unia fut mariée à Rigaud de Carbonnière. Ebles fut la tige des vicomtes de Ventadour, qui se continua jusqu'au mariage de Blanche, fille de Charles de Ventadour, avec Louis de Lévi, comte de la Voulte (1460).

parut plusieurs fois à la cour de Limoges, dont il aimait les fêtes; il y mourut le 1[er] des calendes d'août 1046, des suites d'une ancienne blessure, laissant de grands biens à sa famille, et à son pays une mémoire illustrée par son courage. Engalcia, sa veuve, après avoir signé une charte par laquelle elle donnait à l'abbaye d'Uzerche l'église de Favars, qu'elle avait eue en dot de son père, le seigneur de Malemort, et que tenait en fief un nommé Archambaud, fils de Robert [1], renonça au monde pour passer le reste de ses jours dans le monastère d'Arnac, que ses pieuses mains et ses libéralités avaient aidé à construire. Elle y fut inhumée, en dehors de la porte conduisant du cloître à l'église, choisissant cet emplacement, persuadée que les fidèles, qui se rendaient aux offices, prieraient pour elle en passant près de sa tombe. Aujourd'hui, le cloître et la tombe ont disparu; mais pour qui connaît l'histoire du pays, il est impossible de ne pas y évoquer les souvenirs du passé, les traditions de la gloire chevaleresque et des pieuses vertus, quand on entre dans cette vieille église isolée, comme une veuve qui pleure un époux et des enfants bien-aimés.

La piété et les bonnes œuvres de la châtelaine de Lastours nous apparaissent comme d'autant plus louables, qu'elles avaient alors peu d'imitateurs dans les rangs de la féodalité, toujours disposée à s'enrichir des dépouilles des abbayes. A la même époque, celle de Vigeois surtout subit d'odieuses dévastations de la part de plusieurs seigneurs de la contrée, qui lui imposèrent quelque temps des abbés laïques [2]. Après avoir vu enlever les riches ornements de leur église, et le trésor rempli des aumônes

1. Gui, Gérard et Gouffier de Lastours, fils de la donatrice, signèrent aussi à cette charte, en présence d'Archambaud III de Comborn. (*Cartul. de Beaulieu*, ch. XIV[e].)

2. *Chron. Gauf. Vosiens.* : *Gall. Christ.*, t. 2; *Instrum. eccles. Lemovicens.*

du peuple, les religieux eurent encore la douleur d'être témoins de l'incendie qui dévora presque tous leurs bâtiments, les registres où étaient écrits leurs priviléges, et les livres les plus précieux, à la décoration desquels avaient travaillé d'intelligents artistes. L'incendie n'était pas éteint que les envahisseurs les poursuivaient comme des bêtes fauves, ravageaient leurs fiefs dont les malheureux serfs fuyaient épouvantés. Les religieux acceptèrent ces épreuves comme un châtiment du Ciel infligé à leurs propres fautes, car depuis quelque temps, l'ordre et la discipline n'existaient plus dans leurs cloîtres; ils se repentirent et s'humilièrent devant Aymar, abbé de Saint-Martial de Limoges, qui leur donna pour abbé le pieux Gérard de Lestrade, à qui ils durent de retrouver leur ancienne prospérité par une sévère réforme [1]. Bernard de Bré, de la famille de Lastours, pour réparer tant de désastres, et en expiation de ses fautes, leur donna plusieurs terres de sa seigneurie. Gui II de Lastours, avec Gérard et Gouffier, ses deux frères, encore en bas âge à la mort de leur mère, signèrent à une charte par laquelle ils s'engageaient à exécuter toutes les donations antérieures [2] (1073-1076).

Archambaud III de Comborn qui, comme d'autres grands vassaux, avait aussi envahi les biens de l'Église, manifesta aussi son repentir par de pieuses offrandes; voulant faire

1. Selon d'autres, l'auteur de cette réformation fut Hugues et non Aymar. Ce dernier, en effet, n'avait pas su maintenir la discipline dans sa propre abbaye. (*Art de vérifier les dates. Ex chron. S. Martialis Lemovic., ap. Labbeum.*)

2. Geoffroi de Vigeois nous établit ainsi la généalogie de la famille de Lastours, après Gui Ier et Engalcia : Gui II, inhumé à Arnac, père de Gui III, de Gérard et de Gouffier. Gui III, mort à Jérusalem; son fils Ollivier, tué près d'Ayen et enterré à Arnac. Gui IV, qui épousa Mathilde, mère de Bozon, vicomte de Turenne. De ce mariage, Gui V et Gouffier. Gui V épousa Elisabeth, fille de Gui Flamenc, et Ollivier, son frère, Alpaïde, fille de Gaucelme de Pierre-Bufière. De cette dernière naquirent Gui, évêque de Périgueux en 1219, et Rodulfe qui fut moine. Séguin de Lastours, époux de Brunissende,

oublier qu'un jour, irrité contre les moines de l'abbaye de Tulle, il en avait fait massacrer douze dans l'intérieur même du cloître, il donna à l'abbé la chapelle de Saint-Gencst (*Genesta in vicaria Cambolivensis*) (1071)[1]. Il obtint aussi de Gui, évêque de Limoges, comme expiation de ses fautes, de fonder le monastère de Meymac, de l'ordre de Saint-Benoît, à condition qu'il ne relèverait que de lui-même et qu'il serait exempt de tous droits seigneuriaux (1080)[2]. Ce monastère, soumis à l'abbaye d'Uzerche, restitua à celle-ci l'église d'Objat, donnée autrefois en fief à la famille de Comborn. Archambaud III consentit quelque temps après à cette restitution, en présence de Rotberge, sa mère, d'Emengarde, sa femme, de Bernard, son frère, et de plusieurs de ses vassaux, tels que Gauthier de Mirabel et Gérard de Seilhac (1085). L'évêque de Limoges, se défiant de la bonne foi du fondateur de Meymac, ne voulut faire la dédicace de la nouvelle église qu'après cette concession; il exigea de plus que les religieux eussent le libre choix de leur abbé, mais à condition que celui-ci aurait fait profession dans l'abbaye d'Uzerche, ou qu'il y viendrait accomplir cette cérémonie avant de prendre possession de sa dignité[3].

La mort d'Archambaud III de Comborn fut l'occasion de sanglantes discordes dans la famille. Ce grand seigneur avait laissé la tutelle d'Ebles II, son fils, à Bernard, son

fille d'Aymeri d'Aixe, fut père de Gérard et de Séguin. Ce dernier épousa Aimelina, fille de Bertrand de Born, et fut père de Gérard et d'Arnulfe. Gouffier de Lastours, surnommé le Grand, époux d'Agnès d'Aubusson, fut père d'un autre Gouffier qui mourut à la croisade de Louis VII. Malgré ces renseignements, il est difficile de dire au juste en quelle année vivaient les divers membres de cette famille.

1. Mabillon : *Acta S. Benedict.*, t. 1.

2. Mabillon et D. Martenne ne sont pas d'accord sur la fondation du monastère de Meymac. Le premier l'attribue à Ebles, le second à Archambaud III. Les donations faites par l'un et par l'autre donnent lieu à cette confusion.

3. *Gall. Christ.*, t. II : *Instrum. Eccles. Lemovic.*)

frère, qui ne devait remettre le fief de Comborn au jeune vicomte, que lorsqu'il serait en âge de porter les armes. Bernard paraissait devoir être un tuteur intègre ; on le remarquait par sa piété, et on l'avait vu travailler, comme un simple ouvrier, à la reconstruction de l'abbaye de Tulle, naguère en partie détruite par un incendie ; mais quand le temps de se dessaisir de l'administration fut venu, il hésita et laissa voir jusqu'où pourrait l'entraîner son ambition. Ebles II, indigné, à la tête de quelques hommes d'armes, accourut comme un conquérant, prendre possession du château de Comborn, d'où son oncle s'était enfui, y laissant sa femme qui n'avait pas eu le temps de le suivre, et sur laquelle l'envahisseur exerça une affreuse vengeance. Malgré ses larmes et ses prières, il la souilla de sa lubricité, espérant que son mari la répudierait après cette flétrissure. Bernard la reprit ; mais comme il lui fallait du sang pour laver cet affront, il se présenta bientôt avec quelques hommes d'armes à la porte du château de Comborn, prodiguant les injures et les menaces au jeune vicomte, qui célébrait sa honteuse victoire dans une orgie, et qui, échauffé par le vin, animé de colère, s'arracha des bras de ses compagnons, s'élança contre son oncle, retiré de l'autre côté de la Vézère, le poursuivit par le chemin qui conduisait d'Allassac à Vigeois, jusqu'auprès de l'église de Saint-Martial d'Estivaux, et tomba dans une embuscade où il fut pris et tué sur place par un chevalier de son oncle, nommé Etienne de Bossac ; d'autres disent par Bernard lui-même.

Il avoua ses crimes à ses derniers moments, demanda pardon à Dieu et aux hommes, s'arracha les cheveux et les jeta en l'air, en signe de repentir [1]. Durant plusieurs jours,

1. *Chron. Gauf. Vosiens.* L'auteur de cette chronique, si précieuse pour l'histoire du pays, nous apprend qu'il eut pour père Geoffroi de Breuil, qui habitait Clermont, près d'Excideuil, et parent des seigneurs de Lastours, du

les pauvres serfs de la vicomté de Comborn vinrent en foule prier pour lui, et offrir des aumônes aux moines qui gardaient son cadavre. On le transporta ensuite à Tulle, où il fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Martin, par les soins d'Etienne Baudri, moine guerrier, qui l'accompagnait partout, et qui, selon la coutume du temps, lava son corps avant de le confier à la terre. Comme il n'avait pas été marié, sa mort livra la vicomté de Comborn à Bernard, son meurtrier, troisième fils d'Archambaud II. Celui-ci, pour que les moines lui pardonnassent son usurpation, et pour le repos de l'âme de sa victime, donna à l'abbaye de Tulle le village de Tilie (*de Tilio*), et jura, la main sur l'autel, que dans le meurtre de son neveu, il n'avait fait que repousser la force par la force [1]. Dans cette vieille société féodale, les grands n'étaient pas plus irréprochables qu'ailleurs ; l'abus de la force et l'exercice du pouvoir engendraient toutes sortes de crimes ; mais très-souvent aussi la foi et le repentir revendiquaient leurs droits sur ces âmes moins corrompues qu'égarées.

côté de sa mère appelée Luce, fille de Bernard Marchais et d'une sœur des seigneurs de Noaillé, descendants des seigneurs de Lastours. Dès son enfance, Adémar fut admis à l'école du monastère de Saint-Martial de Limoges; il y était à l'époque des funérailles d'Ebles, abbé de Tulle, qui furent célébrées en 1151, « n'étant, dit-il, qu'enfant et à l'école ». Il prit l'habit et fit profession vers 1160, et ne fut ordonné prêtre que sept ans après. En 1177, il fut élu prieur de Vigeois. Ce fut dans cette abbaye qu'il commença à écrire la chronique de Vigeois, appelée quelquefois *Chronique de Saint-Martial*, parce que peut-être elle y fut terminée. (*Scriptor. rer. Gall.*, t. XI, XII.) Geoffroi fut très-lettré et si désireux de s'instruire qu'il fit venir d'Espagne un exemplaire d'une chronique latine faussement attribuée à Turpin, archevêque de Reims, dans laquelle il était question de l'expédition de Charlemagne dans la vallée de l'Ebre : « Je viens de recevoir, écrit-il à ses confrères de Saint-Martial, l'histoire des glorieux triomphes de l'invincible Charles et des faits glorieux du grand comte Roland. Je l'ai corrigée avec le plus grand soin, et l'ai fait copier, par la considération que nous n'avons su jusqu'ici de ces événements que ce que les jongleurs en ont rapporté dans leurs chansons. »

1. Baluze : *Hist. Tutel.*

CHAPITRE VII

ADÉMAR III. — LA PREMIÈRE CROISADE

Les grandes familles féodales et l'Église à la mort d'Adémar II. — Ravages de la peste dans le Limousin; récits des chroniques. — Adémar II, jaloux de l'abbaye de Saint-Martial. — Le pape Urbain II prêche la première croisade. — Il visite Uzerche. — Note sur Burdin, moine d'Uzerche. — Le pape à Limoges; ses prédications dans l'église de Saint-Martial. — Adémar dénonce l'élection de l'évêque Humbald, d'accord avec Gérard, abbé d'Uzerche. — Mort de Guillaume d'Uriel. — Guillaume IX et les croisés du Limousin à Limoges; réunion à l'abbaye du Châlard. — Les croisés du Limousin. — Gouffier de Lastours, ses exploits. — Note sur son tombeau. — Grégoire de Béchade, poëte et troubadour. — Gui de Lastours à la cour du comte de Poitiers. — Exploits de Raymond Ier à la croisade. — Ses fondations religieuses; le château de Turenne. — Note sur la vicomté. — Les évêques de Limoges. — Guerres entre Adémar III et les seigneurs de Pierre-Buffière. — Note sur Gérard, abbé de Saint-Augustin. — Le seigneur de Pierre-Buffière fait prisonnier. — Traité de paix. — Intervention de Gérard, évêque d'Angoulême, dans les élections canoniques; sentence en faveur de l'abbaye d'Uzerche; l'abbé de Cluny à Lubersac. — Saint Bernard et le duc d'Aquitaine. — Les incendies et la famine à Limoges. — Adémar III fait prisonnier par Ebles de Ventadour; il est mis en liberté. — Ambition et crimes de Marie des Cars. — Les malheurs d'Adémar III. — Guerre à l'occasion d'Emma de Limoges. — Louis VI et son fils à Limoges. — Mort d'Adémar III. — Progrès du luxe et du commerce à Limoges. — Assaut de prodigalités entre le comte de Poitiers et le vicomte de Limoges. — Compétitions au siége épiscopal; Amblard et Gérard.

Adémar II avait administré la vicomté de Limoges durant près d'un demi-siècle, mais sans pouvoir imposer sa volonté d'une manière absolue, parce que tout autour de lui de grandes familles s'étaient rendues indépendantes, et possédaient à ce titre autant de petits États toujours disposés à s'affranchir de toute suzeraineté; celles de Turenne, de Comborn, de Ventadour, de Lastours, ayant groupé autour

d'elles tous les éléments secondaires de la féodalité, se prétendaient parfois supérieures aux vicomtes de Limoges. L'Église, tour à tour enrichie ou dépouillée, quoique pouvoir essentiel dans la hiérarchie féodale, ne résistait aux envahisseurs que par son influence sur le peuple, toujours disposé à se ranger de son côté, parce que là seulement se faisait l'application des grands principes d'égalité, de justice et d'ordre hautement proclamés par le christianisme, comme fondements de toute société. Pouvait-il en être autrement à une époque où l'Église seule intervenait pour calmer les haines, modérer les ambitions, dire anathème aux mauvaises passions, prodiguer des consolations dans les grandes calamités publiques, dans tous les fléaux dont eut tant à souffrir le peuple dès le xe siècle et jusqu'au xie?

« Alors, disent les chroniques de Limoges [1], tomba sur « les humains une peste de feu, si âpre et furieuse, qu'elle « brûlait les corps indifféremment, tant que tout était infect « de maladie. Grande confusion, chacun faisant ce que bon « lui semblait, et provoquant l'indignation de Dieu, qui « avertit les hommes et leur distribua des peines salutaires. « D'ailleurs, le peuple du Limousin ne rendait pas à saint « Martial les honneurs qu'il avait accoutumés. La vengeance « de Dieu fit descendre sur la terre un feu de soufre très- « ardent. Les vivants en étaient frappés, étaient consumés « jusqu'à la mort ; les uns se sentant pris aux pieds, les « autres aux mains ; et de ces extrémités le mal gagnait « le cœur. Petits et grands, jeunes et vieux, hommes et « femmes, étaient infectés de cette peste, et aimaient mieux « mourir que vivre. On jetait de l'eau sur les parties affec- « tées pour les rafraîchir, et l'on voyait incontinent qu'il « s'élevait une fumée avec des puanteurs insupportables.

1. Chron. mss.

« La fureur du mal pressait de telle sorte, qu'ils deman-
« daient qu'on leur coupât les bras, les autres pieds et « cuisses. Les plaintes et cris s'entendaient de tous côtés, « tant de jour que de nuit. On ne voyait partout que « maladies, désolation et mortalité. On vint principalement « à Limoges, pour y trouver remède par l'intercession de « saint Martial. Plusieurs y furent guéris; les autres, n'en « pouvant plus, rendaient l'esprit. »

Adémar III avait succédé à son père au milieu de ces tristes épreuves : au lieu de secourir les malheureux, de vivre en paix avec ses voisins, d'écouter les exhortations du clergé et de se disposer à prendre part à la première croisade, il ne songea qu'à satisfaire son ambition, même au détriment de l'Église de Limoges, que ses ancêtres avaient enrichie. Presque toujours il se montra jaloux de la fortune de l'abbaye de Saint-Martial, où les fils des plus grandes familles venaient depuis longtemps solliciter l'honneur de porter la robe de bure, que plusieurs d'entre eux échangeaient ensuite pour la crosse et la mitre.

Le concile de Clermont, à la voix du pape Urbain II et de Pierre-l'Hermite, venait de décider le grand mouvement religieux qui entraînait les peuples et les rois à la délivrance du saint Sépulcre. Le Limousin eut une grand part d'enthousiasme dans cette héroïque et sainte résolution, dont les résultats devaient changer l'état politique du vieux monde. Urbain II, après avoir visité les principales provinces de la France, honora de sa présence l'abbaye d'Uzerche, où il se reposa de ses fatigues, le jour de la fête de saint Thomas [1]. Partout, sur son passage, les églises

1. Lorsque Urbain II visita l'abbaye d'Uzerche, il y avait parmi les religieux un jeune moine nommé Burdin, né dans les environs, au village de Violange. Bernard, archevêque de Tolède, qui accompagnait le pape, l'emmena avec lui en Espagne. Devenu évêque de Coimbre, il alla visiter la Terre-Sainte, et fut honorablement reçu à Constantinople à la cour des empereurs.

sortaient de leur trésor leurs plus magnifiques ornements, resplendissants de l'éclat de l'or et de l'argent; les populations accouraient au-devant de lui, demandant, avec un élan impossible à décrire, d'avoir, dans cette héroïque et sainte entreprise, leur part de dangers et de gloire. Les grands réunissaient leurs vassaux, préparaient leurs bannières et leurs armes pour les grands combats du Christ; les serfs prenaient leurs habits de fête, comprenant, par un instinct providentiel, qu'ils devaient trouver dans leur dévouement une part de la liberté et de l'égalité que l'Évangile promet à tous. Des processions de moines de tous les ordres sortaient des cloîtres, chantant la gloire des saints qui avaient combattu, montrant à la foule la croix qui a sauvé le monde par l'héroïsme de la foi.

En quittant Uzerche, l'héritier des apôtres se dirigea vers Limoges, salué sur sa route par les acclamations de la foule, prosternée pieusement à ses pieds, et par ceux qui, retenus par l'âge ou les infirmités, ne pouvaient assister aux péripéties de cette grande épopée catholique. Reçu par tous les vassaux de la vicomté, à la tête desquels se trouvait sans doute le vicomte Adémar, il entra comme en triomphe dans la ville, vint à l'église des Filles de Sainte-Marie de la Règle, où il célébra la messe de minuit, en

De retour en Portugal, il fut appelé à l'archevêché de Braga. Brouillé avec son ancien protecteur, légat du pape, il vint à Rome se mettre sous la protection de Pascal II, qui le chargea de négocier la paix avec l'empereur Henri V. Henri V vint en Italie pour y recevoir la couronne impériale; mais le pape, effrayé, s'étant retiré au Mont-Cassin, il fut couronné par Burdin qui, soutenu par lui, fut bientôt après élevé à la papauté sous le nom de Grégoire VIII. De là un schisme par suite de l'élection contraire de Gélase II, qui vint mourir en France à l'abbaye de Cluny (1119), et de l'avénement de Calixte II. Alors Burdin, réfugié dans Sutri, trahi par les habitants, livré à son compétiteur, chargé de fers, insulté par la population de Rome, fut condamné à une prison perpétuelle. Il y mourut dans un âge très-avancé, regrettant d'avoir échangé la robe de bure du moine d'Uzerche pour la pourpre romaine. (BALUZE : *Vita Mauritii Burdini.*)

actions de grâces de son heureux voyage. Le lendemain, il pontifia dans celle de Saint-Martial, prit place sur le siége épiscopal, la tête ceinte d'une couronne, comme un triomphateur. Le troisième jour, ayant toujours pour cortége la noblesse, et précédé de tous les grands dignitaires de l'Église, venus des provinces voisines, il fit la dédicace de l'église cathédrale consacrée à saint Étienne. Le jour suivant eut lieu la même cérémonie pour la basilique royale de Saint-Sauveur, dont il confirma tous les anciens priviléges. A ces dédicaces, brillantes fêtes aimées des grands seigneurs, des hommes libres et du pauvre peuple, assistèrent plusieurs archevêques et évêques, Hugues de Lyon, Audebert de Bourges, Amatus de Bordeaux, Robert de Pise, et Granger de Reims qui portait les insignes de primat des Gaules; venaient ensuite les évêques, Brunô de Signi, Pierre de Poitiers, Arnauld [1] de Saintes, Renaud de Périgueux, Raymond de Rhodez et Humbald de Limoges. Après que le pape eut béni l'eau, tous les prélats firent le tour des églises dédiées en les aspergeant.

Après avoir consacré les autels de Saint-Sauveur et de Saint-Étienne, Urbain II célébra la messe dans la cathédrale, puis il sortit pour bénir la foule qui se tenait à l'extérieur. Les assistants étaient en si grand nombre, que tout autour de la ville, à un mille de distance, on n'apercevait que des têtes d'hommes agenouillés. Les offrandes, apportées par les fidèles de tous les rangs furent si nombreuses, que la vaste enceinte de l'église, appelée *Gauteau*, dont le sépulcre de saint Martial occupait le centre, ne put les contenir [2].

Ce fut dans l'église de l'abbaye de Saint-Martial qu'Urbain II raconta les douleurs du christianisme, les profana-

1. Ramnulf, selon d'autres.
2. Besly : *Ext. du Cartul. de Limoges*, p. 409.

tions des musulmans au tombeau du Christ, excita la foule à s'armer pour la guerre sainte, promettant à tous le pardon des péchés et les indulgences des miséricordes divines accordées au mérite des saints. Le cri de guerre, Dieu le veut! retentit aussi fort, aussi unanime qu'au concile de Clermont. Après cette cérémonie, on ne voyait dans les rues de la ville que des ducs, des comtes, des barons portant sur leurs vêtements le signe de la Rédemption, et à leur suite leurs vassaux qui demandaient à les suivre, des vieillards heureux de promettre leurs derniers jours à cette expédition, des enfants empressés d'essayer la vie par de saints dévouements; des mères, des épouses implorant, comme une faveur, leur part de dévouement dans ce réveil sublime de la foi chrétienne. Si l'historien n'était forcé de reconnaître, dans ce grand mouvement de l'humanité, la main de Dieu qui conduit les sociétés, à leur insu, à de nouvelles transformations, il serait tenté de n'y voir qu'un élan de fanatisme, et se voilerait la face à l'aspect de cette foule sortant des églises, émue par d'éloquentes paroles, croyant que tout lui serait facile si elle pouvait toucher à cette terre sanctifiée par le Calvaire; puis, avide de venger les insultes faites à sa foi, poursuivant les juifs, les arrachant tremblants de leur demeure, les traînant à la porte des églises, ou sur les places publiques, pour les forcer à se convertir; pillant les biens de ceux qui fuyaient, égorgeant ceux qui résistaient. L'Église alors si puissante ne put pas toujours réprimer ces violences : le peuple, trop ardent dans ses colères contre les descendants des meurtriers du Christ, était encore trop ignorant pour comprendre que la religion ne s'impose jamais par la force [1].

Si le vicomte de Limoges fut loin de partager l'enthou-

1. *Chron. Vosiens.*

siasme des premiers croisés, il n'en chercha pas moins à tirer parti de la présence du pape pour satisfaire sès rancunes et son ambition. Héritier de la haine de son père contre l'évêque Humbald, d'accord avec Adémar, abbé de Saint-Martial, il dénonça l'élection comme entachée de fraude. Urbain II reconnut, en effet, que la bulle d'intronisation avait été falsifiée, et à cette déclaration le peuple fut si irrité contre les coupables qu'on eut de la peine à les soustraire à sa fureur. Humbald, solennellement déposé en présence de tout le clergé réuni dans Saint-Martial, et remplacé par Guillaume d'Uriel, se retira auprès de son frère dans le château de Sainte-Sévère, en Berry [1]. L'archidiacre Hélie de Gimel, qui avait pris son parti, fut excommunié, et toutes fonctions ecclésiastiques interdites à sa famille. Gérard, abbé d'Uzerche, un des plus ardents ennemis d'Humbald, qui était aussi venu à Limoges grossir le nombre des accusateurs recrutés par le vicomte Adémar, mourut l'année suivante dans le cloître de Saint-Martial, où il avait pris l'habit, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Pierre, près de la porte claustrale.

Uzerche, après lui, reçut pour abbé Gaubert de Maléfaïda, de l'ancienne famille des seigneurs de Saint-Viance. Quant à Guillaume d'Uriel, qui avait renoncé à la dignité de prieur de Saint-Martial pour celle d'évêque, il ne tarda pas à comprendre qu'il avait sacrifié son repos à son ambition : détesté d'une partie de son clergé, dont il voulait réprimer la dépravation, il mourut trois ans après son élection, empoisonné par un certain Martin, surnommé *le chrétien*, à cause de sa dévotion apparente. Aux pre-

1. Humbald, seigneur de Sainte-Sévère, exerçait sur ses vassaux une si grande tyrannie que le roi de France, Louis VII, envahit ses terres, le fit prisonnier, l'envoya à Étampes, où plusieurs de ses complices furent pendus. (Dupleix : *Annales*, année 1106.)

mières douleurs causées par le poison, il s'était hâté d'appeler à son secours l'abbé Adémar, qui connaissait, disait-on, un contre-poison, mais qui arriva trop tard [1].

Les préparatifs de départ pour la première croisade avaient eu lieu avec le plus grand empressement. Guillaume X, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, le plus puissant vassal de la couronne de France, prince aimable et spirituel, d'un caractère peu belliqueux, qui quitta, pour prendre le bâton de pèlerin, une cour voluptueuse et galante qu'il égayait par ses cansons, avait appelé sous sa bannière tous les grands vassaux du Limousin [1]. Tous, excepté le vicomte de Limoges, se réunirent à lui dans l'abbaye du Châlard, encore à moitié détruite par les Normands au VIII[e] siècle; ils y entendirent avec docilité les pieuses exhortations du prieur Geoffroi de Silo qui, la croix à la main, debout au milieu du chœur de l'église, seule partie qui restât du monument primitif, les pressait de partir, s'excusant de ne pouvoir les accompagner, parce que, disait-il, une voix du ciel lui ordonnait de rester pour relever les ruines de son abbaye. Quelques jours après, ces pieuses cohortes prirent la croix dans l'église de Saint-Maurice, consacrée au saint de la chevalerie. Trente mille hommes, sans compter les pèlerins sans armes, dont une partie se montra pendant quelques jours dans les rues de Limoges, dans les églises et dans les cloîtres, où les moines excitaient leur courage, prirent bientôt la route de Jérusalem.

Parmi les croisés du Limousin se faisaient remarquer Guillaume de Sabran, Raymond I[er], vicomte de Turenne, le premier dans l'ordre féodal d'Aquitaine; Hélie de Malemort, neveu du vicomte de Limoges, qualifié du titre de prince, sans doute à cause de sa puissance et de son rang dans

1. *Chron. Vosiens.*, c. XXVIII.

l'ordre féodal, et qui, avant de partir, fit d'importantes donations à l'abbaye d'Uzerche[1]; Aymeric IV, vicomte de Rochechouart[2], Pierre de Noailles, simple écuyer, ambitieux de gagner aux batailles le titre de chevalier[3]; Raymond de Curemonte, qui venait de donner à l'abbaye de Tulle l'église de Branceil (*de Brancellis*); Étienne et Pierre de Salviac, de la famille de Vieil-Castel; Guillaume de la Roche-Canilhac, Gouffier de Lastours, qu'accompagnait son jeune parent, Georges Béchade, chevalier et troubadour qui, par ses cansons et ses joyeux sirventes, faisait le charme des soirées du château de Pompadour.

Parmi ces croisés dont le pays garde le souvenir, le plus célèbre, sans contredit, fut Gouffier de Lastours. On racontait de lui, entre autres actions héroïques, qu'un jour il rencontra dans une forêt un lion enlacé dans les replis d'un serpent monstrueux, remplissant l'air de ses mugissements. Gouffier vole au secours de l'animal, qui semble implorer sa pitié, et d'un coup de sabre abat le serpent acharné sur sa proie. Et la chronique ajoute : « Le lion, ainsi délivré, s'attacha à son libérateur, le suivit pendant toute la guerre, et, lorsqu'après la prise de Jérusalem les croisés s'embarquèrent pour retourner en Europe, l'animal se noya dans la mer épuisé de fatigue, en suivant le vaisseau sur lequel était son maître, et où l'on n'avait pas voulu l'admettre[4]. »

1. *Collect. Gaignières.*
2. P. ANSELME : T. IV, p. 650.
3. La famille de Noailles paraît avoir eu pour auteur dans l'ordre de la noblesse un chevalier (*miles*) qui, après avoir servi en qualité de varlet dans la maison de Turenne, obtint le fief de Noailles sous la suzeraineté de Turenne. Il se nommait Guintrand, marié à Rabus de Ségur. Pierre Ier, son fils, dont il est ici question, eut pour successeur Pierre II, qui épousa Auttalia de Noaillac de la maison des Rosiers ou de Rosier.
4. « Eum sequitur sicut lepus, et quandiu fuit in terra, numquam recedens, multa ei commoda contulit, tum in venationibus quam bello : qui carnes venaticas abundanter dabat leo, vero quascumque domino suo adversari videbat, prosternabat. Quem, ut dicunt, in navi positum, eum domum rediret,

Un autre auteur parle aussi de l'illustre croisé, qui portait à son écu *d'or à trois forces de sable :* « Au siége d'une ville nommée Marrah, où s'étaient renfermés un grand nombre de musulmans, accourus d'Alep et des contrées voisines, le comte Raymond de Toulouse, suivi de Bohémond, dressa les échelles contre les murailles pour donner l'assaut à la place; mais ses compagnons n'osaient avancer, en voyant les musulmans qui garnissaient les créneaux, d'où tombait une grêle de traits. Gouffier de Lastours, homme de haut lignage, natif du Limousin, s'avança hardiment et arriva le premier sur le rempart, où il resta quelques instants seul, se défendant à grands coups de lance contre les infidèles, jusqu'à ce que ses compagnons fussent venus à son secours [1]. »

L'intrépide croisé était de retour dans ses terres en 1114, comme nous l'apprend la charte de fondation de l'abbaye de Dalon, de l'ordre de Saint-Benoît, à laquelle, avec son frère Gui de Lastours, il donna plusieurs terres en présence d'Adémar, vicomte de Limoges, qui signa aussi à cette charte [2]. Il mourut dans un âge avancé, au château de Pompadour, et fut enterré, selon la chronique de Vigeois, dans le cloître d'Arnac, situé près de là, et bâti par ses ancêtres, et non au Châlard, comme l'a cru un des historiens de cette province [3], attribuant à Gouffier le tombeau qui se voyait autrefois au Châlard, dans une chapelle souterraine, mais

derelinquere noluit, sed nolentibus eum, ut crudele animal, in navem recipere nautis, secutus est dominum suum natans per mare, usquequo labore defecit. » (*Magnum chron. Belgicum.*)

1. *Chron. Vosiens.* — *Chron. Balderic, ap. Script. rer. Gal.*

2. *Gall. Christ.* — La charte de fondation indique plusieurs autres personnes qui firent des donations au fondateur Géraud de Sales (*de Salis*). Cette abbaye se trouvait très-rapprochée du Périgord et entourée d'immenses forêts.

3. Bonaventure de Saint-Amable, auteur d'une *Histoire de l'apostolat de saint Martial*, vaste compilation sans ordre et sans critique.

qui n'appartenait pas moins à un des membres de la même famille[1].

Longtemps après la première croisade, on ne parlait dans le pays que des exploits de Gouffier de Lastours : il était le héros de nombreux récits, d'héroïques légendes, où l'imagination ajoutait à la réalité de l'histoire. Grégoire de Béchade, son parent, rival de poésie du duc d'Aquitaine, se fit dans sa langue maternelle le chantre de ses exploits et des autres croisés ses compagnons, dans un poëme qui ne nous est pas parvenu, auquel il travailla douze ans, et qu'il ne fit connaître qu'après l'avoir soumis au jugement d'Eustorge, évêque de Limoges, et de Gaubert, savant chroniqueur normand.

Avant de partir pour la Palestine, Gouffier avait augmenté la puissance de sa maison par son mariage avec la fille de Rannulfe, vicomte d'Aubusson, qui lui avait apporté en dot la moitié du château de Gimel, qu'elle tenait de Blanche de Vallon, sa mère. Après lui sa famille se divisa en plusieurs branches. Le mariage d'Agnès de Lastours, dernière héritière de la branche aînée, avec Constantin de Born, fit passer la terre de Pompadour et d'autres seigneuries dans la maison d'Authefort, bien digne de cet héritage, car les mâles et patriotiques accords de la harpe de Ber-

1. Sur ce tombeau était représenté un chevalier en costume de bataille, tenant un écu portant l'image d'une femme appuyée sur trois tours, et à ses pieds un lion et un serpent, la ruse et la force, avec cette inscription : HIC. IACET. DNVS. GVELPHERIVS. DE. TVRRIBVS. Ce tombeau pourrait bien être celui de Gui de Lastours, frère de Gouffier, qui contribua à la reconstruction du petit monastère du Châlard, *Castaliensis abbatia*, ainsi désigné par les chroniques du pays. L'église, style roman du XI[e] siècle, offre encore plusieurs richesses archéologiques ; des colonnes couronnées de chapiteaux remarquables ; au-dessus de la tombe du bienheureux Geoffroi qui répara le monastère, une magnifique armoire gothique, dont la boiserie de chêne représente quatre étages de panneaux flamboyants du XV[e] siècle ; une châsse byzantine à panneaux émaillés du XII[e]. Le bienheureux Geoffroi, né à Bridier, mourut en 1125. (NADAUD : *Pouillé ms.*, p. 214.)

trand de Born rappelleront les vertus guerrières du noble croisé.

Gui, frère de Gouffier, fréquentait souvent la cour des comtes de Poitiers : un jour qu'il s'y trouvait en otage, comme garant de la paix récemment faite entre quelques seigneurs, le comte lui dit : « Demain Pierre de Pierre-Buffière, Archambaud et Ebles ravageront les terres de Bernard de Comborn, et vous ne donnerez aucun secours à celui-ci. » Gui ne répondit rien, se retira à son logement, fit dire qu'il était malade, puis sortit secrètement sous l'habit d'un simple écuyer, chemina nuit et jour au château de Lastours, changea de cheval et, sans prendre de repos, réunit quelques soldats, et au lever du jour fit face aux ennemis de Bernard qui se retirèrent [1].

Raymond I[er], vicomte de Turenne, eut aussi sa grande part de gloire dans la première croisade. Pendant le siége de Jérusalem, à la tête de plusieurs de ses compagnons, il tailla en pièces un corps de trois cents musulmans. Un autre jour, avec Guillaume de Sabran, il mit en déroute de nombreux ennemis accourus pour attaquer les vaisseaux des latins, qui étaient à l'ancre dans le port de Jaffa. Il monta un des premiers à l'assaut des remparts de la ville sainte. Le comte de Toulouse, qui connaissait sa bravoure, l'envoya avec cent chevaliers chercher des vivres jusque sous les murs de Tortose, sur les côtes de la Méditerranée. Quand la nuit fut venue, le chef de cette petite troupe de guerriers alluma un si grand nombre de feux dans son camp, que les Turcomans, croyant que tous les croisés étaient réunis dans ce lieu, abandonnèrent la ville, où les chrétiens entrèrent le lendemain [2].

1. *Chron. Gauf. Vosiens.*, c. 65.
2. Maimbourg : *Hist. des Croisades.* — Robert le Moine : *Hist. de la 1re Croisade.*

Nous retrouvons Raymond I[er] dans sa vicomté, en 1108, selon une charte par laquelle il donna à l'abbaye de Saint-Martin de Tulle plusieurs terres pour le repos de l'âme de sa mère, nommée Guisberge[1]. Comme souvenir de la croisade, et en actions de grâces de son heureux retour, il fonda, non loin du château de Turenne, au milieu des forêts, un hôpital nommé Jaffa[2], destiné à recevoir les pèlerins qui descendaient du nord vers le midi, et une léproserie placée près de là, appelée *Nazareth*, où peu de temps après s'établirent les templiers.

Le château de Turenne était alors une des forteresses les plus importantes des provinces méridionales. Sur les immenses débris qui en marquent l'emplacement, à l'angle de ce rocher, s'élève encore, comme l'ombre gigantesque du passé, une haute tour, composée de trois étages voûtés, communiquant entre eux par un étroit escalier en pierre. On l'appelle improprement *la tour de César*. Sur cette colline, si belle encore de ses ruines, si riche de ses souvenirs antiques, on distingue, après dix siècles de dévastations, la partie de l'édifice la moins ancienne, le donjon, tour carrée, dont le faîte a disparu, et dans l'intérieur deux vastes salles voûtées, l'une au niveau du sol, l'autre au premier étage. Cet ensemble d'immenses constructions repose au sommet d'une colline, dominant encore de l'aspect le plus poétique de hauts rochers, de hautes cimes couronnées de tours féodales, dont celle de Turenne était la reine. Cette position était bien en effet, au moyen âge, la principale des quatre provinces, sur les limites desquelles elle est placée[3]. Raymond I[er] y avait créé de nombreux

1. Justel : *Hist. de la maison de Turenne*, p. 29.

2. Appelé aujourd'hui l'*hôpital Saint-Jean*. On y remarque encore plusieurs constructions de cette époque.

3. L'historien de Thou en parlait ainsi au XVI[e] siècle : « Ea in finibus Avernorum, Cadurcorum, Petracoriorum et Lemovicum posita, quatuor

moyens de défense[1], derrière lesquels, au XVIe siècle, ses descendants devaient s'abriter pour conspirer contre Henri IV.

Pendant que les croisés combattaient pour le Christ, ouvraient à l'histoire de nouvelles pages remplies de faits illustres, *gesta Dei per Francos*, la paix ne régna pas toujours dans le monde féodal; à Limoges la haine était encore vivace entre les représentants de la noblesse et les moines des abbayes. Dans une de ces luttes si fréquentes et parfois cruelles, le parti des religieux du château de Saint-Martial, — on désignait ainsi la partie de la ville qui relevait de l'abbaye, — mit le feu aux maisons voisines. L'incendie détruisit l'église de Saint-Étienne, ses magasins, ses offices, le monastère de la Règle et l'église de Saint-Maurice, où naguère l'élite des barons du pays s'était donné rendez-vous pour prendre la croix, répondant ainsi à l'appel du duc d'Aquitaine, qui disait tristement dans ses chants d'adieux : « Désir m'a pris de chanter, et je chanterai de ce qui m'attriste ; je vais quitter le commandement du Limousin et du Poitou. » Quelques barons de la vicomté, qui n'avaient pu partir avec les premiers croisés, se rendirent à Jérusalem après la prise de la ville, plutôt en pèlerins qu'en guerriers. Parmi eux, Bernard de Bré, qui n'en revint pas, et Gui de Bré, qui mourut à Laodicée (1103).

Les évêques de Limoges, à la même époque, se succédaient rapidement, et leur élection étaient presque tou-

his primis participat, et Turennam primariam arcem, a qua ditioni nomen in Lemovicibus habet. »

1. Raymond Ier avait le droit de faire battre monnaie, ainsi qu'il résulte de quelques pièces de deniers et de sous publiées par Justel dans son *Histoire de la maison de Turenne*. La vicomté touchait au nord Donzenac et le Saillant, limites aussi du grand fief de Comborn : à l'est, elle s'étendait jusque dans les environs de Ventadour : à l'ouest elle touchait à Sarlat. Sa plus grande étendue comprenait une partie du Querci. (V. pour plus de détails mon *Hist. du Bas-Limousin*, t. 1, p. 208 et suiv.)

jours le prétexte de nouveaux désordres. A Guillaume d'Uriel avait succédé Pierre Viroald, né à Bordeaux, homme très-instruit, qui ne fit que passer sur le siége de saint Martial : sa gourmandise (*ingluvies*) lui occasionna de bonne heure des infirmités qui le forcèrent à se retirer [1]. En attendant une nouvelle élection, Guillaume de Carbonnière administra le diocèse, sans avoir l'autorité nécessaire qui lui aurait permis d'arrêter peut-être les guerres féodales, dont le pays eut tant à souffrir, et dont le vicomte Adémar III fut souvent l'instigateur. Ce vicomte guerroya, non-seulement contre les moines, dont il fit piller et brûler les églises et les propriétés, mais encore contre tous ses voisins. Sur le refus d'Hélie Rudel, comte de Périgueux, de lui livrer une partie du Périgord, qu'il réclamait par droit de consanguinité, il envahit ce comté à la tête de deux cents chevaliers suivis de leurs hommes d'armes, et ravagea toute la partie voisine du Limousin (1104). Les populations effrayées vinrent se réfugier dans la ville de Périgueux, où elles ne pouvaient vivre que d'aumônes; aussi les bourgeois de la partie de cette ville appelée *le Puy-Saint-Front*, appauvris par ces étrangers, attribuèrent-ils tous ces malheurs à leur comte, et se révoltèrent contre lui.

Cette guerre, après plusieurs années de durée, fut suivie d'une autre plus acharnée et plus sanglante entre le vicomte Adémar III et le seigneur de Pierre-Buffière, nommé Gaucelme. Celui-ci faisait sortir chaque jour de son château fort, situé sur une éminence, au bas de laquelle coule la Briance, ses hommes d'armes qui venaient piller les terres et brûler les maisons jusque sous les murs de Limoges. Gaucelme montrait d'autant plus d'ardeur à combattre son ennemi, qu'il avait à se venger des

1. *Chron. Vosiensis.* — V. aussi plusieurs fragments des manuscrits de D. Estiennot à la Bibliothèque nationale.

odieux traitements exercés contre son père. En effet un jour que Pierre, seigneur de Pierre-Buffière, revena d'un pèlerinage à Charroux, les partisans du vicomte d Limoges l'avaient surpris, meurtri de coups, dépouill de ses vêtements, et par un froid rigoureux, c'était à l Noël, l'avaient forcé de traverser un cours d'eau. Ils l'a vaient conduit ensuite dans l'abbaye de Solignac, où i mourut, quelques jours après, dans les bras de l'abbé Mau rice. Gaucelme et Adémar furent également cruels duran cette guerre : les gens d'armes du vicomte de Limoge commettaient tant de crimes sur leur passage, qu'ils lais saient derrière eux les campagnes ravagées, les chaumière incendiées. Il n'y avait de sécurité pour personne; les prê tres même fuyaient, abandonnant leurs églises, se retiran dans quelques abbayes, fortifiées alors comme des place de guerre. L'évêque de Limoges quitta son diocèse, au mi lieu de la désolation générale [1]. Pendant longtemps l'É glise, par ses prières et par ses menaces, chercha en vai à arrêter les hostilités : en vain les moines racontaient-il des miracles, autant pour consoler le peuple de ses mal heurs, que pour agir sur l'esprit des deux ennemis; l guerre continuait [2].

Les deux partis, pour triompher, avaient moins recour aux batailles rangées, qu'à des surprises, faciles d'ailleur dans une contrée couverte de forêts, hérissée de nom-

1. *Chron. Vosiens.*, c. XXXVIII.

2. On racontait qu'au moment où l'on voulut placer le corps de Gérard abbé de Saint-Augustin de Limoges, dans le même tombeau où reposai celui de Gui, un des derniers évêques, celui-ci, pour lui faire place, s détourna, comme s'il eût été vivant. On racontait encore qu'un pèlerin d Limousin, revenant de Jérusalem avec un morceau de la vraie croix, en pas sant à Aixe, le déposa au pied d'un cep de vigne, d'où il ne put plus l'arra cher, quand il voulut continuer sa route. Mais le curé d'une église voisine étant venu en procession, put emporter la sainte relique, dont on raconta d nombreux miracles jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. (Bonaventure de Saint Amable : *Hist. de S. Martial.*)

breuses collines, et coupée par de profonds ravins. Les gens du vicomte de Limoges, à la faveur d'une embuscade, purent ainsi s'emparer de Gaucelme, près d'un village nommé *Las Lebras*, à peu de distance du château de Pierre-Buffière. Ils le conduisirent à Ségur, et l'enfermèrent dans une des tours de la vieille citadelle. Il y resta un an, pendant lequel ses partisans continuèrent la guerre. Enfin, le clergé de Limoges, de concert avec plusieurs chevaliers, vassaux de l'un ou de l'autre parti, fatigués de cette lutte sanglante, parvint à rendre la paix au pays. L'évêque Eustorges et Amblard qui, de simple moine, venait d'être fait abbé de Saint-Martial, intervinrent dans la lutte. Gaucelme recouvra la liberté, et eut avec le vicomte de Limoges une entrevue, où l'un et l'autre, promettant d'oublier le passé, jurèrent de vivre en paix.

Une tour féodale, pour laquelle le seigneur de Pierre-Buffière refusait de faire hommage, avait été le prétexte de cette guerre. Devant le sépulcre de saint Martial, en présence de l'évêque, de l'abbé et de plusieurs chevaliers, on fit un traité portant que Gaucelme garderait la tour durant six mois, après lesquels il la livrerait à Seguin et à Gui, fils de Gérard de Lastours, qui, trois mois après, s'engageaient à la rendre au vicomte de Limoges. Ces conventions, sanctionnées par le serment des parties, et signées par elles, furent inscrites dans une charte que signèrent aussi cent chevaliers associés à ces luttes sanglantes. Elle fut ensuite coupée en deux parties, l'une pour être déposée dans les archives de l'abbaye de Saint-Martial, l'autre remise à Gaucelme (1117, *circa*)[1]. Au moyen âge, les grands seigneurs plaçaient leurs transactions sous la pro-

1. *Chron. Vosiens.* — L'auteur de cette chronique tenait ces détails d'un prêtre de la Souterraine, nommé Étienne de la Chassagne, qui avait assisté aux conventions.

tection de l'Église, qui seule, par son autorité, pouvait leur rappeler la foi promise.

L'Église elle-même avait à la même époque ses discordes, dont la principale fut le schisme qui la divisait, à la suite de l'élection de deux papes. Girard, évêque d'Angoulême, entraîné par les conseils du duc d'Aquitaine, Guillaume VIII, venait de donner, en sa qualité de légat du saint-siége, la consécration épiscopale du siége de Limoges à Ranulphe, abbé du Dorat, pour punir Eustorges d'avoir pris le parti d'Innocent II. Ranulphe, impatient d'user des prérogatives de sa dignité, avant même d'avoir été reçu à Limoges, se rendit à la Souterraine pour faire l'ordination de quelques prêtres. Les seigneurs voisins accoururent près de lui, et en vue de plaire au duc d'Aquitaine, lui firent le plus gracieux accueil, Mais, le même jour, Eustorges, protestant contre cette usurpation, vaquait à la même cérémonie dans l'abbaye d'Uzerche, où s'étaient réfugiés plusieurs religieux de la Souterraine, pour protester contre l'évêque schismatique. A l'arrivée de son compétiteur à Limoges, il se retira dans le château de Saint-Martial, situé à si peu de distance de la ville que l'usurpateur pouvait entendre les cloches qui, chaque jour, sonnaient son excommunication, comme un glas de mort [1]. Une partie de son clergé l'avait abandonné, à l'instigation du comte de Poitiers, dont il avait combattu certaines prétentions sur la vicomté de Limoges. Pour se prémunir contre les attaques du Poitevin, qui faisait ravager ses terres par ses hommes de guerre, il avait fait reconstruire le château de Chalusset, dont il confia la garde à deux vaillants chevaliers, l'un nommé

1. At Eustorgius ab urbe sua stadio uno vix interjacente remotus, Castrum Sancti Martialis, præ foribus urbis inhabitat, unde is qui sedem sibi cathedræ usurpat, singulis diebus audire possit campanas in sua excommunicatione sonantes. (*Ap. Script. rer. Franc.*)

Arnaud, l'autre Bernard de Javernas. Les tours encore si pittoresques de cet édifice, situé au confluent de la Ligoure et de la Briance, sont pour le Limousin les plus beaux restes des constructions du moyen âge.

L'évêque Girard, en sa qualité de légat, intervint encore à la même époque comme juge des différends survenus entre l'abbaye d'Uzerche et un moine de Cluny, nommé Philippe, à l'occasion de la forêt de Manzenas. Les grands vassaux, pour l'expiation de leurs péchés, ou pour se faire des partisans dans les abbayes, donnaient à celles-ci certaines propriétés; mais il arrivait quelquefois que leurs successeurs, ou eux-mêmes, après un certain laps d'années, disposaient encore de ces fonds sur lesquels ils n'avaient plus aucun droit. De là, de longues discussions entre les abbayes. Un jour, profitant de la présence à Tulle de l'évêque de Limoges, Bernard, vicomte de Comborn, voulut donner, pour le salut de son âme, à Philippe, prieur de la Celle de Ventadour, la forêt d'Amanzénas, qu'il disait lui appartenir. Mais un moine d'Uzerche, nommé Gérald, et l'archidiacre de la même abbaye, de laquelle relevait la forêt, s'opposèrent à la donation, disant que le comte de la Marche avait donné cette terre à leur monastère entre les mains de l'abbé Gérald, qu'elle était située sur la paroisse de Treignac, dont l'église avait été confiée à leur garde par l'évêque Humbald; que Bozon de la Marche, successeur d'Oddon, avait confirmé cette donation; qu'au reste tous les religieux d'Uzerche viendraient confirmer par serment ces allégations, si le vicomte de Comborn leur accordait un sauf-conduit. Ces explications avaient lieu en présence de l'abbé de Tulle, de l'évêque de Limoges et de plusieurs autres personnes, tant laïques qu'ecclésiastiques. Un jour fut fixé pour vider le différend; mais dans l'intervalle, Philippe, le moine de Cluny, vint trouver le légat Girard à

Angoulême, lui dit qu'il tenait cette terre de l'abbé de Solignac, qui affirmait qu'elle était son alleu, et à l'appui présentait de prétendues chartes. Girard trompé écrivit à Ponce, abbé de Cluny : « Le récit de notre cher Philippe, prieur de la Celle de Ventadour, et les chartes que nous avons lues, nous ont appris l'accord par lequel les chers frères Maurice, abbé de Solignac, et son chapitre ont cédé pour toujours à frère Philippe et, dans sa personne, à votre communauté, tous leurs droits sur l'église de Saint-Martin de Treignac, et sur la forêt d'Amanzénas; droits que le monastère de Solignac tenait de la libéralité des vicomtes et de la concession des évêques de Limoges. Nous louons et nous confirmons par l'autorité de ce même siége apostolique le susdit accord, de façon que dans la suite personne ne puisse vous troubler[1]... »

Au jour fixé pour la réunion à Excideuil, le prieur de Ventadour se présenta, et au moment où l'évêque Eustorges allait prononcer sa sentence, exhiba le titre obtenu du légat. L'évêque le blâma sévèrement de ce recours furtif, et plein d'indignation quitta l'assemblée. Albert, abbé d'Uzerche, et l'archidiacre qui l'avait accompagné, en appelèrent au légat mieux informé. Excideuil fut le lieu de la nouvelle réunion. L'évêque s'y présenta avec ses clercs, l'abbé d'Uzerche avec ses religieux, Adémar, vicomte de Limoges, escorté de tous ses barons. Après de nombreuses explications, le légat du saint-siége, de l'avis des évêques de Limoges, de Périgueux et d'Agen, décida « que Bernard, vicomte de Comborn, répondrait, autant que la raison l'exigerait, au comte de la Marche, si ce dernier l'attaquait dans les quarante jours qui suivraient le jugement

1. Cette sentence, donnée à Angoulême en 1116, a été publiée par M. l'abbé Maratu, de la Société archéologique de la Charente, dans ses savantes études sur saint Bernard : *Angoulême*, 1864.

relatif au franc-alleu, auquel prétendaient les moines d'Uzerche; que ceux-ci produiraient deux témoins qui prouveraient avoir vu et entendu l'évêque de Limoges donnant, avec l'agrément de l'archidiacre Gaubert et de l'archiprêtre Bozon, l'église de Treignac au monastère de Saint-Pierre d'Uzerche, et qu'en attendant les moines de Cluny seraient paisibles possesseurs de la terre donnée par Bernard de Comborn, et y feraient les constructions qu'ils jugeraient nécessaires[1]. » Assistèrent à cette réunion et donnèrent leur assentiment à la sentence, Hildebert, Gérald, archidiacres de Limoges; Arnaud, fils de Guillaume; Guillaume de Nanclars, archidiacre de Périgueux; Geoffroy, archidiacre d'Agen; Pierre, grand chantre d'Angoulême; Hélie de Gimel et Ranulphe de Garait, archiprêtres de Limoges. Les moines d'Uzerche, dans le délai fixé, produisirent les témoins requis, qui affirmèrent avoir assisté à la donation de l'église de Treignac; le comte de la Marche, sur leur demande, attesta la donation qu'il avait faite; mais les moines de Ventadour, Philippe et Adémar, continuèrent à posséder injustement le franc-alleu. Enfin le vicomte Bernard, à la demande d'Adémar, promit de se trouver à Laubis, le jour de la fête de saint Marcel, pour traiter l'affaire. L'abbé d'Uzerche s'y rendit, mais Adémar refusa de répondre aux questions. Les choses en étaient là, quand l'abbé de Cluny vint à Lubersac. Gérald, prieur d'Uzerche, lui exposa ses griefs. Ponce fit alors appeler ses religieux, et, prenant leurs mains, les mit dans celles du prieur d'Uzerche, leur ordonnant, au nom de la sainte obéissance, d'exécuter à la lettre, envers les moines d'Uzerche, le jugement rendu par le légat à Excideuil[2]. »

1. Fait à Excideuil, l'an de l'Incarnation du Verbe 1116, indiction VIII.
2. Baluze : *Miscell.*, lib. VI, p. 490. On trouve aussi quelques détails sur cette affaire dans les Mss. de Nadaud. Les auteurs du *Gallia Christiana* n'en font pas mention.

Girard, en sa qualité de légat du saint-siége, était déjà intervenu dans d'autres discussions particulières au diocèse de Limoges. Les moines d'Uzerche, scandalisés de la conduite de leur abbé, du faste qu'il étalait, lui portèrent leurs plaintes. Pierre II, surnommé Béchade de Lastours, parce que pendant sa vie militaire il avait été attaché au service des seigneurs de ce nom, ayant changé le casque pour le froc, avait fait profession dans le monastère de Saint-Pierre d'Uzerche, et en était devenu abbé vers 1108. Habitué naguère à résister à ses ennemis par la force des armes, il résista à ses religieux par son éloquence et sa connaissance des lois canoniques, et les réduisit au silence. Mais les juges, peu convaincus de son innocence, ne l'admirent que sous l'autorité du serment. Pierre accepta ce moyen de justification et reprit le chemin de son monastère. Les moines d'Uzerche vinrent à son avance pieds nus et lui firent une solennelle réception. Quelque temps après, soit par un sentiment de fierté naturelle, soit qu'il se trouvât sous le poids de nouvelles accusations, il résigna ses fonctions [1].

Enfin la voix éloquente de saint Bernard mit fin au schisme qui divisait l'Église d'Occident; la légitimité d'Innocent II fut reconnue par le clergé de France, et l'évêque Eustorges rétabli dans tous les honneurs de ses fonctions épiscopales. Ce grand homme, après avoir d'abord échoué dans ses remontrances, avait enfin triomphé de l'obstination du duc d'Aquitaine. Un jour, comme il disait la messe dans une église de Poitiers, le duc se tenant à la porte, il prend l'hostie en main, vient à lui : « Voici, lui dit-il, votre Dieu et votre juge; oserez-vous le mépriser? » Le duc, surpris et attendri, déclare sur-le-champ qu'il reconnaît Inno-

1. Baluze : *Hist. Tutel.*, Append., col. 842.

cent pour le vrai pape, fait sa paix avec Eustorges et le reçoit magnifiquement dans son château de Clain-et-Boivre. Ranulphe venait à peine de quitter Poitiers pour rentrer au Dorat, quand il apprit cette réconciliation : surexcité par la colère, il tomba de cheval, frappé d'une attaque d'apoplexie (1135)[1].

Le peuple vit bien d'autres malheurs. Un incendie, dont on ne connut pas la cause, venait de détruire la partie de Limoges appelée le Château, le monastère de Saint-Martial, placé dans la même enceinte, avec les belles statues, œuvres des meilleurs artistes, qui faisaient l'ornement du cloître. L'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, celle de Saint-Michel-des-Lions et le monastère de Saint-Martin, eurent le même sort. En même temps une affreuse disette désolait le pays. On entendait pendant la nuit les moines qui psalmodiaient les douleurs de Job [2], et prêchaient la résignation au peuple, qui mourait dans les tortures de la faim. La misère était générale; des religieux, des chevaliers, comme les plus pauvres, tendaient les mains, demandant le pain de l'aumône. L'imagination troublée voyait partout des faits surnaturels. On racontait qu'il était né en Aquitaine une femme à deux corps, à deux têtes, à quatre mains et à deux pieds [3].

Malgré ce triste état de choses, quelques barons, sans tenir compte des souffrances du peuple, donnaient un libre cours à leurs ressentiments et à leur ambition. Quoique Gaucelme de Pierre-Buffière fût sorti de sa prison de Ségur à d'honorables conditions, Ebles, vicomte de Ventadour,

1. Eustorges mourut en 1137, et fut enterré dans l'église de Saint-Augustin de Limoges. Lambert, évêque d'Angoulême, présida à ses funérailles. (*Tabular. Vosiense. — Chron. Adem. Vosiens.*)

2. « ... Si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non sustineamus? » (Job.)

3. *Chron. Adem. Vosiens.*, c. XL.

son oncle, n'en forma pas moins le projet de se venger du vicomte de Limoges. Instruit qu'en revenant d'un pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy, en Velay, Adémar traverserait les montagnes de l'Auvergne, et les collines sur une desquelles s'élevait le château de Ventadour, il plaça des hommes d'armes en embuscade dans les principaux passages, pour se saisir de sa personne. Aussi Adémar surpris, n'ayant pour se défendre que son bâton de pèlerin, ne put résister. Ebles le retint, pendant deux ans, dans une des tours de son château, sans vouloir écouter les prières de ses amis sollicitant la mise en liberté du prisonnier qui, trop fier pour demander grâce, ne rêvait qu'aux moyens de se venger. Pour ne pas oublier sa haine, il laissa croître toute sa barbe, et jura de ne la couper que lorsqu'il aurait puni son ennemi. Ses contemporains le surnommèrent *le Barbu*. Archambaud de Comborn, qui avait épousé une de ses filles, nommée Brunissende et quelquefois Humberge, parvint à gagner un des hommes d'armes de Ventadour, qui promit de faire sortir le prisonnier pendant la nuit. En effet, à l'heure convenue, quelques gens de Comborn, portant des armes cachées sous leurs vêtements, vinrent rôder autour de la place. Mais Adémar, retenu trop longtemps par la nécessité de satisfaire quelques besoins de la nature, ne parut pas assez à temps au lieu indiqué, et ceux qui l'attendaient voyant venir le jour, s'éloignèrent à la hâte, pour ne pas être découverts par les gens de garde sur les murailles du château [1]. Enfin, ennuyé de sa captivité, n'attendant rien de la générosité de son ennemi, il demanda à entrer en négociations avec lui. Ebles exigeait pour sa rançon douze mille sous d'or, dont il ne voulait rien rabattre. Cette somme fut livrée, et Adémar sortit de sa prison, où, malgré son éner-

1. « ... Sed ipso ad necessaria naturæ diutius immorente, diluculo frustrati recesserunt. » (*Chron. Adem. Vosiens.*, c. XLVII.)

gie, ses forces physiques s'étaient prodigieusement affaiblies. Les habitants de Limoges avaient regretté son absence, car ses vassaux en avaient profité pour s'enrichir à leurs dépens. Le jour de son entrée dans la ville, les citoyens de tous les rangs, et les moines, avec les bannières de leurs églises, vinrent à son avance. Mais ce n'était plus le guerrier intrépide et altier d'autrefois; ses cheveux et sa barbe avaient blanchi; la vieillesse était venue avant l'âge : sa haute taille s'était courbée; sa démarche était chancelante, quand il put revoir son habitation qui, depuis deux ans, ne retentissait plus du bruit des fêtes et de l'orgie des festins. Durant toute sa captivité, sa famille avait habité le château de Ségur, ou celui de Comborn. Gui III, son fils, qu'il s'était associé quelque temps auparavant, avait administré la vicomté. Celui-ci, que la couleur de son teint et sa laideur firent surnommer *Graul* (corbeau), était un des plus hardis chevaliers de son temps : plein de courage, libéral, soigneusement instruit à l'école des moines, il promettait au pays un avenir de paix et de prospérité. Les habitants de Limoges, comme ceux des campagnes, et même les étrangers qui pouvaient le connaître, appréciaient ses qualités. Quand on savait qu'il devait visiter ses terres et ses vassaux, on accourait à sa rencontre.

Une seule personne ne partageait pas cet enthousiasme de la foule pour le jeune guerrier; c'était sa belle-mère, Marie de Carrio, ou des Cars, seconde femme de son père, qui, remarquable encore par sa beauté, comptant sur l'ascendant qu'elle exerçait sur son mari, ne devait pas reculer devant un crime pour faire la fortune de ses propres enfants[1]. Elle chercha donc tous les moyens de faire passer

1. Elle était, selon la chronique de Vigeois, fille de Guillaume-Taillefer, comte d'Angoulême. Le Laboureur la confond avec la femme d'Adémar II, en l'appelant Humberge. (*Art de vérif. les dates.*)

la vicomté dans les mains d'Hélie, l'un d'eux, né du second mariage d'Adémar, au détriment de Gui, né du premier, et par conséquent, comme l'aîné de la famille, seul héritier du titre et de l'autorité de ses ancêtres. Non contente d'exciter l'animosité entre les deux frères, elle recourait à toutes sortes d'intrigues pour se faire des partisans parmi les seigneurs du pays; on la vit plusieurs fois, mère ambitieuse et dissimulée, visiter les abbayes de Limoges, déposant, au nom de son fils, de riches offrandes sur les autels, dans le but de lui attirer les sympathies du clergé. Mais Adémar III, comprenant les projets de sa femme, quoique n'osant lui résister, n'en aimait pas moins son fils aîné; c'était bien à lui qu'il voulait laisser la vicomté, ses châteaux, ses manses et ses armes de bataille. Comprenant enfin qu'elle ne pouvait rien obtenir par la ruse et la corruption, cette odieuse femme eut recours à un crime. La main qui déposait des offrandes sur les autels versa du poison dans le breuvage de Gui, qui semblait ignorer jusqu'où pouvaient aller l'ambition et la haine de sa marâtre. Mais un religieux, un magicien, comme on disait alors, parce qu'il avait quelques connaissances des sciences naturelles, Adémar, abbé de Saint-Martial, administra à temps à la victime un utile contre-poison. Il mourut peu de temps après (23 août 1124), sans avoir laissé à personne le secret de son intervention et la nature de son antidote[1]. Alors la marâtre, cachant ses projets sous de faux semblants de repentir, profita de la négligence du jeune homme, qui succomba trois mois après l'abbé de Saint-Martial qui l'avait sauvé. Une foule nombreuse, avec tous les signes du deuil, vint à Limoges assister à ses

1. Au lieu d'Adémar, comme le dit la chronique de Vigeois, il faudrait lire Amblard, qui fut abbé de Saint-Martial plusieurs années après Adémar, et qui mourut, non en 1124, mais en 1143. (GALL. CHRIST. : *Eccles. Lemovicensis.*)

funérailles[1]. Marie des Cars ne profita pas de son crime, car peu de temps après elle vit mourir Hélie, son propre fils.

La vieillesse d'Adémar III se passa dans les larmes. Humilié de sa longue captivité à Ventadour, dégoûté de la vie après la mort de Gui, cet homme qu'on avait vu si implacable contre ses ennemis, n'osa pas punir le crime de sa femme. Pendant que, tout en proie à ses regrets et à sa faiblesse, il vivait dans la retraite, il eut encore la douleur de voir les tombes de la basilique Saint-Martial s'ouvrir pour recevoir ses autres enfants mâles, et par conséquent sa vicomté tomber d'épée en quenouille. De ses deux filles, l'une, Brunissende, avait épousé Archambaud de Comborn, dont elle avait plusieurs enfants; l'autre, nommée Emma, qui eut une vie agitée par d'ardentes passions, ne mérita que ses malédictions. Elle avait d'abord été mariée à Bardon de Cognac, dont elle n'eut pas d'enfants : veuve, lorsqu'elle était encore jeune et belle, elle épousa, en 1136, Guillaume X, duc d'Aquitaine, qui lui promettait plus d'éclat et d'honneurs que Guillaume-Taillefer, fils de Wulgrin-Taillefer, comte d'Angoulême, dont elle était passionnément aimée, et à la cour duquel elle venait souvent, éclipsant par sa beauté les plus nobles châtelaines de Saintonge et d'Angoumois[2].

Guillaume-Taillefer, égaré par sa passion, furieux d'avoir été supplanté par le duc d'Aquitaine, encouragé par les seigneurs du Limousin qui redoutaient la domination du Poitevin, dissimula son ressentiment et vint souvent au château de Clain-et-Boivre prendre part aux fêtes de son

1. « ... Et cum incredibili omnium luctu Lemovicæ delatus, cum majoribus suis conditus est. » (*Chron. Vosiens.*)

2. « ... Ob quam injuriam Lemovicinos subvertere volens. » (*Chron. Vosiens.*)

suzerain. Un jour que celui-ci était absent, il lui ravit son épouse. Guillaume, indigné, résolut de se venger, et appela à lui ses vassaux et ses hommes d'armes. Ceux du Limousin se rangèrent du côté du comte d'Angoulême, craignant que, si la vicomté de Limoges devenait la dot d'Emma, elle ne les fît passer sous la domination immédiate de Poitiers. Des cris de haine et de vengeance retentissaient en Angoumois, en Limousin et en Poitou; partout on s'apprêtait à combattre, tandis que le vieux vicomte de Limoges, retiré dans son château de Ségur, maudissait sa fille, qui l'empêchait de mourir en paix. Au moment où la guerre allait faire de nouvelles ruines, on apprit que le comte de Poitiers, qui s'était promis de détruire Limoges, venait de mourir dans un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, léguant son duché d'Aquitaine à la jeune et belle Aliénor, sa fille aînée, qu'il destinait pour épouse, selon le bon plaisir de ses barons, à Louis, fils aîné de Louis-le-Gros, roi de France. (mai 1137). Les deux partis posèrent les armes à la grande joie du peuple, qui à la vue de ces préparatifs avait tremblé pour ses récoltes et pour ses chaumières[1].

Louis VI avait saisi avec empressement cette occasion de réunir au royaume de France cette belle Aquitaine qui, depuis si longtemps, conservait son indépendance et son autonomie; il s'était rendu à Limoges, où l'attendaient quantité de seigneurs accourus dans la ville dès la veille, pour assister aux cérémonies religieuses de la fête de saint Martial. Le jeune Louis VII arriva quelques jours après, accompagné de cinq cents chevaliers, brillant cortége auquel se mêlèrent quelques grands vassaux du Midi, tels qu'Alphonse, fils de Raymond, le comte de Saint-Gilles et

1. Les moines attribuèrent sa mort à l'intercession de Saint-Martial, qui aurait ainsi soustrait le Limousin aux malheurs dont l'avait menacé le duc d'Aquitaine.

Raymond, comte de Toulouse. Le jeune prince, qui venait lui aussi essayer de la fidélité d'une femme du Midi, fut reçu en grande pompe par les grands, le clergé et le peuple. Il ne se fit pas payer le droit de bienvenue par le vicomte Adémar III, comme l'autorisait la loi des fiefs, et ne logea point dans le palais vicomtal : les moines de Saint-Martial mirent à sa disposition leurs plus beaux appartements. Le lendemain, après une procession solennelle, accompagné de Rodulphe de Pernelle, comte de Vermandois, qui épousa une sœur d'Aliénor, de Thibaut, comte de Champagne et de Brie, du vieux vicomte de Limoges, et de tout le clergé, dans les rangs duquel on distinguait Pierre, abbé de Cluny, Suger de Saint-Denis qui avait tant contribué à la gloire du dernier règne, il sortit de la ville avec toute son escorte et alla camper de l'autre côté de la Vienne, d'où il partit pour Bordeaux, où il devait recevoir la main d'Aliénor [1]. Il sut dans cette circonstance ménager l'orgueil des Aquitains en n'usant pas des priviléges que lui donnaient les coutumes féodales. Dans la vie toute providentielle des peuples, l'avenir dépend souvent des circonstances en apparence les plus futiles : si la fille du vicomte de Limoges n'avait pas déserté le lit du duc d'Aquitaine pour celui du comte d'Angoulême, le Midi serait peut-être resté longtemps encore séparé du royaume de France proprement dit, et l'Angleterre n'y aurait pas régné [2].

Par la mort de son second mari, Emma de Limoges était devenue l'héritière légitime de la vicomté, mais ce ne fut pas à elle qu'Adémar III, son père, voulut laisser ce riche

1. *Chron. Vosiens*, c. XLVIII.
2. Le duc d'Aquitaine avait épousé Emma de Limoges dans l'espoir d'en avoir un successeur, car il n'avait eu de sa première femme, Aénor de Châtelleraut, que deux filles.

héritage. Heureux de l'affection que lui témoignait son autre fille, mariée au vicomte de Comborn, et reconnaissant de ce qu'avait fait celui-ci pour l'arracher des mains d'Ebles de Ventadour, il choisit pour lui succéder leurs deux fils, Gui et Adémar, à l'exclusion de tous ses autres parents, ordonnant que, si l'un venait à mourir, l'autre gardât la vicomté tout entière. Cette disposition fut le dernier acte politique de sa vie si longue, si mêlée de plaisirs et de peines. Dès lors, n'attendant plus rien du monde, dégoûté du pouvoir, courbé par l'âge, abattu par les douleurs, il se retira dans l'abbaye de Cluny, pour laquelle il avait eu toujours tant de dévouement et de respect. Sa vie de pénitence et de pratiques pieuses n'y fut pas longue. Peu de temps après, on vit revenir son cercueil porté par quelques hommes d'armes, accompagné de quelques moines, qui lui ouvrirent une tombe parmi ses ancêtres dans le cloître de Saint-Martial.

A cette époque, Limoges n'avait rien à envier aux autres villes du Midi; le commerce y avait pris une grande extension; plusieurs riches industries s'y étaient développées. Les marchands de l'Auvergne et des autres contrées adjacentes venaient y acheter les étoffes du Nord et les autres produits d'outre-Loire. Les moines des abbayes étrangères, qui venaient à Limoges vénérer les reliques des saints, étaient souvent les guides et les compagnons de ces petites caravanes de marchands étrangers. Les denrées du Midi y affluaient; les commerçants des bords de la Méditerranée et de la Provence les y déposaient, pour qu'on les fît ensuite passer dans le Nord. Cet accroissement de la fortune publique dans certaines villes eut pour principale cause la première croisade qui avait mis en rapport, en créant de nouveaux besoins, des populations qui auparavant se connaissaient

à peine. La demeure des vicomtes de Limoges, quoique conservant toujours son aspect féodal, ses hautes tours crénelées, ses larges fossés, qui la séparaient des maisons voisines, était devenue le séjour de l'opulence, du luxe, un rendez-vous de fêtes et de plaisirs, où se pressaient les plus nobles châtelaines et tous les troubadours qui couraient le pays. La prodigalité y allait au train de la richesse. Les comtes de Poitiers n'y trouvaient aucune différence avec les fêtes qu'ils donnaient à leurs vassaux sous les magnifiques ombrages de leur château de Clain-et-Boivre.

Voici un exemple de la prodigalité somptueuse du vicomte de Limoges, et qui peut entrer dans le tableau des mœurs du temps. — « Le comte de Poitiers, Guillaume, gendre du comte de Toulouse, dit Geoffroi de Vigeois, étant venu à Limoges, Adémar le défraya, suivant la coutume. Or il arriva que le maître d'hôtel demanda du poivre à Constantin de la Sana — c'était une denrée alors fort rare. Celui-ci le mena dans une chambre, où il trouva le poivre répandu à terre, comme le gland qu'on donne aux pourceaux. « Voici, dit-il, du poivre pour les sauces de « votre maître ; » et, ayant pris une pelle, il lui présentait, moins le poivre qu'il ne le lui jetait [1]. Cela fut rapporté comme une magnificence, au comte qui ne manqua pas d'y faire attention. Adémar vint à son tour à Poitiers. Guillaume fit défense de lui vendre du bois, afin de l'empêcher de faire sa cuisine. Alors les gens du vicomte, ayant ramassé toutes les noix qu'ils purent trouver, en firent de grands monceaux auxquels ils mirent le feu ; ce qui produisit des brasiers très-ardents, dont ils se servirent pour apprêter les mets de leur maître. Le comte, l'ayant appris, loua beaucoup l'esprit des Limousins qu'il traitait auparavant

1. « En, ait, accipe piper ad comitis salsas ! Et abrepta rustica palla, non tam præbebat, quam projiciebat piper. » (*Ex Chron. Vosiens.*)

de gens stupides et grossiers [1]. » On venait aussi de loin acheter à Limoges les produits de son orfévrerie, ces beaux vases ciselés d'or et d'argent, dont le travail artistique s'était encore perfectionné depuis l'argentier de Dagobert, saint Éloi, et dont se servit un des prétendants au siége épiscopal pour gagner à sa cause les grands dignitaires de la cour pontificale.

Quand on avait voulu donner un successeur à Eustorges, un parti, disposant d'un grand nombre de suffrages, fit prévaloir les prétentions d'Amblard, qui attendit à peine que la tombe se fût fermée sur son prédécesseur, pour prendre possession du siége épiscopal. Cet empressement excita l'indignation de ses ennemis, qui élurent Gérard, doyen de Saint-Yrieix, et neveu d'Eustorges. Chaque faction s'efforça de s'assurer le succès de son candidat : Pierre Laurez, curé de Saint-Pierre-du-Queyroix, accompagné de plusieurs de ses amis, vint de la part du pape interdire à Amblard l'entrée de l'église. De là, de part et d'autre, des actes de violence. Boniface, un des partisans d'Amblard, frappa si rudement Laurez à la figure, que celui-ci recueillit son sang sur sa robe pour le montrer au pape. Amblard, après avoir vainement demandé à l'abbé de Cluny de soutenir ses prétentions, vint lui-même à Rome plaider sa cause. Gérard, son compétiteur, eut recours à un autre moyen ; il invita à un festin les grands dignitaires de l'Église, leur servit les mets les plus exquis, les vins les plus délicieux, et plaça devant eux de magnifiques vases d'or qu'il avait apportés de Limoges. Le lendemain, au moment où le légat apostolique célébrait la messe pour le repos de l'âme d'Eustorges, il lui offrit une riche et magnifique coupe d'argent ciselée et remplie de pièces d'or. Tout cet or, tout cet argent,

2. « Dux favore congruo extulit Lemovicenses, qui illos multifarie reprehendere tentaverat rusticitatis causa. » (*Chron. Vosiens.*)

disait-il, lui avait été remis par son oncle pour qu'il le distribuât aux églises du pays. Lorsque le pape lui demanda s'il avait obtenu son élection par simonie, Gérard jura le contraire ; il reçut donc la consécration et revint à Limoges tout fier de son triomphe [1].

1. *Chron. mss. de Limoges.*

CHAPITRE VII

LES VICOMTES DE LIMOGES ET LA DYNASTIE DE COMBORN

Dynastie de Comborn : Adémar IV et Gui IV, vicomtes. — Guerre pour la succession d'Archambaud de Comborn : mort de Bozon II, vicomte de Turenne. — Note sur l'abbaye de Tulle. — Amblard, abbé de Saint-Martial, remplacé par Gérard de Courcillas. — Les monastères de Bort, de Chamberet et de Bonnessaigne. — Saint Étienne et l'abbaye d'Obasine. — Le monastère de Coiroux. — Description des environs d'Obasine. — Note sur le tombeau de saint Étienne. — Saint Bernard prêche une nouvelle croisade. — Robert de Roffignac en Palestine. — Gui IV et les barons du Limousin à la croisade. — Odon de Saint-Chamans, son héroïsme. — Gui IV et sa femme, fille de Thibaut de Blazon. — Mort d'Adémar IV. — Ebles II de Ventadour, troubadour. — Il reçoit le comte de Poitiers à Ventadour. — Le château de Ventadour, rendez-vous des troubadours. — Bernard de Ventadour meurt à Dalon. — Adémar V; Archambaud de Comborn, son tuteur. — Louis et Aliénor d'Aquitaine à Limoges. — Aliénor mariée à Henri Plantagenet. — Henri et Aliénor mal reçus à Limoges. — Henri II dispose de la tutelle d'Adémar V. — Refus des habitants de Limoges d'obéir au vicomte : vengeance de Henri II. — La Commémoration des morts à Limoges. — Les moines de Muret à Grandmont; description des lieux. — Dons de Henri II à Grandmont. — L'hiver de 1159. — Adémar V reçoit Thibaut, comte de Champagne. — Intervention de Henri II dans les questions religieuses. — Adémar V prend le parti de Bernard, son oncle. — Guerre à l'occasion d'Excideuil. — Félonie d'Adémar V. — Mécontentement d'Olivier de Lastours et des autres seigneurs. — Mort d'Hélie. — Dédicace de l'église de Grandmont. — Les seigneurs du Limousin hostiles à Henri II. — Hommage d'Adémar V à Montmirail; les bourgeois de Limoges se fortifient contre le roi d'Angleterre. — Commencement des discordes dans la famille de Henri II. — Note sur l'église de Saint-Martin.

La première dynastie des vicomtes de Limoges, commencée avec Fulchérius, seigneur de Ségur, finit avec Adémar III, dit le Barbu. Durant près de trois siècles, elle se trouva mêlée à tous les événements qui eurent pour résultat d'accroître la puissance féodale au détriment de la

royauté ; plusieurs de ses membres, vicomtes ou possesseurs de grands fiefs, purent résister, autant par leur courage que par une habile politique, aux prétentions de leurs suzerains immédiats, et surtout aux ducs d'Aquitaine, dont le dernier ne légua à la royauté capétienne que des droits contestés par tous les grands vassaux du Midi. Après la mort d'Adémar III, Adémar IV et Gui IV, ses petits-fils, nés du mariage de Brunissende, sa fille, avec Archambaud-le-Barbu, vicomte de Comborn, lui succédèrent dans la vicomté, comme il l'avait demandé (1139)[1]. Mais ce ne fut pas sans une vive opposition de leurs parents du côté maternel, qui prétendaient que la vicomté était un fief masculin[2]. Le roi Louis-le-Jeune, en 1141, étant venu à Limoges, où il demeura quelques jours, gagné par eux, trompé par leurs intrigues, adopta cette opinion et rejeta les prétentions des deux frères à cette partie de l'héritage de leur aïeul. Bientôt après, mieux instruit, fléchi par leurs prières, comptant sur leur assistance contre le comte de Toulouse, espérant aussi s'attacher la noblesse du Limousin, qui préférait la dynastie nouvelle à l'ancienne, il reconnut les deux jeunes vicomtes, leur donna l'investiture en sa qualité de duc d'Aquitaine, moyennant le payement de deux cents marcs d'argent, dont il avait besoin pour continuer son expédition contre le comte de Toulouse[3].

Les deux frères administrèrent ensemble la vicomté, avec un accord bien rare à cette époque parmi les membres des grandes familles, le plus souvent divisées par la

1. Marie de Limoges, dite aussi de Comborn, sœur de Gui IV et d'Adémar IV, entra en religion. Nous la trouvons abbesse de Notre-Dame-de-la-Règle en 1165. (*Généal. de Geoffroy de Breuil*, chap. XLI.)

2. Les premiers vicomtes de Limoges portaient : *d'or, à trois lions d'azur, armés et lampassés de gueules*. Ceux de la dynastie de Comborn, *d'argent au lion de gueules, couronné d'azur, lampassé et armé de sable*.

3. « ... Misertus illorum, pepercit illis, acceptis ab eisdem ducentis marcis argenti. » (*Chron. Adem. Vosiens.*, c. IV.)

haine et par l'ambition. Gui IV, encore bien jeune, épousa Marquise, fille de Roger II de Montgommeri, comte de Lancastre, et d'Almodis de la Marche[1]; Adémar IV, Marguerite de Turenne, fille de Raymond Ier, un des héros de la première croisade. Les ressources, que leur promettaient ces alliances, les mettaient à l'abri des attaques de leurs ennemis. Ils en eurent bientôt besoin, pour résister à Gui Flamenc, leur neveu, qui au nom de sa mère, revendiquait une partie de l'héritage d'Archambaud de Comborn, son aïeul. Adémar IV appela à son secours Bozon II, son beau-frère, vicomte de Turenne, qui dès sa première jeunesse montrait beaucoup de goût pour les armes. Sa mère, Mathilde, fille de Geoffroy II, comte du Perche, qui après la mort de Raymond Ier avait épousé Gui de Lastours, avertie dans un songe que le jeune homme serait victime de son courage, avait supplié Bernard II, comte de la Marche, de lui défendre de sa part de prendre parti dans aucune expédition de guerre. Non contente de cette précaution, elle assistait tous les jours à une messe du Saint-Esprit, dite par les religieux du monastère d'Arnac, et priait Dieu de protéger son fils. Le jeune vicomte, touché des larmes de sa mère, s'abstint quelque temps de porter les armes ; mais après sa mort, rien ne put le retenir. En vain Bernard l'avertit encore que sa mère lui avait apparu en songe, qu'elle lui faisait dire que cette guerre lui serait fatale ; il assembla à la hâte ses chevaliers, et alla rejoindre Gui et Adémar, occupés à faire le siége du château de La Roche-Saint-Paul, situé sur les terres du Périgord. Quelques jours après, s'étant par bravade trop rapproché de la place, il fut atteint d'une

1. Roger II, chassé d'Angleterre par Henri Ier, se retira dans le comté de la Marche, dot d'Almodis, sa femme. Il se fixa au château de Charroux, d'où il fut surnommé le *Poitevin*.

flèche et mourut aussitôt. On l'enterra dans l'abbaye de Tulle [1], en présence de tous les grands vassaux du pays, Archambaud de Comborn, Ebles de Ventadour, Hugues de Belcastel, Gérard de Martenne, Bernard de Curemonte, Gérard de Roffignac, et de plusieurs autres [2]. Les abbés d'Uzerche, de Vigeois et de Dalon assistèrent à la cérémonie avec un nombreux clergé. Aussitôt que le corps eut été déposé dans la tombe, Adémar IV, pour témoigner de ses regrets, remit à Ebles, abbé d'Uzerche, une charte, par laquelle il faisait aux religieux d'importantes donations. Bozon II lui-même, par un testament fait peu de temps avant sa mort, avait chargé Eustorgie, sa femme, de donner la manse de Tarsac aux pauvres que nourrissait alors l'abbaye d'Obasine, devenue le rendez-vous des indigents de cette contrée montueuse. La pieuse veuve accomplit ses volontés : un jour, vêtue de ses habits de deuil, en présence de tous les chevaliers du château de Turenne, elle reçut Etienne, le fondateur de l'abbaye, le mit en possession de la manse, et lui baisa la main, en signe de la sincérité de son offrande [3]. La mort de Bozon II effraya tellement les deux vicomtes de Limoges, qu'ils abandonnèrent le siége du château de La Roche-Saint-Paul, où ils s'étaient vantés de faire leur ennemi prison-

1. BALUZE : *Hist. Tutel.*, p. 141. Bozon II avait épousé depuis peu Eustorgie, fille de Bernard, seigneur d'Anduze et d'Alais, de laquelle naquit Raymond II, son successeur.

2. L'abbaye de Tulle, dédiée à saint Martin, située au confluent de la Solane avec la Corrèze, aurait été fondée au IXe siècle, sur un emplacement donné par Charles-Martel aux ancêtres d'Adémar d'Escals (*de Scallis*), dont l'un, nommé Culminius, avec Nomadia, sa femme, y aurait fondé un petit monastère. Ce monastère, ayant été détruit par les Normands, fut restauré dans le Xe siècle par Adémar, vicomte du Bas-Limousin, qui résidait à Tulle, et qui lui donna les églises de Saint-Julien, de Saint-Martin-de-la-Guène, de Sainte-Fortunade, de la Garde, de Seilhac, et plusieurs manses et fiefs, énumérés dans son testament. (BALUZE : *Hist. Tutel.* — GALL. CHRIST., T. II, *Instrum. eccles. Tutel.*)

3. *Vita S. Stephani Obasinensis, ap. Bolland. : Vita Sanctorum.*

nier. Ils avaient d'ailleurs mal choisi leur temps : la neige couvrait les chemins ; leurs troupes, qui campaient sous les murailles de la place, se plaignaient hautement de leurs fatigues et de leurs privations (1143).

Amblard, abbé de Saint-Martial, resté en possession de cette dignité, malgré les violences dont il avait usé pour se faire élire évêque, avait été, pour ainsi dire, l'instigateur de cette guerre, en cherchant partout des alliés aux vicomtes, dont il se déclara le partisan aussitôt après la mort de leur père ; guerroyant et ambitieux, il avait abrité son autorité derrière de fortes murailles construites par lui et protégées par une tour, appelée la *Tour-d'Amblard*, et plus tard la *Tour-tremblante*. Après avoir gouverné vingt-huit ans l'abbaye, il eut pour successeur Albert, frère de Gérard de Courcillas, chevalier d'Aubusson, qui se montra très-sévère envers ses inférieurs dans toutes les abbayes relevant de la sienne [1].

Pendant les dernières guerres féodales, le Limousin s'était enrichi de nouveaux établissements religieux, du monastère de Notre-Dame de Bort, de l'ordre de Cluny, richement doté par les seigneurs de Comborn, de Ventadour et de Saint-Julien ; de Notre-Dame de Chamberet, soumis à l'abbaye de Solignac par le vicomte de Comborn qui, avec les seigneurs d'Anglars et d'Ambrugeat, enrichit aussi le monastère des religieuses de Bonnessaigne, fondé par Eudes, duc d'Aquitaine [2].

Parmi les fondations religieuses de cette époque aucune ne fut plus célèbre que celle d'Obasine, née sous le souffle

1. Bernard, abbé de Terrasson, qui voulut lui résister, fut obligé de comparaître dans le chapitre de Saint-Martial, devant son supérieur, qui lui ôta la crosse, le réduisit à la condition de simple moine, et lui défendit de sortir sans sa permission. Bernard ne reprit que plus tard sa dignité, à la sollicitation de l'abbé de Saint-Augustin. (GALL. CHRIST. : *Eccles. Lemovicens.*)

2. CLAUD. ESTIENNOT : *Mss.*, *Recherches sur les abbayes.*

puissant de saint Bernard, qui s'efforçait de ramener le monachisme aux beaux jours de son histoire. Elle eut pour fondateur Etienne, né à Bassignac-le-Haut, élevé de bonne heure dans les pratiques pieuses par Gauberte, sa mère, qui enceinte de lui avait rêvé qu'elle portait un agneau, et une autre fois un petit chien qu'elle voyait courir autour d'un troupeau de brebis. A la mort de son père, après avoir administré quelque temps un brillant héritage, docile aux conseils de saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu, et entraîné par tout ce qu'on disait des prédications de saint Bernard, il renonça au monde, entra dans les ordres et commença dans les environs sa mission évangélique. Ce fut au milieu d'un splendide festin, auquel il assistait avec sa famille, qu'il annonça la résolution de se consacrer à la vie religieuse. S'arrachant aux embrassements de ses parents et de ses amis, après avoir passé la nuit à prier avec un prêtre depuis quelque temps associé à sa piété, il partit avec son compagnon, les pieds nus, la corde aux reins, pour aller visiter les clercs dont on vantait dans les abbayes voisines les talents et la piété.

Etienne et Pierre passèrent dix mois avec un ermite, nommé Bertrand, établi dans le pays depuis quelque temps, qui leur enseigna les vertus de la vie érémitique. Ils allèrent ensuite à la recherche d'une profonde solitude, et après de longues courses, arrivèrent au milieu de la forêt d'Obasine, à l'endroit le plus écarté, où l'herbe ne pouvait croître, où la crête des collines se couvre souvent de neige. Le jour de Pâques, l'un d'eux dit la messe dans une petite église voisine. Ils n'avaient pas mangé depuis deux jours ; leurs pieds étaient déchirés par les ronces des sentiers abruptes, quand une vieille femme de Pauliac, touchée de leur misère, leur apporta un pain noir et un vase de lait : la plupart du

temps ils ne mangeaient que des racines, jusqu'à ce que les habitants des lieux voisins, édifiés de leur sainte vie, vinrent leur offrir des vivres, en leur demandant de ne pas s'éloigner. Etienne, bien différent d'un faux ermite qui avait paru dans les mêmes lieux, quelque temps auparavant, et qui avait abusé de la générosité des fidèles, ne voulait qu'édifier ses semblables. Couvrant sa poitrine d'un cilice qui meurtrissait sa chair, il se bâtit une cabane dans ce désert, d'où il envoya à Limoges Pierre, son premier compagnon, avec un autre clerc, nommé Bernard, pour informer de ses résolutions l'évêque, qui leur fit présent d'une croix bénite et les autorisa à célébrer la messe.

Le désert devint bientôt un sanctuaire : les trois moines cultivaient quelques parcelles de terrain, ne prenaient un peu de nourriture que le soir, et passaient en prière une partie des nuits. Plusieurs personnes vinrent solliciter d'Etienne la permission de vivre, de travailler et de prier avec lui. Un monastère fut créé sur ce sol, si stérile, si dépourvu de végétation que personne n'en réclamait la propriété. Plusieurs cellules se groupèrent autour de celle du saint, et, quand la pieuse colonie se fut augmentée, c'était à qui des deux cénobites n'aurait pas l'honneur d'en être le chef. Geoffroi, évêque de Chartres, légat du pape, qui était alors dans le Limousin, étant venu les visiter, choisit Étienne pour chef de la communauté naissante. Mais il fallait une règle cénobitique ; aussi le pieux fondateur alla-t-il visiter les moines de Dalon et ceux de la Grande Chartreuse de Grenoble, pour s'inspirer de leurs exemples ; mais il ne rêvait que de la règle de Cîteaux. A son retour, il trouva que le nombre de ses frères s'était augmenté. Quelques étrangers, venus par curiosité, y étaient restés comme croyants, entre autres Bégon de Scorailles, qui voulut y expier toute une vie de dissipations

et de débauches. Le nouveau converti ne quitta cette solitude que quelque temps après pour aller fonder, près de Servières, le monastère de Valette, dans un lieu désert, couvert depuis des siècles par une forêt de hêtres. Pendant ce temps-là les constructions s'étaient agrandies à Obasine; l'église fut consacrée par l'évêque de Limoges, qui amena avec lui quelques moines de Dalon, et éleva Etienne à la dignité d'abbé (1142). Six ans après, le pape consentit à agréger cette communauté à l'ordre de Saint-Benoît. Une immense réputation de sainteté et de bienfaisance fut bientôt acquise au fondateur : on se racontait au loin les miracles qu'il avait opérés, lorsqu'on apprit qu'il venait de mourir à Bonnaigue, près d'Ussel, petit monastère déjà fondé par les seigneurs d'Ussel, qu'il visitait souvent et où il établit la règle de Cîteaux. Les moines de Tulle devaient recevoir son corps dans leur église, en attendant qu'on le transportât à Obasine. Ces précieux restes avaient pour eux tant de prix qu'ils songeaient à se les attribuer; mais aussitôt que l'absoute fut dite par eux, à quelque distance de Tulle, les religieux d'Obasine, instruits de leurs projets, chargèrent sur leurs épaules les précieux restes de leur père, et les rapportèrent dans sa bien-aimée solitude, où tous les assistants se partagèrent les lambeaux de ses vêtements, comme autant de reliques précieuses.

Saint Etienne avait aussi posé à Obasine les fondements d'un cloître destiné à recevoir des femmes qui renonçaient au monde, à la tendresse d'une mère, aux joies de la maternité : quelques-unes, Samaritaines repenties qui remontaient aux joies de l'âme par les rudes sentiers de la pénitence, y venaient pleurer leurs égarements. Telle fut l'abbaye de Coiroux, de l'ordre de Cîteaux, relevant d'Obasine, dont l'abbé était le père

spirituel. Rien de plus triste que l'emplacement de ce couvent, jeté dans l'anfractuosité des hautes collines, d'où les regards ne peuvent se reposer que sur des montagnes dénudées, ou sur des blocs de pierre brisés par les orages, roulés par les torrents.

L'abbaye d'Obasine s'enrichit rapidement des donations obtenues des vicomtes de Limoges, de Comborn, de Ventadour, et des autres seigneurs de la contrée. Le site que saint Étienne avait choisi était sauvage et stérile, borné par des collines abruptes, hérissées de masses granitiques. Encore aujourd'hui on ne peut s'empêcher d'admirer l'œuvre gigantesque des moines qui, sur cette terre désolée, jetèrent la vie à pleines mains, y produisirent ce que notre siècle savant peut bien appeler encore les miracles de la foi. Élevons-nous sur ces montagnes, aux flancs desquelles coule un ruisseau limpide; la source n'est pas loin: l'eau va sans doute jaillir à quelques pas sous ces masses de granit, lancées en aiguilles par des volcáns d'hier, et qui menacent de rouler dans l'abîme. Comment ce cours d'eau arrivera-t-il à la demeure des saints qui sont allés le chercher au loin? comment franchira-t-il la montagne? C'est le miracle de saint Étienne: « Durant sept ans, dit la légende, on chercha à lui ouvrir un passage. Jeunes hommes, vieillards, habitués à porter le poids du soleil et des hivers, venaient couvrir de leurs sueurs quelques parcelles de granit que leurs mains détachaient. Ce que les forces humaines ne pouvaient obtenir, la foi l'accomplit. Étienne priait à l'écart. Tout à coup le rocher s'entr'ouvre : un bloc se détache du flanc de la montagne et s'arrête suspendu sur le penchant du précipice. C'est le miracle et le triomphe de la foi qui transporte les montagnes, qui vivifie le désert. » Ces lieux, grâce au travail des moines, sont aujourd'hui couverts d'une riche végétation, mais

l'abbaye est en ruines; l'église seule témoigne encore des grandes œuvres de la religion, mais elle pleure ses plus riches ornements arrachés au XVII[e] siècle à la sainte basilique, vendus et criés dans les villages, comme des objets inutiles à l'art, inutiles aux souvenirs de l'histoire. Où dorment les restes de l'illustre fondateur? Ils ne sont plus sous la pierre qui devait les couvrir. La vertu et la gloire n'ont pas même trouvé la paix dans la tombe[1].

Saint Bernard, dont la voix éloquente excitait les chrétiens à la seconde croisade, visita Obasine. Ses prédications firent diversion aux guerres féodales de l'époque. L'Église comprit que, pour vaincre l'hérésie qui troublait déjà les provinces du midi de la France, il fallait pousser de nouveau vers l'Asie le monde chrétien, à la fois menacé par des doctrines antisociales et préoccupé de nouveaux intérêts politiques nés des progrès de la civilisation, aussi bien dans les rangs du peuple que dans ceux du clergé et de la noblesse. Ce n'était pas seulement le tombeau du Christ à reconquérir, la ville sainte à défendre, les chrétiens captifs à délivrer, la Palestine à remettre sous le sceptre des successeurs de Godefroi de Bouillon; il y avait aussi en Occident l'indépendance de l'Église à défendre contre des princes ambitieux, et l'unité du catholicisme à protéger contre les entreprises des sectaires. La mission, à laquelle se vouait l'abbé de Clairvaux, couvrait la suprématie du saint-siége contre les empiétements des empereurs d'Allemagne. De tous ceux qui s'associèrent à cette entreprise

1. On voit encore dans l'église une belle pierre qui couvre peut-être les restes de saint Étienne, formant à sa base un carré long, au-dessus duquel règne sur les quatre côtés une galerie d'ouvertures ogivées, soutenues par des colonnes élégantes surmontées d'une frise à rosaces. Le monument se termine par un angle aigu, dont les deux faces sont occupées par des groupes de moines ou de religieuses. C'est sans contredit une des belles œuvres de l'art au XV[e] siècle. (V. pour plus de détails mon *Histoire du Bas-Limousin*, t. II.)

politique et religieuse, Louis VII se fit principalement remarquer par son pieux enthousiasme. Les barons et les chevaliers, qui le suivirent, étaient si peu animés des mêmes sentiments, que plusieurs firent les frais de leur voyage avec les trésors des églises, promettant de les restituer, et, en attendant, donnant de mauvaises cautions [1]. Robert de Roffignac se montra plus juste : voulant faire le voyage de Jérusalem, il vint à Tulle en 1119 avec Étienne, son fils, et Robert, son neveu, le jour de la Pentecôte, pendant que les moines dînaient, entra tout à coup avec Bernard de Comborn, qui voulait faire le même voyage, et leur rendit, en présence de l'abbé, tout ce qu'il leur disputait auparavant ; puis il embrassa tous les moines témoins de cet acte de religion et de justice [2].

Gui IV, l'aîné des deux vicomtes de Limoges, partit en 1147 à la suite de Louis VII, suivi d'une grande partie de la noblesse du Limousin, dans les rangs de laquelle se montraient pleins d'ardeur les deux seigneurs de Lastours, qui se rappelaient avec orgueil les exploits de leur aïeul dans la première croisade. On sait les tristes résultats de cette expédition. Geoffroi de Rancon, un des plus hauts barons de la vicomté, par une téméraire imprudence, causa la perte d'une partie de l'armée dans les défilés de Phrygie [3].

Un autre se montra plus habile et plus héroïque : Odon de Saint-Chamans, maréchal, puis bouteiller du royaume de Jérusalem, entré plus tard dans l'ordre du Temple, avait été choisi pour grand-maître, quand Philippe de Naplouse se fut démis de cette dignité ; étant tombé dans les mains des infidèles au combat du Gué-de-Jacob, Saladin lui pro-

1. « Thesauros ecclesiarum auferebant, falsa promittentes vadimonia. » (*Chron. Adem. Vosiens.*)
2. Baluze : *Hist. Tutel.*
3. Michaud : *Hist. des Croisades.*

posa de l'échanger contre un des émirs retenus dans les prisons de l'ordre. Saint-Chamans fit cette héroïque réponse : « Je ne veux pas autoriser par mon exemple la lâcheté de ceux de mes religieux qui se laisseraient prendre, en vue d'être rachetés. Un templier doit vaincre ou mourir, et ne peut donner pour sa rançon que son poignard ou sa ceinture. » Il mourut dans les fers après quelques mois de captivité. Le vicomte de Limoges n'eut pas le bonheur de voir Jérusalem, ni de revenir dans la terre de ses ancêtres. Après avoir laissé les cadavres de plusieurs des siens dans les plaines de l'Asie-Mineure, il mourut à Antioche, peut-être des excès de cette cour voluptueuse où la belle duchesse d'Aquitaine oubliait si joyeusement son époux et la ville sainte. Ses compagnons ne rapportèrent pas son corps pour le déposer dans le cloître de Saint-Martial; ils ne remirent à son frère, selon ses ordres, qu'un anneau d'un grand prix, pieuse relique apportée autrefois de Jérusalem par Gouffier de Lastours [1].

Gui IV, comme on l'a vu, avait épousé Marquise de la Marche, qui ne lui laissa pas d'enfants, et après celle-ci la fille du puissant seigneur Thibaut de Blazon. Cette dernière, après quelque temps de mariage, craignant de ne pas avoir d'enfants, de perdre l'amitié de son mari, et même d'être répudiée, feignit une grossesse; puis, simulant les douleurs de l'enfantement, elle supposa un fruit étranger, qui était la fille d'un paroissien de Bassignac. Le vicomte, son mari, la soupçonnant d'adultère, la maltraita, la fit renfermer dans une prison, et aurait même attenté à sa vie sans la crainte qu'il avait de la reine de France, à laquelle elle tenait par des liens de parenté. Mais il déchargea toute sa colère sur la sœur d'un chevalier nommé

1. *Chron. Adem. Vosiens.*

Guillaume Réthiel, veuve de Geoffroi la Félicia ; il l'accusa d'avoir favorisé les désordres de sa femme et la fit arrêter. Cependant, n'osant pas la punir à Limoges, où il craignait l'irritation du peuple et du clergé, il la conduisit dans le bourg d'Ayen et l'y fit brûler vive en présence des habitants consternés. Quelque temps après, la supposition de l'enfant fut découverte et avec elle tomba l'accusation d'adultère. Alors Guillaume Réthiel, voulant venger sa sœur, appela Gui IV en duel, en présence du roi de France. La reine de France s'y opposa, et parvint à réconcilier le vicomte et le chevalier. La vicomtesse elle-même, rendue à la liberté, retrouva les bonnes grâces de son mari. Elle mourut quelque temps après, de douleur et de regret de n'avoir pas les joies de la maternité [1].

Adémar IV, qui était resté dans la vicomté, pendant que son frère conduisait leurs vassaux en Palestine, mourut à Limoges, la même année que lui, vers 1148. On l'inhuma en grande pompe dans l'église de Saint-Martial, en face d'une ouverture qui éclairait la chapelle, où l'abbé du monastère disait ordinairement la messe. Il laissa de Marguerite de Turenne, sa femme, un fils qui lui succéda, et une fille, nommée Marie de Limoges, mariée de bonne heure à Ebles, vicomte de Ventadour. Marguerite, encore jeune à la mort de son mari, épousa Ebles II de Ventadour, surnommé Cantador, le chanteur. Mais, deux ans après, honteusement répudiée, sous prétexte de parenté, elle se retira à Limoges [2]. Ebles était connu depuis longtemps par ses joyeuses chansons, par son imagination vive et ardente,

1. D. Bouquet, t. XII, p. 454. Extr. de la *Chronique* de Saint-Martin de Limoges. Cette *Chronique*, où les événements sont rapportés sans ordre, commence avec l'ère chrétienne et finit en 1275. Elle eut pour auteur Pierre Coral, successivement abbé de Saint-Martin de Limoges et de Saint-Martin de Tulle.

2. *Chron. Vosiensis.*

et aussi par son goût pour les plaisirs. Comme troubadour, il avait souvent fait assaut d'improvisations poétiques avec Guillaume, comte de Poitiers, « bon troubadour, bon chevalier d'armes, qui courut longtemps le monde pour tromper les dames [1]. » L'un et l'autre, se jouant également de la morale et des réprimandes de l'Église, ternissaient l'éclat de leur nom par une excessive dépravation de mœurs [2], et rivalisaient de luxe et de dépenses fastueuses.

Un jour le vicomte de Ventadour arriva au château de Clain-et-Boivre. Le duc, qui était alors à table, ordonna aussitôt de préparer à son vassal un repas somptueux, et, en attendant, achevait tranquillement le sien. Voyant qu'on se disposait à le servir, mais avec un peu de lenteur, « Monseigneur, dit Ebles, ce n'était pas la peine de faire tant de dépense pour un si petit vicomte et compagnon que moi. » Guillaume comprit le reproche et la raillerie : quelques jours après, voulant savoir comment le petit vicomte serait prêt à recevoir son suzerain, il le suivit de près avec une escorte de cent chevaliers, et arriva pendant le dîner au château de Ventadour. Ebles, jaloux de pouvoir montrer à son hôte que la demeure d'un vicomte est au moins aussi bien fournie que celle du puissant duc d'Aquitaine, ne se déconcerte point ; il lui fait promptement donner à laver, tandis que varlets, écuyers et damoiseaux, courant le château et les maisons voisines, en rapportent une grande quantité de viandes apprêtées. Ce jour, heureusement pour l'honneur du château de Ventadour, était un jour de fête consacré au patron du lieu, « et à cette occasion on avait

1. Millot : *Hist. des Troubadours.*

2. Il répondit à Gérard, évêque d'Angoulême, qui l'engageait à changer de conduite, et blâmait son amour adultère et scandaleux pour la vicomtesse de Châtellerault : « Vous ramènerez avec le peigne vos cheveux sur le front, avant que je quitte la princesse. » L'évêque était chauve. (*Guill. de Malmesbury*, t. V, p. 170.)

tué quantité de gélines, d'oies et autres volatiles [1]. » Les serviteurs empressés servirent une si grande abondance de mets, qu'on eût dit que c'étaient les noces de quelque grand prince. Le soir, ce fut un nouveau spectacle : un paysan, à l'insu du vicomte, mais dont il connaissait bien les dispositions d'esprit, arriva à grand bruit dans la cour du château, conduisant un char traîné par des bœufs, et criant : « Que les gens du comte de Poitiers approchent et qu'ils voient comment se livre la cire à la cour du seigneur de Ventadour ! » Puis il monte sur son char, et, avec une hache, il coupe les cercles d'une grande tonne, d'où sortent et tombent des formes de toutes grandeurs de la cire la plus pure, qu'il dédaigne de ramasser, et s'en retourne avec son char au village de Maumont. Ebles, tout fier d'avoir pu montrer à son suzerain qu'il abondait en toutes choses, récompensa le paysan en lui donnant la manse de Maumont; puis il l'éleva au rang de la chevalerie en lui ceignant, ainsi qu'à ses enfants, l'écharpe et les éperons d'or [2].

Le château de Ventadour, entouré de forêts, situé dans la partie la plus agreste et la plus sauvage du Limousin, bâti sur la cime d'un rocher, à trois cents pieds au-dessus d'un petit ruisseau, était alors une des principales places fortes du pays. On n'y voit plus qu'une tour ronde, à moitié détruite, du haut de laquelle l'œil mesure avec effroi la profondeur d'un précipice. L'archéologue et l'historien aiment à y évoquer des noms illustres et surtout celui du *Cantador* qui, jusque dans sa vieillesse, conserva le premier rang parmi les troubadours [3]. Ebles III, qui avait visité la Terre-

1. *Chron. Vosiens.* : Math. Paris.
2. Geoffroi, abbé de Vigeois, qui nous fournit ces détails, dit que de son temps les seigneurs de Maumont se disaient les neveux d'Archambaud de Soliguac, « comme s'ils rougissaient déjà de leur origine. »
3. « Usque ad senectam alacritatis carmina dilexit, et quia erat valde gra-

Sainte, avait été marié à Agnès, fille de Guillaume, seigneur de Montluçon. Son goût pour la poésie eut de nombreux imitateurs. Son château fut le rendez-vous de tous les poëtes de la langue limousine, une vraie cour d'amour, d'où sortaient de joyeuses bandes aux couleurs des nobles châtelaines, qui allaient faire entendre leurs chants d'amour ou leurs hymnes de guerre dans les autres demeures féodales. C'était à qui montrerait au retour les plus riches cadeaux d'armes ou de chevaux de bataille. Le plus illustre d'entre tous fut Bernard, dit de Ventadour, parce qu'il eut au château une charge féodale. Comblé par la nature de ses dons les plus rares, de la grâce des manières jointe à la beauté de sa personne, il fut amoureux de la vicomtesse de Ventadour, à qui il adressa des vers sous le nom de *Belvezer*, Belle-à-voir. Mais le vicomte jaloux le congédia et fit enfermer sa femme dans le donjon du château. L'aventureux troubadour quitta le Limousin et se rendit à la cour d'Aliénor, femme de Louis VII, qui s'entendait à merveille « en prix, en honneur et en beaux dits de louanges. » Celle-ci le garda longtemps auprès d'elle. Il y était encore lorsqu'elle épousa Henri Plantagenet. Alors, triste et dolent de cette union qui semblait ne plus lui laisser le bonheur de plaire à sa souveraine, il se retira près du comte de Toulouse, perdit bientôt ce généreux protecteur, et, fatigué de sa vie d'aventures et d'amour, vint mourir en pieux cénobite à l'abbaye de Dalon [1].

Adémar V était encore très-jeune, quand il succéda à son père (1148). Sa famille le nommait Bozon, du nom de son

tiosus in cantilena. » (*Chron. Vosiens.*) Ebles, qui avait succédé à son père dans la vicomté de Ventadour, mourut au Mont-Cassin en revenant de la Terre-Sainte. Il eut de son mariage avec Agnès de Montluçon Ebles III, qui épousa Adélaïde de Montpellier.

1. « ... Per aquela dolor, si s'en rendet à l'orde de Dalon; et lui definet. » (*Mss. de la Bibl. nationale.*)

aïeul maternel, auquel on espérait qu'il succéderait dans la vicomté de Turenne. Bozon n'avait en effet qu'un fils, nommé Raymond, dont la mauvaise santé faisait prévoir une fin prochaine. Mais, quand celui-ci put promettre aux siens une longue carrière, le jeune vicomte de Limoges reprit le nom illustré par ses ancêtres. Privé des soins de sa mère, sa tutelle fut confiée à Gérard, évêque de Limoges, puis à Bernard, son oncle, doyen du monastère de Saint-Yrieix, qui l'un et l'autre protégèrent quelque temps son enfance et sa fortune contre sa propre famille. Mais Archambaud, frère de Bernard, parvint à les éloigner, s'empara de force de la régence de la vicomté de Limoges et l'administra pendant quelque temps, comme s'il eût dû la garder toujours. Le jeune vicomte, retenu par son oncle, grandissait obscurément au fond de quelque manoir, et ne paraissait presque jamais en public. Souvent même les habitants de Limoges, sur la foi trompeuse de quelques prodiges, crurent qu'il n'existait plus. Ses proches parents n'osaient pas demander à le voir. La terreur, qu'inspirait la cruauté trop connue de l'usurpateur, empêchait toute manifestation en faveur de l'orphelin, qui passait ses journées à l'ombre des hautes tours des châteaux de Limoges ou de Ségur, privé des plaisirs de son âge, livré à lui-même, errant dans les vastes salles d'armes, où il voyait appendues aux murailles, sans en connaître le prix, les cottes de mailles, les casques et les cuirasses de ses ancêtres. Un seul pouvoir put faire respecter ses droits au tuteur infidèle, qui fut forcé de venir, en présence de tout le chapitre, se reconnaître l'homme-lige de l'abbaye de Saint-Martial.

Pendant qu'Archambaud de Comborn abusait ainsi de la jeunesse de son neveu, usurpait sa fortune, Louis VII, revenu de la Palestine sans gloire et sans armée, voulut visiter une seconde fois les belles contrées du Midi, que lui

avait apportées la fille du dernier duc d'Aquitaine (1151). Celle-ci, si fêtée à Antioche, si heureuse des hommages des vaillants chevaliers, si chère aux Aquitains, dont elle représentait la nationalité, accompagnait ce faible époux, se faisant un jeu de la jalousie qui le dévorait. A l'arrivée du roi à Limoges, Albert, abbé de Saint-Martial, et Philippe, abbé de Saint-Martin, accompagnés des archevêques de Bourges et de Bordeaux, le reçurent à la porte des Lions, le conduisirent à l'église de Saint-Martial, où il reçut l'hommage de l'encens. Mais de vagues inquiétudes agitaient les esprits : on savait que Louis VII était décidé à briser les liens qui le rendaient si malheureux, et, en se faisant suivre d'Aliénor, il semblait vouloir, avant son divorce, montrer aux habitants de Limoges le peu de prix qu'il attachait à cette femme, toujours disposée à se jouer de lui. Peut-être espérait-il aussi amoindrir les conséquences de ce divorce, en faisant partager aux populations méridionales ses dédains et son ressentiment. Trop occupé de sa jalousie, et du besoin de sauvegarder, avec son amour-propre, les intérêts d'une fausse politique, il ne s'informa point entre les mains de qui était la régence du jeune Adémar V. Aussi Archambaud continua-t-il, après son départ, d'administrer comme seul maître la vicomté de Limoges. Quelques jours après, on apprit qu'une barque, partie de Tours et descendant la Loire, ramenait en Aquitaine la répudiée de Beaugenci, devenue l'épouse d'Henri Plantagenet, comte d'Anjou (1152). Fatal présent que la France faisait à l'Angleterre, mais aussi fatal à la France, dont il retardait l'unité politique de plus de deux siècles ! Vainement, comme prévoyant les suites de cette union, le comte d'Anjou avait-il dit à son fils qu'il avait eu les faveurs d'Aliénor, pendant qu'il faisait les fonctions de grand sénéchal à la cour de Poitiers; les conseils du père ne purent

prévaloir sur l'ambition de celui qu'attendaient de douloureuses épreuves[1].

Le Limousin ne vit pas avec plaisir le nouveau suzerain qui lui imposait le caprice d'une femme. Lorsque le Plantagenet, tout fier de sa nouvelle autorité, vint l'année suivante à Limoges, il n'y fut point accueilli par des cris de joie. La foule ne se pressa point autour de la basilique de Saint-Martin, où il se fit couronner duc d'Aquitaine. Cette cérémonie, autrefois si brillante, eut peu d'applaudissements. Le peuple montrait par son silence son peu de sympathie pour un suzerain étranger. Le jeune vicomte de Limoges n'assista à cette cérémonie que par la permission de son tuteur, comme un orphelin déshérité. A la sortie de l'église, le clergé fit cortége au Plantagenet jusque dans l'abbaye de Saint-Martial, qui lui offrit l'hospitalité, ainsi qu'à Aliénor. Mais quand il eut fait dire à l'abbé de Saint-Martial de le défrayer dans la ville, où logeait sa suite, celui-ci répondit fièrement qu'il n'était tenu à ce devoir que dans l'enceinte du château, où s'exerçait sa juridiction. Le nouveau duc, ne se trouvant pas sans doute assez fort pour imposer ses volontés, remit sa vengeance à un autre temps.

Les bourgeois de Saint-Martial, les hommes de la commune, fiers des richesses qu'ils devaient à leur commerce, et des priviléges qu'ils tenaient de l'ancien municipe romain, lui fournirent en même temps un autre sujet de mécontentement : ils n'avaient pas vu, sans se croire humiliés, les Normands et les Poitevins parcourir fièrement leurs rues, camper, comme des conquérants, sur leurs places publiques. Alors eut lieu une rixe, dans laquelle les étrangers eurent le dessous : quelques-uns y

1. J. Brompton, col. 1075.

périrent. Outré d'indignation, Henri fit détruire de fond en comble les murs du château. On croit que Bernard, abbé de Saint-Yrieix, excita le duc à cet acte de violence, parce qu'il avait été lui-même injurié par les habitants. Le duc partit, laissant derrière lui les traces de sa colère, maudissant cette ville qui, la première de toutes celles de l'Aquitaine, lui avait appris ce que vaudrait pour lui et ses successeurs la dot d'Aliénor[1]. Tant qu'il ne fut que le suzerain de l'Aquitaine, il trouva les contrées du Midi peu disposées à lui payer l'hommage : Limoges avait donné la mesure du dévouement qu'il pouvait attendre du peuple, de l'Église et des grands vassaux. Mais quand il eut hérité du trône d'Angleterre (1154), plus puissant et plus fier, gardant le souvenir de l'accueil que lui avaient fait les peuples du Midi, il se hâta de revenir à Limoges pour punir ces bourgeois turbulents, qui avaient tué ses hommes d'armes et insulté ses chevaliers. S'il ne put pas leur imposer le respect pour sa personne, il les effraya par ses menaces, et les condamna à une forte amende. Malgré les priviléges dont son abbaye avait joui jusqu'alors, l'abbé de Saint-Martial lui paya sept sous à titre d'hommage, et lui fournit un certain nombre de mules pour porter ses bagages. Archambaud de Comborn, l'usurpateur de l'autorité vicomtale, qui s'était souvent fait remarquer par sa haine contre lui, paraissait encore disposé à braver son autorité. Pour le punir, le prince suzerain lui enleva l'administration de la vicomté, et la donna, jusqu'à la majorité d'Adémar V, à Geoffroy de Neubourg, frère de Rotrou III, comte du Perche, et à Guillaume Pandoff, ses partisans, qui se montraient bien disposés à réduire à l'obéissance les habitants indociles de Limoges. Dès lors le jeune Adémar

1. *Chron. Vosiens.* V. aussi *Chron. mss. de Limoges.*

jouit de plus de liberté, et ne tarda pas à suivre Henri II dans son expédition contre le comte de Toulouse. Pendant trois ans, l'administration de la vicomté fut exercée en son nom par ses deux tuteurs. Il ne s'en occupa lui même qu'à sa majorité, après être venu à Bordeaux faire hommage au roi d'Angleterre et à Aliénor dans une cour plénière, où s'était rendue l'élite de la noblesse d'Aquitaine. Henri II, pour l'attacher plus étroitement à sa cause, croyant que son autorité s'exercerait librement sur tout le Limousin et dans sa capitale, lui fit épouser Sara, sa propre cousine, fille de Renaud, comte de Cornouailles, frère naturel de l'impératrice Mathilde.

Après la célébration de ce mariage à Bordeaux, soit que les bourgeois de Limoges ne vissent pas avec plaisir cette alliance qui, en fortifiant l'autorité du vicomte, menaçait la leur, soit qu'ils n'agissent qu'à l'instigation d'Archambaud de Comborn et de ses partisans, ils refusèrent d'obéir à Adémar V. Henri II revint alors à Limoges avec sa femme, pour châtier les révoltés (1156), et logea dans la Cité avec toute sa cour. Les mécontents lui résistèrent, tuèrent même quelques Normands et Poitevins; mais après un siége de quelques jours, ils furent forcés de se soumettre, et de reconnaître l'autorité du jeune vicomte, qui fit hommage à l'abbé de Saint-Martial en plein chapitre. Henri et Aliénor, pour se prémunir contre de nouvelles tentatives de révolte, firent abattre les portes de la ville et combler les fossés. En partant ils recommandèrent à leurs officiers de protéger Adémar, de le maintenir envers et contre tous, dans tous ses droits et priviléges. Mais à peine avaient-ils quitté la ville, que les habitants, revenus de leur frayeur, coururent aux armes et chassèrent les Angevins. Henri II revint à la hâte, assiégea la ville une seconde fois, et y entra malgré la résistance qu'on lui opposa. Au

lieu de punir les révoltés, il chercha à se les attacher par la douceur avec laquelle il traita les consuls, fidèles gardiens des priviléges de la cité. Mais il ordonna en même temps d'élever une haute motte de terre, voulant, disait-il, y faire construire un château fort, qui lui servirait de demeure quand il viendrait à Limoges.

La paix fut ainsi momentanément rétablie; l'Eglise, qui avait beaucoup souffert de ces discordes, reprit la célébration de ses fêtes splendides. L'abbé de Saint-Martial institua plusieurs commémorations, dont la plus remarquable fut la cérémonie des morts, qui avait lieu le lundi de Pâques. Ce jour-là, le clergé sortait en procession de toutes les églises de la ville, pour visiter les lieux où il y avait des tombeaux. Quelque temps après, on vit les religieux des abbayes, conduits par le même abbé, sortir de leurs cloîtres, précédés de leurs croix d'argent et de leurs bannières, accourir au-devant de deux moines qui arrivaient de Noyon, portant à l'abbaye de Grandmont une partie du corps de saint Éloi. Une bulle du pape accordait dans le même temps au monastère de Saint-Gérand, fondé au IXe siècle, le droit d'asile, avec la faculté pour tout homme de quelque condition qu'il fût, libre ou serf, de s'y consacrer à la vie religieuse, et pour les prêtres, dans le cas où tout le diocèse serait mis en interdit, la permission d'y célébrer la messe, mais à voix basse et les portes fermées.

Un ordre religieux, entre tous les autres, fut l'objet des prédilections de Henri II. Dans cette seconde moitié du XIIe siècle, alors que les monastères et les abbayes du Limousin, par les libéralités des vicomtes et des autres grandes familles, rétablissaient leur fortune, les frères que saint Étienne de Muret avait réunis dans le petit monastère de ce nom (1073), après la mort du fondateur (1124), obligés de quitter ce petit coin de terre que réclamaient,

comme leur propriété, les moines de Saint-Augustin de Limoges, s'étaient mis à chercher dans les environs quelque solitude, où ils pourraient paisiblement continuer de vivre de mortifications et de prières. Un jour on les vit, portant sur leurs épaules les saintes dépouilles du fondateur de leur ordre, gravir lentement les hautes montagnes qui sont au nord de Muret, et venir sur leurs sommets les plus escarpés déposer pieusement ces restes vénérés à l'abri des vieilles murailles d'une chapelle ruinée, vaste désert, à quatre lieues de Limoges, « austère, froid, infertile, semé de rochers nus, couvert de brouillards, exposé à tous les vents [1]. » Tel fut l'emplacement de la célèbre abbaye de Grandmont, où les religieux, par une persévérance opiniâtre, accomplirent des travaux de fertilisation et de défrichement qui changèrent l'aspect des lieux, y apportèrent la fécondité et le bien-être. Dans ces gorges creusées entre les pics arides de ces monts, au moyen de chaussées hardies, de ponts jetés sur les torrents, furent créés, avec une intelligence qui étonne, de vastes et magnifiques bassins, déversant leurs eaux sur une suite immense de vastes prairies qui verdoyaient sur les flancs de ces coteaux, naguère infertiles. Dans les environs, sur les bords de la Gartempe et du Thaurion, dans un rayon de plusieurs lieues, surgirent de populeux villages sous l'influence civilisatrice du généreux patronage de quelques moines qui donnaient la fortune à tous et s'en privaient eux-mêmes. Henri Ier, roi d'Anglerre, Adémar IV et Gui son frère, vicomtes de Limoges, les seigneurs de Lastours, ceux de Comborn et de Ventadour, avaient contribué par de riches aumônes à la construction de l'église, dédiée à la Mère de Dieu. Mais l'édifice n'était pas encore achevé,

1. Saint Étienne de Muret, quelques jours avant de mourir (1124), avait reçu la visite de deux cardinaux, légats du pape en France.

lorsque Henri Plantagenet et Aliénor étaient venus faire reconnaître en Limousin leur suzeraineté : édifiés des vertus et de la piété des *religieux bons-hommes de Grandmont*, ils leur laissèrent en partant cinq cents écus d'or, pour continuer les travaux.

Devenu roi d'Angleterre, Henri jugea qu'il n'avait pas encore assez fait pour la gloire de saint Étienne de Muret. Il traversait la Manche pour aller prendre possession du trône que la mort d'Étienne de Blois lui livrait : tout à coup, au milieu de la nuit, la nef royale qui le portait, surprise par une affreuse tempête, allait être engloutie. Effrayé, il demanda au pilote quelle heure il était : — « Minuit, » répondit celui-ci. — « Courage dcnc, reprit le roi ; n'ayez pas de crainte, les frères de Grandmont prient pour moi. » Sa reconnaissance égala le danger qu'il avait couru, car, aussitôt arrivé à Londres, il envoya à Grandmont des architectes avec mission de rebâtir le monastère et son église [1]. L'Aquitaine et les autres provinces anglaises contribuèrent aussi à la construction et à l'ornementation de cette riche abbatiale, où l'on admirait le grand autel, tout en cuivre doré et émaillé, ouvrage magnifique dû au talent des artistes de Limoges [2].

Adémar V, depuis sa mise en possession de la vicomté, s'était étroitement attaché à la fortune de son protecteur, dont il grossissait de ses hommes d'armes le brillant cortége de chevaliers. Il l'avait suivi au siége de Toulouse et revint avec lui à Limoges, le jour de la fête de saint Michel, après s'être arrêté quelques jours dans l'abbaye de Saint-

1. Mss. de M. Nadaud, déposés au séminaire de Limoges.
2. D'après les chroniques du XIIe siècle, ce prince aurait envoyé de la Rochelle huit cents chariots chargés de plomb et attelés chacun de huit chevaux, ce qui aurait donné lieu à ces deux vers :

Henricus nulli regum pietate secundus
Plumbea tecta locans pavit, agrosque dedit.

Pierre d'Uzerche. L'hiver était alors si rigoureux que les troupes ne pouvaient plus tenir la campagne (1159). La glace, au-dessus d'Aixe, était si épaisse qu'elle suspendait le cours de la Vienne; et au-dessous, dit le chroniqueur Geoffroi de Vigeois, on pouvait prendre le poisson laissé à sec dans le lit de la rivière. Quand le jeune vicomte était entré en jouissance de la vicomté, il avait bien fait hommage à l'abbé de Saint-Martial, mais quoiqu'on le lui demandât encore, au moment où il se disposait à partir pour Toulouse, ce ne fut qu'à son retour qu'il se soumit à cette cérémonie, en présence de tout le chapitre, ayant la tête découverte, sans éperons et sans baudrier.

Le même jour, arriva à Limoges Thibaut, comte de Champagne, parent du roi d'Angleterre, qui venait de faire un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. Adémar se joignit aux religieux de Saint-Martial pour recevoir solennellement l'illustre pèlerin, qui fut conduit en procession dans l'église abbatiale, et déposa sur le tombeau du disciple des apôtres dix marcs d'argent, pendant qu'on chantait : — « *Oh! quam gloriosus est miles sancti Martialis!* Oh! qu'il est glorieux le chevalier de saint Martial [1]! » Cette réception solennelle semblait un reproche adressé au roi d'Angleterre qui forçait les religieux de l'abbaye à pourvoir à sa dépense, à le recevoir avec une magnificence vraiment royale, toutes les fois qu'il passait sur leurs terres. Ce prince, l'année suivante (1160), intervint dans l'élection d'un nouvel abbé, en remplacement de Pierre de Cluny, qui s'était démis de sa dignité. On avait élu Pierre Barry, déjà abbé de Saint-Augustin, frère d'Ithier, chevalier du château d'Aixe, qui tenait la garde de ce fief des vicomtes de Limoges.

1. Baluze : *Miscell.*, t. IV.

Henri II prit le parti des opposants; mais le nouvel élu parvint à le gagner à sa cause; et, le jour où on le conduisit en procession dans l'abbaye, il montrait au peuple une lettre adressée au vicomte Adémar, par laquelle le roi le reconnaissait digne de ses hautes fonctions et de son amitié. Pendant qu'il prenait possession du cloître, son compétiteur sortait de la ville et allait cacher son ambition trompée dans l'abbaye de Cluny [1]. De fréquentes dissensions avaient lieu à cette époque entre les religieux des diverses abbayes de la ville au sujet de leurs priviléges. Ainsi, la même année, pendant que la famine et la peste décimaient la population, ceux de Saint-Etienne disputaient avec violence à ceux de Saint-Augustin l'honneur de fournir des officiers à l'archevêque de Bourges, qui venait célébrer la fête de saint Martial [2].

Dans les grandes fêtes de l'Église, c'était à qui étalerait le plus de luxe et de magnificence. Le jour des Rameaux, où la procession devait être générale, les ordres religieux se disputaient la préséance; chacun allant chercher parmi ses ancêtres directs les privilégiés qui avaient connu, chéri, servi le fils de Dieu pendant son passage sur la terre. Ceux de Saint-Etienne, de Saint-Augustin et de Saint-Martin, après avoir fait sonner leurs cloches à toute volée, sortaient de leurs églises et se rendaient à Saint-Martial, précédés des cinq bannières que Gouffier de Lastours avait apportées de la première croisade. Chaque corporation des métiers venait ensuite, portant sa bannière sur laquelle était l'image du saint patron.

Adémar V, fier de la protection du roi d'Angleterre, comptant sur les bonnes dispositions de l'abbé de Saint-

1. P. Labbe : *Biblioth.*, t. II, p. 274.
2. « Penuria panis ac vini gravissima fuit cum pessima mortalitate. » (*Chron. Vosiens.*, c. VI.)

Martial, à qui il avait solennellement fait hommage en présence de quelques religieux, venus d'Angleterre réclamer, au nom du prince, une partie des reliques de l'apôtre de l'Aquitaine, prit dès lors une part active aux événements survenus par l'ambition des grands vassaux; lui-même se montra, autant que les autres, empressé à augmenter sa fortune aux dépens de ses voisins. Il commença, à proprement parler, sa carrière militaire, en prenant le parti de Bernard, son oncle, que ses ennemis retenaient dans une étroite captivité. Le prisonnier, ne pouvant par lui-même recouvrer la liberté, implora la protection du jeune vicomte qui parvint à le délivrer, soit par la force, soit par des négociations, et qui, pour prix de ses services, se fit remettre le château d'Excideuil [1], forte position militaire, au moyen de laquelle il pouvait menacer le Périgord et défendre les frontières de sa vicomté (1166). Mais les habitants, sur lesquels il exerça une odieuse tyrannie, se révoltèrent, chassèrent ses officiers et rentrèrent sous l'obéissance de leur premier maître, qui avait été peut-être l'instigateur de cette révolte.

Excideuil, comme plusieurs autres localités, avait dès cette époque certaines franchises qui, quoique octroyées par le pouvoir féodal, n'en étaient pas moins précieuses aux habitants. Aussi ceux-ci recouraient-ils à la révolte toutes les fois que se trouvaient menacés ces éléments de liberté. Dans ces circonstances, Adémar V fit à la hâte des préparatifs et contre les révoltés et contre Bernard; ses vassaux répondirent à son appel et conduisirent à Limoges leur contingent d'hommes d'armes. Bernard, de son côté, ne restait pas inactif; aidé d'Hélie, son frère, il avait mis des garnisons dans ses châteaux et fortifié Excideuil. La

1. Arch. de Pau : *Fonds de a vicomté de Limoges*, E, 607.

guerre allait donc apporter encore l'incendie et le pillage dans les champs du Limousin et du Périgord, lorsque plusieurs vassaux des deux partis, effrayés des suites de cette lutte, s'interposèrent. L'oncle et le neveu eurent une entrevue, à la suite de laquelle on put croire que la paix serait durable, car on l'avait jurée sur l'honneur, et en dévouant même à la mort celui des deux qui en violerait les conditions. Il n'en fut pas ainsi, car le même jour, les seigneurs du Périgord, du parti de Bernard, revenant d'Excideuil et passant près du château de Ségur, le vicomte de Limoges les invita, avec Bernard et Hélie, à prendre part à un festin, en signe de leur réconciliation. Lorsque la nuit fut venue, quand la vaste salle d'armes retentissait des bruits de l'orgie, tout à coup les portes s'ouvrirent avec fracas; des hommes, armés par les ordres d'Adémar V, s'élancèrent sur Bernard et son frère, et les entraînèrent, au grand étonnement des autres convives qui, craignant pour eux-mêmes, n'osèrent pas résister. Le brave Ollivier de Lastours, quoique du parti d'Adémar, s'enfuit, au milieu du tumulte, indigné de cette félonie, ne voulant pas demeurer plus longtemps dans ce château, où il pensait qu'un grand crime allait être commis. A la nouvelle de cet attentat à la foi jurée, grande fut l'indignation dans toute la comté de Périgord; les seigneurs des environs, ceux surtout qui avaient été témoins au traité de paix, se disposèrent à punir d'une manière exemplaire la déloyauté d'Adémar, qui de son côté ne perdit pas de temps à pourvoir ses châteaux de fortes garnisons. Celui de Limoges était gardé, le jour et la nuit, par de nombreuses sentinelles, et celui de Ségur, le plus exposé, regorgeait d'armes et de provisions pour soutenir un long siége. Malgré ses ressources, il était difficile à Adémar de résister à ses ennemis, qui accouraient nombreux de

l'Angoumois, du Périgord et du Poitou : peut-être allait-il essuyer une honteuse défaite, lorsque Adalbert, comte de la Marche, fit consentir aux deux partis une suspension d'armes, pendant laquelle on fit des conditions de paix portant que le vicomte ne menacerait plus Excideuil et qu'il remettrait Bernard et Hélie en liberté.

Ce traité ne fut pas mieux observé que les autres. Adémar, qui venait d'être armé chevalier par le roi d'Angleterre, était trop ambitieux, ses voisins trop fiers et trop mécontents, pour que la discorde n'armât pas encore les deux partis. Seulement, au lieu d'une guerre ouverte, on chercha à se nuire par des embûches, à dépouiller les voyageurs et les marchands, selon qu'ils appartenaient au comté de Périgord ou à la vicomté de Limoges. Un jour Hélie, poursuivi par le vicomte, fuyait dans les environs de Pierre-Buffière, espérant échapper à la faveur d'un épais brouillard, lorsqu'il tomba dans une embuscade, près du château, y fut terrassé et percé d'un coup de lance par un soldat, nommé Guillaume de Longue-Épée, fils d'Isarn de Loys[1].

Après s'être ainsi vengé de son ennemi, le vicomte de Limoges vint assister à la dédicace de l'église de Grandmont, où se trouva réunie l'élite de la noblesse des provinces voisines, ayant à sa tête Adalbert V, comte de la Marche, qui eut si souvent à défendre ses domaines contre ses voisins, ou à prendre le parti de ceux-ci contre son souverain. Ce grand vassal, fier à cette époque de voir à ses côtés tant d'illustres chevaliers, ne prévoyait pas que bientôt, dépouillé, d'un côté par le sire de Lusignan, de l'autre par le roi d'Angleterre, pour conserver une partie de sa fortune, il serait réduit à vendre à ce dernier

1. *Chron. Vosiens.*

son comté de la Marche[1]. Les habitants de Bellac avaient reçu de lui en 1160 une charte qui assurait leurs priviléges et fixait leur jurisprudence. Les religieux de Grandmont lui furent redevables de nombreuses richesses, aussi l'admirent-ils à la première place, parmi les étrangers accourus à la dédicace de leur église faite par l'archevêque de Bourges, assisté de l'archevêque de Bordeaux, des évêques de Limoges, de Cahors, de Périgueux et d'Angoulême qui déposèrent dans le sanctuaire les reliques de onze martyrs, après les avoir exposées à la vénération des fidèles. On distinguait à la tête des moines, placés sur deux rangs dans la grande nef de l'église, le prieur, Pierre III, fils de Bernard de Boschiac, frère d'Aimeric, chevalier du château de Bré, qui, avant de prendre l'habit religieux, s'était longtemps fait remarquer par ses prouesses dans le monde féodal[2].

Tant que Henri II n'avait été que duc d'Aquitaine, comme représentant les droits d'Aliénor, Louis VII s'était peu préoccupé de la puissance de son vassal; mais, quand à ce titre il eut réuni celui de roi d'Angleterre, il n'en fut plus de même. La jalousie et l'ambition armèrent les deux princes, dont les querelles eurent d'abord la Normandie pour théâtre. Les barons du Limousin prirent parti pour le roi de France, non parce qu'ils préféraient sa suzeraineté à celle du roi d'Angleterre, mais parce qu'ils espéraient trouver l'occasion d'accroître leur indépendance. Alors s'ourdit une puissante ligue contre le Plantagenet. De tous les côtés, dans les manoirs du Limousin, on se préparait à une levée de boucliers. Les

1. Cette vente eut lieu le 17 décembre 1177, à l'abbaye de Grandmont, moyennant quinze mille livres angevines, vingt palefrois et vingt mulets. (*Roger de Hoveden.*)
2. L'abbé Nadaud : *Mss. de l'histoire de l'abbaye de Grandmont.*

cloitres eux-mêmes n'y étaient pas indifférents, car on vit l'abbé de Saint-Martial, en plein chapitre, donner l'ordre de chevalerie à deux cent quarante membres des plus grandes familles du pays décidées à entrer dans la ligue; celles de Pompadour, de Lubersac, de Bré, de Luc et de Lastours furent les premières admises à cet honneur[1]. Seul le vicomte de Limoges hésita quelque temps à se déclarer contre Henri II. Enfin, entraîné par les sollicitations des seigneurs du Limousin et de la Marche, il se rendit avec eux à la Souterraine où se trouvèrent aussi Guillaume-Taillefer, comte d'Angoulême, Adalbert V, comte de la Marche, Robert de Sélit et plusieurs autres. On y jura haine à l'Angleterre, et aussitôt une partie de l'Aquitaine se souleva. Réunis aux troupes de Louis VII, les confédérés dévastèrent les champs du Poitou, et firent invasion en Normandie. Après ces premières hostilités, les deux rois firent la paix dont Henri II profita pour se venger de quelques-uns de ses ennemis.

Adémar V fut obligé de venir à Montmirail faire sa soumission et demander pardon. Le chevalier Robert de Sélit, qui avait été fait prisonnier, fut livré à d'horribles tortures. Henri II le fit enfermer dans une cage de fer, où il le laissa mourir de faim et de soif. Mais l'année suivante, Gui de Lusignan vengea son malheureux allié, en tuant le comte de Salisbury, qui revenait de Saint-Jacques de Compostelle, et qui, après la soumission des rebelles, avait été chargé du gouvernement de l'Aquitaine. Pendant que les grands vassaux cherchaient ainsi à se soustraire à la suzeraineté du roi d'Angleterre, les habitants de quelques localités, obligés jusqu'alors de se reconnaître vassaux de l'Église par les redevances perçues par les abbés ou les

1. Robert du Mont. — Archives de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

prieurs de certains monastères, méconnaissaient aussi ce droit féodal. Ceux de la Souterraine, excités par le comte de la Marche, jurèrent de ne plus payer les droits qu'on leur avait jusqu'alors imposés. L'abbé, ne pouvant les y contraindre par la force, se rendit avec son neveu auprès de Henri II pour lui demander d'intervenir. Aussitôt les bourgeois, se voyant ainsi menacés, se mirent à construire des retranchements autour du cloître, fortifièrent aussi le clocher. Les esprits étaient tellement agités que des hommes de désordre se livrèrent à de coupables actes de violence : un pauvre moine, rencontré dans la rue pendant la nuit, fut attaqué et meurtri, au point qu'il en mourut le lendemain. Cependant les séditieux furent sévèrement châtiés et obligés de payer l'impôt accoutumé; les assassins se sauvèrent par la fuite et leurs maisons furent brûlées [1].

Rien ne vint troubler pendant quelque temps la dernière trêve convenue entre les deux rois à Montmirail; la suzeraineté du duc d'Aquitaine était pacifiquement reconnue. Aliénor et ses fils venaient fréquemment visiter le Limousin, recevant l'hospitalité à Limoges dans la demeure du vicomte Adémar. Le peuple se pressait autour d'eux; chacun admirait la bouillante ardeur, le noble maintien du jeune prince qui devait être le redouté Cœur-de-Lion. On ne se doutait pas alors qu'il grandissait pour le malheur du pays. Mais bientôt la discorde divisa la famille du Plantagenet. La répudiée de Beaugenci, pour satisfaire son amour-propre blessé, pour se venger de Henri qui la sacrifiait à ses maîtresses, s'attacha à flatter l'ambition de ses fils, en attendant de les pousser à la révolte contre leur père. Dans une des nombreuses visites qu'elle fit avec Richard au vicomte de Limoges, cette femme dont la beauté

1. *Chron. Vosiens.*

était flétrie, le cœur corrompu, mais toujours ardente dans ses passions, cachait sous des apparences de dévotion le secret des vengeances qu'elle méditait. En attendant la grande cérémonie qui devait appeler à Limoges l'élite des chevaliers d'Angleterre, de Normandie et d'Aquitaine, elle entreprit avec Richard de rebâtir le monastère de Saint-Augustin et partagea avec lui l'honneur de poser la première pierre [1].

1. Rurice II, évêque de Limoges, au Ve siècle, avait fait construire sur l'emplacement d'une chapelle qui remontait au temps de saint Martial, une magnifique église dédiée à saint Martin. Quant à celle à la fondation de laquelle contribua Aliénor, elle est due principalement à Raymond Ier de Beynac, abbé de Saint-Martin, qui avait succédé en 1164 à Pierre Ier de Barry, frère d'Ithier, seigneur d'Aixe. (NADAUD : *mss. au séminaire de Limoges.*)

CHAPITRE VIII

ADÉMAR V, VICOMTE DE LIMOGES, ET LES PLANTAGENETS

Aliénor et Richard à Poitiers et à Limoges. — Réception faite aux Plantagenets. — Richard, couronné duc d'Aquitaine, promet de défendre les priviléges de l'Église. — Hommage d'Adémar V à Richard. — Entreprises de Bertrand de Born : il excite à la guerre contre Henri II. — Henri II à Limoges, avec sa femme et ses fils. — Gaubert de Puygibaut, Gérand de Borneil et Faydit d'Uzerche, troubadours. — Henri II informé des projets de ses enfants par le comte de Toulouse. — Note sur la famille de Geoffroi de Vigeois. — Henri II abandonné de ses enfants. — Aliénor prisonnière; plaintes des Aquitains. — Guerre entre Adémar V et le comte de Périgord. — L'Église explique par des prodiges les malheurs de l'époque. — Bernard et Adémar continuent la guerre. — Convention faite dans l'église d'Arnac. — Adémar attaque le château de Bré : Ollivier de Lastours occupe le monastère d'Arnac. — Convention entre Bernard et Adémar. — Les vassaux du Limousin bravent l'autorité de Richard. — Les bourgeois de Limoges mécontents. — Note sur Isambart, abbé de Saint-Martial, et sur Notre-Dame de Chervix. — Nouvelles excitations à la guerre par Bertrand de Born. — Ligue des grands feudataires contre Richard. — Sirventes du troubadour. — Gilbert de Malemort et Archambaud de Comborn : cruautés des soldats de Gilbert. — Archambaud fonde la chartreuse du Glandiers. — Ravages des Brabançons. — Ligue formée contre eux à Limoges. — Défaite des Brabançons près de Malemort. — Richard continue la guerre et s'empare de Limoges. — Entrevue de Henri II et de son fils Henri à Grandmont. — Henri II continue de poursuivre ses ennemis; pertes d'Adémar V. — Départ d'Adémar V et de ses alliés pour la Palestine. — Retour d'Adémar; exaltation du corps de saint Yrieix. — Note sur le monastère de Saint-Martin. — Refus des bourgeois et des consuls de Limoges de faire hommage à Henri le Jeune. — Adémar V détruit le bourg de Saint-Germain. — Richard prend le château d'Aixe, et menace Limoges. — Arrivée de Henri II : il est blessé. — Les siens se retirent à Aixe. — Les habitants de Limoges font hommage à Henri le Jeune, et se fortifient. — Richard à Excideuil; Henri II à Saint-Yrieix. — Le pays ravagé par les soldats de Richard.

Aliénor ne cessait de poursuivre Henri II de sa haine et de sa jalousie, excitant par ses conseils, par ses intrigues, l'ambition de ses fils, impatients de se partager sur le

continent les provinces anglaises. Méprisé par les siens, obsédé, menacé, le malheureux roi avait longtemps hésité à se dépouiller d'une partie de son autorité; mais enfin, las des plaintes de ses enfants, des reproches de leur mère, il crut pouvoir vivre en paix en promettant à Richard le duché d'Aquitaine (1170). On vit aussitôt le jeune prince, conduit par sa mère, impatiente de régner en son nom, fière de montrer aux Aquitains les derniers restes de cette beauté qu'ils avaient si souvent admirée sous les frais ombrages du château de Clain-et-Boivre, accourir à Poitiers, entrer comme en triomphe dans l'église de Saint-Hilaire, s'asseoir sur le siége de l'abbé pour y recevoir des mains de l'archevêque de Bordeaux[1] et de l'évêque diocésain la lance et l'étendard, comme préliminaires de sa mise en possession du duché d'Aquitaine[2].

Toute la cour normande, après cette cérémonie, se rendit à Limoges avec un nombreux cortége d'illustres chevaliers normands, poitevins et anglais, auxquels se joignirent bientôt ceux du Limousin et de l'Angoumois, se pressant avec plus d'enthousiasme que les autres autour de leur souveraine, et croyant qu'avec Richard l'Aquitaine allait former un État indépendant des rois d'outre-Loire et d'outre-Manche. Richard se montrait avec orgueil au milieu de ces guerriers, qu'il croyait dévoués à sa cause. Le peuple le reconnaissait entre tous à son air martial, à sa haute taille et à son beau visage, tandis qu'à ses côtés se tenait son frère Henri-au-Court-Mantel, prince taciturne, dissimulé, qui n'aimait les batailles que pour ce qu'elles lui rapportaient de puissance et d'argent. Ce brillant cortége de

1. Bertrand Ier était archevêque de Bordeaux depuis 1162. La même année (1170) il fit la dédicace de l'église abbatiale de Saint-Amant-de-Boixe en Angoumois. (Labbe : *Concil.*, t. X, col. 1451.)
2. Besly : *Hist. des comtes de Poitou.*

princes, de chevaliers et de belles châtelaines qui entourait la fastueuse Aliénor, entra dans Limoges au milieu d'une foule immense, accourue de tous les points, pour voir son nouveau maître et pour applaudir à son couronnement.

L'évêque, portant la mître et la crosse d'or, avec la chape de soie, suivi de tout son clergé en chasubles d'or et d'argent, vint au-devant de la cour normande, moins comme un sujet que comme un maître, qui peut disposer au nom de Dieu des puissances de la terre. Il reçut Richard à la porte de l'église, mais attendit que les barons, ayant à leur tête Adémar V, eussent enlevé le cercle d'or qu'il portait sur la tête, signifiant par là qu'il ne devait entrer dans la basilique que comme l'égal des chevaliers qui l'assistaient; puis, après lui avoir offert l'encens et l'eau bénite, il le revêtit de la chlamyde de soie, en disant : — « Noble duc, élevé à cette dignité, couvre de ta protection le peuple qui te reconnaît pour son seigneur et maître ! » Pour lui rappeler l'héroïsme des martyrs, il lui mit au doigt l'anneau de sainte Valérie, symbole de la foi qu'il promettait de défendre, précieuse relique des temps anciens, conservée dans le trésor de Saint-Martial, comme le gage des espérances de l'Église. Après s'être incliné pour recevoir la couronne d'or, le jeune Cœur-de-Lion prit en main l'étendard surmonté d'une lance, que lui présentait l'évêque, pour lui apprendre qu'il devait protéger les hommes pieux et humilier les superbes. Ainsi revêtu des principaux insignes du pouvoir, s'appuyant sur le bras de l'évêque, qui lui apprenait par là que la majesté des rois a besoin de l'appui de l'Église, il traversa la nef dont les deux côtés étaient occupés par les barons et chevaliers. Arrivé devant l'autel, le prélat mit dans sa main droite l'épée renfermée dans le fourreau, tandis que le doyen Hugues II de Gimel lui chaussait les éperons d'or, et que le chœur chantait :

— «Protége la justice, combats l'iniquité, défends la veuve et l'orphelin. »

En consacrant par ces cérémonies symboliques la puissance temporelle, l'évêque ne renonçait pas à celle qu'il tenait de ses prédécesseurs; aussi le duc se prosterna devant lui, et fit serment de défendre les priviléges de l'Église. Il vint ensuite dans le chœur, se plaça sur le siége du doyen, et suivit attentivement toutes les prières de la messe, ayant devant lui son sénéchal qui tenait haute l'épée, et l'étendard. A la fin de la messe, il s'agenouilla sur les marches de l'autel pour recevoir la bénédiction, puis déposa entre les mains des officiers du chœur tous les attributs de sa puissance, la chlamyde, la couronne d'or, l'anneau de sainte Valérie et l'étendard. La cérémonie terminée au milieu des cris de joie de la foule, au bruit des trompettes et des hymnes que chantait le clergé, il sortit de l'église, laissant aux moines le riche manteau ducal qu'il portait à son arrivée, et cela, selon la coutume du temps, qui voulait que les chevaliers, quand ils venaient faire hommage lige à leur seigneur, laissassent leurs ornements aux écuyers. Il donna aussi une forte somme pour payer le somptueux festin qui eut lieu en l'honneur de cette fête[1]. Après lui l'église de Limoges n'eut plus de ducs à couronner; les rois d'Angleterre ne voulurent tenir leur puissance que d'eux-mêmes. Encore quelques siècles, le pays ne voudra tenir ses libertés que de lui-même, heureux s'il sait en faire usage !

Le vicomte Adémar V jura fidélité et fit hommage au nouveau duc, qui vit ainsi s'humilier devant lui tous ces grands vassaux, qui se donnaient un maître décidé à les

1. Le programme de cette cérémonie est dû à un moine de Limoges, nommé Hélie, qui vivait encore en 1218. (*Cérémonial de France*, t. I, p. 608.)

soumettre aux intérêts de sa politique et à les associer à ses projets ambitieux contre son père, et contre son frère Henri-au-Court-Mantel, reconnu comme l'héritier du trône d'Angleterre. Pouvait-il prévoir dans ce jour de triomphe, qu'après s'être montré le héros le plus belliqueux de son temps, il trouverait une mort obscure sous les murailles d'un des manoirs du Limousin? Le vicomte de Limoges fut de tous les grands vassaux du pays celui qui comprit le moins à quels malheurs était réservé son pays par l'ambition du nouveau duc d'Aquitaine. Pendant quelque temps, comptant sur sa protection pour augmenter sa fortune, il sut vivre avec lui en bonne intelligence et ne se laissa point entraîner, comme plusieurs autres, par les sirventes provocateurs de Bertrand de Born, appelant l'Aquitaine aux armes contre la race anglo-normande. Il se joignit même à Richard pour punir l'impatient troubadour, qui, pour augmenter le nombre de ses hommes d'armes et pour se donner une citadelle, venait de dépouiller son propre frère du château d'Authefort.

Bertrand, chassé de cette position, ne céda point à sa mauvaise fortune : il n'était pas de ceux qui croient se relever de la honte en tendant la main à ceux qui les ont vaincus, en attendant l'occasion de les trahir. La passion de toute sa vie fut sa haine contre les Plantagenets. Peut-être rêvait-il aussi de faire du Midi un état indépendant, comme l'avaient voulu les successeurs de Charlemagne[1]. La poésie fournissait ses plus nobles élans à son ambition et à sa politique; il s'en servait comme un nouveau Tyrtée, pour exalter le courage de ses partisans, pour jeter la honte aux lâches qui désespèrent, aux traîtres qu'on achète quelquefois et qu'on méprise toujours. Quoique chassé

1. Rapin-Thoyras.

du château d'Authefort par le roi d'Angleterre et son allié le vicomte de Limoges, ne renonçant pas à ses projets, il lança contre Henri II et sa famille de nouveaux sirventes qu'on se communiquait d'abord en secret dans les manoirs, et que bientôt on redit comme autant de chants de victoire ou de haine contre l'étranger[1]. A son instigation la noblesse du Limousin courut aux armes. Adémar V, entraîné par les siens, honteux de s'être humilié devant Henri II et ses fils, partagea cet enthousiasme, devenu presque un élan national : ses châteaux de Limoges, de Ségur, de Chalusset, d'Aixe et de Bré furent autant de rendez-vous pour tous les mécontents.

Cependant Henri II, depuis longtemps inquiet des projets de ses fils et des menaces de leur mère, venait d'arriver en France, où le rappelaient aussi les intrigues de Philippe-Auguste. La fortune lui réservait, au prix de cette Aquitaine que lui avait donnée sa perfide épouse, toutes les tortures morales, puis la mort et une tombe déserte. Effrayé des provocations à la révolte qui partaient de Limoges et des manoirs du Limousin, où tout petit châtelain préparait ses armes, il accourut pour conjurer le danger, au grand effroi du peuple qui, désintéressé dans ces questions politiques, trop peu instruit pour

1. Puisque Comborn, Ventadour et Ségur,
Puisque Turenne et Gourdon et Montfort
Jurent la ligue avec le Périgord,
Puisque bourgeois ferment à clef leurs murs :
C'est bel et bon qu'aujourd'hui je me mêle
D'un sirventois pour les encourager.
. . . .
Qui veut l'entendre écoute mon appel;
Brave Angoulême, illustre est ta valeur!
Marchand forain, cachant son attelage,
Perd les deniers, rien ne prend s'il a peur.
Bien mieux vaut gloire et petit héritage
Qu'un grand empire acquis par déshonneur.
(RAYNOUARD : *Coll. des Troubadours*.)

en calculer les suites, ne s'attendait à rien moins qu'à voir entasser ruines sur ruines dans cette malheureuse cité, qui avait déjà tant souffert. Henri II entra dans Limoges, avec des chevaliers d'Angleterre et de Normandie, accompagné d'Aliénor, de ses fils, Henri-le-Jeune, Geoffroi de Bretagne et Richard, qui le suivaient moins par affection que par l'obéissance qu'il leur imposait encore. Raymond, comte de Toulouse, menacé d'une nouvelle expédition contre ses provinces, arriva presque en même temps à Limoges, espérant calmer les ressentiments de son suzerain, en lui faisant hommage pour recevoir une nouvelle investiture de son comté. Les grands vassaux de Guyenne virent avec peine le grand feudataire du Midi accepter cette humiliation; mais ils n'en conservaient pas moins leurs projets d'indépendance. Le troubadour d'Authefort n'était-il pas là, caché parmi les hommes d'armes, tout prêt à ranimer leur haine, à faire rougir les lâches par de piquantes railleries? Liberté à l'Aquitaine! haine à l'Angleterre! c'étaient bien là les deux muses qui faisaient vibrer les cordes de sa harpe. Il fut le seul de tous les poëtes de son pays qui aimât la liberté, et qui sans trêve poursuivit l'étranger de sa haine. Ses émules en chansons préféraient aux combats la vie errante, les chants d'amour aux chants guerriers.

Gaubert de Puygibaut, d'abord moine dans le cloître de Saint-Léonard, venait de jeter le froc aux orties pour suivre une maîtresse, et courir ensuite chercher d'autres aventures galantes jusqu'en Espagne, où l'on accueillait avec honneur les troubadours limousins. A son retour il retrouva la femme qu'il aimait encore, mais déshonorée, flétrie par un gentilhomme qui l'avait chassée de son manoir, comme indigne de lui. Il n'eut pour elle qu'une nuit d'amour, et pour qu'elle ne fût pas à un autre, il

l'enferma dans un cloître. Elie d'Huisel, ou d'Ussel, n'eut pas plus de respect pour les mœurs : tout entier à ses débauches, ruiné par elles, il vivait honteusement dans son petit manoir de Châlus, où il n'avait souvent ni pain ni vin à offrir à ses amis. Gérard de Borneil, surnommé le Maître des troubadours, tant ses vers avaient d'admirateurs, mena aussi une vie errante et licencieuse[1]. Faydit d'Uzerche surpassa tous les autres par ses mœurs dissolues. Après s'être fait l'esclave d'une prostituée, il fut le jouet des plus grandes châtelaines; Marguerite d'Aubusson le prit pour chanter sa beauté, mais se moqua de son amour[2].

Tout le temps que Henri II demeura à Limoges fut employé par lui à surveiller ses ennemis, et par ceux-ci à ourdir des intrigues contre leur suzerain, dont ils bravaient l'autorité en en faisant remonter tout l'honneur à l'héritière des anciens ducs d'Aquitaine. Aliénor, de son côté, excitait ses enfants à trahir leur père, leur cherchait des partisans parmi les barons réunis autour d'elle, moins par affection que par les avantages qu'ils croyaient retirer de cette lutte de famille. Le comte de Toulouse, feignant de servir la cause d'Henri II au détriment de ses enfants, avait souvent avec lui des entretiens secrets, où il lui révélait les projets de ses ennemis, leurs préparatifs, et la haine que lui portait la cité de Limoges. Un jour que le prince semblait heureux de l'accueil que lui faisait le clergé et des protestations de dévouement du vicomte Adémar V, qui le recevait dans son château avec les plus grands honneurs, Raymond de Toulouse vint lui dire secrètement : — « Mettez en sûreté vos châteaux de Guyenne, et méfiez-vous de

1. Raynouard : *Collect. des Troubadours.*
2. On lui attribue le roman en langue limousine, intitulé : *Jauffre et Brunissende* de Montbru (Montbron ?), qui existe en manuscrit à la Bibliothèque nationale. Brunissende est le nom d'une vicomtesse de Limoges.

votre femme et de vos fils (1173)[1]. » Alors, ne voyant plus autour de lui que des ennemis et des embûches, il réunit à la hâte ses hommes d'armes, sortit de la ville sous prétexte d'une partie de chasse, et courut fortifier ses villes restées fidèles, et mettre des garnisons dans ses châteaux; puis, accompagné du comte de Toulouse, il vint se reposer quelques jours dans l'abbaye de Vigeois, où avait lieu alors un grand concours de fidèles venus de loin, pour l'ostension de quelques reliques, nouvellement apportées par des pèlerins de la Terre-Sainte[2].

On apprit bientôt que Henri-au-Court-Mantel venait d'abandonner son père et de se réfugier sur les terres de France. Ses deux frères, Richard de Poitiers, on le nommait ainsi depuis qu'il avait été pourvu de ce comté, et Geoffroi de Bretagne, partirent aussi en toute hâte de l'Aquitaine, y laissant leur mère, qui les pressait de rejoindre leur frère. La guerre commença alors entre le père et les enfants; elle eut d'abord la Normandie pour théâtre. Le vieux roi ne résistait qu'en appelant à son service des bandes d'aventuriers, à

1. Besly. *Hist. des comtes de Poitou*. D. Bouquet, t. XII, p. 421.

2. Selon l'auteur de la chronique de Vigeois, la première prise d'armes des seigneurs du Limousin contre le roi d'Angleterre aurait eu lieu en 1168. « Alors, dit Geoffroi, j'étais à la Souterraine, et ma mère mourait à Excideuil. Elle s'appelait Lucia, fille de Bernard Marchès, et d'une sœur de Gui et d'Alduin, tous deux seigneurs de Nobiliac (Saint-Léonard), et petits-fils de Gui de Lastours. » Il ajoute que cette même année le setier de vin valait un denier, le setier de froment cinq sous cinq deniers, et le setier de seigle trois sous. Il était moine dans l'abbaye de Saint-Martial en 1183. On doit croire que ce fut dans celle de Vigeois, dont il était prieur, qu'il termina sa chronique. Quand il s'agissait de faits peu anciens, il les recueillait de la bouche de quelques contemporains, ou de ceux qui les tenaient directement de leurs ancêtres. Il nous fait ainsi connaître son origine par celle de son père, en parlant de Raymond, abbé de Saint-Augustin de Limoges : « Raymond, dit-il, surnommé de Bennac ou Beynat, était fils de la sœur d'un homme du château d'Excideuil, qui fut surnommé Peys-Bernard de Ranulphe-Lopix. Adémar du Breuil épousa Euphémie, sœur de celui-ci, de laquelle il eut Geoffroi, mon père et celui de mon frère Adémar. Leur château est situé dans le village de Sainte-Marie-de-Clermont, au-dessus du château d'Excideuil. »

qui il engageait, quand son trésor était vide, jusqu'aux ornements de sa couronne[1]. Il n'eut pas seulement à se défendre contre sa famille et contre le roi de France; l'Eglise dans les deux royaumes le maudissait. Les moines de Limoges racontaient au peuple l'exil, la mort du saint de Cantorbéry et les miracles opérés sur la tombe du martyr.

Il fallut que le roi maudit, pour obtenir du clergé d'Angleterre le pardon de sa faute, se soumît à une dure pénitence[2]. Après deux ans de guerre, profitant d'une trêve avec le roi de France, il fit arrêter Aliénor qui, cachée sous des habits d'homme, se disposait encore à rejoindre ses fils. La fille des ducs d'Aquitaine, chargée de l'exécration de deux rois, fut retenue prisonnière durant deux ans dans la tour de Salisbury[3]; et à la nouvelle de sa captivité, des milliers de voix dans l'île de Bretagne s'élevaient contre elle : — « Réponds, aigle des deux royaumes, où étais-tu, quand tes aiglons, s'élançant de leur nid, osèrent lever leurs serres contre le puissant roi du Nord? C'est toi, c'est toi qui les armas contre leur père[4]. » Si les Anglais avaient des imprécations contre Aliénor, les peuples d'Aquitaine s'étaient aussi émus à la nouvelle de sa captivité, car ils la regardaient toujours comme la représentation de leur nationalité et de leur indépendance. — « Aigle d'Aquitaine, s'écriaient les prêtres du haut de la chaire, aigle d'Aquitaine, qui as rompu nos liens, jusques à quand tes cris se feront-ils entendre sans être écoutés? Reviens, reviens, pauvre captive, reviens à tes villes bien-aimées, si tu le peux ! On t'a enlevée de la terre de tes pères, pour

1. « Spatham regiæ coronæ. » (*Chron. Vosiens.*)

2. « Carnem suam nudam virgarum disciplinæ supponens. » (*Math. Paris.*)

3. « Regina vero Alienor, cum, mutata veste muliebri, recessisset, apprehensa est et sub arcta custodia reservata. » (Gerv. Dorobern., *ap Script. rer. Franc.*)

4. Le moine Richard de Poitiers.

te conduire dans une terre étrangère, toi qui jouissais de la liberté des rois !... Reviens, pauvre captive, reviens à tes villes bien-aimées... Le roi du Nord te retient prisonnière, eh bien ! élève ta voix, comme la tempête qui retentit ; tes fils voleront vers toi, et tu reviendras dans la patrie de tes ancêtres, dans la belle Aquitaine [1]. »

Alors continua avec plus d'ardeur cette guerre impie des fils contre le père, des frères contre les frères, de l'épouse contre l'époux, lutte sanglante qui couvrit de ruines les champs du Limousin, quoique souvent interrompue par des trêves. Le vicomte de Limoges n'y prit d'abord aucune part, occupé qu'il était à faire la guerre à Bernard de Périgord, son oncle, dans le but de s'attribuer l'entière possession du château d'Excideuil, malgré le traité fait à cette occasion sept ans auparavant. Les deux rivaux s'attaquaient souvent, ravageaient mutuellement leurs terres, sans qu'on pût prévoir à qui resterait la victoire. Retranchées dans les châteaux de Bré et de Ségur, les troupes d'Adémar V pillaient facilement la partie du Périgord qui touchait à sa vicomté, et où les embuscades étaient d'autant plus faciles, que de vastes forêts couvraient alors tout le pays entre Excideuil et Saint-Yrieix.

L'Église, trop faible pour intervenir par la force dans ces discordes, n'osant en faire retomber la responsabilité ni sur l'un, ni sur l'autre des deux partis, en chercha la cause dans la violation de ses dogmes et de ses préceptes. On disait alors dans la contrée, « qu'en expiation d'un scandale, qui avait eu lieu le jour du jeudi-saint dans une orgie au château de Pompadour, où assistaient les nobles du pays,

1. « Translata es de terra tua et deducta in terram quam ignorasti... Revertere, captiva tristis, revertere ad civitates tuas... Obsidium posuit super te rex Aquilonis... Clama, ne cessas, quasi tuba, exalta vocem tuam. » (*Ap. Script. rer. Franc.*, t. XII.)

Dieu avait excité entre les convives une rixe sanglante, pour les punir ainsi les uns par les autres : qu'ils en étaient venus aux mains près du château, dans un lieu appelé *Madries*, et que Guérin de Castelneau y avait été tué par le chevalier Archambaud de Feletz, ainsi que plusieurs autres [1]. » Le récit de cet événement, vrai ou supposé, émut fortement les esprits; et, au quatorzième siècle, le peuple racontait encore que, pendant les longues nuits d'hiver, on entendait le bruit des armes près du château de Ségur, qu'on y voyait des chevaliers, à l'armure brillante, se précipiter dans la mêlée, jusqu'à ce qu'un rayon de la lune, ou la première lueur du crépuscule, mît en fuite les combattants [2].

Bernard et Adémar V, quoique poursuivis par les malédictions de l'Église, n'en continuèrent pas moins encore quelque temps les hostilités, pillant les villages, détruisant jusqu'aux instruments du labourage. Cet état de choses menaçait de durer encore longtemps, lorsqu'enfin Gérard, évêque de Limoges, Raymond, vicomte de Turenne, Archambaud, vicomte de Comborn, et Guillaume-Taillefer, comte d'Angoulême, et plusieurs autres représentants de la féodalité, cherchèrent à rétablir la paix entre les deux rivaux : ils se donnèrent pour cela rendez-vous, le jour de l'Exaltation de la sainte Croix, dans le monastère d'Arnac, près de Pompadour (**14 *décembre* 1174, *n. st.*** [3]).

Réunis dans le sanctuaire de l'église, près des tombes de quelques-uns des membres de la famille de Lastours, et en présence des religieux, ils décidèrent que Bernard céderait à son neveu la part à laquelle il prétendait dans le château d'Excideuil, et recevrait en compensation le château de Célon. Les deux ennemis acceptèrent ces conditions et

1. *Chron. Vosiens.*, *ap. Labbeum.*
2. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*
3. *Gall. Christ. : Eccles. Lemovicensis.*

promirent mutuellement de respecter leur territoire. La jalousie et la méfiance du vicomte de Limoges en disposèrent autrement. Le jour que ses hommes d'armes quittaient le château de Célon, pour faire place à ceux de Bernard, Adémar se promettait de profiter du premier prétexte pour reprendre la place. Apprenant que Sara, sa femme, avait eu un long entretien avec Archambaud de Comborn, dans ce même château, il se laissa aller à tous les élans de son indignation; puis, cachant sa jalousie sous un autre prétexte, il prétendit que le comte de Périgord et Archambaud ourdissaient contre lui de nouvelles intrigues. Dès lors il pratiqua des intelligences avec la garnison de Célon, et se prépara les moyens d'y rentrer.

Pendant l'hiver, malgré la neige qui couvrait les champs, il se mit à parcourir les manoirs de sa vicomté, pour réunir des troupes. Il força ses vassaux à le suivre, assiégea, le jour de Noël, le château de Bré, dont il s'empara, puis ravagea, durant quarante jours, les terres des seigneurs de Lastours, parents ou amis de son rival. Ollivier de Lastours, chef de la famille de ce nom, rassembla aussitôt des forces, qui vinrent prendre position dans le cloître d'Arnac, vivant aux dépens des moines, dont les provisions furent bientôt épuisées. Arnald, le bailli du ministère, ayant osé se plaindre, fut tué par les soldats au moment où il montait à cheval, pour porter ses réclamations à Ollivier de Lastours. Ce crime effraya tellement les moines qu'ils n'osèrent pas faire solennellement les funérailles de la victime sous les yeux de ses meurtriers : ils portèrent le cadavre en secret dans l'hospice de Célon, où ils n'eurent que le temps de le jeter dans la fosse et de le couvrir de terre[1].

1. *Chron. Vosiens., ap. Labbeum.* L'hiver de cette année fut si rigoureux, dit l'auteur de cette chronique, « qu'une toux opiniâtre causa la mort d'un grand nombre de personnes. »

La guerre continua encore au printemps de l'année suivante. Le vicomte de Limoges, qui semblait se jouer de ses ennemis, était même parvenu par ses intrigues à en détacher quelques-uns du parti de Bernard. Comptant sur ses intelligences avec la garnison de Célon, feignant de vouloir faire le siége de la place, il vint camper sous les murailles, et y entra quelques jours après pendant qu'il tombait une neige si épaisse, qu'on ne pouvait pas savoir si la garnison avait fait résistance (1er avril 1175). Enfin, fatigués d'une guerre qui ruinait tout le monde, les plus influents des deux côtés firent de nouvelles propositions de paix. Bernard eut une entrevue avec Adémar V, qui consentit à lui donner le château de Saint-Yrieix en échange de celui de Célon.

Pendant ce temps, les hostilités avaient été rarement interrompues entre Henri II et ses enfants. Les vassaux du Limousin bravaient ouvertement l'autorité de Richard, qui, en recevant le titre de duc d'Aquitaine, avait promis de faire hommage à son frère Henri-le-Jeune, mais qui gardant le duché refusait de remplir ses engagements. A Limoges, les bourgeois peu disposés à reconnaître son autorité, prévoyant bien qu'il viendrait les y contraindre aussitôt que son père lui en laisserait le temps, pressaient l'abbé de Saint-Martial de fortifier, par la construction d'un mur d'enceinte, cette partie de la ville qui relevait de lui. L'abbé s'y refusait, tant il craignait d'exciter contre lui la haine du prince. D'ailleurs son château, protégé par de forts remparts et muni de provisions, pouvait résister à une attaque sérieuse.

Les bourgeois crurent qu'on voulait les trahir ; ils réunirent aussitôt un grand nombre d'ouvriers, creusèrent des fossés, et détournèrent même la source qui fournissait l'eau à la citadelle. Ainsi se brisaient dans une impatience fiévreuse tous les liens d'obéissance. La noblesse, l'Église

et le peuple, selon les intérêts de chacun, tendaient à l'indépendance par des moyens divers; mais, en présence de l'étranger, chaque parti s'affaiblissait par l'isolement. L'abbé de Saint-Martial mourut quelques jours après cette tentative audacieuse des bourgeois. A l'approche de ses derniers moments, il avait fait l'aveu de quelques erreurs de sa vie, en présence de l'évêque, de Pierre, abbé de Saint-Martin, d'Amélius, autrefois abbé d'Uzerche, alors simple moine d'Obasine, et de sept religieux de Saint-Martial. Il se fit porter dans son église, où les moines chantèrent les matines, pendant que Guillaume, abbé de Vigeois, tenait d'une main un cierge allumé, et de l'autre celle du mourant. Il eut pour successeur Isambart, à qui le vicomte Adémar s'empressa de faire hommage pour Château-Chervix [1], Limoges, Chambon-Sainte-Valérie et la vicairie de la tour de Bernaud, fiefs relevant de l'abbaye [2].

La paix entre le vicomte de Limoges et le comte de Périgord permit à leurs partisans de tourner toutes leurs forces contre Richard qui, réconcilié avec son père, avait contraint son frère, Henri-le-Jeune, à accepter une trêve. Alors Bertrand de Born, trouvant que les confédérés ne montraient

1. Un monastère, dit de Notre-Dame-de-Chervix, dépendant de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, existait autrefois dans cette localité. Etienne II, abbé de Saint-Augustin, qui en eut la direction de 1110 à 1137, bâtit le monastère et l'église. (NADAUD : *Pouillé mss.*) Il ne reste du château qu'une tour carrée dont la position très-pittoresque domine au loin les plaines environnantes.

2. Isambart, ou Isembert, institua à Limoges une cérémonie en souvenir des morts. Après vêpres, le dimanche de l'octave de Pâques, on sonnait toutes les cloches du monastère, et l'on chantait les vêpres des morts. Après le souper, encore au son des cloches, on se rendait à l'église pour de nouvelles prières. La nuit, on chantait les *Laudes*, et le lendemain, l'abbé célébrait la messe. Puis tout le clergé venait faire des stations sur les tombeaux des précédents abbés, au cimetière ordinaire, à celui des frères, situé près de la Tour, et enfin à celui du *Lion*. Le même jour on distribuait à deux cents pauvres les restes d'un splendide festin servi aux religieux. Les prêtres du dehors, qui prenaient part à cette solennité, ne recevaient, comme rétribution, que du pain et du vin. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté.*)

pas assez d'empressement à courir aux armes, réveilla leur haine par ses sarcasmes rimés et satiriques, bien faits pour émouvoir cette noblesse, dont la principale passion avait été jusqu'alors celle des batailles [1]. Audebert, comte de la Marche, le vicomte de Limoges, Hélie Talleyrand de Périgord, Geoffroi de Lusignan, les vicomtes de Turenne, de Comborn, de Castillon, Guillaume-Taillefer, d'Angoulême, les seigneurs de Montfort, de Gourdon, et plusieurs autres reprirent les armes. Henri-au-Court-Mantel, lui-même, ne put résister aux railleries du seigneur d'Authefort, qui avait repris sa harpe, pour flétrir ce qu'il appelait la lâcheté du fils d'Aliénor [2]. Tous firent le serment de n'accorder ni paix ni trêve à leur ennemi [3]. Leurs forces se partagèrent en autant de petits détachements qu'il y avait de chevaliers pour les commander : les échos des montagnes du Limousin et des rives de la Dordogne redirent encore les cris d'indépendance de la noblesse liguée contre le Cœur-de-Lion et contre son père. Les bourgs, les châteaux les moins fortifiés, furent pris de part et d'autre et brûlés. Des bandes d'habitants des campagnes, fuyant leurs chaumières pillées ou détruites, allaient çà et là, comme au temps de l'inva-

1. Un sirvente je fais de ces mauvais barons :
Plus jamais d'eux ne m'entendrez parler.
Je les excite tous assez, avec mille éperons,
En puis-je faire un courir ou trotter ?
Ils se laissent ainsi, lâches, déshériter !
Soient-ils maudits de Dieu ! Qu'ont-ils donc à songer
Nos barons ?
(RAYNOUARD : *Collect. des Troubadours.*)

2. Voici le jeune roi qui cesse sa demande ;
A Richard le vouloir de son père le mande,
Il est bien forcé, n'est-ce pas?
Puisque seul des Henri, tu n'as lieu, ni commande,
Sois le roi des malvats.
(*Ibid.*)

3. « Per asséguras totas las gens d'aquella contrada per lo sagramen que il avian faich contra en Richart. » (*Ibid.*)

sion des Normands, se cacher dans les gorges des montagnes et au fond des forêts, d'où ils sortaient la nuit pressés par la faim pour venir mendier à la porte des abbayes d'Obasine, de Dalon et de Vigeois, dont les moines se cachaient pour leur distribuer des vivres, car les princes anglais faisaient la guerre aux prêtres comme aux barons. Les soldats de la ligue n'étaient ni moins cruels, ni moins pillards : un grand nombre de Brâbançons à leur solde descendirent des montagnes du Limousin jusqu'à Poitiers. L'évêque, Jean-aux-Belles-Mains, secondé par Thibaut Chabot, n'eut que le temps de réunir quelques troupes avec lesquelles il arrêta « ces destructeurs de châteaux, pillards des campagnes, brûleurs d'églises et violateurs des vierges[1]. » Plusieurs furent tués dans les maisons où ils s'étaient cachés; quelques-uns se retranchèrent dans une haute tour située dans les environs, mais laissèrent derrière eux tout leur butin et leurs bagages[2].

Les grands vassaux, engagés dans la ligue contre les Plantagenets, n'étaient pas tellement dévoués à leur parti, qu'ils ne songeassent pas à se faire la guerre, et souvent sous les plus futiles prétextes. Ainsi, Gilbert, fils du puissant seigneur de Malemort, forte position militaire assise au sommet d'une haute colline sur les bords de la Corrèze, s'étant fait un habit de diverses couleurs, soit caprice de grand seigneur, soit qu'il voulût faire ainsi la satire des divers partis politiques de l'époque, Archambaud V, vicomte de Comborn, s'était permis à ce sujet d'amères plaisanteries[3]. Gilbert, offensé et très-irascible, voulut se venger : avec ses deux frères, associés à son ressentiment, il vint

1. Chron. mss. de Limoges. — Justel : *Hist. des vicomtes de Turenne.* — Chron. de Saint-Martin de Limoges.

2. Besly : *Hist. des comtes de Poitou.*

3. « Vestem quam vocavit Archambaldus de *Prasagosa.* » (*Chron. Vosiens., ap. Labbeum.*)

ravager les terres d'Archambaud. Mais celui-ci, averti à temps de ses projets, s'était mis sur ses gardes. Gilbert et son frère Adémar, surpris dans une embuscade, furent faits prisonniers, et leur troisième frère, nommé Pierre, tué en se défendant. Archambaud, après avoir tenté de faire arracher les yeux à ses ennemis, les renferma dans les prisons souterraines de son château de Comborn. Gilbert, ayant recouvré sa liberté au moyen d'une forte rançon, prit à sa charge quelques aventuriers, qui couraient le pays pour leur compte, vendant leurs services à prix d'argent, quand les princes anglais ne les payaient pas, et revint à leur tête sur les terres de Comborn. Après plusieurs rencontres toujours marquées par d'odieuses cruautés, l'hiver força les combattants à se retirer dans leurs forteresses. Le froid était si rigoureux que la Corrèze était glacée, malgré son cours rapide, devant le château de Malemort. Les soldats mercenaires de Gilbert, pour s'amuser, pratiquaient des trous dans la glace, y enfonçaient leurs prisonniers, qu'ils tenaient dans l'eau, jusqu'à ce que leur barbe fût gelée. Ils ne les retiraient que pour les reconduire dans leurs cachots. A la fin, Gilbert ne pouvant plus payer ses alliés, ceux-ci le quittèrent pour passer à la solde du vicomte de Comborn, qui vint assiéger le château de Malemort, où il fit prisonnier Géraud, père de Gilbert [1]. Le vieux baron, quand il avait vu sa forteresse attaquée et ne pouvant plus résister, était venu se livrer à son ennemi, ayant, selon la coutume, et en signe de soumission, une selle à son cou, « pour que celui-ci le chevauchât, si cela lui plaisoit [2]. »

1. Cette guerre, selon la chronique de Vigeois, qui en raconte les événements d'une manière assez obscure, commença la veille de la fête de saint Martin. Géraud, en se livrant à Archambaud, lui dit : « Qui es-tu ? — Picameil, dit Archambaud. — Eh bien ! tu as bien péché, reprit Géraud, puisque tu as pris le prince de Malemort. » (*Chron. Vosiens.*, *ap. Labbeum*, p. 323.)

2. Chron. de Normandie.

Archambaud de Comborn, si implacable contre ses ennemis, eut, comme la plupart des hommes de son époque, d'autres crimes à expier; en quittant son manoir pour aller aux batailles, il avait confié à la garde d'un prêtre de la contrée une jeune fille qu'il aimait. Apprenant à son retour qu'elle s'était consacrée à la vie religieuse, sans qu'il pût savoir en quel lieu, il s'en était pris au prêtre, l'avait tué et jeté le cadavre dans un puits. Alors s'éleva contre le meurtrier une réprobation générale; le clergé du Limousin se plaignit au pape, et le vicomte reçut l'ordre d'expier son crime par des œuvres de piété. Il prit la résolution de fonder la chartreuse du Glandiers, et choisit pour cela le lieu le plus désert de ses terres, une étroite vallée perdue entre deux collines, où rien ne trouble le silence de la solitude que le murmure d'un petit ruisseau et le vent qui agite les hauts chênes. Les premiers fondements furent posés le jour de Saint-Martin, à la chute des feuilles, comme pour rappeler à ceux qui voudraient y vivre qu'ils n'y trouveraient rien des joies du monde, rien des splendeurs de la nature. En présence de la foule, Archambaud fit l'aveu de son crime et promit de vivre désormais en paix avec les clercs. La charte de fondation signée sous l'épiscopat de Bernard de Savène portait: « Nous avons donné et accordé pour toujours aux frères chartreux les bois et les pâtis de Glandiers (*Glandiarium*). Nous avons librement concédé lesdits pâtis pour leurs bêtes ou animaux par toutes nos terres, et dans tout ce qu'ils pourront acquérir dans nos terres et nos fiefs... Nous leur avons aussi donné la manse de Murat, en la paroisse de Voutezac, sans obligation de service... Nous avons encore promis autant de terres et de bois, qui sont entre la maison de Glandiers et le fonds d'El-Poul, qu'il en sera besoin pour faire leur clôture, selon leur ordre et l'arbitrage des gens pieux et des religieux chartreux (1219). »

Bernard et Guichard, fils du fondateur, signèrent la charte. Le dernier fut inhumé sous le principal autel de l'église. Ce vieux monument du repentir et de la foi n'a plus qu'un pan de mur, où l'on remarque la naissance des cintres ogivés du XIIIe siècle. Tout alentour des masses informes de pierres indiquent la vaste enceinte du cloître. Sur les bords du ruisseau étaient les sombres corridors, et, de distance en distance, des bancs de pierre où s'asseyaient les religieux isolés des bruits du monde, condamnés à un continuel silence, n'ayant d'autre distraction que la prière, d'autres soins que la culture d'un petit jardin, d'autre espoir qu'une vie meilleure et une tombe solitaire. Les plus grandes familles de la contrée enrichirent la chartreuse; Ebles de Ventadour lui donna sept livres de rente sur le péage des foires d'Égletons; les vicomtes d'Aubusson, les seigneurs de Malemort et de Ségur chacun la somme nécessaire pour la construction d'une cellule [1].

Cependant la guerre continuait contre Henri II et Richard: le vicomte de Limoges se faisait remarquer parmi les confédérés, comme le plus impatient à en venir aux mains avec les chevaliers de Gascogne et d'Angleterre (1176). Le plus grand désordre régnait dans toute la province. De nombreux aventuriers appelés *Routiers*, *Brabançons* ou *Cotereaux*, bandits en temps de paix, soldats en temps de guerre, que Henri II et Richard avaient pris à leur solde, pillaient les églises, les châteaux, les cabanes, retenaient les prêtres prisonniers, ne leur rendaient la liberté qu'au prix d'une rançon, et recommençaient leur brigandage toutes les fois qu'on leur laissait quelque temps de repos, disant qu'ils se payaient ainsi de leur solde. Après avoir ra-

1. Labbe: *Biblioth.*, t. II. — *Gall. Christ.*, t. II. — Bernard de Savène, avant d'être évêque de Limoges, avait été chapelain de l'église de Saint-Hilaire, près de Pierre-Buffière.

vagé les environs d'Issandon, ils s'établirent en assez grand nombre dans le château de Malemort [1]. Une autre bande, composée de vingt compagnies [2], se disposait à venir attaquer la ville de Tulle, quand elle fut obligé de renoncer à ses projets, en apprenant que les habitants avaient préparé de puissants moyens de défense. Les environs de Limoges étaient aussi ravagés par ces aventuriers qui, en se dispersant, échappaient aux poursuites des troupes du vicomte Adémar qui s'étaient mises en campagne. Les habitants des villes, suivant le grand mouvement providentiel qui porte les hommes à s'associer pour être plus forts, avaient, à l'exemple du charpentier de la ville du Puy, formé sous l'invocation de la sainte Vierge des confréries, où l'on n'était admis qu'en prenant l'engagement de se dévouer à la chose publique, à la protection des personnes et des communautés religieuses [3].

Bientôt on ne vit plus à Limoges que chaperons blancs, avec plaques d'étain portant l'image de la Vierge. Isambert, abbé de Saint-Martial, donna des chefs à cette ligue de patriotisme et de piété. Entraînée par son éloquence, émue des malheurs dont il leur faisait le récit, le jour de la fête des Rameaux, la noblesse du Limousin vint prier Gérard, évêque de Limoges, vieillard aux cheveux blancs et aveugle, de l'accompagner et de bénir ses armes. Le prélat y consentit et suivit son troupeau, accompagné de l'abbé Isambert, tenant à la main une croix, que Guillaume Vidal avait apportée de la Terre-Sainte, avec les os de sa femme, morte dans ce pèlerinage, et qu'on regardait comme les reliques d'une sainte. Les autres combattants, avec le chaperon blanc, portaient une croix rouge sur la poitrine.

1. Chron. mss. de Limoges.
2. Raoul de Diceto.
3. Rigord : *Vit. Philippi Augusti.*

Quels que soient les malheurs d'un pays, ou d'une nation, si la foi religieuse anime les courages, le succès est certain. L'armée de ces nouveaux croisés, formée principalement des habitants de Limoges et de la campagne, grossie en route des soldats improvisés de Saint-Germain-les-Belles, de Tulle et de Brives, était partagée en quatre corps, le premier sous les ordres d'Adémar V, les autres sous les bannières d'Archambaud V de Comborn, d'Ollivier de Lastours et d'Eschivat de Chabanais [1].

Les Brabançons, « qui méprisaient la volonté divine, se faisant les servants du diable, » furent rencontrés entre Brive et Malemort le jeudi-saint, vingt-unième jour d'avril. Le combat dura depuis six heures du matin jusqu'à onze; deux mille cinq cents aventuriers y furent tués avec leur chef Guillaume, surnommé *le Clerc*, parce qu'il avait été moine et avait assisté au siége de Rome, sous les ordres de Frédéric, empereur d'Allemagne. Selon Geoffroi de Vigeois, qui sans doute ne compte que les chevaliers, les croisés ne perdirent dans cette journée qu'un des leurs nommé Ithier de Visio [2]. Adémar V et ses alliés rentrèrent triomphants à Limoges, aux applaudissements du peuple et du clergé (1177). Cette même année, le Limousin eut beaucoup à souffrir de chaleurs excessives; les sources tarirent; les productions de la terre furent brûlées, et la

1. La famille des Eschivat de Chabanais était alors une des plus remarquables de l'Aquitaine. Abot-Cat-Armat, le premier qui nous soit connu, fut père de Jourdain Ier, fondateur de l'abbaye de Lesterps (arrondissement de Confolens), en 1032.

2. « Anno Domini MCLXXVII, XXI die mensis aprilis, in die Cœnæ, vergente die vespere, dedit Dominus victoriam Geraldo, episcopo Lemovicensi, de Brabansonibus, quorum erat caput Willelmus clericus, qui mortuus fuit in eodem conflictu, cum duobus millibus, sive amplius, apud castrum de Malemort, cum antea vocaretur dictum castrum *Beaufort*. » (*Chron. de S. Martin de Limoges,* IIe vol., p. 52.) Geoffroi de Vigeois ne fait point mention de ce changement de nom, qui doit être bien postérieur. (V. pour la famille de Malemort mon *Hist. du Bas-Limousin.*)

mortalité fut très-grande. L'évêque Gérard Ier, regardé comme un saint, mourut pleuré du peuple dont il avait été le bienfaiteur et le défenseur. Pendant longtemps, l'abbaye de Saint-Augustin, où était sa tombe, fut visitée par de nombreux pèlerins. Il eut pour successeur Sébrand Chabot, archidiacre de Thouars, élu à Saint-Yrieix, mais en secret, parce que sa famille se faisait remarquer parmi les ennemis du roi d'Angleterre, dont quelques gens d'armes occupaient la ville[1].

La sanglante bataille de Malemort ne fut qu'un léger échec pour Richard qui, après avoir réuni de nouvelles troupes de mercenaires, battit le comte d'Angoulême et le vicomte de Limoges dans la Saintonge, entre Saint-Mégrin et Bouteville[2]. Le Limousin fut de nouveau envahi par les bandes anglo-normandes, dont quelques-unes occupaient déjà plusieurs châteaux, sans qu'Adémar avec ses alliés osât venir les attaquer[3]. Dans la crainte d'y être assiégé, il n'entra même pas dans Limoges, tant il redoutait la colère de Henri II et de Richard. Il continua de tenir la campagne, pendant que quarante de ses chevaliers s'enfermaient dans le château d'Aixe. Richard vint les attaquer, s'empara de la place et les fit tous prisonniers. Limoges le vit bientôt sous ses murailles, que les habitants n'avaient pas eu le temps de mettre en état de défense; aussi s'en rendit-il maître après une résistance de quelques jours. Pendant ce temps-là, le vicomte rejoignait ses alliés, s'enfermant avec eux dans Angoulême, où le duc

1. Sébrand Chabot, père de l'évêque, était seigneur de Vouvant, en Poitou : il avait épousé Agnès de Roche-Cervière. (P. Anselme : *Amiraux de France*.)

2. La distance est si grande entre Bouteville, en Angoumois, et Saint-Mégrin, en Saintonge, arrondissement de Jonzac, qu'on ne saurait préciser le lieu de cette rencontre.

3. *Chron. Vosiens.*, *ap. Labbeum*, c. 71.

ne tarda pas à les assiéger. Obligés de se rendre, ils furent livrés au roi d'Angleterre, qui les envoya à son fils, pour les garder jusqu'à son arrivée en Normandie. Raymond II, vicomte de Turenne, qui continuait de tenir la campagne, ne se découragea pas, malgré cet échec; il envoya un de ses capitaines, nommé Lobar, attaquer les Anglais qui occupaient encore le bourg et le château de Ségur. La place, quoique bien défendue, fut prise et les murailles abattues.

Henri II reparut bientôt sur le continent pour punir son fils révolté, qu'il poursuivit à outrance jusque dans le Berry. Las enfin de cette guerre impie qui attristait sa vieillesse, il demanda une trêve à Henri-au-Court-Mantel. C'est à Grandmont, dans cette abbaye, objet de ses prédilections, prodigieusement enrichie de ses aumônes, qu'il convoque pour traiter de la paix tous ces fiers vassaux révoltés, espérant que l'influence religieuse de ces demeures si pleines de calme, sanctifiées par la prière et la charité, pourrait fléchir leur farouche courage, amortir leurs haines. On vit, en effet, tous ces hommes bardés de fer s'agenouiller, pendant une semaine, à l'autel du pauvre moine, manger à sa table frugale; mais tous les efforts du vieux roi furent inutiles; ses fiers ennemis sortirent de ces pieuses cellules, la main sur la garde de leurs épées. Cependant le fils avait accepté la trêve, mais la guerre continua contre les partisans du vieux roi. Bertrand de Born était toujours là, implacable ennemi de la famille anglo-normande. — « La paix ne me convient pas, leur criait-il; à moi la guerre ! Ne rien craindre est mon unique loi. Que d'autres ornent leurs maisons, s'y procurent les plaisirs, les commodités de la vie; à moi provision de lances, d'épées, de chevaux et de batailles[1] ! »

1. Chron. mss.

Henri II, indigné de ces provocations, se remit à la poursuite de ses ennemis. Adémar V et les membres de sa famille eurent encore beaucoup à souffrir de ses vengeances. Plusieurs furent mis à mort, et leurs corps transportés au château de Ségur par leurs amis ou leurs serviteurs, qui y passaient la nuit en prières. De là cette coutume, qu'à la mort de quelques-uns des membres de cette maison, tous les voisins de Ségur se rendaient à l'église, pour prier auprès du cadavre. Limoges eut sa part dans la haine du vieux roi, ennemi de l'évêque nouvellement élu, et dont il se vengea en chassant les religieux de la cathédrale, brûlant leurs maisons, confisquant leurs biens, faisant même couper leurs vignes dans les environs de la ville. Durant un an et neuf mois, l'église de Saint-Étienne fut « veuve de cérémonies, proscrite, comme une mère privée de ses enfants, » dit le chroniqueur témoin des malheurs de ce temps[1]. Il ne fallut rien moins que l'ordre du pape, pour que l'archevêque de Bourges donnât la consécration épiscopale à Sébrand Chabot.

Henri II, qui oubliait sa pénitence au tombeau de l'archevêque de Cantorbéry, n'était pas heureux, quand il intervenait dans les affaires de l'Église de France. L'année suivante (1178), il fut obligé de faire la paix avec ses fils. Le vicomte de Limoges et ses alliés, Guillaume-Taillefer, comte d'Angoulême, Adalbert, comte de la Marche, Ollivier de Lastours et plusieurs autres, après avoir reçu de l'abbé de Saint-Martial la croix et le bâton de pèlerin, partirent pour Jérusalem, le jour même où la femme d'Adémar V venait de mettre au monde un fils, d'abord nommé Guillaume, puis surnommé le Pèlerin, à cause du voyage de son père (1180). Le comte de la Marche se montrait le

1. « Extranea facta est a filiis suis, per annum ac novem menses caruit mysterio divino. » (*Chron. Vosiens., ap. Labbeum.*)

plus fervent de cette petite troupe de croisés. La vie avait eu pour lui tant d'amertume; le sire de Lusignan d'un côté, de l'autre le roi d'Angleterre, avaient tellement abaissé son autorité en envahissant ses terres; sa propre famille lui avait causé tant de soucis, qu'il était impatient de mouiller de ses larmes le tombeau du Dieu fait homme. Il avait perdu quelque temps auparavant son fils unique, lequel ayant tué un chevalier en trahison, « fut enlevé par un parent du mort, et ne reparut plus. » Les moines racontaient que le diable l'avait enlevé. Il ne lui restait qu'une fille, nommée Marquise, mariée à Gui de Comborn, et qui n'avait pas d'enfants. A la perte de ses possessions s'était ajoutée une autre humiliation. Il venait de répudier sa femme, surprise le jour du Vendredi-Saint en flagrant délit d'adultère avec un chevalier, nommé Geoffroi Paret, qu'il fit tuer par un de ses hommes d'armes[1]. Plusieurs des compagnons de son pèlerinage ne revirent pas leurs manoirs. Le comte d'Angoulême mourut à Messine; Ollivier de Lastours à Jérusalem, en présence d'Adémar de Limoges, de Bernard de Lastours, son cousin, qui firent célébrer ses funérailles en grande pompe dans l'église du Saint-Sépulcre. La mort surprit aussi Adalbert à Constantinople. Gui de Blon, qui s'était associé à ce pèlerinage, avec son frère Ibert de Blon et son écuyer Bernard du Dorat, rapporta de Jérusalem de précieuses reliques qu'il donna à l'église de Saint-Junien, avant d'aller prendre l'habit religieux au monastère de Grandmont[2].

Le vicomte de Limoges revint le jour ou la veille de Noël de l'an 1181, laissant derrière lui plusieurs de ses compagnons, parce qu'il tenait à assister à la consécration du monastère de Saint-Augustin rebâti, ou simplement réparé

1. Roger de Howeden. — *Chron. Vosiens., ap. Labbeum.*
2. D. Estiennot : mss. à la Bibl. nationale.

aux frais d'Aliénor et de Richard, son fils[1]. Le peuple le reçut avec tant de joie, que son entrée dans la ville fut un véritable triomphe : c'est qu'on avait besoin de lui pour résister aux Brabançons qui, depuis la paix, n'obéissant plus à personne, pillaient le pays pour leur compte. Avant de les poursuivre, il se rendit à Saint-Yrieix, pour assister à l'exaltation du saint cénobite qu'on y vénérait, et dont on avait rebâti l'église et le mausolée. A cette cérémonie assistèrent tous les seigneurs du Limousin, avec l'évêque Sébrand Chabot, Guillaume, abbé de Vigeois, Odo, abbé de Brantôme, et Étienne de Castres. Adémar V, les seigneurs d'Authefort, de Pompadour, de Lastours et de Lubersac réclamèrent l'honneur de porter la châsse et les reliques, au milieu d'un si grand concours de fidèles que les hommes d'armes ne pouvaient défendre l'entrée de l'église[2].

Cependant les princes anglais se disposaient à reprendre les armes contre leur père, qui leur laissait trop attendre sa succession. Henri-au-Court-Mantel, le plus dissimulé et le plus ambitieux, cherchait partout des partisans. Les comtes de la Marche, de Périgord et d'Angoulême, les vicomtes de Limoges, de Turenne, Pierre de Castillon, Ollivier de Haletz et Foucaud d'Archiac se donnèrent rendez-vous à Limoges, ordonnèrent aux consuls de lui faire hommage

1. Le monastère de Saint-Martin, selon les auteurs du *Gallia Christiana*, et Geoffroi de Vigeois, aurait été fondé par Alicius, frère de saint Eloi. Sous la voûte du clocher fut enterrée, en 1189, Pétronille Rothilde, reine d'Angleterre. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*) — Le tombeau, remarquable par une statue en bronze, fut détruit dans les guerres de religion.

2. « Vicecomes Ademarus... simulque principes de Turribus, et seniores de Luperciaco, pro consuetudine, ejusdem corpus bajulant patris. » L'église de Saint-Yrieix, de trois styles différents, est remarquable par son clocher du XIe siècle, la nef et le chœur du XIIe, et l'abside du XIVe. On y voit quelques restes d'une statue qu'on dit, comme ailleurs, être celle de Charlemagne, mais qui n'est probablement que celle de Saint-Yrieix.

en sa qualité de duc d'Aquitaine; mais bourgeois et consuls s'y refusèrent, disant qu'ayant fait serment de fidélité à Richard, ils ne pouvaient pas reconnaître d'autre suzerain. Ni les prières, ni les menaces d'Adémar V ne purent les entraîner (11 décembre 1181).

Le vicomte, indigné, mais n'osant pas punir leur résistance, sortit de la ville avec ses troupes, détruisit le faubourg de Saint-Germain et fit reconnaître dans les environs l'autorité du jeune prince. Après s'être emparé du bourg et du château d'Aixe, dont il fit massacrer la garnison qui tenait pour Richard, il assiégea aussi Saint-Jean-de-Gorre [1], avec Robert de Béarn qu'il venait d'armer chevalier. Pendant ce siége, à la nouvelle que Richard accourait d'Angoulême, les deux chefs partirent à la hâte. Adémar rentra dans Limoges, laissant derrière lui son compagnon qui fut vaincu. Remontant le cours de la Vienne, Richard reprit le château d'Aixe, fit massacrer ou noyer une partie des Béarnais laissés dans la place par le vicomte de Limoges, et fit crever les yeux aux autres. Il ne tarda pas à marcher contre Limoges, où ses deux frères Henri et Geoffroy étaient entrés et s'étaient fortifiés. Ses succès, sa réputation attirèrent bientôt sous ses enseignes de nombreux partisans, dont une partie occupa le Château, pendant que ses deux frères tenaient la Cité. Dans la crainte que le reste de son armée, campée en dehors de la ville, près de l'église de Sainte-Valérie, ne fût attaquée, il fit rompre le vieux pont de Saint-Martial, de construction romaine.

Pendant ce temps-là Henri-le-Vieux, qui connaissait l'ambition et l'audace de Henri-au-Court-Mantel et de Geoffroi de Bretagne, arrivait de Gascogne à la hâte à grands ren-

1. En 1075, Pierre Gauthier et le prêtre Faucher fondèrent sur leur patrimoine l'église de Gorre, qu'ils donnèrent avec ses dépendances à l'église de Saint-Junien. (*Chron. de Maleu.*)

forts de Gascons et de Normands. La sentinelle placée dans le clocher de Notre-Dame-des-Arènes, signala bientôt cette armée du côté du fief de Vertamont, sans pouvoir, à cause de la poussière, reconnaître les enseignes de Henri II; on crut même que ce n'étaient que quelques détachements qui cherchaient à cerner Geoffroi de Bretagne, alors occupé à escarmoucher contre Richard. La frayeur se répand aussitôt dans la ville, en même temps que la nouvelle que Geoffroi est vivement repoussé. Les hommes d'armes accourent de tous les points, et font une sortie du côté de Saint-Cessadre, où ils se trouvent en présence de l'armée de Henri-le-Vieux; « ils s'élancent sur l'ennemi, tant qu'ils rompent les premiers rangs, les mettent en fuite, les poursuivent, et rencontrent Henri II, qui, atteint d'un coup de lance, est renversé de cheval, et allait être tué si un Anglais, qui demeurait à Limoges, ne l'eût reconnu à son accoutrement. Depuis, le lieu du combat a été appelé *Nauza*, c'est-à-dire *Noise y eut*[1]. »

Les assiégeants se retirèrent le même jour au château d'Aixe, laissant derrière eux les cadavres de plusieurs des leurs. Henri-le-Jeune, malgré la retraite des troupes de son père, craignant de ne pouvoir résister à une nouvelle attaque, sortit de la ville, accompagné de son frère. L'un et l'autre portant leurs cuirasses sur le dos, en signe de soumission, vinrent trouver leur père au château d'Aixe, disant qu'ils n'étaient pour rien dans la sortie des habitants, qu'il fallait en attribuer tous les torts aux bourgeois et aux consuls. Le roi ne voulut rien entendre; tout en invitant les deux princes à souper, il fit savoir aux bourgeois qu'il détruirait leur ville. Ceux-ci, effrayés de ces menaces, semblaient disposés à se soumettre; mais le vi-

1. Chron. mss.

comte qui les avait excités, et qui voulait empêcher tout rapprochement entre Henri-au-Court-Mantel et Richard, les sollicita vivement de reconnaître Henri-le-Jeune comme duc d'Aquitaine, disant que lui seul pouvait sauver la ville. Alors voyant que, par suite du mauvais état de leurs murailles, ils resteraient sans défense, si la garnison des princes sortait de la ville et les abandonnait à eux-mêmes, ils cédèrent aux sollicitations d'Adémar V. Les consuls se rendirent à l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, y firent solennellement hommage à Henri-le-Jeune, lui promettant secours de corps et de biens, pendant qu'il inaugurait son autorité dans la même église, n'ayant pu être reçu dans la cathédrale, en mettant sur sa tête le cercle d'or, à son doigt l'anneau de sainte Valérie, à ses pieds les éperons d'or, et tenant l'épée d'une main, de l'autre l'étendard. La ville tout entière parut animée des mêmes sentiments. On s'empresse de reconstruire les murailles, d'élever des tours, des barbacanes, toute espèce de remparts de bois ou de pierre. On s'excite mutuellement à l'ouvrage; on répare les ponts, les portes, les barrières, et l'on réunit une grande quantité de vivres. Comme, depuis la démolition des murailles ordonnée par Henri II, les abbés de Saint-Martin avaient planté des arbres sur le même emplacement, appelé le *Verger-aux-Moines*, situé derrière leur monastère, on les coupa pour en faire des barricades. Pour faciliter la défense, on démolit même l'église de Notre-Dame-des-Arènes, l'hôpital de Saint-Maurice, la tour et le clocher de Saint-Martin, les cloîtres et les dortoirs de l'abbaye, les maisons voisines, et le faubourg de Saint-Symphorien, situé du côté du pont. On aurait détruit jusqu'à la Cité, si elle n'eût pas été occupée par quelques troupes de Henri-le-Jeune.

Pendant qu'on se préparait ainsi à une vigoureuse résis-

tance, Richard s'emparait du château d'Excideuil, malgré Adémar V, et ravageait les champs du côté de Cornac. Son père, tout couvert des contusions reçues dans la dernière attaque, quittait le château d'Aixe, pour venir passer quelques jours dans le cloître de Saint-Yrieix, assistant avec le plus grand recueillement aux cérémonies de l'église, lisant durant ses heures solitaires la vie de saint Arédius. Il y laissa en partant une garnison pour protéger les moines, et vint attaquer le château de Pierre-Buffière, qui ne put lui résister.

Les bandes de mercenaires de Richard couraient le pays, pillaient, ravageaient les villages, dont les habitants effrayés venaient chercher un refuge dans les villes et dans les abbayes pourvues de quelques moyens de défense. Du haut des remparts de Limoges on entendait les clameurs de ces hordes sauvages; on suivait leur marche à la lueur des incendies. Le jour de Pâques (1182), l'évêque et le vicomte se décidèrent à sortir à la tête de la population pour donner la chasse aux pillards; ils les poursuivirent jusque dans le pays de Combraille, et revinrent triomphants, après en avoir tué quelques milliers de six mille qu'ils étaient [1].

1. Chron. de Saint Martin.

CHAPITRE IX

SUITE D'ADÉMAR V, VICOMTE DE LIMOGES, ET LES PLANTAGENETS

Adémar V et le comte d'Angoulême dans le parti de Richard. — Entrevue de Henri II avec ses fils à Limoges. — Adémar V jure fidélité à Richard et abandonne ses alliés. — Triste condition du pays. — Les indigents réunis dans l'église de Saint-Martial. — Les grands menacés d'excommunication : repentir d'Adémar V. — Bertrand de Born excite à la guerre contre Henri-le-Jeune. — Réunion des confédérés à Limoges; refus des habitants de s'associer à leurs projets. — Adémar V et Henri-le-Jeune menacent le Château. — Arrivée de Richard qui, avec son père, assiége la place; ils se retirent. — Conduite du clergé après la délivrance. — Nouvelles prétentions de Henri-au-Court-Mantel. — Il envahit l'abbaye de Saint-Martial et pille le trésor. — Il vient à Grandmont. — Henri II entre dans Limoges. — Henri-le-Jeune n'ose attaquer la place. — Il est reçu à Uzerche, et va en pèlerinage à Rocamadour. — Il meurt à Martel. — La nouvelle de sa mort apportée à son père; ses funérailles à Limoges. — Les habitants de Limoges ouvrent leurs portes à Richard. — Adémar V et Bertrand de Born poursuivis; le château d'Authefort incendié; Henri II pardonne au troubadour. — Bertrand se venge du roi d'Aragon. — Le vicomte de Limoges se soumet à Henri II. — État du Limousin après les dernières guerres. — Révolte des religieux de Grandmont contre leur prieur. — Récits de miracles. — Bertrand de Born et le vicomte de Limoges recommencent les hostilités contre Richard. — Rothilde, femme de Richard, à Limoges; les églises incendiées. — Richard et sa mère visitent les abbayes. — Les grands vassaux du Limousin à la croisade. — Aliénor et la rançon du Cœur-du-Lion en Limousin. — Retour de Richard; ses largesses à l'abbaye de Grandmont. — Richesses de l'abbaye, sa plus haute prospérité. — Traité entre Adémar V et Philippe-Auguste; politique des deux partis. — Richard visite les châteaux du Limousin. — Ses prétentions sur le trésor de Châlus; il assiége le château; sa mort. — Note sur les circonstances de ce siége. — Mort d'Adémar V. — Retraite de Bertrand de Born à Dalon. — Note sur Gaucelme Faydit, troubadour.

Durant cette guerre, où la rivalité des fils du roi d'Angleterre attirait à elle, ou en éloignait des partisans, qui ne se proposaient que de donner satisfaction à leurs intérêts personnels, on vit parfois les plus ardents ennemis de

Richard se rapprocher de lui, quand ils avaient besoin de son appui. Ainsi, Guillaume et Adémar, qui travaillaient à enlever le comté d'Angoulême à Mathilde, leur nièce, abandonnèrent le parti de Henri-le-Jeune, et cherchèrent à intéresser Richard à leur cause; mais celui-ci s'y refusa, parce que, dit-on, il songeait à épouser Mathilde, et à s'approprier ainsi le comté d'Angoulême. Les deux frères reprirent les armes contre lui et entraînèrent dans leur parti Adémar V, qui dès le début des hostilités se vit enlever près de Limoges un château, où l'on conservait comme dans une citadelle le corps de saint Martial [1].

Henri II parut de nouveau disposé à se réconcilier avec ses fils. Alors Henri-au-Court-Mantel, qui venait de rentrer à Limoges, à la grande joie du peuple et du clergé, après avoir donné à l'abbaye de Saint-Martial un riche manteau, sur lequel était brodé son nom en lettres d'or, se rendit à Saint-Yrieix, et vint de là à Périgueux, où l'attendait son père avec Richard, son frère. Après quelques pourparlers, les trois princes s'acheminèrent vers Limoges pour s'entendre définitivement sur les conditions de paix. On se réunit dans l'église de Saint-Augustin ; là, en présence de tout le clergé, le vieux roi « à la tête ronde, aux yeux verdâtres, au visage enflammé, » pardonna à ses enfants, qui lui promirent fidélité et amitié [2].

Adémar V, qui venait d'abandonner le parti des comtes d'Angoulême, assista aussi à cette entrevue, jura fidélité à Richard, promit de ne fournir aucun secours aux deux comtes de Périgueux, Hélie et Talleyrand, qui continuaient la guerre, et de ne jamais faire alliance avec les comtes

1. « Castrum etiam juxta prædictam civitatem situm, in quo requiescit S. Martialis, Richardus, dux Aquitanorum, abstulit Ademaro vicecomiti. » (*Robertus de Mont. : ap. Script. rer. Franc.*)

2. « Amplo capite et rotundo, oculis glaucis, facie ignea. » (*Ex Giraldo Cambrensi : ap. Script. rer. Franc.*)

d'Angoulême. Il donna deux de ses fils pour otages [1]. Plusieurs autres confédérés firent aussi leur soumission ; mais le plus grand ennemi des Plantagenets, Bertrand de Born, avait refusé de se joindre à eux. Cette soumission pouvait promettre quelques jours de paix au Limousin ; mais les dernières guerres laissaient derrière elles bien des ruines : il fallait rétablir la confiance dans les villes et dans les campagnes, où la misère était à son comble.

Les champs n'avaient presque pas fourni de moissons, car le laboureur avait dû bien souvent s'arrêter au milieu du sillon, pour fuir l'approche de l'ennemi. Des familles ruinées, affamées, venaient dans les villes chercher le pain de l'aumône : chacun était tellement préoccupé de sa misère, qu'on laissait mourir de faim les lépreux, ces malheureux réprouvés de l'humanité, condamnés à ne pas sortir des lieux où ils étaient relégués, appelant par leurs cris et leurs prières les secours des passants. La religion vint au secours de toutes ces infortunes. Le légat du pape assisté de plusieurs abbés et des présidents d'Aquitaine, étant venu à Limoges présider un concile, on convint de profiter de cette circonstance pour exciter la charité dans tous les rangs de la société, et pour ramener à la pratique du bien par la pureté des mœurs.

Le dimanche qui suivit l'arrivée du légat, on vit de longues files de pauvres, de veuves éplorées, d'orphelins abandonnés, de lépreux cachant leur visage, entrer, par l'ordre du clergé, dans la basilique de Saint-Martial. Prosternée sur la pierre, versant des larmes, cette foule qui semblait expier par ses douleurs tous les égarements humains, priait l'apôtre d'intercéder pour elle et pour le pays. Tout le monde voulut concourir au soulagement de ceux qui

1. *Chron. Vosiens., ap. Labbeum.*

souffraient. L'Église crut, et avec raison, devoir attribuer ces grandes épreuves, signe de la colère divine, à la corruption des mœurs du temps, à la dépravation de ceux qui, par état ou par leur position sociale, étaient le plus intéressés à donner l'exemple du bien, à l'ambition des grands et des princes qui s'adonnaient trop au luxe et aux plaisirs, qui préféraient les riches chlamydes et les beaux manteaux à longues manches aux vêtements de peaux de moutons et de renards, que portaient autrefois l'évêque Eustorges, ainsi que les vicomtes de Limoges et de Comborn [1].

Du haut de la chaire, à Vigeois, à Tulle, à Uzerche, à Brives, comme à Limoges, tombaient tous les jours des menaces d'excommunication contre les unions incestueuses, contre la violation des lois morales. Adémar V eut sa large part de blâme dans cette revendication des droits de Dieu et de l'humanité. Ses nombreux soldats, qui couraient le pays, ne venaient-ils pas de faire prisonniers Gui de Solignac et Pierre de Pourrey, moines de Pierre-Buffière, l'un dans la force de l'âge, l'autre chargé d'années, qu'ils traînèrent à demi nus sur les routes et qu'ils vendirent ensuite dix-huit sous [2]? Ce fut peut-être en témoignage de repentir qu'il fit la même année plusieurs donations à l'abbaye de Dalon, par une charte signée à Excideuil, et confirmée plus tard par Gui, son fils, au château de Ségur [3].

L'Église ne fut pas toujours assez puissante pour réprimer les mauvaises passions ; il y avait trop d'éléments de

1. « Adeo ut vicecomes Lemovicensis, et vicecomes Combornensis incedendo arietinis ac vulpinis pellibus uterentur. » (*Chron. Vosiens., ap. Labbeum.*)

2. Gui d'Yds, qui avait livré ces deux moines, tomba quelque temps après entre les mains de Pierre, seigneur de Pierre-Buffière, qui le fit mourir au gibet. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*)

3. *Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*

discordes dans la famille des Plantagenets, trop d'ambitions surexcitées par de mauvais instincts chez ceux qui se faisaient ses partisans ou se posaient en ennemis, pour que la paix durât longtemps; aussi fut-elle presque aussitôt rompue que conclue. Bertrand de Born poursuivit encore de ses railleries Henri-au-Court-Mantel, qui reprit les armes, entraînant avec lui le vicomte de Limoges et plusieurs barons d'Aquitaine, assez disposés à se laisser aller à une honteuse oisiveté [1].

On vit bientôt arriver à Limoges des chevaliers bardés de fer, des feudataires de tous les rangs, quittant à la hâte leurs castels de Saintonge, de Poitou, d'Angoumois et de Limousin, tous impatients de recommencer la lutte. Adémar V se faisait surtout remarquer entre tous par les emportements de sa haine contre Richard, qui lui avait enlevé ses places et imposé un humiliant hommage. Dominé par son ressentiment, profitant de l'influence que lui donnait le prestige de son nom dans la ville de Limoges, il entraîna facilement dans la confédération le plus grand nombre des habitants; mais ses provocations ne furent pas aussi bien accueillies dans la partie de la ville comprise dans l'enceinte du Château. Contenus par la juridiction de l'abbé de Saint-Martial, craignant d'être les premières victimes de cette levée de boucliers, les habitants voulurent rester fidèles à Richard, qu'ils regardaient toujours comme duc d'Aquitaine; retranchés derrière leurs murailles qu'ils avaient relevées, ils étaient prêts à se défendre, si l'on voulait les contraindre à faire cause commune avec les révoltés. Aux maux de la guerre étrangère s'ajoutaient ceux d'une guerre civile. Et cependant il n'y avait pas deux races distinctes dans Limoges; c'était

1. « ... Si sejornavan, torniavan, e dormian, e solassavan. » (*Raynouard: Collect. des Troubadours.*)

bien le même peuple, les mêmes bourgeois, avec les mêmes mœurs et les mêmes passions de liberté. Mais il y avait deux juridictions, celle de l'Église et celle de la féodalité; les bourgeois du Château, soumis à la première, ne voulaient pas se faire les hommes de l'autre.

Le vicomte indigné résolut de s'emparer de la place, et en commença aussitôt le siége; mais, ne comptant pas assez sur ses propres forces, il détermina facilement Henri-le-Jeune à se réunir à lui, pour avoir raison de ces bourgeois qu'il disait dévoués à Richard. Dès les premiers jours de février (1183) on commença l'attaque du Château; des postes furent établis sur divers points, et des machines dressées le long des murs avancés. Les assaillants, plus nombreux, mieux dirigés, faisaient des progrès et menaçaient d'arriver bientôt jusque dans la place, lorsque les bourgeois du reste de la ville, d'abord entraînés par Adémar, apprenant que Richard arrivait à la hâte, pour se mettre à l'abri de ses vengeances, renoncèrent à l'attaque. Le vicomte, qui s'obstinait à faire le siége d'une église voisine, n'ayant pas eu le temps de se retirer, fut sur le point d'être fait prisonnier.

Richard venait en effet de camper sous les murs de la ville, mais n'ayant pas assez de troupes pour en forcer l'entrée, il se tint en observation. D'ailleurs qu'importait à sa politique cette lutte de bourgeois, dont il n'était aimé ni des uns, ni des autres? Il était peut-être bien aise de ces divisions intérieures qui, en les affaiblissant, lui rendraient bientôt la victoire facile. Puis d'autres dangers l'appelaient ailleurs. Les places fortes s'étaient fermées sur son passage, sans qu'il prît le temps de les soumettre; partout on redisait dans les manoirs des environs les sirventes de Bertrand de Born. Craignant alors d'avoir contre lui toutes les petites localités, il se retira pour ne pas être

attaqué sur ses derrières. Sa retraite rendit plus hardi le vicomte Adémar, qui n'ayant plus rien à craindre au dehors, parvint à ramener les bourgeois à l'attaque du Château. Quoique entourés d'une foule d'assaillants, les assiégés résistèrent énergiquement. Du haut de leurs bastions, du sommet de leurs tours crénelées, et à travers les meurtrières, ils font pleuvoir sur les assiégeants les traits et les pierres. La ruse triomphe enfin du courage. Un stratagème introduit dans la place quelques soldats du vicomte, qui appellent les autres, chassent devant eux l'ennemi et restent maîtres du château. Craignant à leur tour d'y être assiégés par le vieux roi d'Angleterre, ils s'y fortifient, relèvent les murailles qu'ils ont abattues, et garnissent la place de projectiles.

Quelques jours après, Henri II, craignant que Limoges ne devînt la place d'armes, le centre de la révolte de son fils et des barons aquitains, convoqua ses fidèles vassaux d'Anjou, de Touraine et de Normandie, manda un grand nombre d'Anglais, et vint avec Richard, pour punir le vicomte de Limoges. Son armée arriva devant la ville, le jour du mardi-gras, et prit position près du pont de Saint-Martial. Pour affamer tous ceux qui s'étaient renfermés dans le Château, il détruisit le pont de la Roche-au-Goth et toutes les fortifications voisines de la Vienne. Bientôt son son armée entoura la ville, pendant que Richard campait dans le faubourg de Sainte-Valérie. — « C'était une chose merveilleuse, disent les chroniques, de voir tous les pavillons, toutes les tentes des comtes, des vicomtes et des autres seigneurs, dressés en si grand nombre autour des remparts, qu'on ne pouvait les compter. »

Attaqués sur plusieurs points à la fois, les assiégés firent d'abord une vigoureuse résistance, renversèrent les machines de guerre, et forcèrent plusieurs fois les assaillants

à reculer. Mais Richard ramenait toujours les siens au combat, en leur promettant le pillage, pendant que son père parvenait à se loger dans la Cité. La ville, menacée ou attaquée par de nombreux détachements anglais, normands et gascons, songeait à se rendre, lorsque les éléments vinrent au secours du vicomte de Limoges et de cette poignée de bourgeois révoltés. Le froid était devenu excessif; une pluie, qui tombait par torrents, détruisit les travaux du siége. Les Anglais découragés s'arrêtaient, comme malgré eux, dans les fossés et sur les brèches, faisant entendre des cris de rage contre le mauvais temps. Ce siége, souvent interrompu, souvent repris, dura quinze jours. Richard, par son courage, y mérita bien le surnom que l'histoire lui a conservé. Après la retraite de l'ennemi, on trouva dans les fossés, foulées dans la boue, les couleurs de l'Angleterre, les toques des chevaliers tués ou mis en fuite.

Les chroniques locales ajoutent : « Tandis que cette furieuse nuée, grossie d'orages et de tourbillons, grondait dans l'air, et menaçait de la foudre, les religieux de Saint-Martial, les clercs et le menu peuple, faisaient tous les jours des processions, portant, en grande dévotion, la châsse où reposait le corps de saint Martial, et autres reliques, priant Dieu de les préserver de leurs ennemis. Les dames de la ville firent faire une tour de chandelles de cire de la longueur de dix-huit cent seize brasses, autant que contenait le circuit de la ville et des murailles; laquelle elles offrirent à saint Martial pour le service divin; et fut apporté le corps de saint Just et autres reliques de Saint-Martin à Saint-Martial[1]. » Au plus fort du danger, on avait vu les moines réunir tous les pauvres, les orphelins, les

1. Chron. mss.

veuves et les lépreux, les introduisant dans l'église qui retentissait de leurs prières, de leurs gémissements et de leurs cris de douleur.

Quoique l'ennemi se fût retiré, Henri-au-Court-Mantel, dans la crainte de nouvelles attaques, profitait de toutes les occasions pour entretenir le courage de ses partisans, disant « qu'avec la permission de son père, et de sa volonté, il était duc, et qu'il avait droit par sa mère au tiers de l'Aquitaine, comme étant l'aîné de la famille. » En effet, Henri II avait consenti à reconnaître une partie de l'autorité ducale à son fils, et tous les habitants de Limoges avaient fait l'hommage en cette qualité [1]. Le jeune ambitieux ne tarda pas à oublier le dévouement de ceux qui avaient pris son parti. Il se plaignait, qu'après avoir été couronné roi d'Angleterre, son père ne lui eût donné que quinze cents sous de pension, et cinq cents à Marguerite, sa femme, tandis que Richard avait été mieux doté. Comme il manquait d'argent pour payer ses mercenaires, le vicomte de Limoges, craignant qu'il ne fît encore la paix avec son père, engagea les habitants de la ville à lui prêter vingt mille sous. Les bourgeois se mirent eux-mêmes à contribution, tant ils craignaient, si on les abandonnait, de voir encore piller leurs maisons et dévaster leurs propriétés. Cet argent ne suffisant pas, le prince et le vicomte, son allié, se rejetèrent sur le trésor de l'abbaye de Saint-Martial. « Ne sachant que faire, Henri-au-Court-Mantel prie les moines de l'abbaye de lui prêter, pour quelques jours, le trésor de leur église. Ils s'excusent sur l'absence de l'abbé Isambert qui, au commencement des troubles, s'était retiré à la Souterraine, après être venu saluer Henri II, dont il avait mérité les bonnes grâces.

1. *Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*

Fâché de ce refus, le prince fait des menaces, et se dispose à employer la force. Il envahit le monastère avec ses soldats, chasse tous les jeunes religieux et les enfants d'école, fait enchaîner les principaux moines durant toute une nuit, et le lendemain matin, les ayant déliés, les force à lui montrer où est leur trésor. On mit sous ses yeux la table du sépulcre, surmontée de cinq statues, et la table du grand autel, sur laquelle était représenté le Christ au milieu des apôtres, un calice d'or, avec un vase d'argent, magnifiquement ciselé, la croix de l'autel de saint Pierre, la châsse de saint Austriclinien, et une grande croix, le tout d'un travail précieux, estimé cinquante marcs d'or, et cent trois marcs d'argent. Mais le spoliateur n'en fit porter l'estimation qu'à vingt-deux mille sous, ne voulant pas même qu'on déterminât la valeur de plusieurs autres objets, ouvrage des anciens orfévres de Limoges. Il promit de rendre le tout, et en donna une déclaration scellée de ses armes. Il prit de plus une cuirasse, consacrée autrefois à saint Martial par Gui de Grandmont. «Un tel crime surpasserait la croyance des hommes; je n'aurais pu moi-même y croire, ajoute le chroniqueur, si mes propres yeux n'eussen été forcés de voir ce triste et lugubre spectacle [1]. »

Après avoir dépouillé ainsi le trésor enrichi par tant de générations, en présence des moines, qui n'osèrent résister, le jeune ambitieux, suivi du vicomte de Limoges, vint à Grandmont, fit camper ses soldats dans l'abbaye, leur laissant commettre d'horribles profanations. Il emporta tout l'argent monnayé, les riches ornements de l'autel, les étoffes d'or et de soie, la colombe d'or artistement ciselée, destinée à conserver les hosties consacrées, enfin tout ce qu'on étalait dans les plus grandes cérémonies, sans se lais-

1. *Chron. Vosiens., ap. Labbeum.*

ser émouvoir par les prières des religieux, par les larmes du peuple, à qui tous ces sacriléges semblaient annoncer de plus grands malheurs. Pendant ce temps-là, son père, apprenant qu'il était sorti de Limoges avec Adémar V et ses partisans, forma aussitôt le projet d'y entrer, espérant bien ne pas trouver dans ce peuple d'artisans, de bourgeois et de moines la même résistance que la première fois. Il ne se trompait pas; la conduite de son fils et de son allié avait appris aux citoyens de toutes les classes que, pour conserver leur fortune, ils ne devaient plus compter sur de semblables chefs.

Le peuple, encore tout triste du pillage du trésor de Saint-Martial, dont il était naguère si fier, qu'il regardait comme sa propre fortune, parce qu'il était le témoignage de la piété de ses ancêtres; les bourgeois, qui regrettaient l'argent qu'on leur avait extorqué; le clergé, profondément humilié par les outrages que leur avait infligés le jeune ambitieux; personne enfin ne se présenta pour défendre l'entrée de la ville. La famille des Plantagenets, par ses discordes et ses crimes, troublait toutes les relations sociales : si la France n'en eût pas plus souffert que l'Angleterre, elle aurait vu dans la révolte des fils d'Aliénor une juste punition de la conduite de cette femme, qui se jouait des intérêts des deux nations.

Riche des trésors enlevés à l'Église, heureux d'avoir tourmenté de pauvres moines, de s'être joué de leurs prières et de leurs larmes, Henri-le-Jeune s'éloigna de Grandmont, s'acheminant vers Limoges toujours suivi du vicomte Adémar, pour en chasser son père qui venait d'en sortir avec ses troupes. Il osait compter encore que les bourgeois feraient cause commune avec lui, ignorant, dans sa folle présomption, qu'un chef, prince ou roi, ne trompe pas deux fois la confiance d'un peuple : aussi, les portes se

fermèrent à son approche; il lui fallut recourir à la force. « Les bourgeois firent pleuvoir sur ses hommes une grêle de pierres : plusieurs furent tués ou blessés, et lui-même, atteint à la tête, à l'attaque d'une tour, fut forcé de reculer et de renoncer à l'assaut. » On lui criait du haut des remparts qu'on ne voulait pas pour seigneur « celui qui pillait les églises et profanait les choses de Dieu [1]. » Il se dirigea du côté d'Aixe, espérant se rendre maître aisément de cette place, gardée seulement par douze sergents, deux chevaliers et un prêtre. La trahison la lui livra; mais, ne s'y croyant pas en sûreté, il continua sa retraite, suivi d'un bien petit nombre de partisans, parmi lesquels cependant se faisait toujours remarquer le vicomte de Limoges. La petite troupe descendait vers le Midi, où elle devait se grossir d'un grand nombre de mercenaires envoyés par le comte de Toulouse.

Le soir du jour de l'Ascension, Henri arriva à Uzerche où il rencontra son puissant allié et le duc de Bourgogne. Les moines, instruits de ce qui s'était passé à Grandmont, crurent échapper à ses exactions en venant solennellement au-devant de lui; mais ils n'en furent pas moins rançonnés, que ceux d'Obasine, de Vigeois et de Dalon. Cepen-
il avait déjà quelques pressentiments de l'avenir; sa
s'affaiblissait, les remords troublaient sa conscience,
ıgeait peut-être à demander des prières à ceux qu'il
ecutait, car ce fut à Uzerche qu'il ressentit les pre-
es atteintes de la maladie. Quelques jours après, il alla
asine à Rocamadour, espérant retrouver la santé par
repentir dans ce vénéré sanctuaire qui, depuis des
es, reçoit sous les voûtes rocheuses de sa triple église
èlerins des départements voisins.
la nouvelle de sa maladie, son vieux père, l'avouant

[1] Chron. mss. de Limoges.

toujours pour son héritier au trône, lui avait envoyé l'anneau royal par Bertrand, évêque d'Aix, qui n'eut pas le temps de le lui remettre. Le prince mourut à Martel, donnant tous les signes du repentir, demandant qu'en expiation de ses crimes on lui arrachât les yeux, le cerveau et le ventre, qu'on les jetât sans honneur devant le tombeau de saint Martial, jusqu'à ce qu'on eût restitué le montant de ses rapines. Il avait aussi écrit à son père, lui demandant pardon pour lui, pour ses adhérents, et surtout pour le vicomte de Limoges, le suppliant d'acquitter tous ses engagements envers le monastère de Saint-Martial.

Henri faisait halte avec ses troupes au village de la Salesse, près de Beynac [1], entre les affluents de la Briance et de la Vienne, quand il apprit la mort de son fils. Il se disposait à se rendre à Limoges, lorsqu'il vit venir Bernard de Peyzac, moine de Grandmont, à qui il demanda des nouvelles et qui répondit à voix basse : « Je ne suis pas l'ange Gabriel. » Le malheureux, comprenant que son fils était mort, versa des larmes et se retira à l'écart dans une pauvre chaumière. Quelques jours après le peuple, qui avait tant souffert des déprédations du jeune prince, vit passer son cadavre, porté par quelques soldats, dont on ne put payer le salaire qu'en vendant son cheval de bataille. Il arriva à Limoges, où l'avaient devancé Adémar V et quelques barons, pour traiter du prix de ses funérailles. Au moment où la cérémonie allait commencer, l'évêque Sébrand Chabot annonça qu'on ne pouvait faire le service religieux, puisqu'il avait été excommunié pour avoir pillé les églises. Guillaume Ier de Treignac, prieur de Grandmont, ayant promis, au nom de Henri II, la restitution de tout ce qui

1. Beynac, petite localité où naquit Jean du Puix-de-Noix, général des Dominicains, qui vivait au commencement du XVe siècle, et qui joua un grand rôle dans le concile de Constance.

avait été ravi aux églises, le clergé célébra ses funérailles [1]. En expiation de ses sacriléges, ainsi qu'il l'avait demandé, on mutila son cadavre en lui arrachant les yeux et les entrailles. L'évêque de Limoges, Jean de Nevers, Bertrand d'Agen, et Thibaut, abbé de Fleury, assistèrent à la cérémonie. Avec le vicomte de Limoges se trouvaient aussi Geoffroi de Lusignan, Échivat de Chabanais et Bertrand de Born, plus triste que les autres, lui « qui était maître, quand il le voulait, du roi d'Angleterre et de ses fils, et toujours voulait qu'ils fussent en guerre [2]. » Les vassaux du Limousin qui s'y trouvèrent étaient en si petit nombre ou si pauvres, qu'il n'y eut à l'offrande que dix-huit deniers que s'adjugea le chapelain du défunt [3] (1183).

Richard, qui se trouvait au château d'Aixe, reçut en même temps la nouvelle de la mort de son frère et l'ordre de rejoindre son père. Le vieux roi, tout en pleurant un fils rebelle, n'oubliait pas qu'il avait à se venger des habitants de Limoges et du vicomte. Les consuls, instruits de ses projets, ne songèrent point à lui résister; ils manquaient d'ailleurs de vivres et de combattants; aussi ouvrirent-ils leurs portes à Richard, qui fit raser leurs murailles et leurs tours jusqu'aux fondements. Après avoir satisfait sa colère, il se dirigea vers Authefort, laissant à Limoges un sénéchal qui devait continuer de ruiner les fortifications, de combler les fossés.

Adémar V n'était pas là, pour protéger les bourgeois qu'il avait compromis : il fuyait à travers les forêts de sa vicomté, suivi de quelques partisans, pendant que ses ma-

1. Selon quelques documents, cette cérémonie eut lieu dans l'abbaye de Saint-Martial, et selon les auteurs du *Gallia Christiana*, à l'abbaye de Grandmont. (*Gall. Christ.; Eccles. Lemovicens.*, p. 526.)

2. Raynouard : *Collection des Troubadours.*

3. *Chron. Vosiens.*, *ap. Script. rer. Franc.* — Roger de Howeden, p. 628.

noirs, attaqués par Richard, tombaient en ruines des cimes des montagnes ou des flancs des rochers. A Limoges, les bourgeois le maudissaient, lui attribuant tous leurs malheurs ; les consuls l'accusaient d'avoir excité le peuple à la révolte ; Henri II, pour s'attacher les mécontents, le privait de tous ses droits sur la ville, faisait cesser les démolitions et permettait aux consuls et aux bourgeois de reconnaître Richard comme duc d'Aquitaine.

Adémar V, que personne n'osait secourir, qu'on vit pendant quelque temps errer çà et là sur ses terres, comme un étranger, n'espérait plus relever sa fortune. Bertrand de Born n'était pas plus heureux ; d'un caractère trop inquiet, trop turbulent et trop ambitieux, il ne savait vivre en paix ni avec les princes, ni avec sa famille ; avant la mort de Henri-le-Jeune, sans égard pour le traité fait avec son frère, il s'était emparé du château d'Authefort, en y introduisant, par stratagème, un certain nombre de ses hommes d'armes, qui se disaient les alliés de Constantin. Le roi d'Angleterre, moins pour faire restituer le château que pour se venger du guerrier troubadour, « car il croyait que toute la guerre, que son fils lui avait faite, Bertraud la lui avait fait faire [1], » se présenta sous les murs d'Authefort, accompagné de Richard. Quelques jours après, le roi d'Aragon et Geoffroi de Bretagne se joignirent aux deux princes. Les machines de guerre battent déjà le château : Bertrand de Born résiste, mais espère peu. Se rappelant qu'il fut autrefois l'ami du roi d'Aragon, il lui fait secrètement parvenir des présents, lui promet beaucoup, et lui demande, au nom de leur ancienne amitié, d'engager Henri II à déplacer ses machines, parce que la partie du mur contre la-

1. « Car el crezia que tota la guerra que el Rey joves, son fillz, l'avia faicha, qu'en Bertrand la agues faita far. » (Raynouard : *Coll. des Troubadours*, t. V, p. 86.)

quelle elles sont dressées menace de s'écrouler. L'Aragonais ne se laisse pas séduire, au contraire il engage le roi à conserver sa position, et celui-ci attaque plus vivement la place, où il entre par la brèche. Le manoir est livré aux flammes, à l'instigation de Richard vengé enfin de son plus cruel ennemi[1]. La garnison est prisonnière, et le troubadour conduit auprès de Henri II, qui le traite avec dérision. — « Bertrand, Bertrand, vous deviez, avec la moitié de votre sens, anéantir mes efforts; sachez que voici une occasion où le tout ne vous ferait pas faute[2]. » Bertrand humilié verse des larmes, et s'attend à une sévère punition, lorsque sa présence d'esprit le sauve. A Henri II qui lui dit, « Je crois que le sens vous a failli, » — il répond : « Seigneur, le jour que le vaillant jeune roi, votre fils, mourut, je perdis toute intelligence et toute raison[3]. » Ces mots réveillant la douleur et la pitié dans le cœur du père qui pleure encore la mort de son fils, il s'évanouit; puis revenu à lui-même: — « Bertrand, Bertrand, lui dit-il, vous avez droit et raison, si pour mon fils, qui vous préférait à tout, vous avez perdu votre bon sens; en conséquence, je vous rends la liberté, vos biens, votre château et mon amitié. Je vous donne cinq cents marcs d'argent pour vous indemniser de vos pertes. Vous tiendrez la trêve, et pour cause, tant vous avez été félon envers votre frère[4]. »

Mais la querelle entre les deux frères ne finit point ainsi. Les partisans de Constantin le pressèrent d'en appeler à la cour du roi d'Angleterre. Le troubadour ayant refusé de

1. Guillaume le Breton. — Math. Paris.
2. « Mas sapchatz qu'ara vos besogna ben totz. » (*Ibid.*, p. 87.)
3. « ... En ere ben qu'el vos sia aras faillitz. En perdi lo sen, e'l saber e la connoissensa. (*Ibid.*)
4. « En Bertrans, Bertrans, vos avetz ben drech, et es bon razos, si vos avetz perdu lo sen per mon fill, qu'il vos volia meils que ad hom del mondo. » (RAYNOUARD : *Coll. des Troubadours.*)

comparaître, la guerre continua. Pour se venger du roi d'Aragon qui l'avait trahi, il fit un sirvente dans lequel il lui reprochait son origine, qu'il faisait venir d'une famille du château de Carlud, et sa conduite à l'égard de la fille de l'empereur Comnène, et le parjure de son frère Sanche, qui avait pris le parti de l'Angleterre et déserté la ligue des barons [1].

Le vicomte de Limoges, qui désirait revoir sa famille, la demeure de ses ancêtres, et cette ville de Limoges qui ne voulait plus se fier à son courage, fut réduit à venir demander pardon à Henri II et à son fils ; il les accompagna à Saint-Yrieix, où eut lieu, en l'honneur du saint, une cérémonie, à laquelle assistèrent Guillaume, abbé de Vigeois, Barthélemy, prieur de Chalais, Gouffier de Lastours, fils de Marguerite de Turenne. Dans les rangs de cette noblesse, empressée de faire oublier sa haine contre les Plantagenets, on distinguait Grégoire de Béchardie, qui prit part à toutes les guerres de ce temps, dont il fut l'historien.

La paix entre les grands vassaux et la famille d'Angleterre aurait pu rendre au pays son ancienne prospérité, si les mercenaires de tous les partis n'avaient pas continué leurs ravages. Ceux de Henri-le-Jeune, réunis à d'autres venus de la Flandre, du Brabant et de la Bourgogne, exerçaient les plus affreux ravages. Marcadée, un de leurs chefs, s'acharnait surtout contre toutes les localités qui dépendaient du vicomte de Limoges. Les châteaux de Payrac, de Bénévent, d'Excideuil et d'Issandon avaient été pillés et à moitié détruits ; l'évêque Sébrand Chabot, résolu de mettre fin à ces dévastations, prêcha une croisade contre les Routiers. Après avoir reçu le sacrement de l'Eucharistie, tous ces défenseurs de la paix publique se mirent en cam-

1. *Vie de Bertrand de Born.*

pagne, poursuivirent les ennemis, dont plus de six mille furent massacrés. Les autres s'enfuirent du côté de Chambon-Sainte-Valérie, et passèrent à la solde du roi d'Angleterre (1184)[1]. Il est difficile de comprendre à quel désordre était livré le Limousin, vers la fin du douzième siècle. Le peuple des campagnes, souvent livré à lui-même, n'osait résister ; la bourgeoisie, traitée avec dédain par la noblesse, n'avait d'énergie que par l'impulsion du clergé ; les grands vassaux ne faisaient la guerre à la famille anglo-normande que dans l'intérêt de leur indépendance.

Le clergé avait aussi ses ambitions et ses faiblesses ; dans les cloîtres les plus renommés, les moines vivaient souvent en désaccord. A Grandmont, les factions étaient en présence, se disputant quelques dignités, quelques prérogatives. Un jour, les frères convers brisèrent les portes de la chambre de leur prieur, Guillaume de Treignac, et le jetèrent en prison, après l'avoir déposé. Le pape y envoya ses légats qui, avec le secours d'Aldebert, comte de la Marche, rétablirent la paix, en rendant au prieur sa dignité, en excommuniant l'intrus qui avait pris sa place. Mais l'année suivante, les troubles recommencèrent ; le prieur fut encore chassé et son compétiteur rétabli. Ithier, moine savant de Saint-Martial, qui se trouvait alors à Grandmont, occupé à écrire sa chronique, s'enfuit avec deux cents clercs et treize laïques, et alla mourir à Rome. La paix fut enfin rétablie par les abbés de Cîteaux et de Clervaux délégués par le pape. Le peuple crédule et superstitieux — il est rare qu'on ne le soit pas dans le malheur — crut voir l'annonce de toutes ses infortunes dans des faits surnaturels.

1. Cette assemblée des paroisses convoquées par l'évêque eut lieu le jour de Pâques de l'année 1184, selon les chroniques de Limoges, ou en 1184, selon l'évêque de Lodève.

On racontait partout « qu'un jour, en présence de la foule, d'Étienne, abbé de Castres, et de Jordane, vicomtesse de Comborn, dans l'église de Lastours, les ornements sacrés avaient changé de couleur à l'autel sur les épaules du prêtre. Dans les forêts, autour du château de Pompadour, on avait entendu pendant toute l'année, la nuit, des voix lamentables se mêler aux hurlements des loups. » Profitant de la surexcitation des esprits, l'évêque de Limoges continuait de poursuivre les Routiers, les assiégeait dans le château de Noailles, s'en emparait et faisait massacrer tous ceux qui s'y étaient retranchés. D'autres, pour avoir la vie sauve, prétendirent qu'ils n'avaient fait qu'obéir aux ordres de Richard, en dévastant avec tant de fureur les terres du vicomte de Limoges [1].

Richard qui, après la mort de son frère, avait vu tous les grands vassaux à ses pieds, ou les plus compromis se dérober à sa colère, était trop altier, pour user de son autorité avec modération. Ses mœurs dissolues éloignèrent de sa cour les nobles châtelaines, que leurs époux n'osaient pas conduire aux fêtes de Poitiers. L'Église aussi n'oubliait pas que ses trésors avaient été pillés, ses ministres persécutés et abreuvés d'humiliations [2]. Bertrand de Born sut profiter du mécontentement général, pour appeler encore ses amis à la révolte : le vicomte de Limoges reparut le premier à la tête de ses vassaux (1188) ; de concert avec eux, il commença une guerre de partisans, et ravagea les terres du Cœur-de-Lion, qui ne fit pas attendre sa vengeance. On le vit presque aussitôt reparaître à la tête de ses nombreux mercenaires, de soldats venus à son appel de Normandie et de Gascogne, poursuivant à outrance ses ennemis, détruisant leurs châteaux, les menaçant des plus cruels châti-

1. Rigord : *Vita Philippi Augusti.* — *Hist. du Quercy.*
2. Robert du Mont.

ments, quand le sort des batailles les lui livrerait. Mais il n'eut pas le temps d'accomplir ses projets de vengeance et de haine ; la mort de son père le rappela en Angleterre pour poser sur sa tête cette couronne enviée depuis si longtemps, et pour rendre la liberté à sa mère.

Il laissa à Limoges Rothilde, sa femme, fille du roi d'Aragon, femme hautaine, ambitieuse et de mœurs dissolues. Celle-ci, irritée de se voir souvent l'objet des railleries des bourgeois, fière d'être reine d'Angleterre, profita pour se venger de l'absence de Richard, et appela à elle des hordes de brigands qui tuèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent, n'épargnant ni les femmes, ni les enfants. En vain les bourgeois cherchèrent-ils à obtenir leur pardon, l'implacable reine n'écouta rien. Plusieurs maisons de la ville furent pillées et brûlées, ainsi que le monastère de la Règle, l'église de Saint-André et plusieurs autres édifices. Rothilde, en signe de malédiction, fit semer du sel dans les rues. Le troisième jour, à la grande joie de tous, elle mourut subitement, et fut ensevelie sous la voûte du clocher de Saint-Augustin, devant la grande porte de l'église[1]. Richard, en sa qualité de roi d'Angleterre et de duc d'Aquitaine, était devenu encore plus dangereux pour les barons du Limousin : Adémar V pouvait craindre de perdre sa vicomté.

Le nouveau maître visita le pays, accompagné d'Aliénor sa mère, heureuse de revoir les populations qui avaient maudit Henri II, quand il l'avait privée de sa liberté. La vieille reine et son fils furent reçus avec de grands honneurs par les abbayes qu'ils visitèrent, à Obasine, à Vigeois, à Uzerche et à Dalon. Ils accordèrent à cette dernière des

1. En 1612, les bénédictins, en réparant l'abbaye, trouvèrent sous la voûte du clocher une large tombe, sur laquelle était représentée une femme avec les insignes de la royauté, et, à l'intérieur, une ceinture, des bagues et une couronne d'argent doré. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*)

chartes de protection, plusieurs terres et manses situées dans les environs de Turenne. Cette abbaye était alors la plus riche du Limousin : Bernard Rodulphe de la Séchère, sa femme Aicélina et plusieurs membres de leur famille venaient de constituer en sa faveur une rente perpétuelle pour l'entretien d'une lampe qui, chaque nuit, devait être allumée dans le cimetière, où reposaient leurs ancêtres. Henri de Lastours, Humbert de la Porte, en y prenant l'habit de moine, payèrent leur bienvenue; en présence de l'évêque de Limoges, et de Geoffroi, archiprêtre de Lubersac, ils se dessaisirent, en faveur de leurs frères, de la terre de Bedenas. L'abbé de Solignac ajouta à ces riches aumônes ses terres de l'Écluse, son moulin d'Archefolle, à condition que, le jour de la fête de Saint-Éloi, les moines viendraient lui offrir un saumon, à titre de rente perpétuelle. L'abbaye reçut aussi du vicomte Adémar la propriété de tous les arbres dans les forêts de Born, excepté les chênes, les hêtres et les châtaigniers [1].

Richard et Philippe-Auguste, oubliant leurs querelles, ne tardèrent pas à faire la paix, pour porter leur haine et leur ambition dans les champs de la Palestine (1190). Compris dans ce même traité, les seigneurs d'Aquitaine purent vivre quelque temps en paix. Le vicomte de Limoges ne suivit point les deux rois à la croisade, mais, parmi ses pairs de fiefs, prirent part à cette croisade, Raymond II, vicomte de Turenne [2]; Archambaud VI, vicomte de Comborn; Élie de Cosnac, qui, manquant de ressources, emprunta à Saint-Jean-d'Acre, d'un marchand génois, vingt marcs d'argent

1. Cartulaire de Dalon, *ap. Baluzium* (*Miscellan.*). — Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

2. Raymond mourut au siége de Saint-Jean-d'Acre. Il avait épousé Élise de Castelneau, de laquelle il eut deux enfants, Raymond III, qui lui succéda, et une fille mariée à Hélie V, comte de Périgord. (Justel : *les Vicomtes de Turenne.*)

sous la garantie d'Élie de Noailles; Bertrand de Cugnac, qui fut caution de cent livres tournois prêtées aussi par un marchand de Gênes à Jean de Chaunac (mai 1192). Les deux monarques partirent la même année pour la croisade. Le roi d'Angleterre par son courage et sa témérité y trouva plus de gloire que le roi de France, plus occupé de ses intérêts politiques sur le continent que de la délivrance des saints lieux. Mais à son retour, le Cœur-de-Lion trouva aussi une prison sur sa route, pendant que son rival usurpait ses provinces.

Après que l'Angleterre eut donné sa large part pour la rançon du captif, la vieille Aliénor vint en Aquitaine demander de l'argent à ses sujets, pour parfaire la somme. On la vit à Limoges, visitant les abbayes. Les religieux ne purent résister à ses prières ; ils livrèrent leur argent. L'abbé de Saint-Martial donna pour la rançon du prince quarante marcs d'argent dont le peuple fournit la moitié. La captivité n'avait rien enlevé au Cœur-de-Lion de sa fierté et de son courage : aussitôt qu'il eut repris l'administration de ses États, il parla en maître à ses barons qui ne l'avaient pas suivi en Palestine, et à qui il avait vainement fait appel pour payer sa rançon [1]. Il vint dans le Limousin, visita les couvents, capta la bienveillance des religieux en attribuant sa délivrance à l'intercession de saint Léonard. En témoignage de reconnaissance, il releva les murailles de l'abbaye de ce nom et y fit aussi construire une église [2]. Le vain-

1. Or, qu'ils le sachent bien, mes hommes, mes barons,
Anglais et Poitevins, et Normands et Gascons,
Je n'ai jamais connu si pauvres compagnons
Que j'eusse délaissés pour finance en prison :
Je ne dis pas ceci par forme de raison,
Mais encor je suis prisonnier.
(RAYNOUARD : *Collect. des Troubadours.*)

2. Cette assertion pourrait ne pas être exacte, car elle est en contradiction avec un fragment du manuscrit de l'Artige qu'en 1270, la foudre tomba

queur de Saint-Jean-d'Acre accourut aussi à Grandmont en religieux pèlerin, pria avec ferveur sur le tombeau d'Étienne, suspendit en hommage à la voûte de la basilique sa riche armure de croisé, où, sur un champ d'émeraude, étincelle sa croix d'argent[1]. Il combla le couvent d'honneurs et de largesses, et dans les lettres patentes, signées de son scel royal, où furent inscrits les immenses priviléges dont il l'enrichit, on lisait en toutes lettres, « qu'il recevait sous sa protection spéciale ses bien chers et très-chers amis les bons-hommes de Grandmont (1195). »

Les frères de Saint-Étienne de Muret touchaient au terme de leur période ascendante. De toutes les parties du monde catholique leur venaient de riches offrandes. Amaury II, roi de Jérusalem, leur avait fait don d'une vraie croix renfermée dans une châsse d'or ornée de diamants, et remarquable par la merveilleuse élégance du travail[2]. Louis VII de France leur avait octroyé « l'insigne maison du bois de Vincennes. » Richard les exempta aussi de tous droits envers sa couronne, leur permit d'acheter des terres dans son duché de Normandie, et leur donna de fortes sommes pour rebâtir leur monastère, et pour le couvrir, ainsi que l'église, de lames de plomb[3]. Les chanoines de Saint-Étienne de Limoges durent aussi à sa munificence la construction

sur le clocher de l'église de Saint-Léonard et le détruisit en partie. (*Chron. mss. de Limoges.*)

1. Cette armure fut respectée par le prince de Galles, lors du pillage de l'abbaye; mais elle disparut dans le sac que lui fit éprouver le comte de Saint-Germain-Beaupré en 1600. (*Hist. de Grandmont*, par l'abbé Nadaud, grand in-4°, parch.) Ce manuscrit, que je consultai en 1844, se trouvait alors dans la riche collection du séminaire de Limoges.

2. Elle contenait une relique de la vraie croix, et fut apportée à Grandmont par Bernard, évêque de Lydda. Cette relique est encore conservée à la cathédrale de Limoges. (L'ABBÉ TEXIER : *Inscriptions du Limousin*, p. 150.)

3. Ces concessions et priviléges sont souvent mentionnés dans divers titres conservés dans les Archives de Pau : mais les documents primitifs y manquent.

du grand clocher de leur église[1]. Le clergé, dépouillé par les princes normands, humilié souvent par les grands vassaux, retrouvait ainsi son influence et sa fortune. Mais, en attendant le retour du « diable déchaîné, » les barons du Périgord, de l'Angoumois et du Limousin, dociles encore aux conseils de Bertrand de Born, avaient relevé leurs bannières ; leurs forteresses et leurs châteaux, pris par leur ennemi dans la dernière guerre, s'étaient encore ouverts à leurs hommes d'armes. La garnison de celui d'Ayen, par l'ordre du vicomte de Limoges, ravageait les terres du prince anglais. Adémar V et le comte d'Angoulême avaient été les premiers à l'attaque; maîtres de plusieurs positions, d'où ils venaient de chasser les garnisons ennemies, ils menaçaient d'envahir le Poitou. Presque sur tous les points, la France du midi protestait contre une suzeraineté étrangère. Les grands vassaux bravaient si ouvertement la puissance des Plantagenets, qu'avant la paix de Gisors, le comte d'Angoulême et le vicomte de Limoges, renonçant à tout hommage envers Richard, s'étaient donnés au roi de France.

On lit dans le traité à ce sujet : — « Moi, Adémar, vicomte de Limoges, fais connaître à tous ceux qui verront cet écrit, que j'ai fait les accords et conventions qui suivent avec mon seigneur Philippe, illustre roi des Français, parce qu'à cause des injures que Richard, roi d'Angleterre, m'a faites, et à mon frère Adémar, comte d'Angoulême, ce dernier alla de ma part trouver le roi de France, et je fis avec lui la confédération suivante : savoir, que je l'aiderais toujours, selon mon pouvoir, comme mon seigneur, et que

1. On rapporte généralement la construction du clocher de Saint-Étienne à l'an 1191, par l'évêque Sébrand Chabot. Il était autrefois très-élevé, et fut, en partie, abattu par la foudre en 1483, sous l'épiscopat de Jean Barthon-de-Montbas Ier.

jamais je ne me retirerais de son hommage que par ses ordres ; que, s'il me soumet à quelque autre, il me garantira, par ses lettres, qu'on me laissera en paix, de manière que, si on y manque, il m'aidera contre ce nouveau suzerain ; que, si celui-ci voulait agir contre le roi Philippe, je m'y opposerais de tout mon pouvoir, donnant de bonne foi aide et secours à mon dit seigneur le roi Philippe. Fait à Saint-Yrieix, au mois d'avril 1199[1]. »

Ces conventions, contraires au dernier traité de paix fait entre les deux rois, ne furent pas connues de Richard, et demeurèrent secrètes entre les parties contractantes. Philippe-Auguste rattachait exclusivement à sa couronne l'hommage du vicomte, et Adémar, dans l'éventualité de nouvelles attaques de la part du roi d'Angleterre, acquérait le droit d'invoquer l'intervention du roi de France. Cette politique d'avenir, où nous trouvons la ruse de Charles-Quint, comme dans Richard le courage chevaleresque de François Ier, est conforme à celle que pratiqua toujours Philippe-Auguste dans ses rapports avec le Midi. Si le Plantagenet eût connu ce traité, il en eût fait sans doute une cause de guerre immédiate contre le roi de France, et contre son vassal, qui cherchait à se soustraire à sa suzeraineté[2]. Mais ces conventions n'eurent pas même un commencement d'exécution pendant la vie de Richard.

Ce prince qui, après les dernières conditions réglées avec

1. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui ont emprunté le texte de ce traité au P. Bonaventure de Saint-Amable, ont douté de son authenticité en rapprochant la date de celle de la mort de Richard. Selon nous, le P. Bonaventure aurait conservé la date 1199 (v. st.) et plus tard la même (n. st.) pour la mort de Richard. Ainsi la première date doit être 1198, et la seconde 1199.

2. Les mêmes auteurs ont encore douté de l'authenticité de ces conventions, par la raison que le roi de France ne secourut pas le vicomte de Limoges dans la guerre que lui fit Richard. Philippe-Auguste était assez habile pour attendre une meilleure occasion.

Philippe-Auguste, ne craignait plus pour ses provinces de Normandie, et était aussi sans inquiétude pour celles de l'Ouest, par suite de la cession qui avait été faite des châteaux de Peyrille et de Concorès, sur les limites du Querci et du Limousin, se mit aussitôt en campagne, pour prendre possession de ces forteresses. Comptant sur la neutralité de Raymond III, vicomte de Turenne, qui, par une condition spéciale, s'était reconnu le vassal de sa couronne et de celle de France [1], il se donna par la force des armes l'investiture des deux châteaux en les assiégeant et en marchant sur les cadavres de Fortuné de Gourdon et de ses deux fils, qui avaient voulu les défendre. Il parcourut ensuite le Limousin, visitant les petites garnisons qu'il avait installées dans quelques places fortes, caressant les petits feudataires qu'il savait être les ennemis du vicomte de Limoges, feignant aussi de ne se préoccuper en rien de la lutte, qui avait lieu à la même époque, entre le comte de la Marche, son allié secret, et Adémar V de Limoges. Mais le vicomte qui venait de faire prisonnier Audier, sénéchal de la Marche, et de lui faire payer sa rançon vingt mille sous, se montrant trop fier de ces avantages, il tourna contre lui toute sa colère, l'appelant par dérision « le vicomte de Ségur, qui se fait vicomte de Limoges [2]. » Alors il menaça avec ses routiers les places de Nontron, d'Authefort, de Salaignac, de Sainte-Livrade et de Puy-Aigu. Après avoir pris ce dernier château fort, dont il fit démolir une partie du haut donjon, et en avoir ruiné d'autres dans le Périgord et dans le Limousin, il parut vouloir pour quelque temps vivre en paix. Peut-être aussi était-il effrayé des dispositions des barons qui, secrètement autorisés par Philippe-Auguste, mena-

1. « ... Vicecomes Turoniæ tenebit de rege Francorum id quod debet, et de nobis id quod debet. » (Justel : *Traité de* 1196.)

2. « ... El vescoms de Segur, so fa lo vescoms de Lemogas. »

çaient « de le rendre courtois, s'il venait les attaquer[1]. » En vain Bertrand de Born, mécontent de sa politique cauteleuse, cherchait-il par ses railleries à entraîner le roi de France à une nouvelle guerre; celui-ci ne s'engageait en rien[2].

Un nouveau prétexte de satisfaire son ambition et sa haine s'offrit bientôt à Richard. On vint lui dire que le vicomte de Limoges avait trouvé dans les souterrains de son château de Châlus un immense trésor, selon les uns une statue d'or de Lucius Capréolus, ancien proconsul romain en Aquitaine, selon d'autres une table d'or, autour de laquelle était placée toute la famille du riche patricien[3]. Aussitôt, en sa qualité de duc d'Aquitaine, et selon la loi féodale, qui obligeait le vassal à remettre à son suzerain tout trésor trouvé sur ses terres, il réclama celui-ci. Sur le refus d'Adémar, il vint assiéger le château de Châlus. Le vicomte, effrayé de ses menaces, offrit la moitié du trésor; mais Richard n'était pas habitué à traiter ainsi de pair avec ses vassaux, il préférait les chances de la guerre. D'ailleurs la citadelle lui paraissait peu redoutable, car elle n'était défendue que par trente-huit hommes d'armes qui, à son approche, offrirent vainement de se rendre, à condition qu'on leur laisserait la vie et la liberté. Cependant les tours étaient élevées, et les murailles épaisses; aussi ne pressait-il pas l'attaque, se contentant d'observer la place, tout en menant joyeuse vie au milieu de ses barons parés

1. « ... Quel erat vengutz trop braus et trop orgoillos, et qui ille, mal songrat, lo farian frane e cortes e humil, e que ill lo castiarian guerreian. » (*Vie de Bertrand de Born;* Raynouard : *Collect. des Troubadours*, t. V, p. 96.)

2. « Anemais per re qu'en Bertrans de Born disses en coblas, ni en sirventes el Rey Felin, ni per recordamen de tort, ni d'aunimen que ill fos ditz ni faitz, no volz guerriar lo Rey Richart. » (*Ibid.*)

3. Selon Rigord, *Vie de Philippe-Auguste,* ce château s'appelait *Castrum Lucii Capreoli*, qu'on a traduit en français par *Chalus-Chabrole*.

de riches couleurs, comme pour un jour de fête, ou pour faire honneur aux orgies auxquelles le maître les conviait souvent. Les assiégeants campaient hors de la portée du trait, lorsqu'un jour, Richard faisant le tour de la place, pour reconnaître l'endroit où il pourrait donner l'assaut, un arbalétrier, nommé Bertrand de Gourdon, lui décoche une flèche qui le blesse mortellement à l'épaule. On le porte dans sa tente; animé de colère, rendu furieux par la douleur, il ordonne d'assaillir la tour, de pendre la garnison, excepté celui qui lui a lancé le trait. Ses ordres sont promptement exécutés, et l'on conduit devant lui un chevalier. — « Quel mal t'ai-je fait, lui dit-il, pour t'être ainsi vengé? — Tu as fait mourir mon père et mes deux frères; tu as voulu me tuer moi-même. Fais de moi ce que tu voudras; je ne tiens plus à la vie, puisque j'ai vengé par ta mort celle de mon père et de mes deux frères[1]. » Richard, admirant son courage, lui fit donner cent sous d'argent, et ordonna qu'on le laissât libre. Mais à peine eut-il rendu le dernier soupir, que Mercadée, chef des Brabançons qui l'accompagnaient, fait pendre la garnison, écorcher vif le noble chevalier, dont le cadavre fut attaché à un gibet sur les remparts de la place, pendant que les soldats chantaient la gloire du Cœur-de-Lion. « Le dard de Limoges avait tué le lion d'Angleterre[2]. » (27 juin 1199, ou 6 avril, selon d'autres.) Le lendemain le cortége funèbre se dirigea vers Limoges, portant le corps de celui qui fut la terreur des musulmans, l'implacable ennemi des barons d'Aquitaine, qui avait légué

1. *Chron. mss. de Limoges.*

2. Godefroi, moine de Cologne, dit qu'au moment où Richard expirait, un évêque injustement chassé par lui de son siége, se trouvant à Rome, vit tomber sur l'autel un dard, portant cette inscription : « Le dard de Limoges a tué le lion d'Angleterre. » (*Chron. de Vigeois*; *Chron. de Grandmont*; *Henry Knighton.*)

son cœur à Rouen, et ses entrailles à Poitiers, comme à une ville maudite [1].

Le vicomte de Limoges, délivré de son plus cruel ennemi, n'eut pas le temps d'en profiter pour reprendre ce qu'il avait perdu ; il était déjà vieux et usé par les fatigues de ses longues luttes contre ses voisins ou contre l'étranger. Il mourut la même année, après s'être engagé à soutenir le roi de France contre Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre. A ses derniers moments, il appela à lui toutes les consolations de la religion, et vit réunis autour de lui ses nombreux enfants, Gui l'aîné, Guillaume-le-Pèlerin, Marguerite, déjà mariée au vicomte de Rochechouart [2], Aquilie à Guillaume de Gourdon, Humberge à Geoffroi de Lusignan, et Marie qui venait d'épouser Ebles V, vicomte de Ventadour; illustres alliances qui promettaient à la famille un grand crédit dans le monde féodal. Sara, mère de ces

1. On a peut-être trop poétisé la mort de Richard; la tradition s'y est trop mêlée à la légende. Voici un document qui raconte plus simplement, et ce nous semble, avec plus de vérité, cet événement : « Ricardus, rex Anglorum fortissimus, ictu sagittæ in humero percussus est, quum obsedisset turrim quamdam in quodam castro pagi Lemovicensis, quod appellatur Chalus-Chabrol, ob statuas aureas Lucii Capreoli, quæ ibi repertæ sunt. In ipsa turri erant duo milites cum aliis 38 viris et mulieribus, unus ex militibus Petrus Bru, alter Petrus Basilii, de quo dicitur quod sagittam cum balista tractam emiserit, qua percussus rex infra duodecimum diem vitam finivit, videlicet feria tertia, ante diem dominicam Palmarum, 8 idus aprilis, prima hora noctis. Ipse enim dum exploraret, præceperat suis ut obsiderent castellum vicecomitis quod appellatur Nontron, et quoddam aliud mancipium quod vocatur Montagut (Piégut ?), quod et fecerant. Sed morte regis audita confusi recesserunt. Proposuerat autem ipse rex in corde suo omnia castella et mancipia dicti vicecomitis destruere. In vigilia S. Johannis-Baptistæ, ipso anno sepultus est rex prædictus, cum patre suo, in monasterio Fontis-Ebraldi, multis lætantibus, alii dolentibus. (D. ETIENNOT, *ex fragm. Hist. Aquitan.* t. II, p. 60. — *Apud mss. du séminaire de Limoges, Ex chron. Bern. I terii.*) Selon d'autres traditions, les trois chevaliers, qui défendaient la place de Châlus, étaient le sire de Rochechouart, Aymeric VI, le sire de Maynac et le sire de Saint-Léonard. Aymeric VI de Rochechouart avait épousé Luce de Pérusse. (Mss. de Nadaud.)

2. Après la mort de celui-ci, elle fut mariée à Bozon de Grignols, et en troisièmes noces au fils d'Audebert II, comte de Périgord.

enfants, lui survécut quelques années, et fut enterrée à Saint-Yrieix (1216) dans l'église qu'il avait fait bâtir[1].

Bertrand de Born, ainsi que les chefs de son parti, tressaillirent de joie à la mort de leur ennemi; mais il n'eut pas le bonheur de voir la suite des sanglants démêlés de l'Aquitaine contre ces rois normands qu'il avait tant haïs, et contre lesquels il avait si souvent appelé les barons à la révolte. Fatigué d'une longue vie de combats et d'amour, où il avait épuisé sa jeunesse et son âge mûr, il alla demander le calme des derniers jours à la religion et à la pénitence, dans le cloître de l'abbaye de Dalon, à laquelle il fit d'importantes donations, comme réparations des pertes et des injures qu'il lui avait fait éprouver dans les dernières guerres. La charte, par laquelle il consacrait ces aumônes, fut solennellement déposée par lui sur l'autel (1200)[2]. Il ne tarda pas à y mourir revêtu de l'habit des moines de Cîteaux, léguant à la postérité un nom illustré par le courage et par la poésie, et presque aussi oublié de son pays que sa tombe est ignorée sous les décombres du cloître[3]. Plusieurs de ses amis et de ses compagnons d'armes cherchèrent aussi la solitude et la pénitence dans d'autres abbayes du Limousin. Goulfier de Lastours, un des plus remarquables, mourut dans celle de Vigeois, l'année même où le prieur Geoffroi achevait la première partie de sa chronique. Ses funérailles furent dignes de sa vie militaire : tout le clergé du pays vint à Vigeois y assister, et de là le cortége, conduit par les abbés de Dalon et d'Uzerche, et par

1. Chron. de Saint-Martin de Limoges.

2. Cette charte fut faite dans le chapitre de Dalon, en présence de Jean II, sixième abbé. (*Gall. Christ. : Eccles. Lemovicens.*, p. 627.)

3. Il ne fut point enterré dans le cloître de Cadouin, comme on l'a cru longtemps. Le tombeau gothique et la statue en pierre qu'on y voit, ne lui appartiennent point, comme l'a prouvé M. l'abbé Audierne dans sa notice sur cette abbaye.

son oncle Archambaud, déposa son corps dans le cloître d'Arnac à côté de ses ancêtres[1]. Un seul troubadour du Limousin, qui en comptait plusieurs à cette époque, paya à Richard d'Angleterre son tribut de reconnaissance et de regrets ; ce fut Gaucelme Faydit, né à Uzerche, qui composa de beaux vers en son honneur, mais qui, au lieu de célébrer ses vertus guerrières, ne chanta guère que ses maîtresses « fleurs de courtoisie[2]. »

1. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

2. Gaucelme Faydit dissipa de bonne heure son patrimoine. Quand il n'eut plus qu'une maison à Uzerche, il se fit jongleur, courut les aventures et les festins, et prit pour compagne de sa joyeuse vie Guelhma-la-Religieuse, femme d'esprit, mais, comme lui, de mœurs dissolues. Il vint souvent chanter dans les manoirs du pays la beauté des châtelaines de Ventadour, de Malemort, d'Aubusson et de Gimel. (*Mss. de la Bibliothèque nationale*, n° 2701.) Il mourut en 1220. Il eut pour collaborateur Hugues de la Bachelerie, né aussi à Uzerche, comme il le dit : « Si fo de Lemosi del bore de Usarcha dela ou fo Gaucelm Faydit... » On a de lui des vers dont les rimes masculines et féminines sont mélangées. (Raynouard : (*Collect. des Troubadours.*)

CHAPITRE X

GUI V, VICOMTE DE LIMOGES

Gui V se déclare pour Philippe-Auguste contre Jean-sans-Terre. — Les habitants de Limoges reconstruisent leurs murailles, aidés de la famille des Baxlagiers. — Refus de l'abbé de Saint-Martial de concourir aux frais; les religieux persécutés. — Gui V prend le parti de l'évêque : violence de ses agents. — Les habitants riches quittent la ville; ils se placent sous la protection de l'évêque. — Gui V est fait prisonnier par Jean-sans-Terre. — Jean-sans-Terre à Limoges. — Aymeric VII de Rochechouart; légende d'Alix de Mortemar. — Les consuls rétablissent la commune; les Baxlagiers chassés de la ville. — Gui V remis en liberté. — Note sur le château de Mortemar. — L'évêque et le vicomte poursuivent les mercenaires : prise de la ville de Saint-Léonard et du château de Pompadour. — Gui V associé à Philippe-Auguste. — Intervention de l'Église. — Jean-sans-Terre envahit la vicomté. — L'Église et ses richesses artistiques. — La croisade contre les Albigeois; les consuls de Limoges. — Dédicace des églises par l'évêque Jean de Veyrac. — Prise de la tour d'Aixe par Jean-sans-Terre. — Note sur Jean de Veyrac. — Philippe-Auguste et son fils chassent les Anglais. — Louis VIII à Limoges. — Raymond Gaucelin, abbé de Saint-Martial, et ses réformes. — Gui V et Louis VIII contre les Albigeois. — Gui V, l'Église et les barons dévoués à Louis IX. — Les disciples de saint Dominique à Limoges. — Saint Antoine de Padoue, ses réformes. — Mort de Gui V : ses enfants.

La mort de Richard semblait promettre la paix aux provinces du Midi : le nouveau roi d'Angleterre n'était ni assez courageux ni assez habile politique, pour inquiéter les grands vassaux ; ceux-ci n'étaient que plus hardis dans l'expression de leur haine contre la famille anglo-normande, qui ne devait qu'à une femme la suzeraineté de ses fiefs sur le continent. Philippe-Auguste sut tirer parti de ces dispositions pour faire prédominer son autorité. Gui V, successeur d'Adémar V dans la vicomté de Limoges, qui avait déjà pris part aux guerres précédentes, désireux de recouvrer ce qu'avait perdu son père dans les derniers

temps, se déclara aussitôt l'ennemi de Jean-sans-Terre, en prenant le parti d'Artur de Bretagne, dont les prétentions au trône troublaient l'ambition du lâche successeur du Cœur-de-Lion. Oubliant que Philippe n'avait pas voulu sauvegarder l'héritage de ses ancêtres, en venant au secours de son père, il n'obéit pas moins à ses excitations, comme ses autres pairs de fiefs. C'est que Bertrand de Born n'était plus là pour rappeler à ses amis qu'ils ne devaient combattre que pour la nationalité et l'indépendance de l'Aquitaine.

Les habitants de Limoges songèrent aussi à se prémunir contre de nouvelles attaques, en réparant leurs maisons incendiées en partie, leurs murailles détruites dans les luttes précédentes. Une famille illustre de bourgeois enrichis par le commerce, vouée depuis longtemps aux intérêts de la cité, présida et concourut de sa fortune à la reconstruction de tout un quartier, où elle résidait le plus souvent. Les Baxlagiers, ainsi se nommaient les membres de cette famille, firent transporter les décombres des maisons qu'on ne pouvait réparer, et qu'on devait remplacer par d'autres, le long des remparts, placés entre une tour qui portait leur nom, et une autre appelée Pissevache. Mais la pression de ces matériaux ayant fait écrouler deux cents coudées de la muraille, la brèche pouvant fournir un passage aux Brabançons qui parcouraient encore les environs, et menaçaient quelquefois la ville, les habitants craignant une attaque de ce côté, résolurent de reconstruire ces remparts (1202). Ils convinrent, de concert avec les consuls, que chacun payerait pour ces travaux un sou par livre de son revenu, et prièrent Hugues de la Brosse, abbé de Saint-Martial, de fournir sa part de cet impôt [1].

Le grand dignitaire de l'Église, dont l'autorité était sou-

1. Hugues II de la Brosse avait succédé en 1198 à Isambert Escoblart. (Baluze : *Miscellan.*, l. VI, p. 523.)

veraine dans cette partie de la ville, s'y refusa, quoiqu'il eût les mêmes intérêts que les bourgeois à la défense commune. Aussitôt, les habitants indignés, excités par les consuls, pénétrèrent dans l'abbaye, maltraitèrent les religieux, renversèrent les murailles de leur enceinte, arrachèrent les arbres, et pillèrent tout ce qui tomba sous leurs mains. Les religieux, obligés de quitter leurs cellules, allèrent chercher un refuge dans l'église du Saint-Sépulcre, y restèrent pendant dix mois, disant la messe à chaque heure du jour et de la nuit, mais à voix basse, à cause de l'interdit que l'évêque Jean de Veyrac avait prononcé contre les consuls et leurs adhérents, tandis que dans le reste de la ville les prêtres séculiers témoignaient de leur attachement à la bourgeoisie, en faisant publiquement leurs cérémonies. Les religieux des abbayes, n'ayant pas à leur disposition la force matérielle pour imposer aux bourgeois révoltés, cherchaient à les effrayer, et à attirer le peuple à eux, en attribuant à la colère de Dieu les malheurs du temps, tels que la famine qui sévissait dans la ville, et la chute de cent coudées de murailles tombées à l'endroit même où les prêtres de Saint-Pierre et de Saint-Michel avaient fait quelques jours auparavant une station en conduisant une procession à travers la ville[1].

Gui V crut trouver dans cet état de choses l'occasion de reconquérir les anciens priviléges de sa famille, usurpés aussi bien par l'Église que par les bourgeois. Il feignit donc de prendre le parti de l'évêque; à la tête des hommes d'armes, qu'il avait réunis d'abord pour soutenir Artur de Bretagne contre Jean-sans-Terre, il entra dans la ville par la brèche du rempart, s'empara des portes et des tours, et fit prisonniers les principaux bourgeois qu'il envoya dans

1. *Chron. Vosiens., ap. Labbeum*, t. XII.

les prisons des châteaux d'Aixe, de Nontron, de Ségur et d'Excideuil. Pour maintenir les autres, il rétablit ses viguiers dans la ville, avec mission d'y rendre la justice, de lever des tailles sur les ouvriers établis et sur les marchands, le samedi de chaque semaine. Bientôt sa tyrannie ne connut plus de bornes; ses hommes d'armes s'emparaient des marchandises sans en payer le prix : la misère s'accrut en proportion de la terreur qu'ils inspiraient. Quiconque résistait était emprisonné dans la tour de Saint-Martin, appelée *Mirebœuf*, attenante à la demeure du vicomte, et là attaché à un instrument de torture, nommé la *dromo*[1].

Les riches habitants de la ville, bourgeois et marchands, se réfugiaient dans les campagnes, dans les villes voisines, ou dans les châteaux, où ils imploraient la protection des seigneurs en se faisant leurs hommes. Limoges était ainsi menacé de perdre son industrie et son commerce par la fuite de ceux qui en étaient les principaux agents. Enfin, pour combattre plus efficacement les excès de violence du vicomte, les habitants se placèrent sous la protection de l'évêque, comme ils l'avaient souvent fait dans les siècles passés, alors que l'Église était le refuge suprême des persécutés. Celui-ci, après leur avoir durement reproché leurs propres violences, que pour cela la main de Dieu les châtiait, leur conseilla de s'en rapporter à la décision de l'archidiacre de Saint-Étienne, qui déclara l'abbé et les religieux de Saint-Martial exempts de tous frais pour la réparation des remparts de la ville, moyennant une annuelle de dix livres sur le Mas-Sainte-Valérie, et condamna les bourgeois à payer à ceux-ci treize cent vingt sous d'amende, à leur restituer leurs chevaux, leurs harnais et leurs attelages. Toutes ces conditions acceptées, l'évêque leva l'in-

1. La demeure du vicomte, dont cette tour faisait partie, était située près de l'église de Saint-Michel-des-Lions.

terdit. Mais il ne fut pas aussi facile d'avoir raison du vicomte, d'obtenir qu'il traitât avec moins de cruauté ces bourgeois et ces artisans ruinés et livrés au désespoir. L'abbé de Saint-Martial et l'évêque vinrent lui demander la liberté des prisonniers, qu'il ne voulut accorder qu'au prix d'une forte rançon. Quelques-uns se rachetèrent; d'autres, entièrement ruinés, moururent en prison.

La bourgeoisie avait payé cher sa révolte; mais, par ses concessions à l'évêque et à l'abbaye, elle espérait pouvoir compter sur une protection puissante contre de nouvelles attaques de la part du vicomte. Le jour arriva où celui-ci ne fut plus à craindre. Jean-sans-Terre, instruit de ce qui se passait à Limoges, impatient de se venger de Gui V toujours attaché au parti d'Artur de Bretagne, le surprit à Brantôme, le fit prisonnier, et l'enferma au château de Chinon, après avoir fait périr devant lui plusieurs chevaliers de son parti (1202). Le vainqueur, qui cherchait alors à s'attacher les populations du Midi, vint ensuite à Limoges, s'y déclara pour la bourgeoisie, en déposant tous les viguiers du vicomte : il en fit même périr quelques-uns, mais il maintint dans ses fonctions, pour les exercer en son nom, Hélie de Bazas, seigneur de Mortemar[1]. A la place de Hu-

1. Le château de Mortemar fut bâti vers la fin du Xe siècle, avec le consentement d'Audebert, comte de la Marche, par Abbon Drut qui avait défendu celui de Bellac contre Robert, roi de France. (ADÉMAR, *Patrolog.*, p. 336, t. II.) Ce ne fut qu'au XIIIe siècle que cette seigneurie passa dans la famille de Rochechouart par le mariage d'Aymeric VII avec Alix de Mortemar, fille et unique héritière de Guillaume, chevalier, baron de Mortemar, de Saint-Germain-Beaupré (1205). Alix de Mortemar testa en 1247 : elle vivait encore en 1255 (*Arch. de Pau*). Alix de Mortemar a été le sujet d'une légende qui se raconte encore. « Un des serviteurs du château de Rochechouart, attiré par sa beauté, avait conçu pour elle une criminelle passion, dans laquelle il chercha vainement à l'entraîner. Un jour qu'il la trouva seule il tenta de lui faire violence. Alors, effrayé de ses menaces, le misérable prend la résolution de la perdre dans l'esprit de son mari, réunit autour de lui les serviteurs de la famille, et leur raconte qu'il a été par elle souvent sollicité au crime, et n'a pu s'y soustraire que par la force. Il court

gues de la Brosse, abbé de Saint-Martial, il fit nommer par les religieux son confesseur, nommé Alesmius, ou Alermius. L'évêque, contraint d'approuver cette élection, qui fut longtemps contestée, et se voyant sans cesse persécuté pour s'être associé au vicomte Gui V, se réfugia à Rome, d'où repoussé par le pape, isolé de son diocèse, il alla quelque temps après mourir en Palestine, dans un voyage qu'il avait entrepris en compagnie de trois moines et du seigneur de Lastours[1].

Soutenus par Jean-sans-Terre, les bourgeois de Limoges furent remis en possession de leurs anciens priviléges; leurs consuls firent revivre la commune, et chassèrent de la ville la famille des Baxlagiers qui passait pour être dévouée au vicomte, et qui ne fut plus tard admise aux droits de cité que par la protection d'Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et encore à condition de rétablir à ses frais les murailles renversées.

Pendant ce temps-là, la guerre, souvent interrompue par des trêves, avait recommencé entre Jean-sans-Terre et Philippe-Auguste; les Français, par la prise de Chinon, venaient de rendre à la liberté le vicomte de Limoges, qui

la dénoncer à son mari. Celui-ci se laisse persuader, et, dans son indignation, veut la tuer; mais elle prend la fuite, se cache en attendant que sa colère se calme. Il faut qu'elle périsse. Le calomniateur lui-même reçoit l'ordre de la jeter en pâture à un lion, qu'on retenait renfermé dans une fosse. Elle y est précipitée vivante. Mais, trois jours après, ne pouvant résister à la douleur qu'il ressent, il vient savoir si elle vit encore, et y fait descendre le serviteur infidèle qui la trouve pleine de vie. Il veut voir par lui-même ce prodige et ordonne qu'on la retire, puis la prend dans ses bras, et la prie de lui raconter ce qui s'est passé depuis trois jours dans ce souterrain. Elle lui raconte que le lion s'est couché à ses pieds, lui a léché les mains, et lui fait connaître les violences tentées sur elle et les désirs criminels de son calomniateur. Aymeric reconnaît son innocence et fait précipiter dans la fosse l'infâme que le lion dévore en poussant d'affreux rugissements. Pour perpétuer ce souvenir du triomphe de la vertu, il fit pratiquer dans la tour même une niche, où il fit placer un lion en pierre, ce qui donna à cette tour qui existe encore le nom de *Tour du Lion.* »

1. Chron. de Bernard Ythier, *ap. Script. rer. Franc.*

reparut aussitôt dans sa capitale, où il retrouva sur le siége épiscopal Jean de Veyrac, réduit dans son impuissance à gémir des malheurs du pays, que ravageaient dans tous les sens les bandes indisciplinées de Jean-sans-Terre. Ces mercenaires, fléau de toute la France méridionale, venaient faire du butin jusqu'aux portes de Limoges.

L'évêque et le vicomte firent marcher contre eux tous les hommes des paroisses qu'ils purent réunir et devant lesquels quelques bandes quittèrent le pays, pendant que d'autres, surprises dans la petite ville de Saint-Léonard, étaient totalement détruites. L'évêque entré dans la place ainsi délivrée, y reçut, au nom du roi de France, l'hommage des consuls et des habitants, quoique ceux-ci dussent l'octroi de leurs franchises communales aux rois d'Angleterre, pendant que le vicomte de Limoges, continuant de poursuivre les Brabançons, en faisait périr un grand nombre surpris dans le château de Pompadour. « Ainsi, dit l'auteur des chroniques manuscrites de Limoges, le sceptre du roi d'Angleterre commençait à se briser ; le duché d'Aquitaine rentrait sous la domination de la France. » Le moine qui écrivait ces chroniques ne se doutait pas qu'il fallait que la France luttât encore pendant deux siècles, avant que l'Angleterre renonçât à ses prétentions.

Gui V, qui devait la liberté à Philippe-Auguste, s'en montra reconnaissant en s'attachant de tout son dévouement à la politique de son suzerain : au lieu de ne songer, comme son père, qu'aux intérêts de l'Aquitaine qui s'était si longtemps isolée de ceux de la France, il s'appliqua à chasser les Anglo-Normands de ces belles possessions du Midi que leur avait apportées Aliénor, plutôt qu'à leur arracher cette riche Normandie où la race des Plantagenets avait eu son berceau. A partir de cette époque, il assista à la tête de ses vassaux à toutes les conquêtes de la royauté

française. La féodalité commençait à comprendre que déjà, en partie absorbée par le pouvoir royal, elle ne pouvait conserver d'influence, comme corps politique, qu'en se dévouant au représentant de l'indépendance nationale. Le vicomte de Limoges eut pour compagnon d'armes dans cette guerre Aymeric VI, vicomte de Rochechouart.

En vain l'Église chercha-t-elle à arrêter cette lutte des deux nations rivales, en conviant encore le peuple à la conquête de la Terre-Sainte, en réveillant l'enthousiasme religieux par des commentaires sur quelques événements que la foule ne comprenait pas, et que le clergé de Limoges attribuait à l'affaiblissement des croyances religieuses, comme la mort d'un bourgeois de la ville nommé Pierre Vital, qui, du pont de Saint-Étienne, s'était précipité dans la Vienne avec ses deux enfants. La mort subite d'un autre, nommé Dupeyrat, au moment d'un rendez-vous criminel avec une femme mariée, était aussi racontée comme une punition du Ciel. Il est bien vrai, la société de ces temps avait besoin d'excitation au bien pour ne pas s'écarter des croyances qui font toujours la force d'une nation dans le malheur; mais on était alors peu disposé à courir au loin à des entreprises périlleuses, à oublier la fortune de la France sur les traces des compagnons de Godefroi de Bouillon. Aussi, peu de chevaliers de la vicomté de Limoges consentirent à faire partie de la quatrième croisade, que l'astucieuse Venise entraîna sous les murs de Constantinople où l'on oublia Jérusalem. Quelques vassaux seulement suivirent Geoffroi de Lubersac, qui, à son départ, confia l'administration de ses biens à Raynaud, vicomte d'Aubusson [1], et reçut de lui, à son retour, la somme de mille quarante-deux livres tour-

1. Geoffroi, seigneur de Lubersac, d'après le sceau de la quittance sur parchemin donnée au vicomte d'Aubusson, avait pour armoiries : *un loup passant, sur un champ de gueules*; année 121[illegible]. (*Arch. de Lubersac.*)

nois, provenant des revenus de ses terres de Lubersac, de Saint-Pardoux, de Condat et de leurs dépendances[1]. Le vicomte de Limoges resta sur ses terres, s'occupant de relever les murailles de ses châteaux, tombés en ruines pendant les événements du dernier siècle, ou détruits par les fils de Henri II. La même année, où mourut à Limoges Pierre Audier, ancien ennemi de son père, et sénéchal de Jean-sans-Terre, il fortifia le château d'Aixe, qui devint la principale place des environs. Les constructions s'élevèrent rapidement, grâce à de nombreux ouvriers appelés de tous les côtés, et surveillés par les hommes d'armes du vicomte. Cette localité dressa bientôt à une grande hauteur son donjon couronné de créneaux et de machicoulis, et protégé par de larges fossés. C'était comme un défi que le vicomte jetait à l'Angleterre, et que l'Angleterre ne tarda pas à accepter, car Jean-sans-Terre irrité accourut bientôt avec de nouvelles bandes de mercenaires, envahit les premières limites de la vicomté, en s'emparant de Thiviers et du château d'Excideuil (1211).

L'Église de Limoges, malgré les ravages de la guerre, conservait encore sa puissance morale, à la faveur de laquelle s'augmentait sa fortune. Les aumônes remplissaient ses trésors; la piété des fidèles concourait à donner à ses fêtes une splendeur peu ordinaire. Quand des processions solennelles parcouraient la ville, on étalait aux yeux de la foule les plus magnifiques ornements presque toujours travaillés par des artistes du pays[2]; la châsse de saint Mar-

1. Un seul chevalier du Limousin, André de Boisse, est indiqué dans un acte du mois de juin 1237, passé devant l'official de Limoges, comme ayant pris part à la désastreuse expédition conduite en Terre-Sainte par Thibaut, comte de Champagne.

2. Quand les chanoines de la cathédrale voulaient que les religieux de l'abbaye de Saint-Martial assistassent à la procession, deux d'entre eux, par l'ordre du doyen, allaient les prévenir, et, pendant la marche, Saint-Martial tenait la gauche et Saint-Étienne la droite (*Chron. de Bernard Ythier*).

tial reparaissait toute brillante de ciselures d'or et d'argent. Un orfèvre, nommé Chotard, également connu par une grande fortune et par un rare talent, venait offrir, le jour des Rameaux, une élégante coupe d'or dans laquelle on déposait les reliques du saint. Le peuple était si heureux de contribuer à ces magnificences, qu'aux ostensions qui eurent lieu sous l'épiscopat de Jean de Veyrac, on trouva dans le tronc de l'église treize marcs d'or et autant d'argent. On put achever la même année la construction de l'hôpital de Saint-Martial commencée par Lucie de Saint-Hilaire. Les femmes de Limoges, à la mort de leurs époux, sanctifiaient leur veuvage en offrant à l'église, comme marque de renoncement aux joies du monde, leurs anneaux de mariage, leurs chaînes d'or et leurs plus belles parures.

Si les prédications n'avaient pu entraîner qu'un petit nombre de barons à la quatrième croisade, la noblesse retrouva tout son courage pour combattre les Maures d'Espagne; quatre cents chevaliers partirent de Limoges, sous la conduite de quatre moines de Saint-Martial, et eurent la gloire de mettre en fuite soixante mille infidèles. Dans le même temps, les provinces méridionales avaient aussi leur croisade contre les Albigeois; plusieurs religieux du Limousin quittaient leurs cellules pour suivre Simon de Montfort. On vit bientôt revenir de cette guerre impie Albéric, archevêque de Reims, qui fut reçu en grande pompe dans l'abbaye de Saint-Martial, où peuple et moines se pressaient pour entendre le récit des massacres des hérétiques. Dans ces événements où la civilisation, au milieu des plus tristes égarements, avait cependant sa part de progrès, la bourgeoisie de Limoges cherchait à établir définitivement ses droits; pour les faire respecter des nobles et du clergé, elle faisait rédiger le code des coutumes municipales qu'elle n'avait pu invoquer jusqu'à ce jour que par les tradi-

tions[1] (1212). On réformait la transaction faite depuis quelques années avec les religieux de Saint-Martial. Les consuls n'étaient plus les humbles protégés de l'évêque; l'abbé et le chapitre assurèrent à la commune, à perpétuité, dix livres de la monnaie de Limoges, à prendre chaque année, mais sans droit de suzeraineté, sur le mas de Saint-Martial, situé près de l'église de Sainte-Valérie. A cette condition les consuls n'avaient plus rien à réclamer de l'abbaye pour l'entretien des murailles de la ville[2]. Élus par le peuple, responsables de leur gestion, ils jouissaient d'une autorité souveraine, exerçaient le pouvoir législatif et judiciaire, le droit d'établir des impôts, d'organiser la force armée, ne recevaient aucun salaire, ne devaient rien vendre à la commune, ni accepter aucun présent.

Le vicomte de Limoges cherchait aussi à vivre en paix avec les religieux, en leur donnant, pour satisfaire à quelques réclamations, quarante-trois sous de rente à prendre sur son fief de Châlus. Quelques grands vassaux se montraient aussi désintéressés : à son retour de la quatrième croisade, Geoffroi de Lubersac, et Isabelle de la Garde, sa femme, vendirent à l'abbaye pour une somme modique les terres qu'ils possédaient à Saint-Germain (1213). Mais l'année suivante, la religion fut appelée à consoler de grandes misères, survenues à la suite de l'intempérie des saisons, de pluies si abondantes, que les inondations détruisirent jusqu'aux toits des maisons placées près de la Vienne. L'évêque Jean de Veyrac releva le courage de la foule par une de ces cérémonies qui, au moyen âge, promettaient

1. Limoges, cette même année, avait pour consuls Alexandre, Jean de Peyrato, Hugues de Bonnebourse, Pierre de Bré, Hélie Martial, Pierre Duret, Jacques Seneis, Pierre Vincentii et Jean Boti, qui soutenaient alors un procès contre l'abbé de Saint-Martial. (*Extrait d'un registre de Pierre-Buffière aux arch. de Pau.*)

2. Arch. de Pau : *F. de la vicomté, 1° rég. consulaire.*

toujours un avenir meilleur. Il fit la dédicace de l'église de Saint-Michel-des-Lions, en présence d'un nombreux clergé, et du vicomte Gui V, dont les hommes d'armes, réunis alors pour résister à de nouvelles tentatives de Jean-sans-Terre, entouraient le nouveau temple. Le prélat consécrateur profita de cette circonstance pour prononcer des malédictions contre les usuriers, sans doute les riches marchands lombards, vénitiens ou juifs, en possession, depuis plusieurs années, du commerce de la cité, qui prêtaient parfois à de gros intérêts aux moines de Saint-Martial. Les fêtes religieuses se succédaient à de courts intervalles. L'église commencée dès 1161 en l'honneur de sainte Valérie, venait d'être terminée [1]. L'évêque Jean de Veyrac en fit solennellement la dédicace, à laquelle assistèrent les seigneurs de la Marche, qui faisaient porter devant leurs bannières les restes de la vierge martyre, conservés jusqu'alors dans leur fief de Chambon (1212). On admit aussi aux mêmes honneurs les reliques de saint Vaulry, l'ermite du mont Bernage, et celles de saint Pardoux, le cénobite de Guéret. Le moyen âge élevait des temples à ses saints, comme les temps modernes des statues à leurs grands hommes. La plupart des temples ont été détruits; mais le souvenir des favoris de Dieu vit encore, tandis que les statues brisées ne laissent presque rien derrière elles : élevées trop souvent par les partis politiques, la politique les a renversées.

Cependant Jean-sans-Terre venait de reparaître en Aquitaine avec un grand nombre de chevaliers d'Angleterre, de Normandie et de Gascogne, pour imposer sa suzeraineté au Limousin et pour se venger du vicomte et de l'évêque

1. Cette église, bâtie dans le lieu même où, d'après la tradition, la première martyre de l'Aquitaine fut décapitée, fut donnée en 1596 aux Récollets.

qui s'étaient déclarés pour Philippe-Auguste; la tour d'Aixe, à peine construite par le vicomte de Limoges, fut la première attaquée et prise, avec le château, malgré les troupes de Gui V, qui perdit bientôt d'autres places (1214). Fier d'avoir humilié son vassal, et pour le réduire à de plus dures extrémités, il s'achemina vers Limoges, dans le but de mettre à l'épreuve la fidélité des habitants. Le vicomte, qui s'y était renfermé, voyant les bourgeois disposés à ouvrir leurs portes, s'empressa d'en sortir. Toute la colère de Jean-sans-Terre s'exerça contre l'évêque, qui fut dépouillé de tous ses biens. En vain Innocent III écrivit au spoliateur une lettre pleine de menaces et de reproches, Jean de Veyrac, obligé de quitter son siége, partit pour la Palestine, et mourut exilé dans la ville d'Acre en 1218 [1]. Pour se prémunir contre de nouvelles attaques de Philippe-Auguste, Jean-sans-Terre ordonna aux habitants de réparer les murailles et d'y placer à la hâte des machines en bois. Richard, son frère, dont le courage et la témérité étaient plus à l'aise en rase campagne, avait fait abattre ces mêmes fortifications; lui, au contraire, aimait les places fortes, pour y cacher à l'occasion sa lâcheté et sa honte. Philippe-Auguste ne tarda pas à lancer son fils sur le Midi: les troupes françaises envahirent les possessions anglaises en deçà de la Loire et coururent jusqu'à la Vienne. Le roi d'Angleterre prit la fuite devant le jeune Cœur-de-Lion, laissant en son pouvoir plusieurs châteaux qui se rendirent sans coup férir. Le vainqueur entra dans Limoges sans résistance, confirma les anciens priviléges de la ville, sans

1. Il avait succédé à l'évêque Sébrand Chabot, et était né à Veyrac, où il fit bâtir la tour qu'on voit encore dans cette bourgade. (Maleu : *Chr. de Saint-Junien*, p. 63.) On trouve sur le territoire de cette commune quelques restes de l'abbaye du Beuil, fondée en 1124 par Ranulphe de Nieul, abbé du Dorat. Saint Bernard voulut en faire une dépendance de Cîteaux, mais l'abbé de Dalon l'en dissuada.

nuire à ceux du vicomte, qui faisait cause commune avec lui; il combla le clergé de ses munificences, l'édifia par sa piété dans ses stations au tombeau de saint Martial, objet de vénération pour tous les princes qui venaient à Limoges. De nouvelles fortifications furent construites par ses ordres, pendant que le vicomte, son fidèle allié, réunissait des troupes, chassait les Anglais des châteaux de la Porcherie, de Rosiers, de Chalusset et de la citadelle d'Aixe, après que cette dernière eut soutenu un siége de neuf semaines (1216). Tout le pays fut bientôt soumis. Les habitants de Limoges étaient loin cependant de mériter les bonnes grâces du prince, car en ouvrant leurs portes à Jean-sans-Terre, ils avaient oublié que, deux ans auparavant (mars 1212), Philippe-Auguste, voulant faire de leur ville une place de guerre du Nord contre le Midi, leur avait accordé, comme commencement d'exécution du traité fait à Saint-Yrieix avec le vicomte, des lettres patentes par lesquelles il les prenait sous sa protection et sa sauvegarde [1]. Il avait aussi promis à la bourgeoisie de ne jamais livrer la ville à l'étranger. Louis VIII confirma tous ces engagements par de nouvelles lettres patentes, politique habile qui, en favorisant l'élément démocratique dans de sages mesures, donnait à la royauté plus de force contre la féodalité et contre l'Angleterre.

La présence du jeune prince à Limoges y fit renaître l'ordre et la confiance; le commerce et l'industrie y retrouvèrent leur ancienne prospérité; les nombreuses corporations d'ouvriers se donnèrent, par des statuts, une organisation régulière. De belles productions artistiques sortirent des ateliers des émailleurs et des argentiers; d'habiles architectes construisirent de riches habitations

1. « Neque nos ipsam civitatem de manu nostra removebimus. » (*Arch. de Pau* : *F. de la vicomté de Limoges*, n° 517.)

pour les chefs de la noblesse qui avaient des vigueries dans la ville [1].

Les hommes du Nord qui passaient par Limoges, en allant à la croisade contre les Albigeois, y suscitaient un enthousiasme religieux dont le clergé sut profiter pour relever les ruines de ses édifices; Raymond Gaucelin, abbé de Saint-Martial, qui avait voulu renoncer à sa dignité, parce qu'il ne pouvait soumettre ses religieux à la discipline, et que l'abbaye était presque en ruines, reprit courageusement son rôle de réformateur, rétablit la fortune du cloître, paya toutes les dettes, fit construire une magnifique maison abbatiale, et orna les galeries intérieures de nombreuses statues, qui passaient pour les plus belles de France [2]. Sa suprématie était partout acceptée de ses tenants de fiefs; le vicomte de Limoges était le premier à lui faire l'hommage. Mais en faisant reconnaître sa suzeraineté aux vassaux de l'Église, il se soumettait à celle de Louis VIII, en lui fournissant, pour les besoins de la croisade contre le comte de Toulouse, deux cents arbalétriers, que demandait le roi, en sa qualité de duc d'Aquitaine.

Louis VIII partit de Limoges, suivi de plusieurs moines et de chevaliers qui tous espéraient bien s'approprier les dépouilles des riches provinces du Midi. On distinguait dans leurs rangs un des plus illustres du pays, Guérin, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, et chancelier de son ordre. Le vicomte de Limoges partit aussi, avec son contin-

1. Selon la chronique de Bernard Ythier, le sénéchal de la Marche fit construire à Limoges plusieurs belles maisons, renferma de murailles la forteresse nommée *la Bonne*, et au moyen d'un souterrain la mit en communication avec la ville.

2. Ces statues coûtèrent, dit-on, 20,000 sous, et la maison abbatiale 30,000 livres; sommes énormes pour ce temps. (Baluze : *Miscell.*, t. 4, p. 486.)

gent d'hommes d'armes, après être venu à Saint-Yrieix rendre les derniers devoirs à sa mère, qui mourut heureuse des exploits de son fils, elle qui, après avoir été un gage de paix entre Limoges et les princes normands, avait vu ses affections d'épouse et de mère froissées par les entreprises d'Adémar V.

Après la mort de Louis VIII, Gui V, qui avait assisté à ses derniers moments, se hâta de revenir à Limoges, pour mettre ses intérêts à l'abri des éventualités du nouveau règne. Louis IX, qui dès son enfance préludait à la gloire d'un saint, trouvant dans sa mère l'exemple de toutes les vertus, venait de ceindre la couronne. Le Midi, pacifié par le père, se tourna vers le fils, attendant de lui la paix et l'ordre et une politique qui devait avoir pour base le respect de tous les droits. Cette partie de la France, toujours remuée depuis Charlemagne par ses aspirations d'indépendance, troublée, meurtrie par des tentatives de réformes dans ses croyances, espérait se reposer sous le sceptre d'un sage.

Limoges parut s'attacher à cette nouvelle royauté; son administration, aristocratique avec sa noblesse, bourgeoise avec ses consuls et ses marchands, théocratique avec ses prélats et ses chefs d'abbayes, ne se laissa point entraîner dans la ligue des barons révoltés contre Blanche de Castille. L'évêque, l'abbé de Saint-Martial, dont les prédécesseurs avaient aussi bien porté le glaive que la crosse, et avec eux plusieurs grandes familles enrichies par le commerce. entrées récemment dans les rangs de la noblesse, à la faveur des dernières révolutions, tous s'empressèrent de reconnaître Louis IX comme duc d'Aquitaine. D'ailleurs la noblesse, puissante par ses privilèges, aurait-elle voulu faire cause commune avec les barons de la ligue, qu'elle en aurait été empêchée par les consuls, véritables souverains

de la démocratie dans toutes les villes murées de cette époque, et qui, fatiguées des luttes des grands vassaux, se jetaient à l'envi dans les bras de la royauté. Gui V, malgré ses relations avec les comtes de la Marche, fut contraint de signer les lettres par lesquelles nobles, bourgeois et prêtres de Limoges s'engageaient à défendre Louis IX, à l'aider envers et contre tous [1]. On n'était déjà plus au temps où, se posant comme les pairs des vicomtes de Limoges, les seigneurs de Lastours, de Pompadour, de Bonneval, les barons de Bré et les vicomtes de Rochechouart proclamaient que « leurs fiefs ne relevaient que de Dieu et de ses saints. »

L'Église elle-même, dont l'évêque et l'abbé de Saint-Martial étaient toujours les hauts représentants, se sentait entraînée à la décadence de son pouvoir féodal; mais elle savait maintenir son glorieux privilége de parler au nom de Dieu pour l'édification des populations, et pour l'accomplissement des devoirs religieux : venant en aide à tous les cœurs troublés par les nouvelles doctrines prêchées dans le Midi, le clergé de Limoges contribua de tout son ascendant au développement des sociétés mystiques qui, par l'exemple de la pureté des mœurs et par la prédication, entrèrent hardiment en champ clos contre l'hérésie. Les disciples de saint Dominique vinrent dans ce but s'établir à Limoges. En attendant que les aumônes des fidèles, ou les munificences de la royauté, leur eussent préparé de vastes logements, ces religieux firent leurs cérémonies dans la petite église de Sainte-Félicité, alors située près du pont de Saint-Martial [2].

1. Cartul. de Philippe-Auguste, *ap. Script. rer. Franc.*
2. Cette église dédiée à la sainte Trinité, selon la tradition, par saint Martial, aurait été incendiée en 1105, reconstruite quelques années après, elle sert aujourd'hui d'habitation à de pauvres ouvriers.

Après eux, Antoine de Padoue, annonçant à l'Église de grandes épreuves, envoya aussi à Limoges quelques-uns de ses frères (1226) qui, nouveaux apôtres du christianisme, armés de la parole pour sa défense, effrayèrent de leur éloquence et de leurs austérités le luxe et tous les déréglements. Les Frères Prêcheurs obtinrent que les femmes de Limoges ne se couvrissent plus la tête que des chaperons qu'elles portaient autrefois, au lieu des belles coiffes empesées qu'elles avaient adoptées depuis peu.

Gui V vit la plus grande partie de ces changements dans l'ordre politique et dans l'ordre religieux, sans que nous puissions dire la part qu'il put y prendre. Il était vieux et fatigué de ces longues luttes, quand la douleur qu'il ressentait de la mort d'Adémar, son fils aîné, arrivée vers 1223, le conduisit au tombeau [1]. Il fut inhumé à Saint-Martial, laissant pour enfants, nés de son mariage avec Ermengarde [2], Gui VI, qui lui succéda, et Marguerite, mariée à Aimeric VIII, vicomte de Rochechouart.

1. Ithier : *Chron. de Saint-Martin.* — *Art. de vérifier les dates*, t. X.
2. Ermengarde mourut vers 1268.

CHAPITRE XI

GUI VI, VICOMTE DE LIMOGES, ET LOUIS IX, ROI DE FRANCE

Résultats des derniers événements. — Réputation du monastère de Grandmont. — Révolte des religieux, calmée par le pape. — Gui de Comborn, archidiacre, et les disciples de saint Dominique. — Note sur le couvent de cet ordre. — Saint Antoine de Padoue; ses prédications et ses prédictions. — Gui VI rétablit la paix entre l'évêque et l'abbé de Saint-Martial; sa mort à Avignon. — Gui VI et sa mère Ermengarde. — Il prend l'administration de la vicomté, et assiége les châteaux de Bré et de Courbefy. — Note sur la baronnie de Bré. — Louis IX nomme un sénéchal dans les diocèses de Limoges, de Cahors et de Périgueux. — Gui VI, choisi comme arbitre par la commune de Brive et les seigneurs de Turenne. — Il reçoit Louis IX et Blanche de Castille à Limoges. — Note sur le couvent des Jacobins. — Transaction entre l'abbé de Saint-Martial et Gui VI. — La noblesse du Limousin à la première croisade de saint Louis. — Gui VI prend le parti d'Alphonse de Castille. — Jugement rendu par l'évêque contre Aymeric, vicomte de Rochechouart, et Gui VI. — Différends entre les consuls et l'abbaye de Saint-Martial. — Louis IX restitue les provinces conquises sur Jean-sans-Terre. — Henri III à Grandmont et à Limoges. — Hostilités entre Gui VI, l'abbé de Saint-Martial et les bourgeois. — Gui VI réclame le douaire de sa sœur Marguerite, et assiége le château de Bourdeille; sa mort à Brantôme.

Les premières guerres entre les Plantagenets et les Capétiens, pendant lesquelles il y eut en jeu plus de passions personnelles que d'intérêts généraux; le flot des populations du Nord débordé sur les provinces méridionales, à l'occasion de la guerre contre les Albigeois; les luttes des grands vassaux entre eux, ou contre la royauté, tous ces événements avaient eu pour résultat de grandes modifications dans l'ordre social; les institutions politiques, les croyances religieuses, sans s'écarter des dogmes, étaient entrées dans de nouvelles voies de progrès pour la satisfac-

tion de nouveaux besoins. Le peuple, appelé à combattre dans un parti ou dans l'autre, avait fini par comprendre qu'il ne devait pas être toujours asservi à des ambitions rivales, et puisqu'il en faisait la force, qu'il devait aussi en recueillir quelques profits : aussi commençait-il à se montrer impatient de liberté, ne cachant ni ses aspirations, ni sa haine contre tout ce qui contrariait ses passions ou ses intérêts. La féodalité s'était affaiblie par ses résistances au pouvoir royal; l'Église elle-même pouvait craindre d'être entraînée à une rapide déchéance par les nouvelles idées nées dans ses rangs, et audacieusement exploitées par des novateurs, qui en poussaient les conséquences jusqu'aux hérésies les plus contraires à l'ordre social; aussi en fut-elle profondément émue, et avec elle la noblesse et la bourgeoisie. Limoges, la ville par excellence du catholicisme, le sanctuaire vénéré des reliques d'un grand nombre de saints, avait vu la première son clergé s'émouvoir au bruit des prédicants des Albigeois; ses vieilles basiliques avaient retenti des cris d'alarme des prêtres, des moines et des abbés, qui tous s'étaient faits les soldats de saint Dominique, entraînant avec eux plusieurs des barons du pays[1].

La masse du peuple, ne comprenant pas ce que les doctrines nouvelles avaient de dangereux pour la société, n'y avait vu d'abord qu'une révolution de moines, en désaccord avec leurs supérieurs, décidés à leur résister. Ce qui s'était passé à Grandmont était bien fait pour égarer l'opinion du vulgaire. Cet établissement, comme nous l'avons déjà dit, avait été comblé des munificences des rois d'Angleterre et de France. L'enceinte était trop étroite pour contenir la foule des pénitents illustres qui venaient y

1. « ... Gui de Carmen et lou vicomte de Torene, l'evesque de Limoges, Bertrand de Cardaillac, fils de Gordon, et seigneur de Castelnau, lou quals menave toutz les de Quercy. » (*Chron. romane de la guerre des Albigeois.*)

prendre l'habit religieux, et le pavé de sa basilique ne suffisait plus à toutes les dépouilles de grands et de princes qui demandaient à dormir leur dernier sommeil sous les dalles de la nef et du sanctuaire. Aymeric, vicomte de Rochechouart, les vicomtes de Ventadour, Hugues II, comte de la Marche, et une foule de seigneurs de ce temps, après avoir mené une vie plus ou moins orageuse, étaient venus passer à Grandmont dans la pénitence les derniers jours qui leur restaient[1]. Le roi des gais troubadours de son siècle, Thibaud II, comte de Champagne, également fameux par ses qualités chevaleresques et par son amour dédaigné pour Blanche de Castille, ne devait pas tarder à venir aussi en pèlerinage au célèbre *moutier* des montagnes du Limousin.

Le peuple, comme nous l'avons dit, n'avait pas toujours été édifié par les moines, forçant quelquefois leurs supérieurs à aller chercher auprès du saint-siége la sanction de leur autorité. Ceux de Grandmont, apprenant qu'Aymar, leur prieur, était mort en revenant du concile de Latran, où il était allé demander au pape des ordres positifs pour introduire la réforme des mœurs et de la discipline dans le

1. Aymeric VIII, comme on l'a déjà vu, avait épousé Marguerite de Limoges, dame de Saint-Laurent, fille de Gui V, qui recueillit de l'héritage de son père les forteresses de Gorre, Oradour, Cussac, Cussaret, Champnier, la forêt de Tren et la moitié du domaine de Marval. Elle mourut quatorze ans après son mari, en 1259, laissant après elle une réputation de grandes vertus, et fut enterrée au couvent du Châtenet, auprès de son mari. Voici son épitaphe, traduite du latin :

« Ici repose la bonne Marguerite, précieuse pour son pays, épouse heureuse, pleine de charité pour les pauvres, simple et humble avec les petits, recherchant peu la société des grands ; prudente, discrète, généreuse, riche de ses enfants. »

On a dit, ce qui ne paraît pas admissible, d'après le lieu de sa sépulture, qu'elle épousa en secondes noces Archambaud Ier, comte de Périgord, à moins que n'ayant pas eu d'enfants de cette union, elle eût demandé de reposer auprès de son premier mari. Les principales dispositions de son contrat de mariage avec Aymeric VIII sont relatées dans un acte postérieur à l'occasion d'un procès. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*)

riche monastère, s'étaient mis en pleine révolte. Le prétexte de ces troubles avait été l'interprétation d'un des préceptes du fondateur de l'ordre, qui avait défendu aux religieux de posséder des terres éloignées : on en demandait depuis quelque temps l'abrogation, parce qu'il mettait des limites aux richesses territoriales de l'établissement. Mais les moines, ne voulant pas revenir au temps des abnégations, s'insurgeaient contre la règle qui mortifiait l'âme et le corps, ne rêvaient plus de la mort, mais des plaisirs du monde, et voulaient la liberté d'examen et l'indépendance personnelle. Le pape n'eut raison des factieux qu'en leur imposant strictement l'obéissance, sous peine d'être chassés avec ignominie.

Fidèle aux traditions de ses divines institutions, l'Église pouvait encore se faire respecter en imposant des châtiments spirituels. Mais les temps de la force matérielle n'étaient pas loin. Les nouvelles doctrines avaient trop remué les passions dans le domaine des croyances catholiques, pour que la lutte contre les sectaires n'eût pas ses sanglantes péripéties. Pour combattre l'hérésie, qui ne menaçait pas seulement les institutions catholiques, mais la société elle-même, le catholicisme trouva dans ses rangs de courageux apôtres. Les éloquents disciples de saint Dominique reçurent à Limoges une hospitalité empressée. Gui de Comborn, archidiacre, mit à leur disposition, près du pont de Saint-Michel, quelques bâtiments où furent bientôt construits un vaste couvent et une église dont il fit la dédicace. On y ajouta bientôt après des terres dans la paroisse de Saint-Michel-de-Pistorie. Un chanoine du Dorat eut assez d'influence sur les bourgeois, à qui appartenaient ces terres, pour obtenir qu'ils renonçassent au prix de vente [1].

1. Le couvent de Saint-Dominique, à Limoges, fut le cinquième de la fondation de l'ordre. Après s'être établis à la Croix-de-Mauigne, les religieux

Le chapitre de Saint-Martial ne montra pas le même désintéressement; les fils de saint Dominique ne lui firent accepter leur institution qu'en lui payant une rente pour prix de quelques concessions de terrain. A côté s'établirent aussi les Frères-Mineurs, conduits à Limoges par saint Antoine de Padoue (1223) qui, dans les élans de sa foi, trouvant de sublimes inspirations, semblait lire dans l'avenir, en annonçant au monde catholique des épreuves prochaines, à la noblesse la ruine de son influence, au peuple des jours de repentir, à tous l'expiation des fautes du passé. Debout sur les vieilles tombes du cimetière de Saint-Paul, le précurseur de Savonarole maîtrisait la foule par son éloquence et l'inclinait au repentir. L'enthousiasme fut si grand, le peuple était si avide de l'entendre, qu'à l'heure où l'apôtre devait prêcher, tout travail, tout négoce cessait. — « Un jour, disent les chroniques, un peuple immense se pressait autour de lui; sa voix prophétique luttait contre le bruit du tonnerre et des vents déchaînés; d'épais nuages couvraient la ville; on se disposait à fuir l'orage, quand le saint retint la foule effrayée en lui disant qu'il resterait à l'abri de la tempête. La pluie tomba par torrents, et il n'en fut pas atteint. » Quand l'orateur avait assez remué de ses lamentations, de ses menaces, ce pauvre peuple de serfs, d'artisans et de bourgeois, il parcourait les campagnes, prêchant la pénitence dans les manoirs de la vicomté, chez les seigneurs de Châteauneuf, de Rochechouart, de Pompadour, de Roffignac et d'autres : interrogé sur la durée de la puissance féodale, il leur répondait avec l'assurance de l'initié aux volontés divines : « Encore trois générations, et vous ne serez plus les maîtres : la féodalité tombera le jour où la religion n'aura plus sur les âmes sa salu-

achetèrent quelques maisons voisines, entre autres celle de Bernard Roux, et un jardin d'un gentilhomme du Château, nommé Élie Vigier.

taire influence [1]. » Ces sinistres prophéties pouvaient bien contribuer à modifier l'état social dans certaines classes, mais n'avaient pas suffi pour mettre un frein aux passions des grands vassaux et du clergé, dont les dignitaires se disputaient certains priviléges inhérents à leur dignité ou à l'autorité des congrégations dont ils étaient les chefs.

Au moment où saint Antoine de Padoue blâmait le relâchement des mœurs, prêchait la pénitence, menaçait la société tout entière de la colère divine, de grands scandales nés de prétentions contraires, survenues entre Bernard et Savène, évêque de Limoges, et Guillaume de Janssac, abbé de Saint-Martial (1225), étaient sur le point de mettre les armes aux mains des deux partis, quand le vieux vicomte de Limoges fit accepter un compromis. Ce fut la dernière intervention de Gui V dans les événements de l'époque, car il partit quelques jours après pour la guerre contre les Albigeois, et si pauvre que, pour faire les frais de son voyage, il avait cédé pour trois ans, en garantie d'un emprunt de trois mille livres, l'exercice de tous les priviléges de juridiction qu'il pouvait avoir sur la ville de Saint-Léonard, et cela au profit des bourgeois de cette commune qui s'armaient contre Gui de Noaillac et le seigneur de Montbrun, associés pour détruire les franchises municipales reconnues par les rois Philippe-Auguste et saint Louis [2]. La démocratie, attachée aux libertés communales, était alors aussi disposée à les défendre contre les prérogatives de l'Eglise que contre l'omnipotence féodale,

1. Cette prophétie s'accomplit dans les premières années du XVII[e] siècle pour la maison de Châteauneuf, dont le dernier membre, boiteux et huguenot, mourut sans postérité. Son château et ses terres furent partagés entre plusieurs bourgeois de Limoges. Il avait oublié que ses ancêtres avaient toujours, par leur testament, ordonné à leurs successeurs de fournir, tous les ans, une robe neuve à chacun des frères mineurs de Limoges. (Testament de Jean de Châteauneuf, 1340; *arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*)

2. *Ibid.*

car quelques années auparavant, voyant ses intérêts compromis dans quelques différends survenus entre Gui V et le clergé, le peuple, soit qu'il eût plus à perdre d'un côté que de l'autre, avait pillé et ravagé les propriétés de la cathédrale, surtout les terres situées près de l'église Saint-Just. Pour punir les révoltés, les religieux, d'accord avec quelques bourgeois, et par les conseils d'Élie de Gimel, leur archidiacre, enlevèrent par surprise les reliques de saint Just, et, au milieu d'un grand concours d'habitants, les portèrent en triomphe dans la cathédrale.

Gui V était mort au siége d'Avignon, en montant le premier à l'assaut : Gui VI, son fils, qui lui succédait, n'était encore qu'un enfant. Ermengarde, sa mère, gouverna la vicomté en son nom, et, comme Blanche de Castille, sut faire respecter son autorité, en se montrant courageuse et habile contre les bourgeois de quelques petites localités qui, forts de l'intervention du pouvoir royal dans le Midi, réclamaient les anciens priviléges dont s'était fait le protecteur Louis IX, qu'on peut bien appeler le père des communes. Ainsi la petite ville de Saint-Front-la-Rivière, relevant alors de la vicomté de Limoges, se sentant soutenue par les comtes de Périgord, et réclamant hautement certaines franchises, menaçait de recourir à la révolte. Ermengarde, après de vaines tentatives de conciliation, et ne pouvant recourir à la force, crut qu'il était d'une sage politique de reconnaître les priviléges invoqués, mais en faisant promettre aux habitants de s'unir à elle pour combattre d'autres prétentions de ce genre que voudraient faire valoir les localités voisines (15 septembre 1231). Le traité, signé par elle, et scellé seulement de ses armes, parce que son fils n'avait pas encore de sceau, portait que celui-ci ferait lui-même apposer le sien sur la charte communale, aussitôt qu'il serait armé chevalier et mis en

possession de l'autorité vicomtale. En effet, devenu majeur, quelques années après, il se fit bientôt distinguer parmi les guerriers de son temps et mérita le surnom de *preux*, titre le plus noble qu'ambitionnait la chevalerie, depuis que Louis IX en avait fait une institution toute religieuse et morale.

La fortune du jeune vicomte et l'illustration de ses ancêtres facilitèrent son mariage avec Marguerite, fille de Hugues IV, duc de Bourgogne, et veuve de Guillaume, seigneur de Mont-Saint-Jean [1]. Il s'attacha aussitôt à la fortune de Louis IX, et travailla avec succès à lui soumettre les places du Limousin encore occupées par les soldats mercenaires des Plantagenets. Sa mère, pendant tout le temps qu'elle garda la tutelle, avait su vivre en paix avec le clergé et les bourgeois de Limoges ; mais lui, plus ambitieux et plus guerroyant, ne tarda pas à mécontenter les habitants, en faisant dresser des fourches patibulaires sur la place du vieux marché, où ses viguiers venaient tenir leurs assises, promulguer les règlements de police, surveiller le mesurage et fixer le prix des denrées (1236). Satisfait d'avoir montré aux bourgeois comment il entendait user de son autorité, profitant du moment où Henri III, roi d'Angleterre, était occupé à lutter contre les barons de ses états d'outre-mer, il vint assiéger le château de Bré, occupé alors par quelques bandes de mercenaires anglais [2]. La vieille forteresse, bâtie par ses ancêtres, plusieurs fois détruite, plusieurs fois reconstruite, fut prise d'assaut et rasée en partie. Les habitants de Limoges, menacés par

1. *Art de vérifier les dates*, t. X. Selon d'autres, Gui VI aurait été marié à la fille du comte de Blois.

2. La seigneurie de Bré, un des grands fiefs de la vicomté de Limoges, qui avait le titre de baronnie, après avoir longtemps appartenu aux premiers vicomtes, qui avaient bâti le château, changea souvent de maîtres par suite d'aliénation des droits féodaux, ou de cessions territoriales. En 1250, Othon, qui en avait la seigneurie, vendit quelques dépendances à Géraud Roger,

cette importante place de guerre, l'avaient suivi à cette expédition (1242). Mais Durand, leur évêque, en fut mécontent; il réclama contre cette démolition, par la raison que le château devant revenir à son église, était en quelque sorte sa propriété et celle de ses successeurs[1]. Le vicomte ne se montra ni inquiet de ses menaces, ni disposé à payer les frais d'une reconstruction. Depuis cette époque, Bré n'a plus que de belles ruines, qu'il montre aux temps modernes comme un souvenir de notre histoire féodale. Le château de Courbefy, berceau de saint Waast, eut le même sort.

Cependant Louis IX, fort de l'influence politique que lui donnaient ses succès contre ses barons révoltés, s'occupait activement de mériter les sympathies des provinces du midi, où la royauté capétienne avait été si longtemps méconnue. Pour y parvenir il chargea Guillaume de Malemort, personnage d'un grand mérite, des fonctions de

prêtre. En 1317, elle appartenait à Philippe-le-Long, roi de France, qui en fit don à Henri de Sully, son grand bouteillier, dont le fils, François, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, la vendit, en 1358, à Guillaume d'Albert, seigneur de Monteilh, qui transigea avec Jean de Bretagne au sujet de l'hommage et de celui de la Roche-l'Abeille; elle passa ensuite à la maison de Chazeron, puis à celle de Pompadour qui l'acquit, en 1490, au prix de 90,000 livres. C'est au château de Bré que les seigneurs du voisinage, tels que ceux de La Rivière (de Livron), de Saint-Bonnet (de Perusse des Cars), de Bonneval, de Lubersac, de Forsac (de Jougnac), des Fraisses (du Breuil), de Vernejoux (de La Tour), de Benaye (de Cothel), de Coux, et d'autres rendaient hommage aux vicomtes de Limoges. Après que Philippe-le-Long s'en fut dessaisi, ils refusèrent l'hommage. Les Pompadour en étant devenus acquéreurs, évoquèrent l'affaire devant le parlement de Bordeaux qui décida, le 19 mars 1504, que Bré devait retenir les hommages susdits, leurs seigneurs représentant les anciens vicomtes de Limoges. Le roi de Navarre, en sa qualité de vicomte, protesta, disant que les hommages devaient appartenir à lui seul. (*Arch. de Pau*, série E, nº 706; *arch. de Pompadour, de Lubersac, ap. Doat, Bibl. nation., mss.*, t. CCXLI, p. 475 *et suiv.*)

1. Durand avait été élu évêque en 1240 : il donna à sa cathédrale une cloche qui portait son nom, et au prieur de Grandmont les dîmes acquises depuis sa promotion dans les paroisses de Saint-Sylvestre, d'Ambazac, de Saint-Martin-de-Suissac. Il fut aussi un des bienfaiteurs de la chartreuse du Glandiers, à laquelle il donna six mille sous, pour la construction de l'église. (*Mss. au séminaire de Limoges.*)

sénéchal dans les diocèses de Limoges, de Cahors et de Périgueux (1243). « Ce fut, dit la chronique de Saint-Martin de Limoges, le premier sénéchal du roi de France qu'on connût de mémoire d'homme dans ce pays [1]. » Dès lors le peuple, opprimé par les hauts justiciers des grands vassaux, put en appeler à la justice du roi. La royauté, en mettant des limites aux priviléges de la féodalité, favorisait la liberté.

Gui VI contribua de tous ses efforts à l'extension du pouvoir royal. Sa prompte soumission à la politique du prince, son courage à chasser du pays les garnisons anglaises, sa réputation de loyauté, tout contribua à lui donner un grand ascendant dans tous les événements de l'époque; aussi fut-il souvent l'arbitre des différends qui divisaient les grands vassaux. Limoges devint en quelque sorte la cour d'appel des grands feudataires du Midi et des villes qui réclamaient le maintien de leurs priviléges. Celle de Brive, alors en lutte contre ses suzerains les vicomtes de Turenne et les seigneurs de Malemort, consentit, avec Raymond VI de Turenne et Pierre de Malemort, à accepter pour arbitre le vicomte de Limoges. Un compromis eut lieu entre les seigneurs et les consuls. Les premiers s'engagèrent à ne rien entreprendre contre la commune, qui elle-même s'engageait à respecter leurs possessions et leurs hommes. Comme garantie de leurs promesses, les deux parties se donnèrent des otages, le vicomte de Turenne, Pierre de Malemort et Bozon trois chevaliers et un damoiseau, et les consuls de Brive quatre des principaux bourgeois. Mais quelques efforts que pût faire Gui VI, il ne décida rien par suite des prétentions excessives du vicomte de Turenne et de ses alliés [1].

1. *Chron. S. Martini; ap. Script. rer. Franc.*

Il fut plus heureux ou mieux avisé dans une autre circonstance. Après la mort de Raymond VI, vicomte de Turenne, qui ne laissait qu'une fille, mariée à Elie Rudel, seigneur de Bergerac, Raymond de Servières, frère du vicomte, et ce dernier, au nom de sa femme, se disputèrent l'héritage de la maison de Turenne. Gui VI prit le parti de Raymond, et écrivit à Blanche de Castille, qu'après avoir interrogé les hommes les plus éclairés du pays, il déclarait que jamais fille n'avait possédé la vicomté de Turenne, et que toutes les fois que les derniers possesseurs n'avaient pas laissé d'enfants mâles, le frère du dernier vicomte, s'il en existait, ou le plus proche parent, avait succédé de préférence aux filles : assertion contraire à ce qui avait déjà eu lieu. Le saint roi se prononça en faveur du seigneur de Servières (1243)[1].

L'année suivante Gui VI reçut sur ses terres et accompagna à Limoges Blanche de Castille, qui allait avec son fils en pèlerinage à Rocamadour. A la tête de ses vassaux et arrière-vassaux, entouré de ses hommes d'armes, et précédé du clergé qui marchait devant le cortége royal, il conduisit le prince et sa mère dans tous les cloîtres de la ville dont les religieux reçurent de nombreuses aumônes. Le clergé, qui quelque temps auparavant avait assisté à la fondation du couvent des religieuses du Mont-Carmel, situé près des Arènes, était heureux de montrer au roi tous les pieux asiles de la prière récemment établis[2]. Le

1. Justel : *Hist. de la maison de Turenne.*

2. Limoges eut de tous temps de nombreux couvents. L'évêque Durand d'Orlhac posa, en 1241, la première pierre de celui des Jacobins. Les comtes des Cars, les seigneurs de Lastours y eurent leurs tombeaux, ainsi qu'Isabelle de Ventadour, fille du vicomte de ce nom, morte en 1278. En 1554, l'église était ornée de deux précieux médaillons, œuvre de l'émailleur Léonard Limousin. Devenue église paroissiale, elle possède encore un magnifique tableau de la Présentation de la sainte Vierge. Le couvent des Grands-Carmes fut établi en 1260, et celui des Ermites-de-Saint-Augustin en 1290.

peuple n'était pas moins satisfait, car il savait que le roi de France aimait les franchises municipales, et qu'il ne voulait pas qu'on altérât les monnaies. Cependant l'antagonisme était toujours le même entre le vicomte et l'abbé de Saint-Martial, au sujet des limites des deux juridictions : de là, des plaintes, des réclamations continuelles, des luttes souvent violentes entre les officiers des deux parties. Gui VI, par les conseils du roi, tenta de mettre fin à ces différends par une transaction passée le jour de la Décollation de saint Jean (29 août 1245). Il obtint entre autres priviléges, de connaître « des crimes d'homicide, de vol, plaies sangiantes, violence aux femmes mariées, rapt de vierges, et de tous crimes punis par le gibet, la mort ou la mutilation des membres, et dont les auteurs devaient être recherchés par le duel, l'épreuve de l'eau bouillante et du fer rouge. »

Le vicomte comprenait qu'il lui était utile de vivre en paix avec le clergé [1] pour prendre part, avec toutes ses

1. Cette transaction donnée par le P. Bonaventure de Saint-Amable (*Hist. de Saint-Martial*) se trouve en original aux archives de Pau. Nous la résumons ici comme ayant une grande importance, au point de vue des changements topographiques survenus depuis dans la ville : « Gui, sur les plaintes de l'abbé et du monastère, reconnaissant que le prévôt et nos viguiers exerçaient des violences dans leur prévôté des Combes, et dans certaines parties de la ville, appelées l'*Échauserie*, comprises depuis la maison de Pierre Pabs jusqu'à celle d'Aymeri Galan, noble chevalier, qui est située en rue de Beauvoir... et dans certaines parties du faubourg *Montmaillé*... et, de plus, que les mêmes officiers percevaient le péage du vin qu'on porte à Limoges.... Nous, nos prévôts et viguiers du Château de Limoges, pour terminer ce différend, nous avons choisi, pour arbitre, notre bien-aimé Thomas de la Font, du chapitre de Saint-Michel-des-Lions, du Château de Limoges, lequel a ainsi prononcé : « Que dans la rue des Combes, ou dans l'Échauserie, ou dans cette partie du faubourg Montmaillé, nous ne pouvons exercer aucune juridiction temporelle, excepté le droit d'y connaître des crimes d'homicide, vol et cætera... L'abbé et ses prévôts ne doivent plus avoir le jugement desdits crimes, et de toutes causes qui devront se terminer par un duel, ou le jugement de l'eau bouillante, ou du fer rouge, selon l'ancienne coutume du Château de Limoges... Nous restreignant dans les bornes de ladite prévôté des Combes et de l'Échauserie, qui s'étendent jusqu'au chemin, par lequel

forces, à la ligue des grands vassaux du Midi contre l'Angleterre, ligue qui, pour les uns, avait pour but de soustraire réellement cette partie de la France à une suzeraineté étrangère, pour les autres, d'assurer leur propre indépendance. Gui VI, mieux que tous ses pairs, parut agir dans un but de nationalité, sacrifiant souvent ses intérêts personnels, se montrant dans toutes les circonstances l'implacable ennemi de Henri III, roi d'Angleterre. Guillaume Amaluin, abbé de Saint-Martial, n'eut ni la même politique ni le même dévouement; entraîné par sa haine contre lui,

on va de la place publique du Château aux Arènes; et de l'autre côté des Combes, jusqu'à la maison d'Aymeri Galan, qui est située au chemin et au carrefour du Belvéder, auquel lieu est le grenier d'Audier Sarrasi, et la maison de Mathieu, surnommé *Saignador*, et cette partie du faubourg Montmaillé qui est située dans la métairie ou terre de Guionevas, et au-dessus : laquelle partie commence depuis la porte de Montmaillé et le fossé de la ville, et tend vers Aigueperse; de l'autre part, vers l'ormeau tronqué; et pareillement cette partie qui est sur le territoire de Saint-Martial où autrefois était la vigne de l'abbé, et aussi Combeferrade, où l'abbé exerce sa juridiction... Quant à la partie de la ville, ou du bourg du Pont-Saint-Martial, la juridiction appartient à l'abbé... Nous, nos prévôts et nos viguiers, exercerons la juridiction touchant les causes criminelles que nous avons dans la prévôté des Combes, sauf que le prévôt, institué par l'abbé, aura la troisième partie de toutes les choses et biens qui proviennent des causes criminelles. A condition que ce prévôt aura la troisième partie de toutes les choses et biens qui proviennent des causes criminelles pour l'abbé et le monastère : à condition que ce prévôt prêtera serment... Quant au péage ou lède de tout le vin qui est porté de l'extérieur, de quelque côté que ce soit, dans le Château de Limoges, dans les bourgs ou lieux circonvoisins, nous en recevrons les deux tiers... Quant aux villages de Cozeys ou Petit-Limoges, de la Brugère, de Montjovi et de Cornach, nous, nos prévôts et leurs baillis, ne devons pas nous attribuer la connaissance des délits, à moins d'y être invités par l'abbé... Quant aux servants de l'abbé redevables de fiefs, et leurs serviteurs, qu'ils demeurent avec leur propre juridiction dans la métairie du Château... Le susdit Thomas a aussi ajouté de notre consentement et de l'abbé, que l'abbaye, les cimetières et officines y jouiront d'une parfaite immunité et pleine liberté... Tout ce que nous avons dans les lieux susdits, nous le tenons en fief de l'abbé... Quant au ban ou bancage de la chair, le péage du sel, le clusage et la viguerie de l'aumônier de Saint-Martial, ils resteront comme autrefois. Lequel arbitrage, nous et Bernard Tranchales, Jean de Vigier et Élie Vigier, frères, Aymar Chatard, chevalier, et Guillaume de Paravène, damoiseau, avons agréé et livré ces présentes au susdit abbé et couvent scellées de notre sceau... (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*)

il rechercha l'amitié du roi d'Angleterre, en lui offrant sa fidélité et son hommage [1].

La résolution de saint Louis de délivrer la Terre-Sainte tombée au pouvoir des musulmans; l'appel aux barons de son royaume pour les associer à sa pieuse entreprise; l'espoir de quelques-uns d'y trouver des occasions de fortune autant que de gloire, car avant d'aller à Jérusalem on se proposait d'attaquer l'Égypte, devenue le centre de la puissance des successeurs d'Omar; la soumission récente de la ligue des barons révoltés; la défaite de Henri III à Taillebourg, tout semblait devoir contribuer à l'apaisement des passions politiques, des rivalités entre les grands seigneurs et le clergé. Le Limousin fournit encore à cette croisade plusieurs de ses plus hauts barons. Parmi ceux qui les premiers prirent la croix et l'épée, on doit citer Landon de Corn, Bertrand de Lentilhac [2], Amblard de Plas, Guillaume du Luc, Hugues de Carbonnière, Guillaume de Chassaigne, Bouchard de Bouchard [3], Bernard David de Lastours, Pierre de Lasteyrie, seigneur du Saillant [4], Antoine de Valon, Gerbert de Luzech, Adémar de Gain, Laurent

1. « Henry, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Hybernie et duc d'Aquitaine... Guillaume, notre bien-aimé abbé de Saint-Martial, nous ayant agréablement promis, dans Saint-Germain-des-Prés, hors de Paris, la fidélité que lui et ses prédécesseurs avaient coutume de rendre au roi de France; nous, désirant pourvoir à l'indemnité du susdit abbé et de son église, voulons et accordons que cette action et promesse ne tourne à lui ni à ses successeurs à préjudice, nous lui avons délivré et mis entre mains ces patentes dans Saint-Germain-des-Prés. » 10 août 1246. (*Arch. de Pau.*)

2. Landon de Corn et Bertrand de Lentilhac, après la prise de Damiette, empruntèrent 300 livres tournois qu'ils devaient rembourser à Paris le 10 octobre 1250. (*Original sur parchemin.*)

3. Ces cinq chevaliers firent aussi un emprunt au mois de novembre 1249.

4. Le Saillant, nommé *Orbaciacus* dans les chartes du IXe siècle de l'abbaye de Beaulieu. Pierre de Lasteyrie, comme mandataire de Bernard de David, signa à un marchand de Gênes la reconnaissance d'un prêt de trois cents livres tournois. (*Original sur parchemin de l'année 1250.*)

de la Laurencie, Guillaume de Bonneval [1], Raoul du Hautier [2], Pierre de Gimel [3], Elie de Perusse des Cars, Hardouin de Perusse [4], Hugues de Noailles [5], Hélie de Roffignac et ses deux compagnons Guillaume Brachet et Audoin de Lestrange [6]. Tous se montrèrent courageux et dévoués; mais manquant de ressources pour continuer leur route, ou pour vivre sur la terre ennemie, quelques-uns furent réduits à emprunter de l'argent aux marchands génois qui suivaient l'expédition pour s'enrichir à leurs dépens, et qui souvent ne prêtèrent qu'avec la garantie du comte de Poitiers. On sait les tristes résultats de cette croisade, où brilla d'un si vif éclat, avec son courage, la vertu de saint Louis, et après laquelle ceux qui s'y étaient associés rentrèrent sur leurs terres moins riches qu'avant leur départ et disposés à jouer un rôle dans les événements qui suivirent [7].

Raymond VI de Turenne, qui n'était parti que quelque temps après les premiers croisés, avait rejoint Louis IX en Palestine et s'était bravement exposé à tous les dangers. Avant de partir, il avait fait un testament par lequel, en cas de mort, il instituait pour son héritier Bozon, son neveu, et à défaut de celui-ci, Gui, son frère. Puis, prévoyant les tristes résultats de l'expédition, il en fit un autre par

1. Ces trois derniers firent un emprunt de 250 livres sous la garantie d'Alphonse de Poitiers.

2. Emprunta 200 livres en donnant pour caution Alphonse de Poitiers.

3. D. Vaissette (*Hist. du Languedoc*) cite une charte signée par lui à Joppé, le 2 décembre 1252.

4. Emprunt de 200 livres garanti par Alphonse de Poitiers, juin 1250.

5. Il mourut à la croisade.

6. Hélie de Roffignac emprunta pour lui et ses compagnons 250 livres.

7. Si nous en croyons Thévet, Angoumoisin, qui écrivait sous les Valois, le Limousin aurait eu un autre de ses enfants aux croisades : « Il me souvient, dit le cosmographe voyageur, avoir vu en une église grecque, assez près d'Acre, la sépulture d'un nommé Eymeric, seigneur de Morthemart, qui avoit accompagné sainct Louis en l'expédition et voyage de Terre-Sainte. » (THEVET : *Cosmog. univ.*, t. II, p. 528.)

lequel il engageait ses héritiers à entretenir encore pendant un an trente chevaliers en Palestine, si Louis IX continuait la guerre[1]. A son retour, il fut encore inquiété dans la possession de la vicomté par Marguerite, femme du vicomte de Comborn, et par Dauphine de Roquefeuille, auxquelles, par suite d'une décision de saint Louis, il assigna une rente de cinquante livres sur sa vicomté.

Lorsque Alphonse, roi de Castille, réclama le duché de Gascogne, plusieurs grands vassaux favorisèrent ses prétentions, préférant ce suzerain, dont l'autorité résidait principalement de l'autre côté des Pyrénées, à celui d'outre-Manche que ses possessions sur le continent rendaient toujours pour eux un dangereux voisin. Aussi Gui VI se déclara-t-il un des premiers contre Henri III, en se joignant au comte de Béarn pour faire révolter la noblesse de Gascogne (1254). Dans un voyage qu'il fit en Castille avec son allié, il se reconnut le vassal d'Alphonse, et lui demanda des troupes pour soutenir ses prétentions[2]. La guerre allait encore troubler le Midi ; les hommes d'armes de la vicomté de Limoges se disposaient à partir sous la bannière de saint Martial, quand on apprit que les rois de Castille et d'Angleterre avaient réglé leurs différends dans une entrevue.

Il restait encore bien des ressentiments à calmer, bien des convoitises à satisfaire : la noblesse reniait une suzeraineté étrangère, et avait elle-même à se défendre contre le clergé qui, soutenu par la cour de Rome, menaçait sans cesse ses priviléges et réclamait ceux qu'on lui avait enlevés. Celle-ci déconcertait souvent les projets de ses ennemis en formant des ligues où chaque seigneur promettait assistance à son voisin, — «si aucuns de ceste communauté

1. Justel : *Hist. de la Maison de Turenne*, l. 2, c. 21.
2. Chron. de Mathieu de Westminster.

avoit affaire avec la clergie [1]. » Aymeri, vicomte de Rochechouart, comptant sur les barons ses associés, exerça plusieurs violences contre les habitants de la Chapelle-Blanche, et s'empara de leurs biens qui relevaient du chapitre de Limoges. Frappé des censures ecclésiastiques par l'évêque Aymeri de la Serre, malgré la protection du vicomte de Limoges, son beau-frère, il se soumit à une pénitence publique, donna pour caution sa propre mère et les chevaliers Aymeri de Châteauneuf et Aymeri Paute. Condamné à venir un jour de dimanche à la procession, avec ses soldats, nu-pieds, la tête découverte, sans ceinture, vêtu d'une simple tunique, il eut encore comme témoins de son humiliation ses propres parents, atteints par la même excommunication, tous en chemise et sans chausses, nu-pieds, et portant les verges qui devaient servir à les frapper. Cependant le clergé lui fit grâce, ainsi qu'aux siens, de la flagellation; mais il les fit tous jurer de se présenter de la même manière à la porte de l'église, le jour de la fête de Saint-Etienne.

Gui VI, comme complice de son beau-frère, en signe de repentir et de soumission, promit de payer dix marcs d'argent destinés à l'achat d'ornements religieux, et, en attendant l'exécution de cette condition, il donna comme otages, dans le Château de Limoges, Marguerite de Rochechouart, sa femme, sa mère et plusieurs chevaliers. En se laissant ainsi humilier, et en se soumettant à l'Église, la noblesse croyait peut-être donner au peuple un exemple d'obéissance à ses propres volontés, et ramener ainsi les trois ordres de la société au même centre d'action contre la royauté ; mais les événements antérieurs avaient fait naître un trop grand antagonisme dans les rangs de la

1. Archives de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*, S. E, n° 612.

féodalité et de l'Église pour que l'union fût longtemps durable.

Au moment où la famille de Rochechouart humiliait ainsi son blason, les consuls de Limoges s'arrogeaient le droit de passage dans le jardin de l'abbaye de Saint-Martial ; ils voulurent bien terminer le différend, mais ne voulurent d'autres arbitres que deux bourgeois, Pierre Vincent et Bernard Vodre, en concurrence avec deux religieux de l'abbaye. On décida que le jardin serait fermé, tant aux moines qu'aux consuls; que l'abbé, comme les consuls, aurait une clef, mais qu'aucune des parties ne pourrait s'en servir sans en prévenir l'autre [1]. La bourgeoisie réclamait l'égalité que l'Église n'osait plus lui refuser, tant les libertés communales s'imposaient à la vieille société féodale. Les deux pouvoirs étaient cependant intéressés à se faire des concessions en présence des dangers qui les menaçaient. Le moment était venu où la France avait besoin d'union et de dévouement pour la nouvelle lutte dans laquelle les provinces méridionales allaient encore défendre leur nationalité et leur indépendance contre l'étranger.

Louis IX, réglant sa conscience par les saintes inspirations de la justice, ne séparant pas la politique de l'équité, venait de rendre à l'Angleterre les provinces conquises sur Jean-sans-Terre (1259). Le Limousin, au grand déplaisir du vicomte Gui VI, qui ne dissimulait pas son mécontentement, redevenait ainsi un fief de l'Angleterre.

Cette concession fut longtemps blâmée par les populations du Midi ; Joinville lui-même s'exprimait ainsi à ce sujet : « de laquelle paix les Périgordiens et leurs marchisants [Limousin et Quercy] se trouvèrent si marris qu'ils n'affectionnèrent oncques puis el Rey; et encore aujour—

1. Archives de Pau ; *F. de la vicomté de Limoges.*

d'hui, à ceste cause, ès marches de Périgord, Limosin, Quercy et aultres environs, jaçait (quoique) que sainct Loys soit sainct et canonisé par l'Église, néanmoins ils ne le réputent pour sainct et ne le festoyent point, comme on fait ès autres lieux de France [1]. »

La même année [1259] mourut Aymeri de Malemort, sénéchal du Limousin, avec la douleur de voir passer dans les mains d'un roi étranger ce pays qu'il avait administré avec tant de sagesse, et que ses ancêtres avaient si longtemps défendu contre Henri II et contre ses fils. Il fonda pour le repos de son âme dans l'église de Donzenac, où il fut enterré, une messe de tous les jours, pour laquelle il donna un marc d'argent à prendre chaque année sur la terre de Malemort. Quand il ne parcourait pas le pays pour faire exécuter les ordres du roi, il résidait presque toujours à Donzenac, dans le château dont il reste encore quelques vestiges, et qui tenait à une chapelle encore en partie conservée.

Henri III ne tarda pas à visiter ces riches provinces d'outre-Loire que lui livraient les scrupules d'un saint. Il vint à Grandmont, la bien-aimée fille de ses ancêtres, s'y reposa quelques jours, et envoya de là ses hommes d'armes à Limoges pour en chasser Gui-le-Preux, toujours hostile à son parti [2]. Celui-ci se retira, jugeant que les habitants étaient peu disposés à le soutenir. Henri III s'y attacha la bourgeoisie, en flattant son esprit d'indépendance, rétablissant les consuls dans la plénitude de leurs anciennes franchises, en approuvant les coutumes de la ville, et en défendant à tous d'obéir au vicomte et à ses viguiers. Son sénéchal, Bertrand de Cardaillac, assisté du comte de la Marche, reçut à ces conditions le serment de fidé-

1. Ménard : *Observations sur Joinville,* édit. de Du Cange.
2. Chron. manuscrites.

lité des habitants. Amaluin, abbé de Saint-Martial, qui mourut la même année, se montra le plus humble des nouveaux vassaux du prince, tandis que la masse des habitants ne faisait acte de soumission qu'à la condition que le suzerain reconnaîtrait leur complète indépendance (1260)[1].

A peine Henri III eut-il quitté la ville que le vicomte, sans se préoccuper de ses ordres et de ses promesses, y rentra en maître à la tête de ses troupes, réclamant le libre exercice des droits qu'il disait tenir de ses ancêtres. Alors recommença contre l'abbaye de Saint-Martial une nouvelle lutte, pendant laquelle la ville eut à souffrir de nouveaux désastres. Le vicomte attaqua les possessions de l'abbé, qui résista par la force armée. Ainsi eut lieu une guerre de rues et de surprises, durant laquelle les deux partis se livraient au meurtre et au pillage. Les moines et les bourgeois surpris dans la juridiction vicomtale étaient maltraités, dévalisés, et souvent mis à mort. Les hommes de l'abbaye usaient de représailles ; conduits par des chefs appelés les chevaliers de Saint-Martial, ils veillaient la nuit et le jour sur les remparts qui séparaient les deux juridictions, observant attentivement chaque mouvement de l'ennemi. Cette guerre dura assez longtemps, et en amena une autre plus acharnée, plus meurtrière, parce que le peuple y prenait part avec plus d'ardeur, puisqu'il s'agissait de défendre les libertés communales. Les officiers municipaux, menacés par le vicomte, ne lui avaient d'abord fait aucune résistance, mais enhardis par celle des moines,

1. Amaluin eut pour successeur Guillaume de Mareuil, qui enrichit l'abbaye de Saint-Martial de plusieurs acquisitions importantes, fit construire la maison abbatiale et acheta de Hugues de Peyrat la moitié des hommages du Château de Limoges. La même année, Bernard de Ventadour, archidiacre de Saint-Etienne, donna à son chapitre plusieurs maisons situées sur la place des chanoines, entre la maison ou logis des seigneurs de Maumont et celle de la Porcherie. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges*, nº 578.)

et comptant sur la protection du roi d'Angleterre, ils voulurent étendre leurs priviléges. Gui-le-Preux, ayant à combattre deux ennemis à la fois, se créa un puissant appui par son mariage avec Marguerite, fille de Hugues IV, duc de Bourgogne. « Cette union lui promettait, disent les chroniques, grands renforts de Bourguignons, pour assubjetter Limoges. » Il parvint en effet à rétablir ses viguiers dans la ville, et quelques jours après, il tenta de s'emparer de l'enceinte fortifiée. Mais les habitants étaient sur leurs gardes; ils le repoussèrent jusque dans la Cité, lui tuèrent plusieurs soldats, ainsi que son allié le comte de Nevers. Cet état de choses interrompait le commerce, appauvrissait la population et nuisait aussi à l'Église, car les gens du dehors n'osaient plus venir apporter leurs offrandes sur les autels et prier devant les reliques des saints. Les moines firent consentir le vicomte et les consuls à une trêve, qui devait durer jusqu'au samedi après la Pentecôte, après laquelle l'évêque obtint encore que les prétentions de part et d'autre seraient soumises à l'arbitrage du roi de France.

Gui VI ne vit pas la fin de sa querelle avec les bourgeois; pendant que le conseil du roi examinait cette affaire, son ambition et son courage l'entraînèrent d'un autre côté. Il prit les armes pour faire valoir ses droits au douaire de sa sœur Marguerite, qui avait été mariée à Archambaud III, comte de Périgord[1]. Il vint faire le siége du château de Bourdeilles. Après avoir éprouvé de grandes pertes au premier assaut, il se borna à ne menacer qu'un côté de la place, mais ne put jamais parvenir au sommet du rocher où était assise la vieille forteresse qui dominait la rivière. La douleur que lui causa cette tentative inutile hâta sa fin. La maladie l'arrêta dans l'abbaye de Brantôme, qui avait failli

1. Marguerite avait été mariée en premières noces à Aymeric VIII, vicomte de Rochechouart. Elle mourut en 1259. (*Art de vérif. les dates.*)

être si funeste à un de ses ancêtres. Les moines entourèrent son lit de mort et lui donnèrent des consolations. Son corps, porté à Limoges par ses soldats, fut inhumé en grande pompe dans l'église de Saint-Martial (1263)[1]. Ainsi finit celui que ses contemporains avaient surnommé le Preux, soumis souvent à de terribles épreuves, dont il ne triompha pas toujours[2]. Il ne laissait de Marguerite de Bourgogne, sa femme, qu'une fille qui hérita de la vicomté.

1. *Chron. S. Martialis*, *ap. Script. rer. Franc.*
2. Il avait échangé sa seigneurie de Badefol pour le fief de Pauillac avec Adémar Guarin. Le 7 novembre 1250, Pierre de Saint-Astier lui avait fait hommage pour trois domaines situés dans la paroisse de Brassac. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*)

CHAPITRE XII

MARIE, VICOMTESSE DE LIMOGES : LA MAISON DE BRETAGNE

Marie de Limoges et sa mère Marguerite de Bourgogne. — Révolte des habitants d'Aixe contre Adémar de Maumont et Marguerite de Bourgogne. Intervention de Louis IX. — Aymeric IX, vicomte de Rochechouart, et Alphonse, comte de Poitiers; l'abbaye des Pierres-Blanches. — Note sur l'évêque Pierre de Saint-Astier. — Adémar de Maumont assiégé à Châlus par Bozon de Bourdeille; sa mort : Louis IX fait poursuivre les meurtriers. — Projet de mariage entre Marie de Limoges et Pierre d'Alençon. — Marguerite attaque les bourgeois de Limoges; ses soldats ravagent le pays. — L'évêque de Limoges assiége Châlusset, et les habitants de Limoges le château d'Aixe. — Limoges refuse d'ouvrir ses portes à la vicomtesse. — Philippe-le-Hardi à Limoges. — Les bourgeois appellent à leur secours Édouard, roi d'Angleterre. — Marguerite s'adresse au roi de France. — Désordres à l'occasion de l'élection d'un évêque; Gilbert de Malemort. — Sentence de Philippe-le-Hardi en faveur de Marguerite de Bourgogne : reprise des hostilités. — Les campagnes dévastées. — Les habitants de Limoges s'emparent du bourg de Saint-Priest; ils sont mis en fuite. — Le roi de France ordonne de cesser les hostilités. — Le roi d'Angleterre défait les gens de guerre de Marguerite. — Édouard à Limoges; sa politique astucieuse. — Il fait travailler aux fortifications de la ville. — Siége du château d'Aixe. — Sentence du parlement contre le roi d'Angleterre. — Prétentions de Marguerite à l'occasion du droit de battre monnaie. — Elle entre dans Limoges et en sort peu de temps après. — Marie de Limoges mariée à Artur, comte de Richemont. — Sentence rendue contre les consuls de Limoges. — Marguerite se met en possession de la justice. — Elle entre en triomphe à Limoges. — Les grands dignitaires du clergé se déclarent pour elle. — Elle fait envahir l'abbaye de Saint-Martial. — Ses entreprises contre les grands feudataires de la vicomté, contre Uzerche. — Le roi d'Angleterre prend le parti des consuls de Limoges. — Mort de Marguerite. — Marie et Artur donnent le fief de Châlus à Gérard de Maumont; puissance de celui-ci. — Aymeric IX, vicomte de Rochechouart, repousse les prétentions du seigneur de Châlus. — Différends entre le vicomte et l'abbé de Saint-Martial. — Violences exercées contre les religieux. — Les consuls de Masléon. — Note sur cette localité. — Raynaud de la Porte, évêque. — Mort de Marie de Limoges. — Artur en Bretagne; ses enfants.

Marie de Limoges n'avait que trois ans à la mort de son père. Marguerite, sa mère, femme hautaine et ambitieuse,

aussi implacable dans ses ressentiments que hardie dans l'exécution de ses desseins, fut chargée d'administrer la vicomté. Dans les grandes familles qui ont les priviléges de la naissance, du pouvoir souverain, il est rare que des tuteurs ambitieux ne profitent pas du titre que leur confère la loi, ou la volonté des mourants, pour s'approprier les droits dont ils ne devraient être que les défenseurs, ou que des passions ennemies ne viennent pas apporter le trouble dans l'État ou dans la famille. La veuve de Gui-le-Preux, impatiente d'imposer à tous l'autorité de sa fille, ne tarda pas à soulever contre ses prétentions la noblesse du Limousin, le clergé et le peuple. Les habitants d'Aixe, petite localité formée dans les derniers siècles autour du donjon féodal, presque tous habiles commerçants, ou savants artistes à ciseler l'or et l'argent, à tisser les riches étoffes, à couvrir les métaux des plus vives couleurs de l'émail, furent les premiers à réclamer, contre les prétentions de la régente, quelques-uns des priviléges de commune dont jouissaient les bourgeois de Limoges (1264). Gui VI avait pu leur résister quelque temps en déléguant son autorité à Adémar de Maumont, dont la tyrannie ne connut plus de bornes après sa mort. Les bourgeois et les artisans coururent aux armes, et bientôt Adémar et ses frères, assiégés jusque dans le Château, ne pouvaient en sortir qu'au risque d'être massacrés par les révoltés. La vicomtesse mère, au lieu de recourir à la force, dont elle craignait les suites, parce que d'autres révoltes pouvaient éclater ailleurs, aima mieux recourir à l'autorité royale, en portant ses plaintes à Pierre de Serviant, sénéchal de Louis IX. Celui-ci, prenant pour règle la politique de conciliation du saint roi, se rendit à Aixe, y rétablit le calme en faisant consentir les deux partis à soumettre leurs différends à des arbitres. Mais cette médiation fut fatale aux révoltés. Adémar de

Maumont, profitant des pourparlers, sortit de la place et parvint à y faire entrer des vivres en assez grande quantité pour y résister à un long siége ; puis il recommença ses vexations, « irritant les habitants, faisant de grands maux, jetant pierres et carreaux du haut des murs, tellement que personne n'osait passer sous la porte. » A la fin, le peuple reprit les armes, assiégea la forteresse, et la serra de si près que la garnison fut contrainte de se cacher derrière ses murailles. Toute sortie était impossible ; les soldats levés à la hâte dans la vicomté, et conduits par les feudataires aux ordres de Marguerite de Bourgogne, ne pouvaient rien contre les assiégeants. Bien plus, Marguerite, craignant de trouver parmi ceux-ci des hommes disposés à s'associer à ce mouvement populaire, et après avoir vainement menacé de détruire la ville, fit venir à la hâte de la Bourgogne des troupes à l'aide desquelles elle espérait faire lever le siége. L'agitation régnait ailleurs qu'autour de la place ; les habitants des campagnes et ceux des petites villes voisines, entraînés par leurs sympathies pour une cause qui était aussi la leur, menaçaient de courir aux armes.

Les Bourguignons ne pouvaient faire face à cette foule de bourgeois et d'artisans : le sang allait encore couler. La cause du peuple pouvait encore triompher par la force, lorsque, le jour de la Pentecôte (1265), l'évêque de Limoges, assisté des abbés de Saint-Martial, de Saint-Martin, d'Uzerches, et de plusieurs personnes notables, se présenta dans le but de calmer les esprits et de les ramener à la paix. Au moment où les médiateurs étaient réunis à Beynat, où ils discutaient les propositions de paix, les soldats de Marguerite s'élancèrent tout à coup sur eux, les dispersèrent en les insultant, maltraitèrent le prieur des Frères-Prêcheurs, qui n'évita que par la fuite de plus odieux traitements. Alors l'évêque, dont l'autorité est méconnue, va

supplier le roi de mettre fin, comme suzerain, à cette guerre domestique. Louis IX chargea deux commissaires, l'un pris dans les rangs du clergé, le doyen de Tours, l'autre parmi les agents de son autorité, le bailli d'Orléans, de se rendre à Aixe et d'y rétablir la paix au nom de Dieu et du roi. Les deux partis promirent de s'en rapporter à la décision à intervenir [1], et cessèrent les hostilités.

Aymeric IX, vicomte de Rochechouart, avait d'abord paru incertain s'il se réunirait aux ennemis de Marguerite de Bourgogne. A cette occasion, Alphonse, comte de Poitiers, lui écrivait en 1264, le mercredi après la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul : « Ayant appris que Hélie dit Flamenc, chevalier, a l'intention et s'efforce de vous oster le repaire ou château de Chaillac, et faire en armes une chevauchée contre la noble et nostre féale vicomtesse de Limoges, nous vous prions de ne pas recevoir ce chevalier à la *nomination* ou *aveu* de ce repaire, contre la justice, ni de faire cette chevauchée, surtout la vicomtesse étant prête, à ce qu'on nous assure, de rendre justice devant vous à tous les plaignants [2]. »

Il fut décidé que les habitants d'Aixe rentreraient sous l'obéissance de la vicomtesse, à condition qu'elle leur donnerait un autre gouverneur. Marguerite accepta avec dépit

1. A cette même époque, Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, fils du seigneur de l'Ile, en Périgord, quitta son évêché et se retira à Limoges dans le couvent des Frères-Prêcheurs, où il prit l'habit de saint Dominique, fit de grands dons au couvent, et construisit la maison de Balateau. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*) Il fut enterré dans le chœur de l'église en 1275.

2. (*Recueil de Fonteneau à Poitiers.*) Aymeric IX fit bâtir en 1274, au milieu d'une forêt, près de Rochechouart, pour des religieuses, une abbaye appelée des *Pierres-Blanches*, de l'ordre de Grandmont, dont l'autel fut consacré par Simon de Rochechouart, archevêque de Bordeaux, en 1277. (*Mss. du séminaire de Limoges*). Il n'existe plus de ce couvent que quelques masures, près d'une source, nommée la *Fontaine de l'Abbaye*, et qui est le sujet de pieuses et poétiques légendes. Aymeric mourut en 1280.

cette décision qui humiliait son orgueil : Adémar de Maumont sortit du château et obtint le commandement de celui de Châlus, ce qui créa de nouvelles difficultés à la souveraine.

La vieille haine des comtes de Périgord contre la maison de Limoges ne s'était pas éteinte avec Gui VI. A la nouvelle de l'arrivée d'Adémar à Châlus, position qui menaçait les confins du Périgord, Bozon de Bourdeille et Elie Flamenc investirent la tour, au pied de laquelle était tombé Richard Cœur-de-Lion, et firent prisonnier de Maumont, qui fut tué bientôt après par deux bourgeois de Limoges, parce que, depuis la dernière trêve, il avait encore exercé des brigandages jusque sous leurs murailles. Son cadavre fut pendu aux créneaux de la place, comme autrefois celui de Bertrand de Gourdon. Cette exécution, contraire aux lois de la chevalerie, condamnée par la *quarantaine-le-roi*, ne demeura pas impunie. Louis IX, sur les plaintes de Gérard de Maumont, parent de la victime, fit poursuivre les meurtriers et les complices[1]. Ce fait accidentel ne saurait cependant donner une juste appréciation de la vie des grands vassaux à cette époque. La plupart soumettaient leurs querelles à la décision du roi, et venaient, avant leur départ pour la dernière croisade de saint Louis, apporter de riches offrandes aux abbayes, tels que Thibaut-le-Grand, roi de Navarre et comte de Champagne, qui fit un pèlerinage à celle de Grandmont, la combla de richesses, ainsi que celle de Saint-Martial, dont l'église était déjà décorée des superbes émaux des frères *Lemovici*.

Selon les chroniques de Limoges et d'autres documents[2], Louis IX, avant de partir pour l'Afrique, où le suivit Ebles VII de Ventadour, voulut faire passer l'héritage de

1. Chron. de Saint-Martin.
2. Mss. de Nadaud. — Mss. de la Biblioth. nationale, nº 9420.

Marie de Limoges dans sa famille, en mariant la jeune vicomtesse à Pierre d'Alençon, un de ses fils, ce qui aurait réuni la vicomté de Limoges au grand fief d'Auvergne. Marguerite accepta cette proposition avec bonheur, et par lettres données à Paris, l'an 1268, elle promit d'accomplir cette alliance, lorsque sa fille aurait atteint l'âge de puberté[1]. En attendant, le roi, se défiant peut-être de sa bonne foi, envoya son bailli saisir les terres du Limousin, sommer les consuls et les habitants de Limoges de lui faire serment de fidélité. Les consuls, attachés, comme nous l'avons vu souvent, à leurs franchises municipales, répondirent avec une certaine fierté «qu'ils étaient prêts à obéir, mais que Limoges n'était ni fief, ni partie de la vicomté; qu'ils tenaient leur ville du duc d'Aquitaine, et non du vicomte de Ségur.» Saint Louis, qui avait cru que la vicomtesse possédait la seigneurie de tout le Limousin et de sa capitale, renonça alors à cette alliance; mais l'avenir n'en réservait pas moins à cette contrée, par suite d'un mariage, l'honneur de revenir à la couronne, comme apanage de Henri IV, qui en fut le dernier vicomte.

Marguerite de Bourgogne, quoique déçue dans ses espérances, ne s'attacha qu'avec plus d'ardeur à défendre les droits et les priviléges de sa fille contre la bourgeoisie, qui lui devenait plus odieuse que jamais. Les concessions qu'elle avait été forcée de lui faire, son ambition surtout, donnèrent lieu à de nouvelles luttes avec les habitants de Limoges, surtout avec les bourgeois du Château, obstinés à ne vouloir reconnaître d'autre souveraineté, d'autre seigneur que l'abbé de Saint-Martial, attendant aussi l'occasion de se soustraire à celle-ci. Pendant que saint Louis campait sous les murs de Tunis, et Edouard d'Angleterre en Syrie, elle

1. *Art de vérifier les dates : Comtes de Clermont en Beauvoisis.*

assembla des troupes et fortifia toutes ses places, — « par quoi établit un grand nombre de pillards dans le château de Châlus, ruinant tout le pays, faisant maux infinis aux bourgeois de Limoges, détruisant les vivandiers et marchands qui apportaient des vivres dans la ville, ou qui venaient y acheter des marchandises[1]. »

Les bourgeois, qui n'avaient pas voulu se donner à la royauté, les artisans ruinés dans leur commerce, effrayés de cet état de choses, ne pouvant résister longtemps sur plusieurs points à la fois, portèrent leurs plaintes à Philippe-le-Hardi qui venait de ramener à Paris le corps du saint roi (1270). Marguerite cessa les hostilités, et dissimulant sa colère, fit sortir ses troupes de la ville; mais, pour s'en servir dans de meilleures circonstances, elle les envoya camper dans les châteaux d'Aixe et de Châlusset. Celles-ci, qui n'avaient quitté Limoges qu'à regret, se voyant privées du plaisir de maltraiter les bourgeois, de s'enrichir de leurs dépouilles, ne restèrent pas inactives dans leurs garnisons; excitées par leurs chefs, et sans doute aussi par la haineuse vicomtesse, elles faisaient tous les jours des sorties, se répandaient en pillant jusqu'aux portes de Limoges, massacraient quelquefois les habitants qui se laissaient surprendre.

L'évêque, pressé d'agir par les prières du peuple, attristé des malheurs du pays, n'ayant pu obtenir de Marguerite aucune concession, résolut de recourir à la force. Avec ses vassaux, réunis aux soldats des paroisses voisines, à ceux de l'abbaye de Solignac, il surprit quelques bandes de pillards qui prirent la fuite; puis il vint assiéger le château de Châlusset, dont il se rendit maître par capitulation : il l'aurait même démoli, si l'abbé de Solignac ne l'avait réclamé

1. Chron. mss.

comme faisant partie de sa seigneurie. Cette première victoire ne fit que suspendre pour quelques jours les ravages des aventuriers, qui ne tardèrent pas à rentrer dans la place et à recommencer leurs courses. Tant d'audace réveilla de nouveau la colère des habitants de Limoges. Alors on vit sortir de la ville une partie de la population, précédée de clairons et de trompettes, suivie d'une foule de femmes et d'enfants chantant des hymnes de victoire, qui passèrent la Vienne en ravageant les environs, pour affamer leurs ennemis. Ces guerriers improvisés marchèrent contre le château d'Aixe, et brûlèrent deux faubourgs. Mais pendant qu'ils se livraient au pillage, les soldats de la vicomtesse-mère, voyant le désordre qui régnait dans leurs rangs, firent une sortie, les surprirent, en tuèrent soixante, firent plusieurs prisonniers, et rentrèrent triomphants dans la forteresse avec deux bannières enlevées aux vaincus.

La vicomtesse, fière de ce succès, croyant avoir gagné par ses présents et par ses promesses quelques citoyens, « gens endettés ou criminels, qui craignaient d'être punis pour leurs méfaits, » fit sommer la ville de lui ouvrir ses portes. Mais la meilleure partie de la population ne se laissa ni intimider, ni corrompre. Alors cette femme, «que la haine ne laissait plus dormir, courant çà et là dans le Limousin chercher armes et gens de guerre; toujours à cheval, comme un homme de bataille, criant, vociférant contre les bourgeois, » fortifia les garnisons des châteaux d'Aixe et de Châlus, et ordonna aux siens de piller partout les propriétés des bourgeois. «Par quoi ceux-ci firent maux infinis, ravissant fruits et marchandises, coupant les oreilles et queues aux chevaux des voituriers, gâtant vins et grains, quand ils ne les pouvaient porter. »

Le roi de France, Philippe-le-Hardi, ordonna vainement à la vicomtesse de cesser les hostilités. Alors, ne comptant

plus que sur eux-mêmes, les soldats de Limoges firent plusieurs sorties. Un jour, ils surprirent en rase campagne une partie de la garnison d'Aixe, firent plusieurs prisonniers, moins occupés à se défendre qu'à sauver leur butin. Ils les conduisirent en triomphe à Limoges, mais ils ne tardèrent pas à recevoir du roi de France l'ordre de les mettre en liberté. Ce prince vint lui-même à Limoges quelque temps après, à son retour de son expédition contre le comte de Foix, fait par lui prisonnier. Les moines de Saint-Martial lui firent une magnifique réception. Ceux de Saint-Etienne, accompagnés des religieux de l'ordre de Saint-Dominique, vinrent à sa rencontre, et le conduisirent processionnellement au palais de l'évêque, d'où il partit le lendemain pour visiter l'abbaye de Grandmont.

Le peuple avait beaucoup espéré de sa présence; mais il ne fit rien pour protéger la ville contre les attaques incessantes de Marguerite de Bourgogne. Aussi les bourgeois, ne pouvant plus résister, n'attendant rien de Philippe-le-Hardi, qui ne savait pas continuer la politique loyale et chevaleresque de son père, se tournèrent du côté d'Edouard, roi d'Angleterre, qui ordonna aussitôt à son sénéchal de Guyenne d'envoyer des troupes à Limoges. Bientôt celles de la vicomtesse éprouvèrent, grâce à cette intervention, une nouvelle défaite dans les environs d'Aixe. Mais si, d'un côté, la bourgeoisie aux abois se montrait infidèle à la cause de la royauté française, en appelant un prince étranger à la défense de ses privilèges, le clergé qui n'avait pas les mêmes intérêts, qui bien plus pouvait craindre que les hommes de la commune, s'ils avaient le dessus, ne fussent plus tard des ennemis, se montra disposé à se ranger du côté du roi. Il avait d'ailleurs de justes motifs d'en agir ainsi pour se prémunir contre les prétentions du prince anglais, qui voulait contraindre l'abbé de Saint-

Martial à lui faire serment de fidélité. L'abbé, au lieu de se soumettre, vint à Paris faire acte d'obéissance à Philippe-le-Hardi. Marguerite de Bourgogne, menacée par la résistance opiniâtre des habitants de Limoges, ne pouvant faire face aux troupes anglaises dans la vicomté, fut réduite à invoquer aussi la protection du roi contre Edouard, qui prétendait, comme duc de Guyenne, exercer dans Limoges une autorité souveraine. Philippe lui adressa à ce sujet des lettres comminatoires (1274)[1]; mais ses volontés ne pesaient pas d'un assez grand poids dans la balance politique pour que l'Angleterre obéît à ses ordres. Le moment n'était pas encore venu, où un roi de France devait envoyer à la cour d'Edouard une déclaration de guerre.

Le prince anglais, ne craignant pas de violer ouvertement le traité par lequel son prédécesseur avait promis à saint Louis de renoncer à la souveraineté de Limoges, continua de soutenir les bourgeois révoltés, qui eux-mêmes ne se doutaient pas qu'ils pouvaient bien être victimes de cette arme à deux tranchants. Le désordre devint si grand dans la ville et à l'extérieur, que le clergé ne put pas pourvoir à la vacance du siége épiscopal[2]. Quand il voulut enfin s'occuper de l'élection, deux partis se formèrent. L'un choisit Simon de Rochechouart, doyen de Bourges et chanoine de Saint-Étienne; l'autre, Clément de Saint-Hilaire, aussi chanoine du même chapitre. Mais, sur ces entrefaites, le premier fut nommé au siége de Bordeaux, pendant que son compétiteur mourait à Rome, où il était

1. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

2. Aymeri de la Serre étant mort sur ces entrefaites, il fut le premier des évêques qui eut un tombeau dans la cathédrale, à laquelle il avait laissé une forte somme. Il eut pour successeur Gilbert de Malemort, qui ne prit pas immédiatement possession, par suite des prétentions de deux autres candidats à la même dignité, Simon de Rochechouart, doyen, et Clément de Saint-Hilaire, chanoine. (*Gall. Christ. : Eccles. Lemovicens.*)

allé soutenir ses droits. Alors les passions se calmèrent, et l'on put élire pacifiquement Gilbert de Malemort. Un grand nombre de prélats et de hauts barons assistèrent à son intronisation, la plus solennelle qu'on eût encore vue, et après laquelle on créa trente-cinq chevaliers de Saint-Martial[1]. Mais, pendant que l'Église avait des jours de fêtes et des hymnes de joie, le peuple continuait de souffrir des ravages de la guerre; son désespoir le portait à voir partout les présages de plus grands malheurs. Il s'effrayait surtout, disent les chroniques, à la vue d'une nuée de corbeaux qui, le jour et la nuit, venaient se percher sur les tours des églises, « faisant retentir l'air de leurs croassements, excitant tout le monde au massacre pour faire curée des cadavres. »

Edouard Ier avait enfin consenti à faire hommage au roi de France pour son duché de Guyenne, et de ce moment Philippe-le-Hardi, moins intéressé à prendre parti dans les troubles de Limoges, conseilla aux agents de la vicomtesse de traiter avec les bourgeois; et, à la suite de nouvelles négociations, il rendit une sentence par laquelle Marguerite de Bourgogne, au nom de sa fille, et à l'exclusion du roi d'Angleterre, pouvait recevoir le serment des bourgeois (4 septembre 1274)[1]. Edouard Ier et les consuls protestèrent contre cette décision. Sur ces entrefaites, la reine d'Angleterre arriva à Limoges, y fut honorablement reçue et logée dans la maison abbatiale de Saint-Martial. Sa présence rassura les habitants contre les projets de Marguerite, qui ne tarda pas à leur fournir de nouveaux sujets de plaintes. Gérard de Maumont, d'une famille depuis longtemps dévouée à leur ennemie, ayant acheté de la vicomtesse le château de Châlusset, avait fait dresser des fourches patibulaires jusque

1. Arch. de Pau : original de ses lettres patentes sur parchemin. *F. de la vicomté*, n° 738.

sur les terres qui relevaient du chapitre de Saint-Étienne. Élu quelque temps après archidiacre, il entreprit, près du palais de l'évêque, la construction d'une tour carrée, longtemps connue sous le nom de *Tour de Maumont*. Cette construction mécontenta grandement le peuple, qui y voyait une menace contre sa liberté et ses privilèges [1]. Marguerite ne tarda pas à recommencer ses attaques, « assemblant gens de toutes parties pour rafraîchir ses garnisons, faisant invasions et ravages sur les terres des bourgeois. » Heureusement le roi d'Angleterre, averti de ces troubles incessants, vint rassurer les populations, qui le reçurent avec des acclamations de joie. Pendant qu'il visitait les manoirs des environs, cherchant à rallier à sa cause les petits vassaux qui, en se donnant à lui, croyaient relever leur fortune, les soldats de la vicomté surprirent le Château de Limoges et y arborèrent leur bannière [2]. Celui de Noailles, livré par trahison, reçut aussi une garnison qui pilla souvent les alentours. Edouard, occupé ailleurs, envoya son sénéchal Guillaume de Valence au secours de Limoges. Les gens de la vicomtesse, battus sur plusieurs points, prirent la fuite, après avoir perdu plusieurs enseignes. Quelques jours après, un détachement de cavaliers, surpris sous les murailles de la ville, y perdit ses chevaux et ses harnais.

Les troupes de la vicomtesse, loin d'être découragées, se divisèrent en plusieurs petits détachements et continuèrent de courir le pays ; la culture des champs était abandonnée dans les environs de Limoges; le peuple fuyait de ses chaumières incendiées pour se réfugier dans la ville; les

1. Cette tour fut en partie démolie par les ordres du prince de Galles. L'évêque Jean de Langeac fit construire sur le même emplacement un magnifique château qu'on appelait l'*Evesquand*. Élie de Malemort, doyen du chapitre, contribua beaucoup à l'agrandissement de la nef de la cathédrale.

2. *Chron. Vosiens., ap. Labbeum.*

plus courageux pour soutenir les bourgeois, les plus pauvres pour demander l'aumône. Tous les efforts du sénéchal anglais furent impuissants à ramener la paix. Une troupe de Bourguignons, plus avides de pillage que de combats, se ruèrent sur les vendangeurs près de Balezis et les dispersèrent (16 septembre).

Avertis par les fuyards, les habitants de la ville s'arment aussitôt, placent des sentinelles aux portes, s'élancent dans la campagne à la poursuite des ennemis, qui regagnent en toute hâte le château d'Aixe. Le lendemain, on se remet en campagne; des bandes armées sortent encore de la ville, « avec trompettes, bassinets, clairons et tambours », traversent la Vienne, se présentent devant Aixe, pillent l'église du lieu, brûlent plusieurs maisons. Le bourg de Saint-Priest [1] a le même sort; un prêtre, surpris dans l'église, y est maltraité et voit emporter son calice d'argent, ses livres de prières et tous les ornements. C'était moins une guerre de part et d'autre qu'un odieux brigandage. Ces profanations ne restèrent pas impunies, car, au dire d'un moine, une terreur panique s'empara des dévastateurs, qui prirent la fuite en désordre, — « jetant leur asrmes à travers champs, cherchant un refuge dans les bois. Nombre de jeunes écoliers, n'ayant jamais eu exploits de guerre, se firent attraper par ceux de la garnison qui, aidés des habitants d'Aixe réfugiés dans le château, leur coupèrent la retraite du pont. Ladite compagnie d'enfants prit la fuite par haies et buissons, jetant ses armes çà et là. Trente-sept furent tués, plusieurs prisonniers; tous perdirent leurs enseignes, arbalètes et autres harnais. »

Les Bourguignons sortirent encore d'Aixe, s'avancèrent

1. Saint-Priest-sous-Aixe, où aurait été inhumé, l'an 726, saint Martin des Arcades, confesseur de Charles-Martel. (LONGUEVAL : *Hist. de l'Église gallic.*, liv. XI, an 741.)

jusqu'au pont de Saint-Martial, où ils brûlèrent quelques pressoirs et quelques maisons. On parvint cependant à les mettre en fuite; plusieurs furent tués; d'autres, surpris dans les vignes de Montjauvi, perdirent leurs chevaux. Le roi de France intervint, ordonnant aux bourgeois de cesser les hostilités et de rendre les prisonniers, assignant les deux partis à comparaître devant lui dans la quinzaine. En effet, les bourgeois, fatigués d'une lutte qui les ruinait, rendirent aussitôt les prisonniers.

Gérard de Maumont, toujours dévoué à la vicomtesse, alla soutenir ses droits à la cour du roi, qui renouvelant la sentence antérieure, ordonna au roi d'Angleterre de renoncer au serment de fidélité des consuls, d'abandonner les bourgeois et de les livrer à la justice de la vicomtesse. Celui-ci répondit que, comme duc d'Aquitaine, il devait soutenir ses vassaux, que jamais la vicomtesse, pas plus que les précédents vicomtes, n'avait reçu à Limoges l'hommage de la ville. Quelques jours après, son sénéchal se mit en campagne, et eut une rencontre avec les gens d'armes de Marguerite entre Limoges et Aixe. Le combat fut rude de part et d'autre; les vicomtins eurent le dessous. Gilbert de Thémine, qui les commandait, perdit sa bannière et ses bagages. On ne pouvait plus prévoir la fin de cette guerre domestique. Philippe-le-Hardi, revenant du Languedoc avec son fils, passa bien par Limoges; mais, au lieu de chercher à concilier les deux partis, il ne s'occupa que de quelques querelles de moines. Pierre, abbé de Tulle, venait de mourir, laissant une forte somme d'argent dont il avait légué une partie à l'abbaye de Saint-Étienne. Quelques moines s'emparèrent de quarante mille sous au détriment de la succession. Sur la plainte de l'évêque de Limoges, Ancelin de Saint-Jean, bailli du roi de France, poursuivit les spoliateurs, en fit arrêter plusieurs

qu'il chargea de chaînes, et les contraignit ainsi à restituer la somme enlevée.

Cependant, au mois de mai suivant, le roi d'Angleterre entra dans la ville aux applaudissements des habitants. Les abbés de Saint-Martial, de Saint-Augustin et de Saint-Martin, accompagnés des frères mendiants, se rendirent à son logis, le prièrent de faire cesser la guerre qui ruinait le pays. Il consentit seulement à envoyer des ambassadeurs au roi de France, mais les hostilités n'en continuèrent pas moins (1275). La vicomtesse, plus irritée que jamais, « fit tuer certains voituriers conduisant des marchandises à Limoges, pendant que Gui, son allié, comte de la Marche, exerçait en son nom de grands ravages sur d'autres points[1]. » Edouard semblait ainsi négliger les intérêts de ceux qu'il disait ses vassaux, ne sortait de la ville que pour aller à la chasse. Il aimait surtout à diriger ses courses du côté de Grandmont et de Vergt, à parcourir les montagnes les plus abruptes, en attendant le retour de ses émissaires, qui n'apportèrent aucune décision satisfaisante. Alors, désespérant de sa médiation, les bourgeois le sollicitèrent de leur donner des chefs sous les ordres desquels s'organiserait la résistance, car déjà plusieurs barons du Limousin, à l'exemple de Gui de Lusignan, venaient de se déclarer contre eux. Mais, voulant peut-être ruiner les forces des deux partis par la continuation de la lutte, il leur offrit

1. Ce Gui, qualifié de comte de la Marche, est Gui de Lusignan, sire de Cognac, qui prétendait à une partie du comté de la Marche. Un arrêt du Parlement, qui avait repoussé ses prétentions, portait que Gui « recevrait de Hugues XII de Lusignan, son frère, pour son entretien, six cents livres tournois, et que lorsqu'il viendrait chez son frère, avec sept chevaliers à sa suite, il y serait défrayé avec sa compagnie; qu'il recevrait des robes avec deux palefrois, un pour lui et l'autre pour son écuyer, et cela jusqu'à ce qu'il eût obtenu sa part dans l'héritage de son père. » (*P. de S. Romuald.*) Une copie de cette sentence se trouve aux Archives de Pau, *F. de la vicomté de Limoges.*

seulement de faire la guerre en personne, s'ils en obtenaient la permission du roi de France, son suzerain; politique astucieuse, dont le résultat pouvait être de soumettre plus facilement à ses volontés la vicomtesse et les bourgeois. Les consuls ne voulurent pas accepter ces conditions; mais, espérant que leur cause deviendrait la sienne, ils vinrent, suivis des plus notables de la bourgeoisie, lui offrir les clefs de la ville, le suppliant de disposer d'eux à son gré, ou de les aider à défendre les terres qu'ils tenaient de lui, ou de les donner à la vicomtesse.

Touché du désespoir de la population qui se mettait en quelque sorte à ses pieds, le prince versa, dit-on, des larmes, ainsi que ceux qui formaient son cortége. Le lendemain, il annonça qu'il se rendait auprès du roi de France, déclarant en outre qu'il ne renonçait point aux droits que lui donnait sur la ville le serment des consuls; qu'il y laissait des hommes d'armes pour la défendre. Plusieurs, en effet, conduits par Aymeri de la Marche, occupèrent le pont de Noaillac, où il y eut quelques actes d'hostilités. Cependant, le roi d'Angleterre, n'ayant pu obtenir du roi de France aucune concession, envoya Guillaume Walerif ou Walensa, avec deux de ses barons et plusieurs chevaliers, pour faire travailler aux fortifications de la ville. Ils arrivèrent au moment où les hostilités avaient pris un caractère sérieux. La vicomtesse avait réuni à Aixe toutes les troupes qu'elle avait pu faire venir de ses places les plus éloignées.

Les gens de Limoges et leurs alliés s'empressèrent de prévenir cette concentration de forces, sortirent de leurs murailles au nombre de quatre mille, entrèrent dans Aixe, tuèrent plusieurs de leurs ennemis jusqu'à la porte du château, où se retranchèrent tous ceux qui purent s'y réfugier. Guillaume de Walensa les y cerna du côté de la ville, et, en attendant l'arrivée des barons d'Aquitaine, qu'il avait

mandés pour assiéger la place, il fit ravager les vignes et les blés des environs. Pendant ce temps-là, une partie de la garnison du château parvint à sortir et, au nombre de plus de trois mille, occupait les deux ponts sur la Vienne et s'y défendait avec succès. Sur ces entrefaites arriva le sénéchal anglais, qui campa à Beynat, avec un grand nombre de Gascons et de Périgourdins. Alors on put faire régulièrement le siége du château d'Aixe, pour lequel les habitants de Limoges s'empressèrent d'envoyer des cordes et des câbles nécessaires à l'escalade, des torches pour y mettre le feu. Les machines furent dressées aux cris de fureur de la multitude, impatiente de se venger de toutes ses souffrances, par un ingénieur nommé Civrac. Les assiégés se défendaient en lançant du haut des murailles d'énormes pierres et des poutres. Les Anglo-Limousins, secondés par les habitants de la ville, qui avaient aussi à se plaindre de Marguerite de Bourgogne, allaient s'emparer de la place, quand un héraut du roi de France leur défendit, sous peine « de corps et de biens », de continuer leurs attaques, et les assigna au prochain parlement de Paris (24 juillet 1275).

Le Parlement, tout dévoué au roi, rendit une sentence qui avait moins pour but de mettre fin à la querelle des bourgeois et de la vicomtesse que d'humilier le roi d'Angleterre. Edouard fut condamné à payer aux habitants d'Aixe 22,613 livres trois sous huit deniers, pour réparation des dommages faits par ses troupes. Ceux-ci, craignant de ne pouvoir pas toucher facilement cette somme, mais pour être plus sûrs d'en avoir au moins une partie, offrirent d'en céder le tiers à Gérard de Maumont, s'il mettait le reste à leur disposition. Le lieutenant de Marguerite accepta. Celle-ci n'en devint que plus ambitieuse d'exercer tous ses droits de juridiction sur la ville de Limoges.

Déjà, en 1263, les consuls avaient consenti à ce qu'elle fît frapper une monnaie, appelée *barbarins*, mais à condition que cette monnaie ne portât pas l'effigie du vicomte. S'appuyant sur la même cession du même droit, qu'elle tenait de l'abbé de Saint-Martial, elle fit frapper à Aixe une monnaie, appelée *Lemovix*, que les bourgeois de Limoges refusèrent de recevoir, sous prétexte d'altération. De là, un procès, à la suite duquel le roi de France ordonna que cette monnaie serait reçue à Limoges, à la condition qu'elle serait fabriquée au lieu ordinaire, et que celle d'Aixe n'aurait plus de cours. Mais Marguerite, qui avait besoin d'argent pour la solde de ses troupes, continua la fabrication à Aixe. Malgré un appel porté à la cour du roi, et sans en attendre les suites, elle prétendit user aussitôt de toute sa juridiction, en exerçant ses droits de justice sur les habitants de la ville. Les bourgeois et les consuls, connaissant tout le crédit dont elle jouissait à la cour de France, craignant, par une nouvelle opposition, de s'attirer l'indignation de Philippe-le-Hardi, et de plus grands malheurs sur leur ville, parurent disposés à traiter de la paix. Mais à ce sujet les esprits furent divisés; les habitants se partagèrent en deux factions. Quelques-uns voulaient qu'on gagnât du temps; qu'on s'attachât à mériter la bienveillance de la vicomtesse, en faisant un compromis entre les mains de Gérard de Maumont. « La partie la plus saine, dit la chronique, les prud'hommes de l'hôpital, aimant mieux mourir que de perdre leurs libertés et franchises, ne voulaient pas accepter l'arbitrage. » Plusieurs, indignés qu'on voulût renoncer à des droits conquis par leurs ancêtres, sortirent de la ville, et se retirèrent vers le roi d'Angleterre.

Cet état de choses était la cause d'agitations incessantes : aucune proposition ne semblait pouvoir rapprocher les esprits; rien ne se terminait, lorsque, le dimanche après

la Saint-Martin, quelques citoyens, pour revoir plus tôt leurs amis ou leurs parents détenus par la vicomtesse, se réunirent et lui apportèrent les clefs de la ville. En effet, les prisonniers furent aussitôt mis en liberté, et Marguerite de Bourgogne entra dans Limoges, enseignes déployées, avant que le reste de la population eût songé à prendre un parti décisif. La majorité jura de se soumettre au compromis; mais les prud'hommes de l'hôpital et les citoyens du quartier des Combes s'y refusèrent. L'abbé de Saint-Martial, réclamant les mêmes droits dont voulait user la vicomtesse, prit le parti des opposants, les excita à la résistance. Alors Marguerite, effrayée d'avoir à lutter à la fois contre le clergé et contre la bourgeoisie, publia des lettres-patentes, scellées de ses armes et de celles de sa fille, par lesquelles elle déclarait la ville et les faubourgs francs, libres de toutes servitudes, pour le présent et l'avenir, pour elle et pour sa fille. Malgré ces concessions, elle ne se crut pas longtemps en sûreté dans cette ville, où elle n'était entrée en quelque sorte que par surprise, où les bourgeois et les artisans pouvaient bien lui demander compte de leurs parents mis à mort, de leurs terres ravagées, de leurs maisons incendiées, de leurs femmes et de leurs filles violentées par la soldatesque. Elle partit donc deux jours après, laissant derrière elle ses prévôts et ses viguiers. Ceux-ci s'empressèrent d'exercer leurs fonctions en son nom, comme ils en avaient reçu l'ordre. Gérard de Maumont, et Élie, son frère, doyen de Saint-Yrieix, oubliant que le premier de leur race était sorti de la charrue et n'avait eu rang de noblesse que par un caprice du vicomte de Ventadour, rendirent une sentence qui annulait les droits de la cité[1].

1. Les consuls et les bourgeois furent condamnés à payer l'impôt aux quatre cas, à perdre leurs droits sur la monnaie. De plus : « Que les usages et coutumes que Marie a dans le Château, ou ressort, dans les péages, voyages,

Marguerite de Bourgogne administrait depuis douze ans la vicomté, au nom de sa fille, dont elle défendait les priviléges avec tout le dévouement d'une mère, mais aussi avec une ambition sans limites, ne sacrifiant rien aux progrès des idées, rétrogradant, pour satisfaire ses passions, au temps où les noms de *commune*, de *communauté* soulevaient l'indignation de la féodalité contre le peuple impatient de s'affranchir des abus du servage et de jouir des droits politiques que la royauté lui avait reconnus. Cependant, pressée par les circonstances de remettre cette autorité à la jeune vicomtesse Marie de Limoges, dont la main avait été plusieurs fois sollicitée par les fils des plus grandes familles de France, elle la maria à Artur, comte de Richemont, fils Jean II, petit-fils de Jean I[er], duc de Bretagne. Ce mariage fut célébré en grande pompe dans la basilique de Saint-Martin de Tours, et non dans celle de Saint-Martial, où les ducs d'Aquitaine recevaient l'anneau de sainte Valérie, parce qu'alors il n'y aurait eu pour cette cérémonie ni calme, ni prestige, par suite de la révolte continuelle des habitants[1]. Les deux époux, tout joyeux de consacrer l'union de trois nobles races, Bretagne, Bourgogne et Limoges, eussent été bien malheureux, si les joies de l'hymen

lèdes de pain et de sel, chandelle, blé, transports de bois et autres profits qui en proviennent; les marchés, prix de la viande, des poules et autres choses vénales, qu'elle a coutume de tirer, comme dame du Château et de la ville; ou la pâture et garde des lapins, ou autres usages, lui demeureront en entier, et que lesdits bourgeois en répondent...; que les poids et mesures qui sont auprès des portes de la ville, ou ailleurs, suspendus, et les amendes ou profits qui en proviennent, appartiendront à la vicomtesse de plein droit; que, quant au nombre des consuls que les bourgeois ont usurpé, nous ordonnons qu'il n'y ait dans ladite ville de Limoges que dix consuls et non davantage, dont cinq seront toujours créés ou par ladite Marie, ou par son mari en son nom, ou par leurs successeurs... » (*Arch. de Pau :* sentence sur parchemin, *F. de la vicomté de Limoges.)*

1. Ce mariage eut lieu, selon les uns, en 1277, selon d'autres en 1275; mais d'après un document qui se trouve aux Archives de Pau, ce fut réellement en 1277.

eussent été troublées par le pressentiment que leur postérité viendrait un jour s'éteindre dans l'oubli, dans ce château de Ségur qu'avaient illustré les premiers vicomtes. Artur de Bretagne n'avait alors que treize ans; Marie, sa belle épouse, à la blonde chevelure, comme ses ancêtres de race germanique, en avait quinze. La vicomtesse mère vint les montrer avec orgueil au peuple limousin, heureuse des beaux jours qu'ils se promettaient, et des brillantes destinées que rêvait pour eux sa tendresse maternelle. Cependant, habituée à commander, cette femme altière ne leur remit pas immédiatement les rênes du pouvoir; c'est qu'elle avait encore à combattre pour eux [1].

La paix était loin d'être stable avec les bourgeois. Enhardie par la sentence des arbitres, la vicomtesse mère se mit en possession de la justice; et, quelques jours après, on vit suspendus à ses fourches patibulaires les cadavres de quelques bourgeois récalcitrants. Cependant on s'abstint de luttes armées : on s'arrêta devant un pouvoir modérateur. La société de la fin du treizième siècle, portée doucement par le flot d'une civilisation naissante, aspirait à se reposer de la force matérielle dans la médiation de la royauté, principe alors incontesté, et sauvegarde pacifique des progrès de l'avenir. On en appela encore au Parlement. Philippe-le-Hardi décida que le droit de battre monnaie appartenait à la vicomtesse qui, satisfaite de cette décision [2],

1. Marguerite de Bourgogne, en mariant sa fille, se réservait 150 livres de rente, avec la terre de Saint-Pardoux, qu'elle avait achetée de Raymond de Saint-Martin, les droits de justice, et tout ce qu'elle pourrait encore acquérir dans la vicomté. (*Arch. de Pau*, n° 680.)

2. « ... Nous disons et nous ordonnons que les consuls, commune, hommes et bourgeois, et leurs successeurs, ne pourront rien prétendre dans une partie de la monnaie qu'ils avaient, ou disaient avoir; qu'elle appartiendra tout entière, et de plein droit, à Marie, vicomtesse de Limoges, et à son mari, pour en jouir et en avoir la garde au nom de sa femme, dont les héritiers jouiront après elle; qu'ils la feront fabriquer dans tel endroit de leurs terres qu'ils jugeront à propos, sans que la commune puisse s'y opposer; qu'ils

vint aussitôt à Limoges, y fit une entrée triomphante, précédée de ses hommes d'armes, de ses viguiers, de ses prévôts, tous disposés à user largement de leurs droits de hauts justiciers envers ceux qui avaient trouvé, pendant si longtemps, dans leur courage la sauvegarde de leurs franchises communales. Mais ce n'était pas tout d'avoir vaincu quelques bourgeois, il fallait que la féodalité comptât avec le clergé. La bourgeoisie, dans tous ses différends avec les vicomtes, ne s'était préoccupée que de ses intérêts, alors même qu'elle appelait le clergé à sa défense; celui-ci ne prenait guère qu'une faible part à cette lutte, se promettant de la faire tourner à son profit, espérant avoir raison du vainqueur en s'aidant de la haine des vaincus : il savait bien néanmoins qu'il lui était plus facile d'avoir raison de la féodalité, en restant sur le terrain du droit, que de la bourgeoisie qui manquait trop souvent de modération. Avec celle-ci l'Église ne put jamais avoir d'alliance qu'en ayant l'air de s'associer à ses aspirations vers la liberté politique. Avec la féodalité elle était plus sûre de l'avenir.

En effet, Gérard et Élie de Maumont, pourvus de deux grandes dignités ecclésiastiques, en donnant raison à Marguerite de Bourgogne, facilitèrent les réclamations de l'église de Limoges, et lui fournirent les moyens de demander un droit qu'elle n'aurait pu arracher au peuple, si le peuple eût été le plus fort. Au moment où la vicomtesse abaissait ces bourgeois, qui avaient si longtemps fait obstacle à son ambition, Jacques, abbé de Saint-Martial, la somma de venir dans le chapitre lui faire hommage, comme à son suzerain immédiat : sur son refus, il se saisit

seront au contraire obligés de s'en servir, à l'exclusion de toute autre, excepté celle du roi fabriquée à Paris ou à Tours. » (Du Cange *Gloss. verbo Moneta.*) Cet auteur avait eu sans doute l'occasion de voir la sentence rendue à ce sujet, et dont l'original se trouve encore aux Archives de Pau.

de la justice féodale, qu'il fit administrer en son nom, en vertu de l'hommage fait à ses prédécesseurs par Gui de Ségur. Alors, ne pouvant avoir raison par la force, elle en appela au roi de France. L'abbé se rendit à Paris pour défendre ses droits, en prouvant que les vicomtes n'avaient jamais exercé la justice à Limoges qu'avec le consentement des abbés de Saint-Martial. On était sur le point de décider en sa faveur, lorsque le procureur du roi d'Angleterre s'opposa à l'arrêt, réclama l'hommage pour son maître, en sa qualité de duc de Guyenne, et par cet autre motif, que c'était à Limoges, comme capitale du duché, que les ducs recevaient la couronne et l'anneau de sainte Valérie.

L'abbé mourut en revenant de Paris. Alors la vicomtesse mère, profitant de la vacance du siége abbatial, espérant que les religieux n'oseraient pas lui résister, leur demanda de lui livrer un prisonnier échappé des mains de ses agents, et qui s'était réfugié dans le cloître. Le droit d'asile lui fut opposé. Mais, au jour de l'élection d'un nouvel abbé, elle fit envahir l'abbaye par ses gens d'armes dans le but d'imposer par la crainte un choix favorable à ses prétentions. Le peuple, indigné de cette violation des règles canoniques, et, peut-être aussi, heureux de trouver une occasion de se venger du despotisme et des humiliations qu'on lui avait souvent imposés, courut aux armes et chassa de la ville les gens de Marguerite. Les moines procédèrent alors librement à l'élection, et choisirent Pierre, prieur de Saint-Vaury, qui fut aussitôt reconnu par l'évêque Gilbert de Malemort. Le nouvel abbé, aussitôt après son intronisation (1276), réclama le même hommage que son prédécesseur, offrant d'ailleurs de prouver devant la cour du roi de France, que non-seulement les vicomtes devaient à l'abbé de Saint-Martial l'hommage pour la justice de Limoges, mais encore pour toutes les terres qu'ils tenaient du cloître

à titre de fiefs. Marguerite n'osa pas résister plus longtemps ; on la vit, la honte au front, mais dissimulant mal son indignation, apparaître quelques jours après dans le chapitre pour y faire l'hommage, tant en son nom qu'au nom de sa fille et du comte de Richemont, son gendre. Mais pour compenser cette humiliation, elle s'en prit aux bourgeois qui, dans cette querelle, avaient pris parti contre elle, en exigeant qu'ils vinssent à leur tour se mettre à ses genoux et engager leur foi.

Jamais femme aussi ardente dans ses convoitises, aussi implacable dans sa haine, n'avait usé d'une telle autorité, imposant ses volontés aux faibles, luttant contre les puissants ou les trompant par d'odieux subterfuges. Il fallait que tout cédât à ce caractère indomptable, la plus énergique représentation des mœurs féodales. Non contente de dominer à Limoges, et sur tous les vassaux de ses dépendances, elle voulut imposer son autorité à une partie du Bas-Limousin, qui depuis longtemps s'était crue affranchie de sa suzeraineté. Les maisons de Comborn, de Turenne, de Ventadour, de Lastours, de Pompadour, et d'autres moins puissantes, mais animées du même esprit d'indépendance, ne se regardaient plus, depuis longtemps, comme feudataires des vicomtes de Limoges ; les abbayes prétendaient aussi être libres de tout hommage, et souvent le peuple des petites villes s'associait à cette résistance. Mais Marguerite n'était pas d'humeur à laisser méconnaître les droits de sa fille, encore moins à renoncer à son ambition personnelle. Déjà elle avait forcé Guichard de Comborn qui l'avait bravée quelque temps derrière les murailles de son château fort, refusant de lui faire hommage pour tout ce qu'il possédait à Issandon, de reconnaître que ses ancêtres en tenaient l'investiture des premiers vicomtes (1270). Au moyen des intelligences que, par ruse ou par de

fallacieuses promesses, elle entretenait avec la garnison du château de Noailles, elle s'en était emparée, ainsi que de plusieurs autres localités. Enivrée de ses triomphes, elle vint ensuite se présenter devant la ville d'Uzerche, où elle voulait, comme marque de son autorité, tenir ses assises. Elle traînait à sa suite des procureurs, des clercs, des légistes et autres officiers de justice. Mais cette ville, comptant sur sa position, qui en faisait une véritable place de guerre, protégée par les dignitaires de son abbaye, s'était habituée depuis un siècle à une certaine indépendance par son administration intérieure, qui ne reposait point sur une charte royale, mais bien sur le consentement de l'abbaye dont elle avait toujours été le fief principal. C'était une commune, moins la suzeraineté de l'abbé. Les habitants, excités par les religieux, fermèrent donc leurs portes à l'approche des soldats de Limoges. La vicomtesse irritée mit le siége devant la place qui, quoique entourée de fortes murailles, mais manquant de vivres, ne pouvait pas résister longtemps. Alors l'abbé et le peuple, retenus par la crainte de voir leurs maisons envahies et pillées par les Bourguignons, se placèrent sous la protection de Gilbert, évêque de Limoges, qui mit l'interdit sur toute l'étendue de la vicomté, et prononça l'anathème contre Marguerite et ses partisans. Celle-ci, craignant que l'excommunication n'effrayât ses troupes et ne les fît déserter son parti, se contenta d'investir la ville sans l'attaquer, et porta ses plaintes à l'archevêque de Bourges, métropolitain de l'évêque de Limoges, qui reçut l'ordre de lever l'interdit, comme l'ayant publié sans droit et raison. Alors, contente de cette décision, remettant à un autre temps de faire valoir ses droits, Marguerite leva le siége, se retira sans entrer dans la ville. En attendant que le roi de France lui adjugeât, comme elle le demandait, toute la seigneurie de Limoges, elle envoya

dans cette ville, pour en prendre possession, Guillaume de Fumairole, qui s'empara de la maison où les consuls se réunissaient, des armes préparées depuis longtemps par les hommes de la commune, enleva aux consuls leur juridiction, et leur fit payer, à titre de droits indûment exercés, une amende de dix mille livres. Marguerite arriva quelques jours après pour ajouter à toutes ces persécutions. Le peuple tourmenté, ruiné par ses exactions, retrouva enfin toute l'énergie du désespoir; il se révolta, la chassa ainsi que ses hommes d'armes.

De nouvelles hostilités allaient avoir lieu, lorsque les consuls, pour conjurer l'orage, se mirent encore sous la protection d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, en se reconnaissant ses hommes. Ce prince accepta, et, par lettres données à Saintes le 27 août 1273, commit Gui de Lusignan, seigneur de Cognac, et Echivat, comte de Bigorre, seigneur de Chabanais, pour recevoir le serment de fidélité des consuls, les chargeant en même temps de rétablir la paix entre Marguerite et la commune. Les deux envoyés se rendirent à Limoges, et le 3 septembre de la même année, dans l'abbaye de Saint-Martial, ils firent comparaître les consuls. Boyol, bourgeois du Château, sans doute le premier en titre de sa compagnie, jura sur l'Évangile la plus large formule d'obéissance et de dévouement au roi d'Angleterre et à ses successeurs, comme ducs d'Aquitaine[1], mais saufs les droits du roi de France. Édouard Ier

1. « ... Juro ad hec sancta Dei evangelia quod ego serenissimo domino nostro Eduuardo et heredibus suis ducibus Aquitanie, corpus et membra eorumdem custodiam, et consilium eorumdem secreto custodiam, et dampnum ipsorum cum ad noticiam meam pervenerit eisdem revelabo, et armorum auxilium, prout consuetum est, eisdem faciam, et jura ipsorum sive deveria eisdem, vel eorum mandato, cum ad noticiam meam pervenerint, revelabo. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*) Ce document et quelques autres ont été publiés par M. Nivet-Fontaubert, d'après un *vidimus* de 1288.

s'engageait de son côté à défendre les bourgeois, à maintenir à la commune tous ses droits et priviléges [1].

La mort ne tarda pas à clore la carrière politique de cette femme toujours prête à combattre, toujours escortée d'une soldatesque docile à ses ordres, toujours inquiète du maintien des priviléges de sa race. La nouvelle de sa mort fut reçue avec joie par le peuple, par les vassaux de la vicomté, si longtemps humiliés par celle que ses contemporains appelaient la vicomtesse-reine, et que le peuple, qui conserve encore quelques souvenirs de ces temps, appelle encore *Marguerite l'enragée*. Elle avait administré la vicomté durant quatorze ans (1277). Avec des passions moins vives, une ambition plus juste, si elle avait eu à défendre un trône contre de grands dangers politiques, elle aurait pu être comparée à Blanche de Castille et à Marie Thérèse.

Marie de Limoges et Artur de Bretagne prirent alors les rênes de l'administration ; mais ils n'avaient ni l'un ni l'autre ce qu'il fallait, dans cette époque troublée, pour maintenir leur fortune. Ils ne firent que l'amoindrir, pour payer le dévouement de ceux qui s'étaient faits si longtemps les complices de l'ambition de leur mère. Ils donnèrent le château de Châlus, ce fleuron de la vicomté, où était tombé avant l'âge le plus grand ennemi de leurs ancêtres, à Gérard de Maumont, qui en prit possession à la tête de bandes armées, et qui en sortit ensuite pour étendre encore son autorité aux dépens de ses voisins. Aymeric IX, vicomte de Rochechouart, refusa de lui per-

1. « ... Promittimus consulibus et communitati quod dominus Eduuardus concedat eisdem consulibus et communitati litteras in quibus promittit eisdem et concedet quod ipse custodiet et defendet eosdem, tanquam burgenses suos, liberos in judicio et extra ab omni homine... et quod ipse non ponet ipsos in manu inferiori quam sit manus domini ducis Aquitanie, et quod ipse privilegia quæ ipsi consules et communitas habent et olim obtinuerunt super juribus, usagiis, consuetudinibus et libertatibus suis ratificabit et eciam confirmabit. (Archives de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*)

mettre d'entrer dans le bourg d'Oradour-sur-Vayres pour y tenir ses assises. Mais un jour il envahit cette localité à la tête de ses hommes d'armes et voulut y établir ses viguiers. Aymeric, à cette nouvelle, réunit des forces, et marcha contre son ennemi, qui vaincu fut obligé de se retirer honteusement dans son château de Châlus. Le vicomte de Rochechouart avait souvent donné des preuves de courage et de fidélité à la couronne de France. Alphonse, comte de Poitiers, lui avait écrit, en 1271, de se trouver à l'Ost-de-Foix, au service de Louis IX, et il s'y était rendu avec les chevaliers de ses terres[1]. La fortune de Gérardde Maumont, quoique récente, était considérable; il possédait aussi le château de Châlusset, donné à un des membres de sa famille, qui naguère était venu s'y cacher, pour se dérober à la colère des habitants d'Aixe et de Limoges. Quelque temps après, troublé dans la possession de cette place forte, il la vendit au chapitre de Limoges, qui la réclamait comme propriété d'un des anciens évêques. Le jeune vicomte n'était pas en mesure de protéger son vassal. De graves contestations existaient entre lui et l'abbé de Saint-Martial, parce qu'un jour il s'était saisi de deux mulets d'un marchand de Narbonne, décédé dans la ville. L'abbé invoquait à ce sujet un droit reconnu de toute ancienneté à ses prédécesseurs, celui d'hériter des étrangers qui mouraient dans la ville, et de les inhumer dans le cimetière de l'abbaye, vieille coutume féodale, qui voulait que l'étranger, pour prix d'une tombe, laissât sa fortune au cloître. Le vicomte eut le dessous et restitua les deux mulets.

L'année suivante, Philippe-le-Hardi, se rendant à Bordeaux, où Charles d'Anjou et le roi d'Aragon s'étaient

1. (*Mss. du séminaire de Limoges.*) La vicomté de Rochechouart comprenait sept châteaux, Rochechouart, Chéronnac, Lavauguyon, Cromières, Montbrun, Brie et Saint-Auvent. (*Arch. du départ. de la Haute-Vienne.*)

donné rendez-vous, passa par Limoges. En sa qualité de haut suzerain, il voulut régler les derniers différends entre le vicomte et les consuls ; mais les bourgeois refusèrent sa médiation, parce qu'ils avaient sans doute à craindre qu'en haine du roi d'Angleterre, qui avait garanti tous les droits de commune aux consuls, il ne fût porté à amoindrir les mêmes priviléges en faveur du vicomte. Les choses restèrent donc dans le même état.

Artur de Bretagne, en attendant une meilleure occasion, s'était mis en possession de sa haute juridiction de justice, sans en faire préalablement hommage à l'abbé de Saint-Martial. Le prélat, dès le début de cette usurpation, interdit le juge et le prévôt, ainsi que les sergents, confia la justice par commission à Guillaume, son neveu, qui à son tour investit des fonctions de juge le bourgeois Jean Clary. La vicomtesse et son mari parurent durant quelque temps se soumettre à cette humiliation, craignant cette fois l'intervention du roi de France qui, à son retour de Bordeaux, s'arrêta encore à Limoges. Les religieux de Saint-Martial allèrent à sa rencontre, le conduisirent processionnellement dans leur abbaye. Il paya cette hospitalité en adjugeant la justice à l'abbé par des lettres patentes que ses agents publièrent aussitôt dans toutes les rues de la ville. Artur et sa femme, loin de chercher à s'attirer les bonnes grâces du prince, n'étaient alors occupés qu'à refaire leur fortune aux dépens de quelques-uns des feudataires de la vicomté, en usurpant les priviléges jusqu'alors reconnus à ceux-ci sur leurs fiefs nobles. L'un d'eux, le seigneur de Lubersac, osa résister, et obtint de la cour de Ségur contre le sénéchal de la vicomté une décision qui le maintenait dans tous ses droits de seigneurie[1].

1. *Vidimus* du titre original, de 1293. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.* — Arch. de Lubersac.)

Artur et Marie se montrèrent enfin décidés à s'opposer par la force aux prétentions de l'abbé de Saint-Martial : le jour de la fête de celui qui le premier avait apporté à l'Aquitaine la révélation de l'Évangile, ils arrivèrent à Limoges avec une troupe de gens armés (1290). Pendant que le clergé était occupé dans toutes les églises à l'accomplissement des cérémonies et à la réception des offrandes apportées par les fidèles, ils firent briser les portes de l'abbaye, les brûlèrent au grand effroi des religieux poursuivis jusque dans le cloître. Les agents de l'abbé furent battus, et quelques-uns mutilés. Ceux qui purent se retrancher dans l'enceinte de l'abbaye furent contraints, pour avoir de l'eau, à y creuser un puits, parce que les canaux qui leur en fournissaient avaient été brisés. Le prévôt Raymond de Crossan, le clerc légiste Moransanas souffrirent les plus odieuses violences. La ville, qui avait eu quelques jours de paix, pendant lesquels les moines de Saint-Augustin construisaient leur couvent dans le faubourg Montmaillé[1], était dans la frayeur ; les bourgeois formés en confréries de la Passion n'osaient plus venir dans le cimetière de Saint-Martial, sur quelques tréteaux, dressés devant une croix de pierre, donner à la foule des représentations des mystères, pieux essais de l'art dramatique au berceau, qui s'inspirait de l'Évangile, et qui avait la puissance d'émouvoir la foule par le spectacle des principales scènes de la divine épopée, ou par les divers incidents de la vie de saint Martial. L'effroi était à son comble dans toutes les abbayes et les couvents de la ville. Les bourgeois crurent, à la faveur de ces troubles, pouvoir eux aussi se soustraire à l'autorité ecclésiastique de laquelle ils tenaient certains privilèges. Quelques tentatives dans ce but eurent lieu sur plusieurs points.

1. Cette église, détruite par les protestants en 1576, fut rebâtie en 1649.

Les consuls de Masléon, petit bourg, fondé, ou au moins transformé en communauté, en 1289[1], sans s'être pourvus de l'autorisation de l'évêque, entreprirent d'ériger une chapelle, où un prêtre, soumis à leur juridiction, dirait la messe. Le vicaire de l'église de Limoges, qui leur apportait de la part de l'évêque l'ordre d'y renoncer, fut arrêté, maltraité et ses lettres déchirées par le peuple révolté. Mais les six consuls effrayés de ce désordre, dont la responsabilité pouvait retomber sur eux, se soumirent à la décision de l'évêque, furent condamnés à payer au chapitre une somme de cent livres, à faire amende honorable au curé de Roziers, en lui offrant, en signe de repentir, un cierge pesant une livre. Chaque habitant de Masléon, âgé de plus de quatorze ans, devait déposer un denier au moins sur l'autel. Deux des consuls, regardés comme les principaux auteurs du désordre, furent condamnés, Aymeri-Julien à vingt-cinq livres d'amende, et Martial Abéla à quinze de la même monnaie de Limoges. La petite commune fut ainsi arrêtée dans son émancipation par l'Église qui l'avait créée, et qui elle-même ne tarda pas à être troublée par des rivalités ambitieuses[2].

A la mort de l'évêque Gilbert de Malemort[3], le clergé, craignant que le vicomte ne profitât de la vacance du siége, pour empiéter encore sur ses priviléges, se hâta de nommer

1. « Anno 1289, incœpit villa Mansi Leonis. » (NADAUD : *Pouillé*, p. 256, *ap. Mss. du séminaire de Limoges.*)

2. En 1342, les habitants de Masléon obtinrent de Raymond de Saint-Crépin, doyen, et de Pierre Tizon, lieutenant-général, la permission de bâtir une chapelle à Villeneuve. Les consuls promirent, pour prix de cette concession, de donner annuellement au desservant six setiers de seigle, cinq de froment, de fournir les ornements, la cire, l'huile, une maison et un jardin ; de plus, qu'aux fêtes annuelles un habitant pour chaque maison assisterait à la procession. (Archives de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*) Le même document mentionné dans les mss. de Nadaud.

3. Ce fut sous son épiscopat, par décision du Parlement, que l'évêché de Limoges fut déclaré exempt du droit de régale (1276).

un nouvel évêque, qui fut Pierre de la Sepière, un des hommes les plus savants de l'époque. Mais l'élu avait déjà refusé le siége d'Alby, et rien ne put le décider à accepter celui de Limoges, qui fut donné à Raynaud de la Porte, né à Allassac[1], et dont les vertus édifièrent longtemps le peuple du Limousin qu'il ne quitta que pour revêtir la pourpre romaine à Avignon. Tant qu'il resta à Limoges, ce pieux et courageux défenseur des bonnes mœurs s'appliqua à poursuivre les usuriers, qui depuis longtemps ruinaient les artisans, les marchands et même les gens d'église, ce qui déjà avait fait dire au chroniqueur de Vigeois : « Les moines sont punis par les princes; mais les usuriers se sont tant multipliés, leur impudence est telle qu'ils se sont fait donner en gage les rentes des églises. Parce que ce mal a passé toutes les bornes, Dieu en a puni les auteurs par des démons incarnés, les Brabançons et autres, dont les dents ont rongé toute la verdure, toute la beauté de l'Aquitaine[2]. » Le pieux et savant évêque modifia sans la guérir cette lèpre qui dévorait la fortune publique. Tous ses efforts tendirent aussi à régler les différends qui divisaient souvent le clergé au sujet des priviléges que se disputaient les églises[3].

1. Arrondissement de Brives. V. mon *Histoire du Bas-Limousin.*

2. *Chron. Vosiensis, ap. Labbeum*, t. II, p. 528.

3. Les églises de Limoges étaient à cette époque en lutte ouverte à l'occasion de quelques priviléges. Le sacristain de Saint-Martial intentait un procès à Jean des Rosiers, curé de Saint-Michel-de-Pistorie, qui fut condamné à déterrer un pèlerin, à restituer le cadavre avec les honoraires perçus pour son enterrement. On convint que les étrangers, décédés à Limoges, seraient à l'avenir inhumés à Saint-Michel-de-Pistorie s'ils le demandaient, et les autres à Saint-Martial; mais que les religieux de cette dernière abbaye accompagneraient toujours le corps jusqu'à l'église désignée, et auraient le quart des frais des funérailles. (*Bonavent. de Saint-Amable*, t. III.)

Raynaud de la Porte, après avoir été archevêque de Bourges, et créé cardinal, mourut à Avignon en 1325. Il avait été instructeur dans le procès des Templiers. Sur sa demande, il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale de Limoges, représenté avec ses ornements pontificaux. Trois bas-reliefs, aujourd'hui mutilés, indiquent ce tombeau.

La vicomtesse de Limoges mourut sur ces entrefaites, onze ans après sa mère (1291), sans avoir pu imposer son autorité aux bourgeois, au clergé et aux barons du Limousin. Femme du monde, éloignée durant sa jeunesse, et même depuis son mariage, de toute participation aux affaires publiques, dominée par des goûts luxueux, qui énervaient les races féodales en les ruinant, elle passa ses dernières années tantôt à Limoges, ou dans les châteaux du Limousin, tantôt à la cour de Bretagne, dont le riche héritage était promis à son mari et à ses enfants, Jean, Gui et Pierre. Ses officiers, pour faciliter la perception des droits levés sur les marchands, avaient transporté sur la place de Saint-Michel-des-Lions le marché aux fruits, du blé et des autres denrées qui, de tous temps, avait lieu dans un cloître près de Saint-Martial. Gérard Faydit, d'Uzerche, abbé de Saint-Martial, ne fit aucune opposition à ce changement; par sa faiblesse et sa mauvaise gestion, il appauvrit beaucoup cette abbaye, dissipa ses biens, et laissa même les religieux manquer de vin depuis le jour de saint Luc jusqu'à Pâques, et ne leur fournit le bois, nécessaire au chauffage, que la veille de l'Annonciation de la Vierge[1].

Artur de Bretagne, après la mort de sa femme, demeura dans la vicomté, jusqu'à ce qu'il fût appelé à régner en Bretagne par la mort de Jean II, son père. Jusqu'à cette époque (1305), il sut vivre en paix, n'osa rien entreprendre contre les barons du Limousin, ni contre l'évêque; il eut seulement quelques démêlés avec Gui de La Porte, abbé de Saint-Martial, qui, mécontent de ce qu'il n'était pas venu lui faire hommage après la mort de sa femme, fit saisir le Château de Limoges et la justice qui en dépendait (1300)[2]. A partir de cette époque, l'histoire ne nous fournit rien de

1. Bonaventure de Saint-Amable.
2. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*, 540.

particulier à son autorité dans la province. Il épousa en secondes noces Yolande, fille de Robert IV, comte de Dreux, et de Béatrix, comtesse de Montfort-l'Amauri, union malheureuse qui fut cause des longues guerres de Bretagne. En prenant possession de ce duché, il y trouva des ennemis dans les rangs du clergé qu'il fut souvent obligé de réprimer. Les prêtres, malgré les réclamations du peuple et de la noblesse, s'attribuaient deux droits également odieux, l'un, nommé le *tierçage*, qui consistait à prendre le tiers des meubles de tout père de famille, après sa mort; l'autre, le *past nuptial*, par lequel les époux payaient une certaine somme pour le festin de leurs noces. Artur combattit ces prétentions avec plus de succès que son père Jean II[1]. Il mourut en Bretagne, en 1312, et fut inhumé dans l'église des Carmes de Ploërmel[2].

1. Un jugement prononcé à Avignon, en 1309, par le pape Clément V, régla qu'après le décès de chaque paroissien, le recteur, ou curé, n'aurait que la neuvième partie des meubles, les dettes préalablement déduites; que ceux dont la valeur serait de moins de trente sous seraient exempts du *past nuptial*, et que ceux qui en auraient au delà, payeraient, les uns deux sous, les autres trois, suivant leurs facultés. Le droit de *tierçage*, ainsi réduit, fut appelé *neume*. (D. Morice : *Hist. de Bretagne*.)

2. Artur eut de Marie de Limoges, savoir : Jean III, son successeur; Gui, comte de Penthièvre et vicomte de Limoges, et Pierre, mort sans postérité ; de son second mariage, Jean de Montfort, qui disputa la Bretagne à Charles de Blois; Jeanne, mariée à Robert de Flandre, seigneur de Cassel; Béatrix, qui épousa Gui X, seigneur de Laval; Alix, femme de Bouchard VI, comte de Vendôme; Blanche, morte en bas âge, et Marie, qui fut religieuse à Poissy. (*Le P. Anselme*.)

CHAPITRE XIII

JEAN Ier, GUI VII, JEAN III, VICOMTES DE LA DYNASTIE DE BRETAGNE

Les communes et leurs priviléges. — La commune de Bellac et Bozon II, comte de la Marche. — La commune de Rochechouart et Aymeric IX, vicomte. — La commune de Saint-Junien et Aymeri de La Serre, évêque. — La commune de Saint-Léonard. — Note sur Saint-Léonard. — Les bourgeois de Saint-Léonard se placent sous la protection de Philippe-le-Bel. — Révolte des habitants contre les prévôts de l'évêque de Limoges. — La commune de Brive; ses longues luttes contre les vicomtes de Turenne. — Raymond VII et les consuls de Beaulieu. — Note sur Raymond VII. — Jean Ier, investi de l'autorité vicomtale à Excideuil; ses différends avec Gui de la Porte, abbé de Saint-Martial. — Le pape Boniface VIII à Grandmont. — Jean Ier fait hommage à l'abbé de Saint-Martial. — Note sur Pierre-Buffière. — Premiers actes de l'administration de Gui VII. — Son intervention dans les troubles de l'abbaye de Grandmont. — La foule envahit le monastère de Saint-Martial; les consuls rendus responsables. — Réclamation d'Isabelle de Castille. — Travaux de reconstruction de l'église de Saint-Étienne. — Ordonnance de l'évêque Raynaud de la Porte. — Isabelle et Jean III de Bretagne. — Isabelle quitte la vicomté. — Charles IV, dit le Bel, à Limoges. — Avénement de Philippe VI. — Le cardinal Pierre de Mortemar. — Jean III en Bretagne; défense de battre monnaie à Limoges. — Mort de Jean III. — Bernard Guidonis; ses travaux.

On a vu avec quelle énergie et quel patriotisme les consuls de Limoges avaient su défendre leurs priviléges, les franchises communales, contre toutes les tentatives de Marguerite de Bourgogne; c'est que ces priviléges, ces franchises étaient en quelque sorte le patrimoine d'une population héroïque, et qui en réclamait le maintien comme un héritage, qu'elle tenait de ses ancêtres. L'origine de la commune se perdait en effet dans la nuit des temps; cette institution, toute démocratique, n'était point le résultat de concessions obtenues du bon plaisir des vicomtes ou du

clergé, mais bien le municipe romain continué à travers le moyen âge, amoindri quelquefois, mais se relevant presque toujours de ses défaites, invoquant dans ces moments de détresse la protection des rois d'Angleterre ou des Capétiens qui, presque toujours, s'en déclaraient les défenseurs. Le clergé lui-même était souvent intervenu dans la lutte au profit des bourgeois. Limoges ne fut pas, au XIIIe siècle, la seule ville qui voulût conserver son indépendance. D'autres localités étaient aussi arrivées à la vie politique par quelques concessions obtenues de leurs seigneurs laïques, ou des établissements religieux, autour desquels elles s'étaient formées dans les derniers siècles. Mais leurs chartes n'étaient que des concessions, aussi ne les protégèrent-elles pas toujours contre les grands feudataires ou contre le clergé, qui les avaient octoyées. Parmi ces communes, presque toutes fondées au XIIe siècle, et dont nous voulons dire plutôt les principaux événements que l'histoire, nous devons mentionner celles de Bellac, de Saint-Junien, de Rochechouart et de Saint-Léonard.

Vers l'an 940, Bozon-le-Vieux, comte de la Marche, pour résister à ses ennemis, avait fait construire le château de Bellac, à l'ombre duquel quelques habitants des environs étaient venus s'établir. Par suite des guerres féodales, qui portaient la désolation dans les campagnes, la population s'y augmenta à tel point qu'elle s'y trouva bientôt assez nombreuse pour que le suzerain, comptant avec elle, dût lui accorder certaines franchises, plus ou moins bien observées par ses prédécesseurs. Bozon II, en 995, pour récompenser les habitants du concours qu'ils lui avaient prêté dans la guerre que lui firent le roi de France et Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine, ajouta à ces concessions[1]. Mais

1. Adémar, *Patrolog.*, t. CXLI.

après lui, les tenants de fiefs de la châtellenie, abusant de leur autorité, méconnaissant les franchises communales, donnèrent lieu à des réclamations générales. Les habitants obtinrent alors d'Audebert, comte de la Marche, qu'il fit mettre par écrit leurs coutumes (1174). Celui-ci y mit pour conditions, qu'ils reconnaîtraient tenir de lui, à titre de fiefs, leurs donjons et leurs terres, et qu'ils ne pourraient lui en refuser l'entrée, ni en temps de paix, ni en temps de guerre. Cette concession fût une véritable émancipation de la bourgeoisie, qui ne fut plus taillable à merci, et qui, libre de disposer de sa fortune, pouvait aller résider ailleurs que sur les terres du suzerain. En 1260, Hugues-le-Brun, par suite de l'avénement de la maison de Lusignan au comté de la Marche, confirma ce code des coutumes de la commune [1].

La ville de Rochechouart, comme plusieurs autres, avait eu aussi une origine féodale, et devait sa formation à son château, mentionné dans les annales du pays dès le commencement du XIe siècle. Les habitants, durant plusieurs années, avaient été soumis au bon plaisir du seigneur, dont la demeure, véritable citadelle, garnie de hautes tours, était une menace perpétuelle contre les ennemis de l'intérieur ou contre ceux du dehors. Il était ainsi facile aux vicomtes d'imposer la servitude aux habitants, de séquestrer leurs biens, et de les tailler aux quatre cas. Mais, au XIIIe siècle, la féodalité, déjà affaiblie par la royauté, qui favorisait dans ses propres intérêts l'établissement des communes, comprit qu'en ruinant le peuple, en le tenant toujours à l'état de serf, elle l'invitait en quelque sorte à la révolte.

1. Voir la teneur de cet acte dans l'*Histoire de Bellac*, par M. l'abbé Roy-Pierrefite. Hugues X, dit le Brun, avait déjà donné en 1243, à Guillaume de Valence, son fils, les châtellenies de Bellac, de Rancon et de Champagne. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*)

Aymeri XI, pour s'attacher ses vassaux, leur octroya donc une charte d'affranchissement au prix de cent livres une fois payées, et de soixante livres rendables chaque année, et promettant de n'exiger d'eux d'autres corvées que celles dont il aurait besoin pour réparer son château, ses tours, ses moulins et ses étangs. La charte donnée à ce sujet reconnaissait aux habitants le droit d'avoir quatre consuls, nommés d'abord par la communauté, puis chargés de nommer eux-mêmes leurs successeurs (1296)[1].

Ailleurs, les petites communes du Limousin, qui tenaient leur institution de la puissance ecclésiastique, avaient vu souvent les évêques ou les abbés méconnaître leurs droits; mais, au XIIIe siècle, entraînées comme les autres à la résistance par l'exemple que leur donnaient les bourgeois de Limoges, elles défendirent courageusement leurs privilèges. Celle de Saint-Junien, dont on ne connaît pas l'origine certaine, mais qui pouvait remonter au XIe siècle, alors que de nombreuses habitations se furent groupées autour d'une abbaye, près d'une église construite par Rurice II, évêque de Limoges, sur le tombeau de Saint-Junien, pieux solitaire qui, au commencement du VIe siècle, était venu faire l'apprentissage de la vie érémitique auprès de saint Amand qui habitait une grotte dans la forêt de Comodoliac, sur les rives escarpées et sauvages de la Vienne; celle de Saint-Junien, disons-nous, se montra d'abord très-énergique dans la revendication de ses droits. Dès l'année 1250, elle s'était soustraite à l'autorité de son suzerain, en résistant à Aymeri de la Serre, évêque de Limoges, qui avait voulu changer le mode d'élection des consuls. Une partie de la population révoltée avait pénétré en armes dans l'église, au

1. *Vidimus* de 1305, aux Arch. de Pau. Cette charte, avec quelques changements de peu d'importance dans la rédaction, a été publiée dans *le Limousin historique*, t. I.

moment où le prélat s'y trouvait, et avait menacé de mort quiconque méconnaîtrait ou attaquerait les franchises communales. Aymeri effrayé n'osa pas donner suite à l'excommunication lancée sur les révoltés, et à force de flatteries et de promesses de paix, il arracha aux consuls l'engagement de soumettre le différend à l'arbitrage de Louis IX. Le saint roi, plus désireux de faire régner la paix par des concessions que par l'emploi de la force, décida que l'élection des consuls se ferait comme par le passé, mais que toutes les fois que les bourgeois seraient appelés à faire serment de fidélité aux consuls, ils réserveraient les droits de l'évêque et de ses successeurs.

Une autre localité assez populeuse au XIII[e] siècle eut aussi à défendre ses franchises communales contre l'évêque de Limoges : elle devait également son origine à un pieux solitaire qui, au commencement du VI[e] siècle, s'était choisi une retraite dans la forêt de *Pauvain*[1]. Célèbre par sa piété, par l'effet de ses prières jusque dans le palais des rois[2], saint Léonard vit accourir autour de sa solitude une foule d'étrangers, admirateurs de ses vertus, qui se construisirent des maisons dans la forêt, autour du monastère de Noblac (*Nobiliacum*). L'église et le tombeau étaient devenus dès le VIII[e] siècle un des lieux de pèlerinage les plus vénérés du Limousin. Plus tard on y avait vu accourir les plus illustres pénitents, saint Gaucher, fondateur du monastère d'Aureil (1068) ; Bohémond, prince d'Antioche, qui en témoignage d'actions de grâces suspendit au

1. D'après une antique légende saint Léonard était disciple de saint Rémy, évêque de Reims, et aurait été tenu par Clovis sur les fonts du baptême : « Leonardus confessor Lemovicensis Clodovæi I Francorum regis filius spiritualis, S. Remigii Rhemorum episcopi discipulus. » (*Acta SS. ord. S. Bened., ap. Mabillon.*)

2. Fortunat dit qu'il guérit l'épouse du roi d'Austrasie, probablement Théodebert. (Fortunat, *Patrolog.*, t. LXXXVIII.)

tombeau du saint des chaînes d'argent dans la même forme que celles qu'il avait portées dans sa captivité (1106) ; Richard Cœur-de-Lion, qui, selon les chroniques, rebâtit l'église et les murailles de Saint-Léonard (1197). Ce concours de personnages illustres et d'étrangers de toutes les conditions contribua à augmenter rapidement le nombre des premiers habitants, qui se donnèrent de bonne heure une administration en rapport avec leurs besoins. Il est probable qu'ils obtinrent la reconnaissance de leurs coutumes des religieux du monastère, et que plus tard ils reconnurent pour suzerain l'évêque de Limoges.

Quoique cette association bourgeoise eût obtenu de Philippe-Auguste, de saint Louis et de Philippe-le-Hardi la reconnaissance de ses droits de commune, elle n'en eut pas moins, vers la fin du XIIIe siècle, à les défendre contre l'évêque qui trouva pour adversaire, non-seulement les consuls, mais encore tous ceux de la ville et des environs, à qui avaient été inféodés des droits de seigneurie sur la tour de Noblac. Pour soumettre les récalcitrants, il lui aurait fallu recourir à la force et armer pour cela tous les vassaux de ses terres ; il aima mieux en appeler à la justice du roi. Mais, avant que l'affaire eût reçu des légistes une solution, les bourgeois, qui ne s'attendaient pas à une décision favorable, se mirent sous la protection du roi, en déclarant que la commune ne relevait que de lui. Philippe-le-Hardi se déclara sans autre examen le seul suzerain de la commune. Philippe-le-Bel, qui lui succéda, fut plus sage et moins ambitieux : il décida, selon l'opinion des légistes, que l'évêque Gilbert de Malemort partagerait la justice avec les consuls. Raynaud de la Porte, appelé peu de temps après à remplacer Gilbert de Malemort, dont il avait été le conseiller, pour avoir plus facilement raison des bourgeois, en associant plus directement la royauté à sa cause, partagea

avec Philippe-le-Bel les droits contestés, mais eut soin de se réserver les priviléges féodaux les plus productifs.

L'accord fut longuement motivé, et tenu si secret que, quelque temps après, les bourgeois de Saint-Léonard furent fort étonnés de voir arriver dans leur ville Gérard de Solo et Raymond de Saint-Désir, prévôts de l'évêque et du roi. Les consuls refusèrent de leur obéir, les injurièrent et furent pour cela emprisonnés. Cependant, quelques jours après, le sénéchal de Poitiers les ayant fait mettre en liberté, se sentant soutenus par la population, ils rentrèrent dans la ville, foulèrent aux pieds et traînèrent dans la boue la bannière du roi et celle de l'évêque. Le prévôt, chassé de la maison consulaire, où il tenait ses assises, ne put y rentrer que par surprise, mais fut bientôt obligé de fuir devant le peuple ameuté. Toutes les fois qu'il se présentait aux portes de la ville, demandant, au nom du roi, qu'elles lui fussent ouvertes : « Dites, au nom du diable, » répondaient les bourgeois. Le peuple, furieux de ce qu'il rôdait sans cesse dans les environs, cherchant à le surprendre, sortit en armes, le poursuivit à coups de pierres, battit ses sergents et en emprisonna quelques-uns. Comme cet acte de violence pouvait attirer sur les consuls la colère du roi, ceux-ci cherchèrent à se justifier en prétextant que le prévôt s'était installé sans observer les formes voulues. Après deux années de discussions juridiques ou de violences, la cour du roi condamna la commune de Saint-Léonard à une forte amende au profit de l'évêque[1]. Philippe-le-Bel n'osa pas être plus sévère, dans la crainte de voir la bourgeoisie rebelle se déclarer pour le roi d'Angleterre, qui venait de rentrer en possession de la Guyenne (1303). L'évêque satisfait fut heureux de voir la bourgeoisie le re-

1. Nadaud : *mss. déposés au grand séminaire de Limoges.*

cevoir aux portes de la ville, lui présenter les clefs et lui jurer foi et hommage dans la principale église, probablement celle qui existe encore, et dont le portail occidental appartient au XIIIe siècle. Le prélat, de son côté, promettait bien de respecter les priviléges de la communauté, mais attendait de meilleurs temps pour en avoir raison.

Dans une autre partie du Limousin, depuis longtemps indépendante des vicomtes de Limoges, où commandaient, comme de petits rois, depuis le Xe siècle, les vicomtes de Comborn, de Ventadour, de Malemort et de Turenne, la lutte n'était pas moins vive qu'à Limoges entre les bourgeois et les hauts barons. Sur les bords de la Corrèze s'était formée depuis longtemps, autour d'une église, une ville qui, enrichie par le commerce, s'était donné des coutumes, comme règles de son administration. Ancienne dépendance des barons de Malemort et plus tard des vicomtes de Turenne, Brive s'était émancipée du joug féodal, à l'exemple de Limoges, de Tulle et de Périgueux. Plusieurs fois, durant le XIIIe siècle, ce peuple de bourgeois et d'ouvriers avait fermé ses portes à ses anciens suzerains; réunis autour de la bannière de saint Martin, leur patron, il faisait continuellement bonne garde à ses remparts; et, quand il se trouvait trop faible, il s'était ligué avec les villes voisines, comme Tulle et Figeac (1244), et avait obtenu la rédaction en forme de code de ses franchises communales, portant principalement qu'aucun habitant ne pourrait être retenu dans la grosse tour de la ville, prison qui appartenait au seigneur, qu'autant qu'il aurait commis un crime entraînant la peine de mort ou la mutilation; que pour tout autre cas il pourrait se racheter à prix d'argent, ou en fournissant une caution[1]. Un arrêt

1. *Raymond Vidal.* Voir une partie de cette sentence dans mon *Histoire du Bas-Limousin*, t. 2, p. 139.

de la cour du roi avait octroyé à la ville le droit de nommer ses consuls (1257). Mais, en 1267, Aymeri, évêque de Limoges, le même qui avait combattu à outrance contre les communes de Saint-Léonard et de Limoges, en sa qualité de suzerain de la terre de Malemort, avait, à la demande des vicomtes de Turenne, porté atteinte à celle de Brive, en faisant décider que ceux-ci pourraient y établir leur sergent, ou leur lieutenant, mais en réservant les droits du roi qui, depuis 1244, y avait un bailli[1]. Cette sentence souleva une indignation générale ; les hommes de la commune prirent les armes ; d'affreuses cruautés eurent lieu de part et d'autre pendant trois ans : tout chevalier, surpris par un bourgeois hors de la ville, avait à payer une forte rançon, ou était mis à mort. Enfin un rapprochement eut lieu ; on convint de s'en rapporter à la décision d'un religieux de l'ordre de Saint-Dominique[2]. La ville consentit à payer au vicomte de Turenne une partie des frais faits pour la dernière croisade. Une amende de sept sous devait être infligée aux hommes des deux partis qui s'attaqueraient, et de soixante, s'il y avait effusion de sang. De plus, les biens des meurtriers devaient être saisis et confisqués au profit des seigneurs et de la commune. La ville eut à payer, à titre d'indemnité, cent livres au vicomte, qui se réservait le droit de poursuivre individuellement tout citoyen dont il aurait à se plaindre, mais seulement devant les juges du roi. Ce ne fut qu'une trêve à laquelle la bonne foi ne présida ni d'un côté, ni de l'autre. De nouvelles difficultés survinrent bientôt, et furent encore aplanies par l'intervention de frère Gérard, religieux bénédictin, et de

1. Comptes rendus à la commune par Élie de Vassignac, bailli du roi. (*Arch. de Brive.*)

2. *Franchises et libertés de la vicomté de Turenne.* (Arch. de la ville de Martel.)

l'abbé d'Obasine (22 décembre 1272). Ainsi furent arrêtées pour quelque temps ces dissensions qui feraient de la commune de Brive une des plus célèbres du moyen âge, si l'histoire en avait conservé tous les détails.

Au moment où Raymond VII, ainsi que sa famille, poursuivait de sa haine cette petite ville, on le voyait soutenir avec la même opiniâtreté les prétentions des bourgeois de Beaulieu, dont la suzeraineté était réclamée par l'abbaye, en vertu d'une sentence qui l'avait adjugée à l'archevêque de Bourges (1265), comme représentant les droits du fondateur. Celui-ci, appelé de nouveau comme arbitre, décida que quarante bourgeois choisiraient douze d'entre eux, parmi lesquels l'abbé désignerait quatre consuls, mais à condition qu'ils ne pourraient imposer aucune taille sur les habitants qu'en présence de son bailli; que toutes les affaires de la communauté seraient discutées en assemblée publique dans la maison du consulat; qu'à chaque nouvelle nomination à l'archevêché de Bourges, les quatre consuls de Beaulieu offriraient à l'abbé les clefs de la ville (1278)[1]. Tous ces différends entre la démocratie qui voulait maintenir ses libertés et la féodalité qui voulait ne rien céder de ses vieux privilèges, se terminèrent en 1296 par une charte rédigée à Martel[2]. Ray-

1. Cette sentence porte que le sceau de la justice appartiendrait à l'abbé; que pour les droits de funérailles, le lit du défunt appartiendrait aux religieux, ainsi qu'une baste de vin. La valeur du lit fut fixée à huit sous, la baste de vin à trois. Quant au dîner que la famille du défunt devait aux moines, il était à la discrétion de l'abbé. Le drap mortuaire placé sur le cercueil devait appartenir à l'abbaye; à l'avénement de chaque abbé, les consuls, revêtus de leurs robes, devaient venir le recevoir aux portes de la ville.

2. Raymond VII mourut au service de Philippe-le-Bel, dans la guerre contre les Flamands, et fut enterré dans l'hôpital de Jaffa, appartenant aux Templiers, situé près du château de Turenne. Il avait institué pour son héritière Marguerite, sa fille unique, qui, par son mariage avec Bernard VII, porta la vicomté dans la maison de Comminges, en 1311. (Le P. Anselme : *Histoire généal.*)

mond VII se réserva dans la ville de Beaulieu et ses dépendances la faculté de punir les crimes d'adultère et d'homicide; d'infliger une amende de soixante sous à quiconque aurait fait une blessure avec le fer; de poursuivre ceux qui seraient reconnus coupables de rapt, de vols nocturnes. Mais il reconnut qu'en vertu de droits antérieurs, la ville aurait une *université* avec ses priviléges et des insignes particuliers [1]; que des consuls seraient investis de l'administration publique, et la commune admise au partage de son autorité, et au tiers dans l'exercice de sa juridiction haute, basse et moyenne; que cette juridiction serait exercée par un bailli, nommé par lui et par la commune; que les habitants et tous leurs biens, placés dans le territoire de la vicomté, seraient exempts de tout tribut (*vectigalis*), de droits de péage, de fiefs, à raison de ce qu'ils vendraient, ou transporteraient ailleurs. Les syndics de la commune, en échange de ces concessions, déclaraient tenir leurs priviléges du vicomte seul, comme de leur seigneur, et s'engageaient à ne jamais les aliéner au profit de personne; qu'à la nomination de chaque bailli, six d'entre eux, porteurs d'un mandat spécial de la commune, feraient la même déclaration [2]. D'autres petites localités avaient aussi au XIIIe siècle leurs franchises, mais moins étendues et soumises le plus souvent au libre arbitre des seigneurs.

Artur de Bretagne, avant d'aller recueillir le riche et immense héritage de sa famille, avait remis à Jean, son fils aîné, la vicomté de Limoges, comme exerçant les droits de

1. « Universitatem et jura et insignia Universitatis. » (Justel : *Preuves de la maison de Turenne.*) Les insignes des consuls consistaient en une robe et un chaperon mi-partis noirs et rouges, et doublés d'étoffe blanche. Le sceau en légende circulaire : S. (*sigillum*) CONSVLVM ET COMVNITATIS DE BELLOLOCO. (*Arch. de la ville.*)
2. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

sa mère[1]. Ce fut dans le château d'Excideuil, dont la possession avait été pour ses ancêtres la cause de longues guerres contre les comtes de Périgord, que le nouveau vicomte fut investi de ses droits, en présence de tous les barons du Limousin, invités à venir lui faire hommage[2]. Dès les premiers jours de son avénement, il se trouva en opposition avec Gui de la Porte, abbé de Saint-Martial, qui, comme ses prédécesseurs, ambitieux de ne rien perdre des priviléges de son abbaye, réclamait l'hommage pour la justice que les vicomtes tenaient en fief. Le prélat, après être venu à Paris invoquer la justice du roi, crut devoir recourir à la protection du saint-siége. C'était au plus fort de la lutte de Philippe-le-Bel contre Boniface VIII; aussi le roi de France fut-il mécontent qu'on eût porté l'affaire à un tribunal autre que le sien. Après s'être donné un pape favorable à ses vues politiques, il fit déposer l'abbé, que Clément V remplaça par Gaillard de Miraumont.

Le nouveau pontife vint ensuite à Grandmont (1306) accompagné de sept cardinaux, et suivi des plus illustres troubadours limousins, parmi lesquels on distinguait Giraud de Bourneil, surnommé le *maître des poëtes*, « dont les jeunes filles aimaient à chanter les sirventes, en venant puiser de l'eau à la fontaine[3]; » Gabert, dont les chants d'amour ne faisaient pas rougir les grands personnages de la cour d'Avignon[4]. A son arrivée sur les limites du diocèse de Limoges, Clément V fut reçu par un nombreux clergé

1. Les monnaies d'Artur avaient pour légende : ARTUR I. VICE-COMES LEMOVICENSIS.
2. Un acte du lundi après la Saint-Bernabé, de 1301, fait à Excideuil, porte le sceau du jeune vicomte. (*Arch. de Pau.*)
3. RAYNOUARD : *Vie des Troubadours.*
4. On lui attribue un poëme érotique, fait à Avignon, intitulé : *Las Bausias* (*les Baisers*).

et conduit par l'évêque au couvent des Dominicains, d'où il partit le lendemain (24 avril 1306) pour l'abbaye de Solignac. Après être resté cinq jours à Grandmont, il donna aux religieux la permission de manger de la viande deux fois par semaine : c'était pour les dédommager des grandes dépenses que sa présence avait occasionnées.

Le nouvel abbé de Saint-Martial, quoique nommé sur la recommandation du roi, ne négligea point les intérêts de sa communauté : dès les premiers jours, il s'efforça par la persuasion d'amener Jean de Bretagne à lui faire hommage. Le jeune vicomte résista quelque temps, et finit par se soumettre à cette humiliation : accompagné de plusieurs religieux, de ses barons et des principaux bourgeois, il entra dans le chapitre, fit serment de fidélité pour les droits qu'il avait dans le Château, dans la châtellenie et notamment pour celui d'y faire battre monnaie. Il renouvela la même cérémonie pour tout ce qu'il tenait en fief de l'abbaye dans les châtellenies de Pierre-Buffière et de Château-Chervix[1]. Après avoir reçu de l'abbé le baiser de paix, il donna à tout le clergé dans le réfectoire un splendide festin, auquel assistèrent aussi tous les moines, heureux d'avoir vu leur suzeraineté reconnue par l'héritier d'une puissante et illustre maison (1307)[2]. Ils ne se doutaient pas sans doute que Philippe-le-Bel, qui s'était fait leur protecteur, soumettrait bientôt à son despotisme l'Église et la féodalité. Les Templiers, cette glorieuse milice engagée dans tous les combats de la Terre-Sainte, qui avaient à Limoges de vastes bâtiments, une riche commanderie, furent les premières

1. La seigneurie de Pierre-Buffière était feudataire du monastère de Sainte-Croix, érigé au commencement du XII[e] siècle par les seigneurs de la localité, et qui était soumis à Saint-Martial de Limoges. Le monastère de Notre-Dame-de-Chervix avait été bâti par Étienne II, quatorzième abbé de Saint-Augustin, vers l'an 1120. (*Bonav. de Saint-Amable*, t. III.)

2. *Gall. Christ.*, t. 2.

victimes de l'ambition et des vengeances du roi [1]. On pouvait s'attendre que bientôt l'autorité des vicomtes serait absorbée par celle de la royauté qui, par une politique astucieuse, admettait l'église de Limoges au partage des priviléges dont les vicomtes jouissaient depuis des siècles. Ainsi Limoges avait vu l'abbé de Saint-Martial partager avec le prince les droits de justice. L'année suivante (1307), le doyen et le chapitre de Saint-Yrieix, par une transaction passée devant Guillaume de Nogaret, cet habile légiste qui jugeait toujours en faveur de son souverain, consentirent, en haine du vicomte Jean de Bretagne, à associer le roi à la justice de la ville. Ils obtinrent, entre autres conditions, que les ville et seigneurie seraient désormais régies par le droit écrit; que le roi ne disposerait jamais de sa part de juridiction en faveur de personne; qu'elle serait exercée par un viguier, un juge et des officiers, mis par lui et par le chapitre en possession de leurs charges, et que le sceau serait en commun, c'est-à-dire représenterait les droits de chaque partie [2]. On reconnut aussi que le roi ferait battre monnaie à l'endroit où existait autrefois une tour, dite la *tour de l'Abbé*, qu'il la ferait reconstruire pour y rendre la justice et y retenir les accusés. On n'excepta du partage des droits de seigneurie que les hommages dus au doyen, pour les fiefs contigus au cloître, ainsi que les fiefs, les revenus et les hommages qui lui avaient toujours été attribués dans

1. La principale habitation des Templiers était située devant l'abbaye de Saint-Martial, au coin de l'entrée de la porte *Poulalière*.

2. Le sceau commun portait d'un côté : SIGILLVM. CURIÆ. DOMNI. REGIS. FRANCIÆ. ET. DECANI. ET. CAPITVLI. S. AREDII. avec les fleurs de lis; sur l'autre côté, l'image de l'abbé, revêtu de ses ornements, avec la crosse. Le petit sceau portait seulement une fleur de lis et une crosse avec cette légende : S. S. AREDII. Ce document, rédigé en latin, porte en tête : « Diploma regium quod de conventu decani et canonicorum S. Aredii efficietur Francorum rex ad dominium et juridictionem Attanensis villæ. » (*Arch. de Pau. F. de la vicomté de Limoges*, série E.)

les seigneuries de Châlus, de Bré et de Lubersac [1]. A ces conditions, le roi s'engageait à défendre le monastère envers et contre tous. Philippe-le-Bel, à peu près dans le même temps, céda le grand fief de Tonnay-Boutonne en Poitou, en échange des propriétés qu'ils possédaient dans la vicomté, aux seigneurs de Maumont, détestés alors dans le Limousin à cause de leur complicité dans la tyrannie de Marguerite de Bourgogne [2].

Pendant que le vicomte de Limoges perdait ainsi ses privilèges, que sa famille avait conservés à travers les siècles, sur la ville de Saint-Yrieix où « ses officiers prenaient garde à la justice et police, et mettaient prix raisonnable au blé, pain et vin, » les bourgeois et les consuls de Limoges cherchaient à profiter des événements politiques pour revendiquer les droits de commune que s'étaient attribués les derniers vicomtes et l'abbé de Saint-Martial. La paix entre la France et l'Angleterre, par suite du mariage de la fille de Philippe-le-Bel avec le fils d'Édouard, favorisait leurs prétentions. Cette union rendait à l'Angleterre sa suzeraineté sur les seigneuries d'Aquitaine, ce pays devenant la dot d'Isabelle de France, qui réservait à son époux d'autres présents de noces, car les descendants des Plantagenets devaient en son nom revendiquer la couronne de France. Aussitôt après cette union, si fatale aux deux nations, les consuls de Limoges chargèrent l'un d'eux, Simon

1. On n'a peut-être pas assez remarqué comment la justice, d'abord exercée par les abbayes dans plusieurs localités, passa en partie entre les mains du roi. Ce changement eut lieu principalement sous Philippe-le-Bel, à la suite des différends de ce prince avec le saint-siége. Le diplôme, signé à Saint-Yrieix prouve jusqu'à un certain point que l'Eglise et la royauté, tout en se défiant l'une de l'autre, faisaient certaines réserves en faveur du peuple. Ainsi, à Saint-Yrieix, il fut dit, que nul ne pourrait être traduit en justice, sans qu'on indiquât dans l'assignation son nom, sa demeure, et le fait qui lui serait reproché. (*Mss. de Nadaud* : Arch. du grand séminaire de Limoges.)

2. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*.

Boyol, bourgeois renommé par ses talents et son patriotisme, de demander au prince anglais la confirmation des priviléges et des coutumes de la ville. L'envoyé de la commune devait être d'autant plus accueilli favorablement, qu'il était le parent et peut-être le fils du consul Élie Boyol qui, en 1273, avait fait serment de fidélité au nom de la ville à Édouard I[er] qui, de son côté, avait promis de défendre les franchises. En effet le roi d'Angleterre confirma de nouveau les coutumes du Château de Limoges dont la rédaction lui fut présentée par les consuls[1]. Le vicomte Jean de Bretagne, qui habitait alors la maison qu'il avait achetée de la famille de Peyrusse, près de la place de Saint-Michel-des-Lions, ne fit aucune opposition à cette reconnaissance. Ainsi s'affaiblissait peu à peu l'autorité des vicomtes au profit de la royauté, de l'Église et de la bourgeoisie. Jean de Bretagne, pour la défendre, n'eut rien de l'énergie persévérante de ses ancêtres. Peut-être aussi attachait-il peu d'importance à la possession de la vicomté, parce qu'il comptait sur celle du duché de Bretagne[2]. En effet, aussitôt après la mort de son père (1312), il reçut les hommages des Bretons et des évêques de Bretagne, et dès lors il se trouva aux premiers rangs des grands vassaux de la couronne de France. Il avait épousé en premières noces, en 1297, Isabeau, fille de Charles de France, comte de Valois, morte en 1309; et l'année suivante, Isabelle, fille de Sanche IV, roi de Castille et de Léon, à laquelle il reconnut en douaire la vicomté de Limoges. Mais avant sa prise de possession du duché de Bretagne, Gui, son frère, ré-

1. Archives de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*. Le *vidimus* de ces coutumes, dont la rédaction est en langue limousine, comprend dix in-folio en parchemin. Il ne porte pas de date, mais il appartient certainement au XIV[e] siècle.

2. Philippe-le-Bel, par lettres du mois de septembre 1297, avait érigé le comté de Bretagne en duché. (*Guillaume de Nangis.*)

clama la part qui lui revenait dans les successions de son père et de sa mère; car, à lui aussi, rejeton d'une famille illustre, il fallait un titre, des manoirs, des vassaux et tous les priviléges de la féodalité, et il y avait de quoi satisfaire son ambition sur les terres de Bretagne et de Bourgogne. Par un traité fait à Paris (1315), Jean III lui céda tout ce qui était échu du chef de leur mère, à la charge de payer annuellement deux mille livres représentant la dot d'Yolande, que son père Artur avait épousée en secondes noces [1].

Gui, devenu ainsi vicomte de Limoges, pouvait espérer d'être plus tard duc de Bretagne; nous verrons comment il en fut autrement par suite de nouvelles dispositions de son frère, que sa générosité et l'aménité de son caractère firent surnommer le Bon. Trop confiant dans l'avenir, Gui, que nous devrions classer comme le septième dans la généalogie des vicomtes de Limoges, s'il eût plus longtemps conservé ce titre, se hâta de faire reconnaître son autorité, comme s'il eût espéré laisser après lui des successeurs directs qui continueraient l'illustration de sa maison. Son premier soin fut de réparer ses places fortes, longtemps négligées par ses prédécesseurs; d'augmenter le nombre de ses hommes d'armes, et de convoquer à sa cour plénière tous les vassaux qui lui devaient foi et hommage. Il agrandit à Limoges les ateliers où se fabriquait la monnaie vicomtale.

Avec toutes les apparences d'une piété sincère, il prit dans plusieurs occasions une grande part aux querelles des cloîtres, surtout à Grandmont, dont le monastère était troublé depuis longtemps par des factions qui, plus d'une fois, avaient excité contre les religieux l'indignation du

1. Yolande mourut en 1322.

peuple, et attiré les réprimandes du pape et le mécontentement des hauts barons. Un moine de Saint-Martial, zélé défenseur de la discipline ecclésiastique, accusa de ces désordres le prieur du couvent, homme de mauvaise vie, qui dissipait les biens de la communauté pour satisfaire ses mauvaises passions. En même temps, les religieux qui n'avaient pas osé jusqu'alors dénoncer leur chef, cédant aux conseils de Gui, et d'un autre côté soutenus par les moines de Saint-Martial, quittèrent leurs cellules et vinrent à Limoges, où ils commencèrent une enquête. Leur absence ne fit qu'accroître l'audace du prieur : resté seul maître du monastère, il s'entoura de soldats, fit garder les avenues, comme une place forte. Pendant ce temps les frères tenaient un chapitre général dans le couvent des Cordeliers de Limoges. D'un avis unanime, Jourdain de Rabastens, le spoliateur de leur fortune, le violateur des lois canoniques, fut solennellement déposé, et remplacé par Elie Adémar de la maison de Loïs. Le nouvel élu, ne pouvant s'installer par la force à Grandmont qu'occupait toujours son rival, crut pouvoir plus facilement imposer son autorité en la faisant reconnaître dans un chapitre général; mais Jourdain de Rabastens, entouré de quelques moines attachés à sa fortune, réunit lui aussi un chapitre qui le maintint dans sa dignité. Le pape Jean XXII rendit enfin la paix au cloître en déposant les deux rivaux.

Il fut plus facile au clergé de Limoges d'avoir raison des bourgeois qu'au souverain pontife de rétablir l'ordre à Grandmont. Le jour de la Fête-Dieu (1327), pendant la procession, la foule envahit le monastère de Saint-Martial, pour saisir un moine de Saint-Augustin, dont il avait à se plaindre, et qui faisait une neuvaine au sépulcre. Mais auparavant, cette troupe furieuse s'était aussi jetée sur le couvent de Saint-Martin et y avait commis de grandes violences

dans sa colère de n'avoir pas pu y trouver un autre moine, Guillaume de Chabanais, que l'évêque avait condamné comme meurtrier d'Imbert de Villers, bourgeois de la ville. Comme il craignait que le coupable ne subît pas sa sentance, le peuple voulut arrêter dans Saint-Martial, pour le garder comme otage, le pauvre moine innocent, qui eut un bras cassé dans le tumulte et qui mourut quelques jours après. Les consuls, comme responsables de cet attentat, furent déférés au parlement, qui les condamna à fournir à l'abbaye trois bassins d'argent, à entretenir nuit et jour trois cierges devant les reliques de saint Martial, à payer une amende de dix livres tournois au profit de l'abbaye de Saint-Martin et de Guillaume de Chabanais, que l'arrêt déclarait innocent; de plus la commune fut condamnée envers le roi à une amende de dix mille livres, et les consuls à venir chaque année et à perpétuité, nu-pieds, nu-tête et sans ceinture, porter de l'abbaye de Saint-Martial à l'église de Saint-Augustin l'image en cire d'un moine du poids de cent livres, qu'ils rapporteraient ensuite au tombeau de l'apôtre [1].

Gui VII, qui parcourait alors la vicomté pour faire reconnaître ses priviléges de suzerain aux hommes de ses terres, flattant les uns, effrayant les autres, vit son autorité menacée, au moment où il s'y attendait le moins, par les réclamations d'Isabelle de Castille, sa belle-sœur, excitée peut-être par les conseils de son mari, qui pouvait en effet regretter d'avoir aliéné la vicomté de Limoges. Elle se plaignait qu'on eût disposé sans son consentement de ce riche héritage, qu'on lui avait reconnu en douaire, et qu'elle aurait le droit de revendiquer plus tard, si elle survivait à Jean-

1. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*) La relation de cet événement se trouve dans une liasse de procédure, et n'est pas indiquée à l'inventaire.

le-Bon ; ajoutant d'ailleurs, qu'après avoir suivi son mari dans le duché de Bretagne, elle avait souvent fait acte d'autorité dans la vicomté, comme dans ses propres domaines, en y instituant des officiers et en y percevant le produit de plusieurs rentes. Le roi de Castille, son frère, soutint ses prétentions, et chargea Gonzalès, évêque de Burgos, de les défendre devant le roi de France. Gui VII, tenant la vicomté d'une simple concession que son frère pouvait révoquer, et ayant contre lui des ennemis nombreux et puissants, consentit à un accommodement dont les conditions devaient être réglées par le roi de France. Alors Philippe-le-Long, du consentement des parties intéressées, chargea les évêques de Laon et de Mende d'examiner la question et de la résoudre. Les deux prélats, après de longues conférences, convinrent que Gui renoncerait à la vicomté, déposerait son désistement entre les mains de l'évêque de Limoges, et qu'on lui assignerait huit mille livres de rentes en Bretagne. Philippe-le-Long approuva cette décision par des lettres patentes, données à Paris en 1317[1]. Il aimait mieux que ce grand fief restât dans les mains d'une femme que dans celles de Gui, lequel avait paru disposé à braver son autorité. Déjà ce prince avait cherché à se faire des partisans dans la vicomté, en déclarant les habitants de Limoges exempts de contribuer aux frais de la guerre de Flandre. Plus tard, quand son sénéchal avait voulu les forcer à le servir de leurs personnes, Jean de Bretagne avait protesté, et ses agents avaient nui aux intérêts des consuls et des bourgeois en exigeant d'eux le prêt d'une forte somme d'argent, qu'il ne remboursa que par suite d'une sentence du sénéchal[2].

La décision intervenue entre Isabelle et Gui ne fut pas

1. D. Lobineau : *Hist. de Bretagne.*
2. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*, S. E, n° 740.

acceptée par le duc de Bretagne qui, ne voulant pas grever son duché d'une rente aussi forte, aima mieux se dessaisir de quelques fiefs, et céda à son frère ce qu'il possédait en Penthièvre, dans le comté de Guingamp, dans les châtellenies de Ménibrias, de Pontrieu et de La-Roche-Darien, à condition d'en faire hommage au duché de Bretagne, et de payer une pension viagère de dix mille livres à la duchesse Yolande [1]. Gui VII renonça alors à la jouissance de la vicomté de Limoges. Avant de s'éloigner, on le vit souvent fréquenter les églises pour y déposer des offrandes, et entendre les prédications de l'évêque Raynaud de la Porte, qui invitait le clergé, les grands et le peuple à la reconstruction de l'église cathédrale de Saint-Étienne, commencée vers la fin du XIII[e] siècle par Hélie de Malemort, doyen du chapitre, qui en avait posé la première pierre (1[er] juin 1273) [2]. Le travail avait marché lentement depuis cette époque, puisque le chœur, œuvre architecturale des plus remarquables, fut continué par Gilbert de Malemort (1290), Raymond de la Porte (1316), Gérard Roger (1320), Hélie de Talleyrand (1325), et terminé seulement vers 1327. L'Église, pour la construction de ses grandes basiliques, n'avait plus, comme autrefois, des milliers d'ouvriers à sa disposition, travaillant seulement en vue de leur salut, et

1. Recueil des ordonnances.

2. « Raynaud, évêque de Limoges... Nous faisons savoir que nous et notre chapitre de l'église de Limoges, laquelle fut bâtie par le bienheureux Martial, apôtre de J.-C., qui fut envoyé en Gaule par saint Pierre, prince des apôtres, selon le commandement qu'il en avait reçu de Notre-Seigneur; laquelle église, au temps susdit, a tenu la principauté sur toutes les églises de la province d'Aquitaine, et qui fut après rebâtie par nos prédécesseurs d'un édifice qui n'est pas assez beau ou décent dans sa forme et sa figure, sommes résolus de la rebâtir d'une plus riche façon de structure, et en avons commencé l'ouvrage... Nous destinons la moitié des fruits des églises qui vaqueront durant six ans, pour l'exécution de ce dessein (1316). » Le même évêque accorda quarante jours d'indulgence à tous ceux qui contribueraient à cette construction et qui visiteraient l'église aux grandes fêtes. (*Mss. de Nadaud.*)

de savants artistes, si désintéressés que la plupart ont laissé leurs noms inconnus. Cependant toutes les familles riches répondirent à l'appel de l'évêque.

Aussitôt après que la sentence, confirmée par le roi de France, eut remis la vicomté dans les mains de Jean III et d'Isabelle, celle-ci s'était empressée d'y faire exercer l'autorité en son nom : se trouvant à Limoges au moment où l'on reprenait les travaux de l'église cathédrale, elle fit d'importantes aumônes à l'évêque, et suivit la procession des moines qui portèrent solennellement les reliques de saint Martial à Mont-Jauvy, où elles devaient rester pendant la durée des travaux. Ce lieu rappelait en effet aux fidèles le miracle qui s'y était opéré l'an 994, lorsqu'on y transporta les mêmes reliques qui firent cesser subitement le fléau connu sous le nom de *Mal des ardents* [1]. Après avoir entendu avec la même émotion que la foule, qui couronnait le sommet de la colline, la parole éloquente d'un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, invitant tout le monde à concourir à la reconstruction de la basilique, Isabelle partit pour la Bretagne, fière d'avoir appris aux grands vassaux du Limousin qu'ils avaient une suzeraine au-delà de la Loire.

Les bourgeois de Limoges, qui connaissaient son ambition, son caractère altier, la virent avec plaisir quitter la vicomté, car ils pouvaient craindre de retrouver en elle une autre Marguerite de Bourgogne. Le clergé aussi était plus à l'aise et plus rassuré sur le maintien de ses priviléges que si elle eût résidé dans ses murs : il avait moins à craindre pour sa fortune, qui ne s'augmentait plus dans

1. *Et hac de causa gaudii, loco nomen est impositum Mons-Gaudii.* (Ap. Bonav., t. II, p. 643.) — *Ecclesia ibi constituitur*, in nomine Martialis *consecratur* : locus ipse ex tunc MONS-GAUDIUM vocatur. (Besly, *Preuves*, p. 313.)

la même proportion qu'autrefois. Le peuple venait bien toujours prier dans les sanctuaires, vénérer les reliques, par l'intercession desquelles il se consolait de ses misères, mais il n'en était pas de même des grands vassaux, qui n'avaient plus la foi de leurs ancêtres, qui ne venaient plus, comme autrefois, revêtus du cilice de la pénitence, implorer le pardon de leurs fautes en s'agenouillant devant le tombeau du premier apôtre de l'Aquitaine. Lorsque Charles, comte de la Marche, qui devait bientôt être Charles IV, dit le Bel, vint à Limoges, les moines se plaignirent de ce qu'il ne s'était pas mis à genoux devant ces précieuscs reliques, et n'avait pas même visité l'abbaye. — « Autrefois, disaient-ils, les rois, les princes, les papes et les archevêques ne manquaient jamais à ces pieux devoirs. » Aussi crurent-ils à une punition du Ciel et à l'expiation des crimes du père, quand ils virent le dernier fils de Philippe-le-Bel mourir sans postérité.

L'avénement de Philippe VI portait bien en soi les premiers germes de la guerre de cent ans, car une dynastie nouvelle n'a jamais surgi sans orages politiques. Cependant les premières années ne furent pas troublées par les prétentions de l'Angleterre, qui ne pouvait s'appuyer que sur les droits d'une femme, dont la conduite déshonora plus tard les deux royaumes. Un Français, d'abord prisonnier en Angleterre, ne tarda pas à exciter les passions de cette femme cruelle et ambitieuse, acceptée d'abord comme gage de paix par les Plantagenets. Roger de Mortimer, né dans le Limousin, se fit l'instigateur de la haine des deux nations, en exerçant sur elle l'influence d'un criminel amour, pendant qu'un de ses compatriotes, le cardinal Pierre de Mortemart, ainsi nommé du lieu de sa naissance, honorait l'Église de France par ses vertus, ranimait la ferveur religieuse des premiers temps, en fondant

dans le pays de ses ancêtres des couvents pour l'ordre des Chartreux, des Carmes et des Augustins [1].

Le pays, cependant, ne fut troublé par aucun événement remarquable sous le règne des trois fils de Philippe-le-Bel; la liberté fit même quelques progrès, par suite de l'ordre imposé aux serfs de payer leurs chartes d'affranchissement, car, « selon le droit de nature, comme le disait Louis-le-Hutain, chacun doit naître franc. » La France dormait durant l'agonie d'une dynastie, en attendant de se réveiller dans les jours néfastes de sa nationalité en péril. Isabelle de Castille étant venue à mourir en 1328, la vicomté de Limoges retourna entièrement à Jean III de Bretagne, qui, en épousant, en troisièmes noces, Jeanne, fille d'Édouard, comte de Savoie, s'en dessaisit de nouveau, en en faisant le douaire de celle-ci (1329). La nouvelle vicomtesse, morte en 1334, ne nous est connue par aucun acte de l'administration, qui resta tout entière dans les mains de son mari.

Jean III, plus préoccupé de ses intérêts dans son duché de Bretagne que de la vicomté de Limoges, ne se montra pas d'abord dévoué à Philippe VI, et, comme plusieurs autres grands vassaux, il manifesta, sinon son opposition, moins son indifférence, en s'abstenant d'assister au sacre du nouveau roi, et se créa par là quelques embarras, à la suite desquels le roi lui interdit le droit de faire battre monnaie, et donna l'ordre à ses officiers de se saisir des coins à Nantes et à Limoges, prétextant que la monnaie

1. Le véritable nom du cardinal de Mortemart était Pierre Gauvain, *Petrus Galvani*, comme on le lisait sur sa tombe. Nommé cardinal par Jean XXII, en 1327, il attira à la cour romaine Pierre Roger, devenu plus tard le premier pape limousin sous le nom de Clément VI. (BALUZE : *Vitæ pap. Avenion.*, t. I, col. 761.) Le bourg de Mortemart dut au cardinal la fondation d'un hôpital et d'un collége, où douze écoliers pauvres étaient gratuitement élevés et nourris ; d'un couvent de Carmes, d'un autre des Augustins dont l'église est devenue paroissiale. Quant à la tombe du bienfaiteur, qui se trouvait dans l'église nommée le Moûtier, elle a disparu dans les ruines.

fabriquée dans les deux villes était semblable à la sienne, et que cette ressemblance nuisait au commerce. Personne pourtant ne pouvait confondre les hermines de Bretagne avec les fleurs de lis de France; mais Philippe VI voulait être le seul faux monnayeur de son royaume.

Jean III n'osa pas résister. Après être venu à Limoges, où il déposa ses trésors, et se recommanda par d'abondantes aumônes aux prières des moines, il passa ses dernières années à combattre pour la France contre les Anglais, alliés des Flamands, et suivit Philippe VI en Flandre, à la tête de huit mille hommes, en grande partie fournis par la noblesse du Limousin [1]. Il tomba malade à Caen, en retournant dans ses États, et mourut dans cette ville, ne laissant qu'un bâtard nommé Jean (30 avril 1341). Avant de s'éloigner de la vicomté de Limoges, il termina un différend qui datait de quelques années, au sujet des dîmes de la paroisse de Saint-Éloi, près de Ségur, avec Geoffroi Hélie IV de Pompadour, seigneur de Château-Bouché. Les témoins furent Gallien de Perusse, seigneur des Cars, Bertrand de Lasteyrie, seigneur du Saillant, et Pierre de Saint-Yrieix [2]. Il avait aussi assisté aux funérailles de Bernard Guidonis, pieux savant, né en 1260 au château de Juvet, paroisse de Royère, mort au château de Lauroux, au diocèse de Lodève, en 1331, à l'âge de soixante-onze ans. Peu d'hommes eurent à cette époque les vertus et les talents de ce prélat. Il avait demandé d'être enseveli dans l'église des Jacobins (aujourd'hui Sainte-Marie), où il avait pris l'habit de l'ordre de Saint-Dominique et passé les premières années de sa vie [3]. Le catholicisme s'illuminait alors

1. Froissart, l. 1, c. CXLI.
2. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*, S. E. n° 849.
3. Il gouverna les couvents de son ordre à Limoges, à Chartres, à Carcassonne, et exerça à Toulouse durant dix-huit ans la charge d'inquisiteur. Le

des gloires les plus pures, des talents les mieux inspirés par la douce pensée du christianisme. Les jeunes filles des plus nobles familles aimaient la solitude de l'abbaye royale de la Règle, telles que Marie de Pompadour en 1316, Marie des Alleuds, parente de Clément VI et de Grégoire XI, en 1344, qui laissèrent à d'autres non moins illustres les plus beaux exemples de dévouement aux devoirs de la vie religieuse.

pape Jean XXIII l'envoya à Rome pour y rétablir l'autorité du saint-siége, et le nomma ensuite évêque de Lodève. Ses principaux ouvrages, dont quelques-uns ont été publiés par le P. Labbe, les Bollandistes, dom Martenne, etc., sont : un livre, divisé en cinq parties, pour l'instruction des inquisiteurs de la Foi ; une chronique des papes, des empereurs, des rois de France, qui commence avec l'ère chrétienne ; les vies des saints (*Speculum sanctorale*), divisées en quatre parties, dédiées au pape, qui l'en remercia par une bulle de l'an 1329. (*Chron. mss. de Limoges.*)

CHAPITRE XIV

CHARLES DE BLOIS; JEANNE DE BRETAGNE ET JEAN DE MONTFORT

Charles de Blois succède à Jean III; projet de mariage de Jeanne de Penthièvre avec le fils de Philippe de Navarre. — Le comte de Montfort vient dans la vicomté de Limoges. — Plaintes de Charles de Blois : sentence qui adjuge à Charles de Blois les fiefs de Bretagne. — Jeanne de Flandre, et Jeanne de Penthièvre. — La noblesse du Limousin étrangère à cette guerre. — Le clergé n'y prend pas part : ses dignitaires à la cour d'Avignon. — Note sur Pierre de Case. — Limoges et le Limousin contraires aux prétentions d'Édouard III. — La noblesse à la bataille de Maupertuis. — Note sur Château-Chervix. — Rétablissement de la confrérie de Saint-Martial à Limoges. — Traité de Bretigni; Jean Chandos reçoit l'hommage des consuls. — L'évêque Jean de Croso. — Note sur Audier, bourgeois de Limoges. — Charles de Blois continue la lutte contre Montfort. — Sa mort; sa mémoire honorée. — Le prince de Galles dans le Limousin. — Il reconnaît la juridiction des consuls. — Jeanne de Blois après le traité de Guérande : elle récompense ses partisans. — Note sur les barons de la Roche.

Jean III, en mourant, ne laissait aucun héritier direct; mais, comme il avait, vers 1337, marié Jeanne, sa nièce, fille de Gui, comte de Penthièvre, à Charles de Blois, fils puîné de Gui de Châtillon, comte de Blois, et de Marguerite de Valois, celui-ci fut dès lors désigné pour son successeur. Ce ne fut pas sa faute, s'il ne procura pas à sa nièce une alliance plus illustre, qui, si elle avait eu lieu, aurait peut-être évité à la Bretagne les longues guerres qui la troublèrent si longtemps. En effet, Jeanne avait d'abord été offerte à Philippe, roi de Navarre, pour son fils Charles, surnommé depuis le Mauvais, à condition qu'il prendrait le nom, le cri et les armes de Bretagne. Mais Philippe ayant

déclaré qu'il ne souffrirait jamais que son fils quittât les fleurs de lis pour les hermines, les négociations furent rompues. Le roi de France, Philippe VI, craignant que Jeanne n'apportât son riche patrimoine à un de ses ennemis, s'était d'ailleurs opposé à cette union. Fort d'avoir été désigné comme héritier du duché de Bretagne et de la vicomté de Limoges, Charles de Blois voulut se mettre en possession de ce double héritage; mais il eut aussitôt pour compétiteur Jean de Montfort, fils d'Artur II et de Yolande, qui se prévalait de ce que la Bretagne devait être régie par la loi salique.

Immédiatement après la mort de Jean III, son frère, Montfort se rendit à Nantes, y fut reconnu duc de Bretagne; puis, pour s'assurer aussi la vicomté, il accourut à Limoges. Le clergé ne lui fut pas sympathique dès les premiers moments, refusant de lui livrer les trésors que le dernier duc, en partant pour la Flandre, avait laissés en dépôt dans cette ville. Les chroniques racontent ainsi cette expédition : « Il se partit de Nantes, à grand foison de gens d'armes, et s'en alla vers la bonne cité de Limoges; car il savoit et étoit informé que le grand trésor que le duc, son frère, avoit amassé de longtemps, étoit là renfermé. Quand il vint là, il entra en la cité en grand bobant (avec un nombreux cortége); et fut noblement reçu des bourgeois, de tout le clergé et de la communauté de la cité; et lui firent tous féauté, comme à leur droict seigneur, et lui fut tout ce grand trésor délivré par le grand accord qu'il acquit aux bourgeois de la cité, par grands dons et promesses qu'il leur fit. Et quand il eut là tant fêté et séjourné qu'il lui plut, il s'en partit avec tout le grand trésor, que son sire avoit trouvé. »

Tout fier d'avoir été bien accueilli à Limoges, et comptant sur le dévouement des consuls et des habitants, dont il

s'était empressé de reconnaître les privilèges et même d'y ajouter encore, le comte de Montfort revint à Nantes, accompagné de plusieurs chevaliers du Limousin qui espéraient faire fortune sous sa bannière, et parmi lesquels il faut citer les deux frères Gauthier et Gérard de Peyrusse, qui plus tard furent les champions de l'Angleterre dans la guerre que fit Edouard III à l'Ecosse. Charles de Blois, trop faible pour résister à force ouverte, porta ses plaintes au roi de France. Montfort, cité à comparaître, vient à Paris, escorté de quatre cents gentilshommes, se présente au roi, non comme un vassal disposé à obéir à son suzerain, mais comme un révolté prêt à recourir à la force contre toute décision qui nuirait à ses intérêts : il se contente de faire acte de présence, puis se retire, avant que l'assemblée des pairs, réunie à Conflans, eût décidé, car la sentence ne fut rendue qu'en son absence (7 septembre 1341), sentence par laquelle la Bretagne et tous ses fiefs furent adjugés au comte de Blois. Jean refusa de s'y soumettre, réunit autour de lui quelques-uns des petits vassaux de Penthièvre, de Bretagne, à ceux du Limousin qui l'avaient suivi, et avec eux courut s'emparer de plusieurs places fortes. Assiégé dans Nantes par le duc de Normandie, fils du roi de France, chargé de l'exécution de la sentence, il fut fait prisonnier et conduit à Paris.

Ainsi la querelle semblait terminée; mais la fermeté de Jeanne de Flandre, sa femme, empêcha les fâcheux effets qui devaient naturellement suivre la captivité de son mari. La guerre continua avec acharnement entre les deux maisons rivales. Jeanne soutint la lutte, au nom de son mari d'abord, puis au nom de son fils, contre Charles de Blois. Quand ce dernier eut été vaincu à la bataille de Roche-Derien (18 juin 1347) et fait prisonnier, sa femme, Jeanne de Penthièvre, montra le même courage que sa rivale à dé-

fendre ses droits. Ces deux héroïnes des derniers temps du moyen âge firent toutes les fonctions des généraux les plus habiles et les plus expérimentés, comme des plus braves soldats : on les vit longtemps, le casque en tête et l'épée à la main, soutenir des siéges, assiéger des villes, combattre sur terre et sur mer, laissant après elles un souvenir de gloire et de dévouement qu'on célébrait partout, et qui ne fut peut-être pas sans influence sur l'héroïne de Vaucouleurs.

Cette guerre, dont nous n'avons pas à raconter les nombreuses péripéties, eut peu de retentissement dans le Limousin. A peine quelques cadets de la noblesse, attachés à l'une ou à l'autre famille, voulurent quitter leurs manoirs, pour aller combattre dans les bruyères de la Bretagne : La plupart aimèrent mieux rester sur leurs terres, espérant profiter des circonstances pour s'affranchir de l'autorité des vicomtes. La bourgeoisie montra la même indifférence; elle aussi avait des ambitions à satisfaire et cherchait même à s'introduire furtivement dans les rangs de la noblesse. On remarque, en effet, qu'à cette époque plusieurs familles s'arrogèrent des droits féodaux, cessèrent de payer le cens et les rentes qu'avaient payés leurs ancêtres. Par suite de l'aliénation d'un assez grand nombre de fiefs par les derniers vicomtes, ou par leurs pairs, comme les Comborn, les Ventadour, les Turenne et autres, les nouveaux possesseurs, bourgeois ou riches artisans, se donnèrent des armoiries, se firent les seigneurs des terres dont ils n'avaient d'abord que l'usufruit. Le peuple des campagnes fut taillé avec rigueur par cette noblesse bâtarde, d'autant plus pressée de s'enrichir, qu'elle pouvait craindre de ne pas jouir longtemps de ses priviléges.

Dans le Limousin, le clergé se désintéressa aussi dans la lutte de Montfort et de Blois : peu lui importait la vic-

toire de l'un ou de l'autre; il avait pour lui l'illustration du talent, les grandes vertus, les sublimes dévouements. Plus que jamais il pouvait compter sur l'avenir de son influence, quand il vit un de ses membres, sorti d'une des familles les plus nobles du pays, arriver à la papauté. Pierre Roger (Clément VI) régnait à Avignon et sur le monde catholique. Autour de lui se pressaient un grand nombre de ses compatriotes, nés quelques-uns dans de plus humbles conditions, mais grands par leur mérite, faisant l'ornement de sa cour, partageant ses faveurs. Ses parents surtout eurent la plus large part à ses munificences; plusieurs lui durent la pourpre romaine. Clément VI brava les haines de l'Italie par ses prédilections pour le clergé de France, et l'Angleterre par son dévouement au premier Valois[1]. Les cardinaux limousins semblaient devoir être longtemps les dispensateurs de la papauté, et comme ils le disaient, « les gardiens de la captivité de Babylone. » Lamy (*le Bienheureux*), né en 1305 à Limoges d'une famille bourgeoise, eut toutes les qualités d'un habile politique et toutes les vertus d'un saint : nommé évêque de Chartres par Clément VI, patriarche de Jérusalem par Innocent VI, son éloquence trouva peu de rivaux parmi ses compatriotes, dont quelques-uns furent aussi fort célèbres, comme Jean de Limoges, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, confesseur du pape Jean XXII[2]; Pierre de Case (de Casa), prieur général de l'ordre des Carmes, et patriarche de Jérusalem[3].

1. Un grand nombre d'évêchés furent occupés par des Limousins. Celui de Lavaur eut successivement pour évêques, Jean Besly, Jean Bocher, Jean Viguiers, Simon de Beausoleil. Bernard Brun, chanoine de la cathédrale de Limoges, fut évêque de Noyon et d'Auxerre.

2. Il mourut en 1346. On trouve à Saint-Pierre de Cambridge un de ses ouvrages manuscrit, le *Songe de Pharaon*, qu'il avait dédié au roi de Navarre.

3. Après un assez long séjour en Asie, il voulut revenir à Limoges revoir

Cependant l'ambition et la haine avaient armé l'une contre l'autre les deux grandes nations de l'Occident; Édouard III revendiquait le trône de saint Louis, et la bataille de l'Ecluse, suivie de la désastreuse journée de Crécy, semblait faire craindre, mieux que les décisions des légistes de Londres, que la France ne devînt la dot de la fille de Philippe-le-Bel. Heureusement la nationalité française datait déjà de loin et s'était surtout affirmée à la bataille de Bouvines. Les provinces peuplées d'hommes libres, qui naguère n'étaient que de pauvres serfs; les villes, la plupart devenues, par leurs propres efforts ou par les progrès du temps, de petites républiques bourgeoises, ne voulaient pas être anglaises. Les habitants de Limoges surtout détestaient les Plantagenets qu'ils avaient vus avec tant de peine dans la basilique de Saint-Martial ceindre leur front de la couronne d'Aquitaine; aussi se déclarèrent-ils pour Philippe VI, aussitôt qu'Édouard III eut violé la foi jurée. Les Anglais occupaient alors plusieurs places importantes de la Guyenne. Les bourgeois et les artisans de Limoges, à la nouvelle que le comte de l'Isle assiégeait Auberoche, s'empressèrent d'envoyer à celui-ci des renforts, « et trois engins de guerre, qui firent un terrible effet, fracassant le haut des tours, obligeant les assiégés à se cacher dans les souterrains de la place [1]. » C'était la même année que Jean de Croso, né à Calmefort, succédait à Gui de Comborn sur le siége épiscopal (1348), où il devait se montrer l'ennemi acharné des Anglais. On lui dut la construction du château

sa famille; mais il mourut à Montpellier en 1360, en demandant que son corps fût transporté dans sa ville natale. On l'enterra à la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Thomas, qu'on nomma dès lors la *chapelle du Patriarche*. Son tombeau, surmonté de sa statue à genoux, portait cette inscription : *Guillaumus Amici patriarcha*. (BALUZE : *Vie des papes*.)

1. Le comte de l'Isle, ou de Lille, se qualifiait : comte de Lille, par la grâce de Dieu, capitaine pour le roi dans les parties du Périgord, Saintonge et Limousin. (*Chron. mss. de Limoges*.)

ou maison de plaisance de l'Isle, qui fut longtemps la résidence de ses successeurs.

Le comte de Montfort, pour se procurer un puissant défenseur dans sa lutte contre la maison de Blois, s'était hâté de faire hommage à Édouard III pour le duché de Bretagne et pour la vicomté de Limoges : ses alliés, favorisés par le prince de Galles, qui couvrait la Guyenne et le Languedoc de ses détachements, menaçaient de se maintenir dans le Limousin, malgré le dévouement et le courage chevaleresque de quelques barons du pays restés fidèles à la France. Cependant Jean de Lubersac, avec dix écuyers, dix sergents à pied et vingt à cheval, put se maintenir dans le château de Saint-Cyr, pendant que le chevalier de Lestrade, qui s'était fait anglais, s'emparait de Château-Chervix [1], d'Ayen, d'Aixe, fortes positions stratégiques du temps, et de plusieurs manoirs que la guerre de Bretagne ne laissa pas le temps de fortifier. Malgré ces succès de l'étranger, l'élite de la noblesse du pays n'en répondit pas moins à l'appel du roi Jean Ier, qui lui donnait rendez-vous dans les plaines de Chartres. Robert de Châlus, Robert de Donzenac, Gauthier de Montaigut, Jean de Beaumont, Jaubert de Chambourand, Bernard de Lubersac, Jean de Brie, les vicomtes Jean Ier de Rochechouart [2], de Pompadour, les seigneurs de Lastours, de Malval, de Moriol, de Pierre-Buffière et de Bré se couvrirent de gloire à la bataille de Maupertuis. Jean de Bré, Pierre de Donzenac et Jean de Veyrac

1. Cette localité doit son double nom à un château qui remontait aux premiers temps du moyen âge, dont il ne reste plus qu'une tour carrée, haute de quinze mètres environ, située sur une éminence qui domine au loin les plaines environnantes ; à un monastère, appelé Notre-Dame-de-Chervix, qui dépendait autrefois de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges. Ce monastère et l'église auraient été bâtis entre 1110 et 1137, par Étienne II, quatorzième abbé de Saint-Augustin. (BONAV. DE SAINT-AMABLE, t. III.)

2. Jean Ier, fils de Simon de Rochechouart et de Laure de Chabanais, était seigneur de Tonnay-Charente.

y trouvèrent la mort. Les vicomtes de Pompadour et de Ventadour, Geoffroi de Lastours et Bernard de Lubersac, faits prisonniers après une héroïque résistance, furent conduits à Bordeaux, où ils se rachetèrent par une rançon considérable (1356)[1].

Gouffier de Lastours, digne fils des croisés, avant de quitter ses manoirs pour payer de sa personne dans la guerre de la France contre l'Angleterre, avait fait à Beyssac, un de ses châteaux, des dispositions testamentaires par lesquelles il chargeait de l'exécution de ses volontés Guichard de Comborn, chevalier, seigneur de Treignac, Gui de Montbrun, prieur du couvent des frères Prêcheurs de Limoges, et frère Martial, du couvent du même ordre, à Saint-Junien. Après de nombreuses largesses aux églises de Saint-Hilaire de Lastours, de Flamenac, de Bussière, de Linars et de Saint-Georges de Roffignac, aux établissements religieux, à ses serviteurs et aux pauvres, il donnait aux frères Prêcheurs de Limoges un drap d'or pour faire une chasuble, demandant qu'on ne mît sur son corps, le jour de ses funérailles, qu'un simple drap de laine noire, portant une croix au milieu, et que sur le mur, le plus proche de son tombeau, on peignît les images de saint Jean-Baptiste, de sainte Marguerite, et ses armoiries. Quelques membres de sa famille devaient hériter de ses biens, Pierre Joubert de la terre de Saint-Yrieix, Geoffroi de Campagnac, son neveu, de celles de Lastours, de Beyssac et de Linars, mais à condition qu'eux et leurs descendants, nés de légitime mariage, porteraient son nom et ses armes. A défaut d'héritiers dans ces conditions, il leur substituait d'autres

1. (Froissart. — *Arch. de Lubersac.*) Le seigneur de Bré était alors François de Sully, qui paya pour sa rançon une si forte somme qu'il fut obligé de vendre sa baronnie à Guillaume d'Albert, seigneur de Monteilh. (*Arch. de Pau*, E., nº 846.)

membres de sa famille, et si ses volontés n'étaient pas exécutées, il faisait le vicomte de Limoges son légataire. Entre autres dispositions, n'oublions pas de dire qu'à Pierre, son fils naturel, il ne léguait que douze setiers de seigle. Ce document, curieux sous bien des rapports, prouve combien les grandes familles tenaient à perpétuer leur nom, et les signes héraldiques de leurs ancêtres [1].

Le prince de Galles, dans sa marche vers Poitiers, informé que les habitants de Limoges faisaient bonne garde à leurs murailles, et se montraient bien résolus à se défendre, n'osa pas les attaquer : il ne put que ravager les environs. Les hommes d'armes qu'il laissa dans le pays, après son départ pour Bordeaux, continuèrent son œuvre de dévastation. La misère fut générale dans les campagnes, les souffrances, les privations si grandes qu'on y vit une punition du Ciel, justement méritée pour l'oubli des devoirs religieux : on parut alors revenir aux pratiques de piété des beaux jours du catholicisme. A Limoges, on rétablit avec le plus grand empressement l'ancienne confrérie de Saint-Martial, négligée depuis plusieurs années. Les consuls se montrèrent les plus zélés : ils intéressèrent à cette fondation tous ceux de leurs compatriotes pourvus de dignités à la cour d'Avignon. Guillaume de la Jugie [2], Audoin Aubert [3], Nicolas Boger, et Lamy, patriarche de Jérusalem, répondirent à leur appel, et obtinrent des indulgences pour ceux qui contribueraient aux travaux de l'église cathédrale de Saint-Étienne et aux dépenses de la

1. *Arch. de Pau :* S. E, n° 726. Voir ce document à la fin.

2. Guillaume de la Jugie naquit dans un village de la paroisse de Rosiers. Philippe VI avait donné à son père des lettres de noblesse. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*)

3. Audoin Aubert, ou d'Albert, avait été baptisé dans la petite église de Beyssac, sur l'emplacement de laquelle le pape Innocent VI en fit construire une autre, et fit mettre ses armoiries à une clef de voûte qui existe encore. (BALUZE : *Histoire des papes d'Avignon.*)

confrérie. Dix consuls se déclarèrent les protecteurs de cette pieuse association, tandis que les principaux habitants sollicitaient l'honneur d'en faire partie. A Lubersac se manifestait le même zèle : on y posa les statuts de la confrérie du Saint-Sacrement, à laquelle s'associèrent plusieurs familles des environs, ainsi que le seigneur du lieu, qui en fut le principal promoteur (1360)[1]. Clément VI, tout dévoué à son pays, fit tous ses efforts pour hâter la construction de l'église cathédrale de Saint-Étienne, dont les travaux étaient souvent suspendus par les préoccupations de la guerre. Gui de Comborn, dernier évêque, les avait repris; c'est à son temps (1344) qu'on peut reporter la façade et la rose du sud, richement décorées des plus belles créations du style ogival rayonnant.

Le honteux traité de Brétigni mit fin à la captivité de Jean-le-Bon, mais à des conditions si humiliantes, qu'il était difficile de prévoir que la nationalité française survivrait à ses revers. Édouard III, avec nos plus belles provinces, obtint par ce traité « la cité et le chastel de Limoges, et toute la terre et le pays de Limosin, » et de plus garda en otage plusieurs des chevaliers faits prisonniers à Maupertuis. Les habitants se montrèrent peu empressés de souscrire à la honte de la France; ils furent profondément humiliés de voir le prince de Galles devenir prince d'Aquitaine, recevoir à ce titre dans la basilique de Saint-Martial l'anneau de sainte Valérie : pouvaient-ils oublier, en effet, ce qu'ils avaient souffert du despotisme d'Henri II et de ses fils? Boucicault, maréchal de France, connaissant leurs dispositions, vint au nom du roi les disposer à l'obéissance. Après avoir reçu avec beaucoup de peine le serment de fidélité des consuls, il leur montra les lettres-patentes du

1. NADAUD : mss., au séminaire de Limoges.

ıcu de Maupertuis, qui les livraient au roi d'Angleterre. lques jours après arriva aussi Jean Chandos, connée d'Édouard III, escorté des plus illustres de la noblesse itre-Manche et de Gascogne, déployant fièrement la ıière de son maître, au cri de guerre : Saint Georges et gleterre ! Il prit possession de la cité, la veille de la ception de la Vierge (1361); mais les bourgeois, plus s que les consuls, refusèrent d'abord de faire le serment délité, disant — « qu'ils ne le devaient qu'au comte de oges, comme l'avait décidé Philippe-le-Hardi. » Ils édèrent que sur la promesse qu'on leur rendrait tous priviléges que leur avaient enlevés les derniers vites, et la faculté aux consuls de tenir leur nomination assemblée communale, sans avoir rien à démêler avec ıridiction vicomtale. Les consuls consentirent aussi à hommage au roi d'Angleterre entre les mains du ıétable, qui confirma aussi les lettres-patentes accorpar le roi de France à la grande confrérie de Saintial, et ordonna au sénéchal du Limousin de faire jouir ıurgooisie de tous les priviléges attachés à cette corpoın [1].

. même année, l'évêque Jean de Croso consentit à rere au roi d'Angleterre la ville de Saint-Léonard, avec oitié de la justice. Ce prélat, d'une rare piété, recevait le même temps de Gallienne de Chanac, femme de ılfe, vicomte de Pompadour, deux cents florins offerts cette pieuse femme pour avoir une tombe dans l'église Frères Prêcheurs [2]. L'église de Saint-Martial s'enrichit i de plusieurs legs pieux. Audier, bourgeois de Li-

Lettre datée de Périgueux, *Catalogue des Rôles gascons*.
Les exécuteurs de son testament furent Ranulfe de Pompadour, sacrisde Narbonne, Bertrand de Chanac, chanoine de Paris, et Seguin de ıdour, chanoine de Limoges. (*Arch. de Pau.*)

moges, en demandant d'y être enterré près de son père, disposa en sa faveur d'une grande partie de sa fortune[1].

Par l'hommage que firent les consuls au roi d'Angleterre, les droits des vicomtes n'avaient point été réservés; aussi Charles de Blois, qui continuait à soutenir ses prétentions contre la maison de Montfort, informé de ce qui s'était passé, mais n'osant pas venir à Limoges réclamer les priviléges de sa famille, se rendit à Poitiers, après avoir fait prier l'abbé de Saint-Martial de venir dans cette ville lui faire hommage pour le Château et pour la ville. Celui-ci, ennemi d'ailleurs de l'Angleterre, y consentit, tout en se réservant le droit de faire battre monnaie dans le Château comme ses prédécesseurs. Charles de Blois ne put pas

1. Il ordonna qu'on achetât, pour couvrir son corps, un drap tissu d'or, qu'on rachèterait ensuite pour en faire une chasuble destinée à la vicairie fondée par sa famille dans le même monastère; qu'on donnât le jour de son enterrement, à chaque prêtre assistant de Saint-Martial et de Saint-Pierre-du-Queyroix, deux gros d'argent; aux prêtres étrangers deux sterlings; à chaque moine un gros tournois d'argent; au monastère trois réales d'or; à chaque frère des quatre ordres mendiants un gros d'argent; à chaque prisonnier ou malade de l'hôpital de la Cité et du Château un denier, appelé *companha*; à la recluse des Arènes trois gros tournois d'argent *; à chaque religieuse de la cité et du diocèse deux sterlings d'argent; à la grande confrérie de Saint-Martial un demi-marc d'argent; à celle de Saint-Jacques quinze sous; à la confrérie des pauvres mal vêtus quinze sous; à vingt-cinq pauvres, pour chacun, une tunique de drap de Felletin; à deux cents autres, une paire de souliers; à quarante filles pauvres à marier, quatre gros tournois d'argent pour chacune; à soixante familles pauvres chargées d'enfants, quatre gros tournois. Il reconnaissait à sa femme Mathilde, fille de Pierre Malden, vingt marcs d'argent pour son douaire; à Jeanne et Paule, ses filles, cent marcs pour chacune, et dix livres de rente perpétuelle; à son fils, le reste de sa fortune. (*Vidimus* de 1390 aux Arch. de Pau et pièces de procédure.)

* Au XIVe siècle et jusqu'au XVIe, il y eut dans les villes des reclus et des recluses, qui se chargeaient d'expier les péchés de la société, en se condamnant à une longue vie de pénitence dans une profonde solitude. Des femmes, dont la jeunesse avait été flétrie par le vice, se retiraient dans quelques souterrains, sous de vieilles ruines, où elles vivaient des aumônes qu'on leur jetait par une lucarne. La recluse de Limoges, toujours vêtue d'une robe blanche, habitait sous une vieille voûte de l'ancien amphithéâtre romain. Elle était sous la protection des consuls, qui, à sa mort, devaient pourvoir à son remplacement.

faire autrement reconnaître son autorité dans la vicomté : il touchait au dernier jour de sa fortune. Vainement il chercha à faire la paix avec son compétiteur à d'honorables conditions; il dut céder à l'énergique résistance de sa femme. « Je ne suis qu'une femme, lui dit-elle, mais je perdrai plutôt la vie, et deux, si je les avais, que de consentir à une chose aussi honteuse. » Jeanne-la-Boiteuse était bien autorisée à parler ainsi, car au plus fort de la guerre contre Montfort, pour rendre son mari plus redoutable, en mettant à sa disposition toutes les ressources qu'il pouvait trouver dans la vicomté de Limoges, elle lui avait donné à perpétuité cette partie de son patrimoine, à condition que s'il mourait avant elle, elle en reprendrait la possession, en réservant cependant les droits de Jeanne de Savoie, dernière femme de Jean III, son oncle, qui en était douairière. Le roi de France avait confirmé ces dispositions la même année (1343)[1]. Malgré cette donation, Charles de Blois trouva peu de ressources dans la vicomté, déjà occupée par les Anglais; seulement cela lui facilita, avec l'engagement de sa femme, un emprunt de 32,000 florins fait à Jacques Malabayla, « marchand suivant la cour de Rome » (1345)[2]. Après une guerre de vingt ans, malgré l'avis de Duguesclin, qui devait venir défendre les droits de sa famille dans la vicomté de Limoges, il livra la bataille d'Auray, où il perdit la vie, Duguesclin la liberté, et Ollivier de Clisson un œil (1364). A ses derniers moments, alors que la justice éclaire les consciences, il reconnut ses torts. « J'ai longtemps guerroyé contre mon escient, disait-il avec

1. Lettres patentes données à Beaume-les-Dames. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*)

2. Arch. de Pau. L'original, portant les conditions de cet emprunt, est sur une grande feuille de parchemin. Les cours, ou les grandes familles, avaient toujours à leur suite des marchands de choses de luxe, et qui étaient souvent de véritables banquiers.

tristesse. » Le jeune comte de Montfort vint voir son cadavre. « Ah ! mon cousin, s'écria-t-il, par votre opiniâtreté, vous avez été cause de beaucoup de maux en Bretagne. Dieu vous pardonne ! Je regrette beaucoup de vous ester venu à cette male fin. » Le peuple du Limousin regretta aussi Charles de Blois qu'il avait toujours regardé comme le légitime héritier de la vicomté, par cette raison surtout qu'il avait été l'ennemi des Anglais.

Le clergé l'aimait à cause de sa piété, car quelques jours avant la bataille d'Auray il avait envoyé son offrande pour la construction de l'église de Saint-Michel-des-Lions [1]. Comme les soldats de la légion thébaine, il n'oubliait pas au milieu des camps les pratiques religieuses, qui toujours animent les courages et produisent les grands dévouements. Quand on dépouilla son corps, on le trouva entouré d'un cilice et d'une corde. Aux yeux du peuple ce fut un saint, auquel on attribua bientôt de nombreux miracles. Grégoire XI, ce pape limousin, dont toutes les affections furent pour la maison de Blois et pour la France, le canonisa, malgré l'opposition de Jean de Montfort, qui craignait jusqu'au souvenir de son rival.

La cause de Jeanne de Blois, après la mort de son mari, était perdue en Bretagne. L'Angleterre, qui avait tant contribué à ses désastres, était maîtresse du Limousin. Le prince de Galles, duc d'Aquitaine, ne tarda pas à visiter ce riche apanage, ces champs du Midi, si aimés de ses ancêtres, mais qui devaient lui être presque aussi funestes qu'à Richard Cœur-de-Lion. Par le traité de Brétigni, le

1. Cette église, selon les traditions, aurait été bâtie sous l'épiscopat de Rorice II, au VIe siècle. Ce qui est certain, c'est qu'elle existait au VIIe. (*Mss.* 5257, *Bib. nationale;* NADAUD, Pouillé.) Détruite par un incendie vers 1123, elle fut réparée en 1213. Mais l'église actuelle date en partie de 1364. Le clocher fut élevé en 1383, d'après une inscription recueillie par le savant archéologue M. l'abbé Texier (*Inscriptions du Limousin*).

roi de France, sans réserver les droits de la maison de Blois, avait cédé à l'Angleterre les hommages et les fiefs appartenant aux vicomtes depuis des siècles [1]. Pendant que ses hommes d'armes, sous les ordres d'Hélie de Lestrade, occupaient le château de Nontron, et que d'autres s'établissaient dans Excideuil, à Ségur, à Aixe, à Château-Chervix et autres places, le héros de Crécy arrivait à Limoges, accompagné de sa femme (mai 1364). Les consuls [2] et les bourgeois, naguère ennemis de l'Angleterre, mais alors effrayés de l'imposant appareil du vainqueur, comprenant que toute résistance était impossible, allèrent le recevoir à Aixe, suivis de cent vingt des habitants les plus notables, tous montés sur de beaux chevaux et vêtus d'habits de fête : ils le conduisirent dans la ville, où l'attendait le clergé, réuni dans la basilique de Saint-Martial.

Le prince, après avoir vénéré les reliques de l'apôtre de l'Aquitaine, déposa sur son tombeau de riches offrandes, et visita ensuite attentivement toutes les fortifications de la ville. Peut-être prévoyait-il que les cris de joie, qui le saluaient, devaient bientôt se changer en imprécations. Il institua pour sénéchal du Limousin le chevalier anglais Thomas de Rosw, mais n'apporta aucun changement à la juridiction consulaire, dont les représentants continuèrent de se réunir dans la maison du consulat, située dans l'enceinte du Château. Le prince, ne se réservant que la connaissance des cas d'appel, la punition du crime de lèse-majesté, et le droit de battre monnaie, leur permit de poursuivre et de punir tout délit qui serait commis dans

1. Ratification du traité de Brétigni par Jean-le-Bon, 24 octobre 1360. (RYMER : *Act. publica,* t. VI, p. 178.)

2. Les consuls en fonctions cette année étaient : Étienne Naud, Otho Benoît, Pierre Botin, apothicaire, Jean Columbi, André Audiat, Jean David, Pierre Barrelier, Étienne Berger, Jean Dauret, Mathieu la Cootz, Jean Michel et Jean Roche.

toute l'étendue de la châtellenie. Les consuls purent ainsi faire construire des prisons et dresser des fourches patibulaires. Le sénéchal, pour donner de l'authenticité à ces concessions, fit asseoir Etienne Raud, premier consul en titre, sur le siége du prévôt, en présence du peuple qui criait : « Saint-Georges et Guyenne ! » Mais, pour que le peuple, les bourgeois et les consuls ne fussent pas tentés d'oublier qu'ils devaient toujours le reconnaître pour leur suzerain, le prince se réserva la prison de Pissevache, où serait détenu quiconque ne reconnaîtrait pas son autorité : il la faisait garder par ses officiers[1].

Cependant Jeanne de Blois avait accepté, comme on l'a vu, le traité de Guérande (1365), qui lui assurait, à défaut du duché de Bretagne, le comté de Penthièvre et la vicomté de Limoges : mais quoique Jean de Montfort, à qui Charles de France, régent du royaume pendant la captivité de son père, avait défendu de faire battre monnaie à Limoges[2], eût promis par le quatrième article de ce traité, d'employer tout son crédit et « toutes voies amiables » pour obtenir du prince de Galles qu'il la laissât jouir paisiblement de la vicomté, Jeanne attendit assez longtemps l'exécution de ces promesses. La noblesse du Limousin fut plus prompte à lui témoigner sa fidélité; plusieurs de ses membres les plus distingués allèrent la saluer comme leur suzeraine. Cette femme qui supportait si noblement ses malheurs, tout en pleurant la mort de son mari et la captivité de ses enfants prisonniers en Angleterre, ne put pas revenir aussitôt dans la vicomté où campaient les Anglais, mais elle se montra reconnaissante des services de ceux qui s'étaient voués à sa cause. Pour récompenser le courage de Ranulfe-Hélie III,

1. Chron. mss.
2. Lettres de prohibition données à Paris le 13 décembre 1358. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*)

seigneur de Pompadour[1], à la bataille d'Auray, elle lui donna toute la justice haute, moyenne et basse sur les paroisses d'Arnac et de Saint-Cyr-la-Roche. Quelques chevaliers de Bretagne obtinrent aussi des fiefs en Limousin et vinrent s'y établir, tels que les seigneurs de Beaupoil-Saint-Aulaire, les barons de Laroche, ainsi titrés de la baronie de ce nom, située près du Châlard[2]. D'autres aimèrent mieux servir l'Angleterre, et crier « Saint-Georges et Guyenne! » que « Saint-Denis et Bretagne! » Le sire de Pierre-Buffière, le seigneur de Malval, Aymeri de Rochechouart suivirent la bannière du prince de Galles, quand il alla en Espagne au secours de Pierre-le-Cruel. Messire Jean Chandos leur chaussa les éperons d'or de chevalier, après la bataille où Duguesclin fut fait prisonnier, mais sauva l'honneur de la France[3].

1. (ARCH. DE PAU.) Ce document porte un sceau en cire rouge, avec *trois tours crénelées ouvertes et un lambel.*

2. Le premier qui nous soit connu de cette famille des seigneurs de la Roche, originaire de l'Anjou, fut Hugues du Jarrys, tige de la branche établie dans le Limousin. Ses descendants obtinrent des grades élevés dans l'armée sous Louis XIII et Louis XIV. Jean du Jarrys fut colonel dans les troupes de Philippe V, roi d'Espagne. Son frère, qui servit dans le régiment de la Marck, passa au service de l'Électeur palatin, en qualité de général-major, en 1731. Cette famille s'est continuée en Allemagne dans les hauts grades militaires. Frédéric du Jarrys, baron de la Roche, a été attaché au service du roi de Bavière, en qualité de major d'état-major, et de chambellan du prince Adalbert.

3. FROISSART : l. I, c. 232.

APPENDICE

I

Testament de Gouffier de Lastours

(1354)

In nomine Patris et Filii, Spiritus Sancti. Amen. Ego Golferius de Turribus, miles, dominus dicti loci et de Bessos et de Linars, per Dei gratiam sanus mente et corpore, et bona memoria perseverans, fecit, condidit et ordinavit testamentum ultimum et suam voluntatem, considerans quod nichil certius morte, nichilque incertius hora mortis, nolens decedere, sive mori intestatus, ne in futurum per parentes et amicos meos et proximos contentio valeat moveri, sive oriri, meum testamentum ultimum et meam extremam dispositionem de bonis et rebus meis ad me pertinentibus et pertinere valentibus nunc et in futurum, tam ex successione patris et matris, patruum et avunculorum meorumque, ex successione quorumcumque aliorum, et alia ratione quacumque, concedo, facio et ordino per hunc modum. † Primo commendo animam meam altisimo Creatori, qui, de nichilo cuncta creavit, et beatæ Mariæ Virgini gloriosæ, et beato Petro, et beato Johanni Baptistæ apostolis, cunctisque sanctis paradisi, et corpus meum ecclesiasticæ sepulturæ. Et eligo meam sepulturam in ecclesia Fratrum Predicatorum Lemovicensium; et volo et precipio quod omnes clamores mei per executores et helemosinarios meos subscriptos penitus emendantur cuilibet fide digno de me conquerenti, et debita mea integra persolvantur per heredes meos de bonis et heredibus meis ad ordinationem eleemosinariorum et executorum meorum. Item volo et jubeo quod exequiæ meæ fiant, dum de me humanitas contingerit per hunc modum. 1° Lego pro anima mea, pro luminari, duo quintalia ceræ: item unum pannum auri, de quo precipio casulam fieri in dicta ecclesia Predicatorum dictorum; tamen quod supra cadaver meum

non ponatur solum, nisi quidam pannus lanæ nigræ cum quadam cruce. Panni lini albi adornatus et juxta corpus, dum stabit in ecclesia, non ponantur, nisi quatuor candelæ quælibet unius libræ, alíud luminare ardeat in dicta ecclesia ad honorem Dei, donec cadaver meum sepelliatur : et volo sepeliri, prout decet personnam meam, et secundum quod est moris viros banares sepeliri : et lego cuilibet presbytero, qui erit meæ sepulturæ, tres solidos et unum denarium : item cuilibet diacono XIII denarios, et subdiacono VII denarios, et cuilibet clerico IIII denarios : item volo et precipio quod flat refectio in die meæ sepulturæ fratribus dicti conventus Predicatorum, et in octava die etiam eisdem fratribus, prout videbitur executoribus meis faciendum. Item do et lego cuilibet pauperi qui intererit in die meæ sepulturæ duos denarios panis, et alios duos denarios cuilibet pauperi in die meæ sepulturæ de helemosina pro anima mea et parentum meorum. Item volo et precipio quod in octava die meæ sepulturæ dentur tres decem denarii cuilibet presbytero ad anniversarium meum venienti in ecclesiam Predicatorum Lemovicensium, diaconi et subdiaconi ac clericis ibidem presentibus, prout videbitur executoribus meis faciendum. Item volo et precipio quod apud Turres et apud Bessos et apud Linars, infra annum meæ sepulturæ, in qualibet ecclesia Predicatorum locorum flat anniversarium meum, prout videbitur executoribus meis, acto tamen quod volo cuilibet presbytero ibidem presenti dentur tres decem denarii, et in quolibet illorum locorum duo denarii in pane cuilibet pauperi venienti die qua flet anniversarium meum, residuum ad ordinacionem executorum meorum. Item volo et precipio quod supra cadaver meum ponatur quædam tomba lapidis, et propinquiori loco tombæ, in pariete, pingatur quædam historia beati Johannis-Baptistæ et beatæ Margaritæ cum armis meis. Item lego conventui prædicto predicatorum Lemovicensium pro anniversario meo quolibet anno faciendo in die meæ sepulturæ sexaginta solidos perpetuo renduales, quos sibi assigno, et insupra furnum meum de Turribus, pro faciendo refectionem fratribus dicti conventus, qui ad anniversarium meum intererunt, annuatim, ad finem quod omnes presbyteri dicti conventus, qui dicto anniversario intererunt, habeant missam celebrare pro anima mea et parentum meorum, et alii fratres qui non sunt promoti septem psalmos; et volo quod dicti sexaginta solidi renduales non convertantur in aliis usibus, nisi in refectione dictorum fratrum, quod si opportune oppositum fuerit nunc pro tunc dicti sexaginta solidi, communitati dictorum fratrum deputo et assigno. Item lego XX solidos perpetuo renduales distribuendos per manus prioris predicti conventus fatribus celebrantibus an-

nuatim in crastinum diem anniversarii mei, quos assigno supra dictum furnum meum de Turribus. Item lego fratri Ranulpho Lamberti ordinis prædicti Prèdicatorum quatuor libras perpetuo renduales, quos sibi assigno super dictum furnum meum de Turribus annuatim sibi solvendos, ut ipse habeat pro anima mea celebrare quandiu vixerit in humanis, et post mortem dicti fratris Ramnulphi dictas quatuor libras renduales lego conventui prædicto, ad finem quod dictus conventus deputet unum alium fratrem qui qualibet die cujuslibet septimanæ seu cothidie in perpetuum missam habeat celebrare. Item lego conventibus Minorum et fratrum Augustinorum et Carmelitorum Lemovicensium cuilibet eorumdem unam refectionem simul, prout videbitur executoribus meis faciendum. Item lego ecclesiæ sancti Hilarii [1] et ecclesiæ de Flamnhaco totidem, et ecclesiæ de Buxeria totidem supra terram meam de Turribus. Item lego ecclesiæ de Linars pro uno anniversario faciendo annuatim in die meæ sepulturæ XX solidos renduales per prepositum et capellanum dicti loci distribuendos, scilicet, præposito quinque solidos et capellano quinque solidos, et aliis presbyteris et diaconis et clericis X solidos intervenientibus ad dictum anniversarium meum, quos sibi assigno supra terram meam de Linars. Item lego ecclesiæ beati Georgii de Roffeno [forsan *Roffiniaco*] V solidos renduales supra terram dictam de Linars. Item lego eleemosinæ quæ datur apud Linars in festo Paschæ duos sextarios siliginis ad mensuram de Nobiliaco perpetuo renduales, quos sibi assigno supra meum molendinum de Linars. Item, cum ego sim et fuerim diu de confratria beatæ Mariæ Virginis de Rupe Amatorio [2], lego dictæ confratriæ unum sextarium frumenti ad mensuram ejusdem loci, renduales, vel argentum pro emendo dictum sextarium frumenti renduale, ad ordinacionem executorum meorum. Item volo quod arreyragia confratriæ prædictæ Beatæ Mariæ de Rupe Amatoris per heredem meum de Turribus persolvantur. Item lego Beatæ Mariæ de Castellione unum sextarium siliginis renduale supra molendinum de Bessos, ad finem quod quidam pauper comedat pro me annuatim ad dictam confraterniam. Item lego fratri Marciali Veyrier ordinis Predicatorum priori conventus sancti Juemani ad vitam suam dumtaxat centum solidos annuatim persolvendos, quos sibi assigno supra furnum

1. L'église Saint-Hilaire-Lastours remonterait, si nous en croyons l'auteur anonyme de la légende de saint Just, au temps de saint Hilaire de Poitiers. (Labiche, *Vie des saints du Limousin*, t. III.)

2. Rocamadour, département du Lot, lieu encore célèbre par le nombre de pèlerins qui le fréquentent.

meum de Rilhaco. Item lego ecclesiæ beati Geraldi Lemovicensi V solidos renduales supra furnum de Rilhaco sibi assignandos. Item volo quod vicaria de Turribus per me et uxorem meam constituta, volo quod, prout statuitur, habeat perpetuam roboris firmitatem. Item lego Ysabelli de la Porta, uxori meæ, ultra doyayre quod fuit sibi promissum in prolocutione sponsaliarum et matrimonii, locum meum de Bessas, cum stagnis, molendinis, nemoribus, juribus, deveriis et pertinenciis et redditibus suis universis, et decimam de Nexonio, ac vineas Sancti Sulpicii et Sancti Pantali, ad vitam suam dumtaxat, et medietatem omnium ustensilium, sive de Ordilha hospitii, sive domus meæ : et post mortem suam, ad heredem meum de Turribus revertantur. Item, consideratis serviciis et amoribus mihi impensis ab Helia Banerii, domicello, sibi lego, concedo et do X libras in denariis ad vitam suam dumtaxat, quos sibi assigno supra terram meam de Turribus. Item Galcelmo de la Somnia [?], consideratis etiam serviciis mihi ab ipso impensis, lego et dono sibi meam decimam Sancti Boneti, ad vitam suam dumtaxat. Item lego Petro Fabri de Bessos, dicto alias Coypha, decem libras semel. Item sex sextaria siliginis ad mensuram de Turribus, ad vitam suam dumtaxat, quos sibi assigno supra molendinum meum de Rilhaco, vocatum de la Salada. Item do et lego Johanni coquinario meo centum solidos semel. Item dicto Moros de Linars, lego X sexterios siliginis ad mensuram de Nobiliaco, quos sibi assigno supra deçimam meam de Linars, ad vitam suam dumtaxat. Item, dicto Mego, famulo, lego sexanginta solidos semel. Item Michaeli de Bessos centum solidos semel. Item, Agneti de Seray pro serviciis ab ipsa uxori mea impensis et amore Dei X libras in denariis semel per heredes de Turribus sibi solvendis. Item do et lego Petro filio meo naturali duodecim sextarios siliginis ad mensuram de Turribus, quos sibi assigno supra terram de Sancto Aredio. Item sexaginta solidos in denariis ad vitam suam dumtaxat supra dictam terram de Sancto Aredio sibi solvendos annuatim. Item lego mille missas celebrandas infra annum meæ sepulturæ per religiosos et alios vicarios, prout videbitur executoribus meis, distribuendos. Item do et lego domino Johanni, militi, nepoti meo, totam terram meam de Linaro, cum suis stagnis, molendinis universis, et decimam de Nexonio, post mortem uxoris meæ, quantum pertinet ad me, cum deveriis ad decimam prædictam pertinentibus, in perpetuum, ad faciendum ipsius militis, nepotis mei, in vita pariter et in morte, suam omnimodam voluntatem; in causa in quo idem nepos meus, quod absit, decederet absque herede masculo ex suo proprio corpore descendente, ex legitimo matrimonio procreato, volo quod post

mortem ipsius domini Johannis, in illo casu, tota terra mea Delmaros et decima de Nexonio ad heredem meum de Turribus revertatur, qui deferet nomen meum et arma. Si vero habeat filium, seu filias, sine aliquo herede masculo superstito, volo et ordino quod ad heredem meum de Turribus revertatur. Item do et lego Petro Jouberti, domicello, nepoti meo, filio quondam domini Petri Jouberti, militis, totam terram meam de S. Aredio, cum suis juribus, deveriis et perprietatibus, et pertinenciis suis universis, cum decima de Cussaco, ad faciendum sui et suorum omnimodam voluntatem in vita pariter et in morte; nolo quod ulterius possit aliquid petere aliis nepotibus meis, sed sit contentus de promissis, salvis exceptis XV libris et tringinta octo sextariis siliginis rendualibus hospitali de Turribus assignatis supra dictam terram S. Aredii. Et cum quædam vicaria fuerit assignata in monasterio S. Aredii, scilicet in altari S. Johannis, et dicta vicaria spectet ad collationem heredum de Turribus, quam Petrus Jouberti levat pro eo, quia dicit, ratione matris suæ ad ipsum pertinere, in casu quo idem Petrus poterit sufficienter docere. Volo et ordino quod dicta vicaria habeat centum solidos renduales, pro dicta vicaria assignatos supra terram S. Aredii. Verumtamen, si idem Petrus Jouberti moriebatur sine herede masculo, ex suo proprio corpore descendente, et ex legitimo matrimonio procreato, volo quod dicta terra de S. Aredio revertatur ad dictum dominum Johannem de Gayer (?), seu ad ejus heredes ex suo proprio corpore descendentes, et ex legitimo matrimonio procreatos, conditionibus supra dictis observatis; quod si dictus dominus Johannes moriebatur sine herede masculo superstite, quod ad heredum meum qui defferet nomen meum et arma postmodum devolvatur. Item do et lego domino Galfrido de Campanis, militi, nepoti meo, totam terram meam de Turribus et locum meum de Bessos [forsan *de Beyssac*], post mortem uxoris meæ, et non aliis nec aliter, cum suis juribus, deveriis, juridicione alta et bassa, homagiis, et aliis juribus, deveriis et aliis proprietatibus ad dicta loca pertinentibus universis, ad faciendum sui et suorum omnimodam voluntatem, in vita pariter et in morte. Et volo et jubeo quod dictus dominus Galfridus solvat uxori meæ lo doyare, sive Locle, sibi promissum in prosactione sui matrimonii. Item volo quod ipse Galfridus et sui heredes in perpetuum deferant nomen meum et arma: Et volo et ordino quod idem dominus Galfridus solvat in perpetuum census et redditus qui debentur domino vicecomiti Lemovicensi. Item, volo et ordino quod, cum teneor assignare capitulo S. Stephani Lemovicensis octo libras post mortem meam in perpetuum solvendas, ratione cujusdam compositionis alias factæ inter me

et dominos dicti capituli Lemovicensis, dictas octo libras volo et precipio quod persolvantur de cetero supra terram meam de Bessas, verumtamen cum dictam terram de Bessas uxori meæ dederim ad vitam suam dumtaxat, volo et ordino quod dum dicta uxor mea vixerit, quod dicto capitulo Lemovicensi dictæ octo libræ renduales per dictum dominum Galfridum super terram de Turribus persolvantur. Item, volo et ordino quod si idem dominus Galfridus de Campanis moriebatur sine herede masculo ex suo proprio corpore descendente, et legitimo matrimonio, quod post mortem dicti Galfridi tota terra de Turribus et de Bessas revertatur ad dominum Johannem de Gayn (?) et ad suos heredes masculos, qui tunc tempore deferent nomen meum et arma; et si idem dominus Johannes de Gayn moriebatur, et etiam dominus Galfridus de Campanis, sine heredibus masculis ex suis propriis corporibus descendentibus, quod tota terra de Turribus et de Bessas et de Linars, cum omnibus suis pertinenciis ad Petrum Jouberti revertatur, ad finem quod deferat nomen meum et arma. Item si idem dominus Galfridus moriebatur sine herede masculo superstite, sive non habendo heredem masculum seu feminam, seu feminas, volo et ordino quod dicta una filia sua prout decet personam suam de bonis et redditibus et aliis possessionibus de Turribus et de Bessas maritetur et dotetur, et residuum ad dictum dominum Johannem de Gayn, ut præfertur, revertatur. Item volo et ordino quod si Guido de Campanis, miles, moriebatur, domina Agnete uxore sua, sorore mea remanente, quod tamdiu dicta soror mea non possit morari cum domino Galfrido de Campanis, quod dictus dominus Galfridus solvat eidem matri suæ viginti libras supra terram meam de Turribus, tandiu quamdiu dicta mater sua vixerit in humanis. Executores vero mei ultimi testamenti facio et ordino scilicet nobiles et potentes viros dominum Guichardum de Combornio, militem, dominum de Tregnhaco, et dominum Guidonem Bruni, militem, dominum Montisbruni, et priorem conventualem Predicatorum Lemovicensium, et fratrem Marcialem Veyrici (?) Prædicatorum conventus S. Juniani et quemlibet eorumdem; et volo quod nisi dicti quatuor executores aliis negociis occupatis, quod propter hoc meum testamentum non remaneat imperfectum, sed quod tres habeant potestatem complendi et perficiendi, et nisi dicti tres illorum executorum possent vacare, quod per duos illorum valeat confici et compleri; ita quod unus solus sine alio ipsorum sibi adjuncto nichil possit perficere de præmissis exequiis meis faciendis, quibus executoribus meis dotalem et qualem potestatem qualem habebam per quadraginta dies antequam conderem hujusmodi testamentum vendendi et distrahendi de bonis meis

mobilibus, et nisi extent mobilia de bonis et rebus meis immobilibus tantum donec omnes exequiæ clamores et funerariæ, et testamentum meum penitus compleatur; et supplico eisdem quod placeat eisdem onus hujusmodi testamenti in se suscipere et in præmissis vaccare. Et volo et precipio quod aliquis de meis heredibus supra dictis, non possit aliquid levare de fructibus et redditibus terræ meæ, usurpare, capere, nec transportare, donec per executores meos clamores et exequiæ et testamentum meum penitus compleatur; quod si facerent in contrarium omnes simul, seu aliquis eorumdem in legatum ejusdem qui aliquid in contrarium faciat, ex nunc pro tunc facio heredes meos dominum regem Franciæ, et dominum vicecomitem Lemovicensem pro communi et indiviso non alias nec alius. Item volo quod exequias et funerarias meas dicti dominus Galfridus et Petrus Jauberti solvant, prout executoribus meis predictis videbitur faciendum, et pro labore dictorum executorum meorum lego eisdem XII libras in denariis, solvendas semel, et hoc volo et jubeo quod sit meum ultimum nuncupatum et mea voluntas extrema, et si unumquemque aliud testamentum feci, illud revoco et annulo, et volo quod valeat jure quo valere poterit meliori : et supplico custodi sigilli regis in Baylivia Lemovicensi constituti et judici vicecomitatus Lemovicensis, ut sigillo suo, et etiam domini cantori et officiali Lemovicensi.

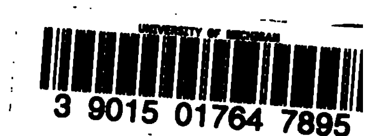
Testes hujusmodi testamenti mei invoco dominum Aymericum Bannerii canonicum Sancti Johannis de Cola, et dominum Stephanum Chabessarii, canonicum de Castellione, Petrum de Montelo, et Stephanum de Podio, presbyteros parochiæ de Ladignaco, Ademareum Casteu, clericum de Ladignaco, Petrum Bladet et Stephanum Paroulo de Bessas. In loco de Bessas die jovis post festam Annunciationis B. M. Anno Domini M. CCC. LIV. Le vidimus est de l'année 1463. (*Arch. de Pau.*)

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES CHAPITRES

DU PREMIER VOLUME

Paris. — Imprimerie PILLET FILS AINÉ, rue des Grands-Augustins, 5.


3 9015 01764 7895

